

GENERAL CONDITIONS OF SALE AND USE

Effective date: 24th of September 2026

The French language translation is provided solely for convenience. In case of conflict or inconsistency between this English language version and the French language version of these General Conditions of Sales and Use, this English language version shall prevail.

1. PURPOSE OF THE AGREEMENT

- 1.1. These General Conditions of Sale and Use (the "**General Conditions**") is made by and between the Restaurateur and **La Fourchette SAS**, having its registered office at 70 rue de Saint-Lazare, 75009 Paris, France, registered with the Paris Trade and Companies Register (RCS) under registration number 494 447 949 ("**TheFork**").
- 1.2. Along with these General Conditions, the agreement between TheFork and the Restaurateur is comprised of the following documents, all of which shall be considered accepted by, and binding to, the Restaurateur to the extent the Restaurateur will use the Services described therein: Specific commercial conditions, set out in the relevant order form(s) ("**Order Form**"); [Specific Conditions of the Publication of Special Offers](#); [Specific Conditions of Credit Card Imprint and Pre-payment](#); [Specific Conditions of the Yums Loyalty Programs](#); [Specific Conditions - CRM and User Communications Policy \(CRM module\)](#); [Specific Conditions of TheFork PAY](#); [TheFork Data Processing Addendum \("**DPA**"\)](#) (shall be collectively referred to as the "**Agreement**").
- 1.3. These General Conditions regulate the provision by TheFork to Restaurateurs, of a SaaS application called TheFork Manager (the "**Application**"), developed by TheFork and used by Restaurateurs for the purposes of managing and optimizing restaurant operations, and the management of reservations and content displayed on the TheFork website and applications (the "**Platform**"). The Application also includes TheFork's reservation module (the "**Widget**"), which is a combination of (i) graphic and text widget(s) made of static elements, such as the Restaurant's and/or TheFork's trademarks or logo, and (ii) dynamic elements, which may include text, availability data, and other restaurant specific information or materials. The Platform, the Application, the Widget are altogether, along with any other product or services developed by TheFork in the future, defined as "**Services**" and subject to this Agreement.
- 1.4. In consideration of the fees paid by the Restaurateur, TheFork will: (i) grant a license to the Restaurateur to use the Application in accordance with the commercial and financial conditions set out in the relevant Order Form; and (ii) allow the Restaurateur to manage the listing of the Restaurateur's Restaurant(s) on the Platform.
- 1.5. The various Specific Conditions complement the General Conditions and apply to the provision of specific Services to Restaurant owners, managers, owners' staff members, agents, employees, collaborators otherwise interacting with TheFork for the purposes of subscribing to the Services offered by TheFork (the "**Restaurateur(s)**"). For avoidance of doubts, TheFork will consider a Restaurateur as any and all individuals adequately informed about rights and obligations under this Agreement, and entitled to enter into this Agreement representing the Restaurateur, and/or any person who interacts with TheFork for the purposes of executing this Agreement, using the Application and managing the Services. Any commitment made in those interactions will be deemed to bind the Restaurateur towards TheFork.
- 1.6. Unless otherwise specified in these General Conditions of Sale and Use, such as under Article 7 hereinafter, in case of conflict between the provisions of the Specific Conditions and those of the General Conditions of Sale and Use, the Specific Conditions shall prevail. In case of a conflict between the provisions of the Order Form and those of the Specific Conditions and/or the General Conditions of Sale and Use, the provisions of the Order Form shall prevail.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION

Date d'entrée en vigueur : 24 septembre 2026

La traduction en français est fournie uniquement pour des raisons de commodité. En cas de conflit ou d'incohérence entre la version anglaise et la version française des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation, la version anglaise prévaudra.

1. OBJET DE L'ACCORD

- 1.1. Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation (les "**Conditions Générales**") sont conclues entre le Restaurateur et **La Fourchette SAS**, dont le siège social est situé 70 rue Saint Lazare, 75009 Paris, France, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 494 447 949 ("**TheFork**").
- 1.2. Outre les présentes Conditions Générales, l'accord entre TheFork et le Restaurateur est composé des documents suivants, qui seront tous considérés comme acceptés par le Restaurateur et le lieront dans la mesure où le Restaurateur utilisera les Services qui y sont décrits : Les conditions commerciales particulières, énoncées dans le(s) bon(s) de commande concerné(s) ("**Bon de commande**") ; les [Conditions particulières de publication des Promotions](#) ; les [Conditions Particulières du Service d'empreintes bancaires et du prépaiement](#) ; les [Conditions particulières des Programmes de Fidélité Yums](#) ; les [Conditions Particulières- CRM et la politique de communication avec les utilisateurs \(module CRM\)](#) ; les [Conditions Particulières du Service TheFork PAY](#) ; l'[Addendum de TheFork sur le traitement des données \("**DPA**"\)](#) (seront collectivement désignés comme le "**Contrat**").
- 1.3. Les présentes Conditions Générales régissent la fourniture par TheFork aux Restaurateurs d'une application SaaS appelée TheFork Manager (l' "**Application**"), développée par TheFork et utilisée par les Restaurateurs à des fins de gestion et d'optimisation des opérations des Restaurants, et de gestion des réservations et du contenu affiché sur le site Internet et les applications de TheFork (la "**Plateforme**"). L'Application comprend également le module de réservation de TheFork (le "**Widget**"), qui est une combinaison de (i) widget(s) graphique(s) et textuel(s) composé(s) d'éléments statiques, tels que les marques ou le logo du Restaurant et/ou de TheFork, et (ii) d'éléments dynamiques, qui peuvent inclure du texte, des données de disponibilité, et d'autres informations ou documents spécifiques au Restaurant. La Plateforme, l'Application, le Widget sont ensemble, ainsi que tout autre produit ou service développé par TheFork à l'avenir, définis comme des "**Services**" et soumis au présent Contrat.
- 1.4. En contrepartie des frais payés par le Restaurateur, TheFork : (i) accordera une licence au Restaurateur pour utiliser l'Application conformément aux conditions commerciales et financières énoncées dans le Bon de commande concerné ; et (ii) permettra au Restaurateur de gérer le référencement de son(ses) Restaurant(s) sur la Plateforme.
- 1.5. Les différentes Conditions Particulières complètent les Conditions Générales et s'appliquent à la fourniture de Services spécifiques aux propriétaires de restaurants, gérants, membres du personnel des propriétaires, agents, employés, collaborateurs qui interagissent avec TheFork dans le but de souscrire aux Services offerts par TheFork (le(s) "**Restaurateur(s)**"). Pour éviter tout doute, TheFork considérera comme individu adéquatement informé des droits et obligations en vertu du présent Contrat, et habilité à conclure le présent Contrat en représentant le Restaurateur, toute personne qui interagit avec TheFork aux fins de l'exécution du présent Contrat, de l'utilisation de l'Application et de la gestion des Services. Tout engagement pris dans le cadre de ces interactions sera réputé lier le Restaurateur envers TheFork.
- 1.6. Sauf disposition contraire prévue dans les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation, notamment à la section 7 ci-après, en cas de conflit entre les dispositions des Conditions Particulières et celles des Conditions

- 1.7. TheFork reserves the right to amend all or some of the contractual documents constituting the Agreement at any time on prior notice of not less than 15 (fifteen) days to the Restaurateur, an email to the Restaurateur's email address as submitted in the Order Form to suffice. No prior notice will be required, however, where an amendment: is required by law; or relates to the development or introduction of new services or features to supplement existing Services; or is materially beneficial to the Restaurateur and does not relate to the development or introduction of new services or features that complement existing Services; or is materially beneficial to the Restaurateur and does not reduce the scope of the Restaurateur's rights or the scope of its rights or increase its liabilities under the Agreement.
- 1.8. Use of the Services after the amended Agreement has entered into force, constitutes the Restaurateur's unreserved acceptance of the new contractual terms and conditions. If the Restaurateur does not agree with the amended Agreement, the Restaurateur must terminate said amended Agreement before the date it enters into force.

2. LINKED AGREEMENTS

- 2.1. La Fourchette SAS, 70 rue Saint-Lazare 75009 Paris, RCS Paris 494 447 949 ("LAF"), a company incorporated under the laws of France, acts as provider of the Platform and Data Controller for the purposes detailed in the TheFork Privacy Policy available [here](#) ("Privacy Policy"). In using the Platform and making a Restaurant listing available to be booked on the Platform, the Restaurateur hereby expressly accepts the LAF's Terms of Use, incorporated in this Agreement by reference ("Terms of Use"). The Terms of Use are entered into with LAF and constitute a separate agreement with the Restaurateur for the purposes of using the Platform, interacting with Diners, and everything else described under the Terms of Use. Unless otherwise expressly defined herein, the terms defined in the Terms of Use shall have the same meanings whenever used in this Agreement. The most updated version of the Terms of Use is made available [here](#).
- 2.2. The TheFork DPA governs the collection and processing of personal data for the provision of the Services pursuant to or in connection with the Agreement. For clarification purposes, the Restaurateur and TheFork each act as independent Data Controllers with regard to the processing of personal data of individuals who are parties to the Agreement (including the documents referred to in Article 1.2) for the purposes of signing and performing it. The legal basis is the performance of a contract to which the individuals are party (Article 6(1)(b) GDPR). Personal data will be kept for the time strictly necessary for the performance of the Agreement. After the termination of the Agreement, this personal data will be duly blocked to comply with the corresponding legal obligations in each case. Personal data will only be accessible by third parties to whom TheFork and the Restaurateur are legally or contractually obligated to provide it, as well as by companies to whom TheFork or the Restaurateur have entrusted the provision of consultancy and advisory services in connection with the management of the Services. Individuals may exercise their rights of access, rectification or erasure, as well as restrict the processing of their data, object to its processing, or request the portability of their data by visiting TheFork's dedicated privacy portal [here](#), or to the Restaurateurs' respective email address indicating the right they wish to exercise. In the event that they are not satisfied with the attention received after exercising any of the aforementioned rights, they may submit a claim to the competent data protection authority.
- 2.3. The Restaurateur is hereby made aware, and the Restaurateur acknowledges and accepts, that the listed Restaurants will also be visible on a network of TheFork affiliate or partner websites and application to enhance the booking opportunities (such as TripAdvisor, Google, Facebook, OpenAI, Instagram, Apple, Mastercard, etc.) (the "Partner Sites").

Générales de Vente et d'Utilisation, les dispositions des Conditions Particulières prévalent. En cas de conflit entre les dispositions du Bon de commande et celles des Conditions Particulières et/ou des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation, les dispositions du Bon de commande prévalent.

- 1.7. TheFork se réserve le droit de modifier tout ou partie des documents contractuels constituant le Contrat à tout moment, moyennant un préavis d'au moins quinze (15) jours au Restaurateur, un courriel à l'adresse électronique du Restaurateur telle que soumise dans le Bon de commande étant suffisant. Aucun préavis ne sera toutefois nécessaire si une modification est exigée par la loi; ou concerne le développement ou l'introduction de nouveaux Services ou caractéristiques qui complètent les Services existants; ou est matériellement avantageuse pour le Restaurateur et ne réduit pas l'étendue de ses droits ou l'étendue de ses droits ou n'augmente pas ses responsabilités en vertu du Contrat.
- 1.8. L'utilisation des Services après l'entrée en vigueur du Contrat modifié constitue l'acceptation sans réserve par le Restaurateur des nouvelles conditions contractuelles. Si le Restaurateur n'est pas d'accord avec le Contrat modifié, il doit résilier ledit Contrat modifié avant la date de son entrée en vigueur.

2. ACCORDS LIÉS

- 2.1. La Fourchette SAS, 70 rue Saint-Lazare 75009 Paris, RCS Paris 494 447 949 ("LAF"), société de droit français, agit en tant que fournisseur de la Plateforme et Responsable du traitement aux fins détaillées dans la Politique de confidentialité de TheFork disponible [ici](#) ("Politique de confidentialité"). En utilisant la Plateforme et en mettant à disposition une liste de Restaurants à réserver sur la Plateforme, le Restaurateur accepte expressément les Conditions d'Utilisation de LAF, incorporées dans le présent Contrat par référence ("Conditions d'Utilisation"). Les Conditions d'Utilisation sont conclues avec LAF et constituent un accord distinct avec le Restaurateur aux fins d'utilisation de la Plateforme, d'interaction avec les convives et de tout ce qui est décrit dans les Conditions d'Utilisation. Sauf définition contraire expresse dans les présentes, les termes définis dans les Conditions d'Utilisation ont la même signification lorsqu'ils sont utilisés dans le présent Contrat. La version la plus récente des Conditions d'Utilisation est disponible [ici](#).
- 2.2. Le DPA de TheFork régit la collecte et le traitement des données à caractère personnel pour la fourniture des Services conformément au Contrat ou en relation avec celui-ci. Par souci de clarté, le Restaurateur et TheFork agissent chacun en tant que responsables de traitement indépendants en ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel des personnes physiques qui sont parties au Contrat (y compris les documents visés à la clause 1.2) aux fins de la signature et de l'exécution de celui-ci. La base juridique est l'exécution d'un contrat auquel les personnes physiques sont parties (article 6, paragraphe 1, point b), du RGPD). Les données à caractère personnel seront conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'exécution du Contrat. Après la fin du Contrat, ces données à caractère personnel seront dûment bloquées afin de respecter les obligations légales correspondantes dans chaque cas. Les données à caractère personnel ne seront accessibles qu'aux tiers auxquels TheFork et le Restaurateur sont légalement ou contractuellement tenus de les fournir, ainsi qu'aux sociétés auxquelles TheFork ou le Restaurateur ont confié la fourniture de services de consultation et de conseil en rapport avec la gestion des Services. Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification ou d'effacement, ainsi que restreindre le traitement de leurs données, s'opposer à leur traitement ou demander la portabilité de leurs données en consultant notre portail dédié à la confidentialité [ici](#), ou à l'adresse électronique respective des Restaurateurs en indiquant le droit qu'elles souhaitent exercer. S'ils ne sont pas satisfaits de l'attention reçue après avoir exercé l'un des droits susmentionnés, ils peuvent introduire une réclamation auprès de l'autorité compétente en matière de protection des données.
- 2.3. Le Restaurateur est informé par les présentes, et le Restaurateur reconnaît et accepte, que les Restaurants listés seront également visibles sur un réseau de

3. ACCESS AND USE OF THE APPLICATION AND THE PLATFORM

- 3.1. Subscription to the Application implies that the Restaurateur consents to the Restaurant being featured on the online listing and reservation service on the Platform and Partner Sites, provided that the Restaurateur (i) meets minimum pricing and quality standards set by TheFork, (ii) is located in a country where the Platform is made available to domestic Users, and (iii) complies with the [Terms of Use](#) and [Privacy Policy](#).
- 3.2. The fact that a Restaurateur has subscribed to the Application does not, however, constitute either a condition or a guarantee of listing on the Platform or Partner Sites, as further detailed in the Terms of Use. TheFork cannot under any circumstances be held responsible if the Restaurant is not listed.
- 3.3. If the Restaurateur opts not to subscribe to the online listing and reservation service on the Platform, rates and fees charged by TheFork may vary, as stipulated in the specific conditions of a dedicated Order Form, as expressly and separately accepted by the Restaurateur.

4. INSTALLATION AND USE OF THE RESERVATION MODULE ("WIDGET") ON THE RESTAURANT'S WEBSITE

- 4.1. A Widget can be installed on the proprietary website of the Restaurant (the "Restaurant Website") so that Diners can book a table at the Restaurant directly on the Restaurant Website.
- 4.2. Two types of Widgets are made available to the Restaurant by TheFork depending on the Application subscription fee they choose and confirm in the dedicated Order Form:
- A "Standard Widget", which allows Diners to make reservations via an interface displaying TheFork trademarks and/or logos.
 - A "Personalised Widget", which allows Diners to make reservations via an interface that does not display TheFork trademarks and/or logos.
- 4.3. Use of the Widget by the Restaurateur is subject to the terms, liabilities, representations and warranties set forth in these General Conditions, the [Terms of Use](#) and the DPA. Specific rules may apply to pre-payment and credit card imprint Services, as specified from time to time in the Specific Conditions.

5. REPRESENTATIONS AND WARRANTIES OF THE RESTAURATEUR

- 5.1. **Compliance with terms, Application system integrity.** The Restaurateur agrees to use the Application in accordance with the terms of this Agreement. The Restaurateur may not reproduce, retrieve, extract, decompile or re-use the architecture, content or data of or contained in the Application by any means whatsoever, including by using or permitting others to use a robot, spider, scraper, spyware, keystroke recorder or any other program or automatic device, in any form whatsoever and on any media whatsoever.
- 5.2. **Compliance with applicable laws.** The Restaurateur agrees to use the Application in compliance with applicable laws, in particular in respect of consumer protection laws (specifically regarding the prohibition of misleading business practices and unfair or aggressive business practices), personal data protection (including responsibility for its cookie banners), intellectual property rights, image right (right of publicity) and e-commerce laws.
- 5.3. **Equipment.** In order for the Restaurateur to sign up to the Application and correctly use it throughout the term of this Agreement, the Restaurateurs

sites Internet et d'applications affiliés ou partenaires de TheFork afin d'améliorer les opportunités de réservation (tels que TripAdvisor, Google, Facebook, OpenAI, Instagram, Apple, Mastercard, etc.) (les "Sites Partenaires").

3. L'ACCÈS ET L'UTILISATION DE L'APPLICATION ET DE LA PLATEFORME

- 3.1. L'abonnement à l'Application implique que le Restaurateur consent à ce que le Restaurant soit référencé sur le service en ligne de référencement et de réservation sur la Plateforme et les Sites Partenaires, à condition que le Restaurateur (i) réponde aux critères minimaux de prix et de qualité fixés par TheFork, (ii) soit situé dans un pays où la Plateforme est mise à la disposition des Utilisateurs nationaux, (iii) soit conforme aux [Conditions d'Utilisation](#) et à la [Politique de Confidentialité](#).
- 3.2. La souscription par un Restaurateur à une version de l'Application ne constitue toutefois ni une condition, ni une garantie de référencement sur la Plateforme ou sur les Sites Partenaires, tel que détaillé dans les Conditions d'Utilisation. La responsabilité de TheFork ne peut en aucun cas être recherchée si le Restaurant n'est pas référencé.
- 3.3. Dans le cas où le Restaurateur choisit de ne pas souscrire au service en ligne de référencement et de réservation sur la Plateforme, les tarifs et frais facturés par TheFork peuvent varier, comme stipulé dans les conditions particulières d'un Bon de commande dédié, tel qu'accepté expressément et séparément par le Restaurateur.

4. L'INSTALLATION ET L'UTILISATION DU MODULE DE RÉSERVATION ("WIDGET") SUR LE SITE INTERNET DU RESTAURANT

- 4.1. Un Widget peut être installé sur le site Internet du Restaurant (le "Site Internet du Restaurant") afin que les convives puissent réserver une table dans le Restaurant directement sur le Site Internet du Restaurant.
- 4.2. Deux types de Widgets sont mis à la disposition du Restaurant par TheFork en fonction de l'abonnement qu'il choisit et confirme dans le Bon de commande dédié :
- Un "Widget Standard", qui permet aux convives de faire des réservations via une interface affichant les marques et/ou les logos de TheFork.
 - Un "Widget Personnalisé", qui permet aux convives de faire des réservations via une interface qui n'affiche pas les marques et/ou les logos de TheFork.
- 4.3. L'utilisation du Widget par le Restaurateur est soumise aux conditions, responsabilités, déclarations et garanties énoncées dans les présentes Conditions Générales, les [Conditions d'Utilisation](#) et le DPA. Des règles spécifiques peuvent s'appliquer aux Services de prépaiement et d'empreintes bancaires, comme indiqué dans les Conditions Particulières.

5. DÉCLARATIONS ET GARANTIES DU RESTAURATEUR

- 5.1. **Respect des conditions, intégrité du système de l'Application.** Le Restaurateur s'engage à utiliser l'Application conformément aux conditions définies dans le présent Contrat. Le Restaurateur s'interdit de reproduire, récupérer, extraire, décompiler ou réutiliser l'architecture, du contenu ou des données de ou contenues dans l'Application par quelque moyen que ce soit, y compris en utilisant ou en permettant à d'autres d'utiliser un robot, une araignée, un scraper, un logiciel espion, un enregistreur de frappe clavier ou tout autre programme ou dispositif automatique ou procédé manuel, sous quelque forme que ce soit et sur quelque support que ce soit.
- 5.2. **Respect des lois applicables.** Le Restaurateur s'engage à utiliser l'Application en conformité avec les lois applicables, notamment en ce qui concerne les lois sur la protection des consommateurs (notamment en ce qui concerne l'interdiction des pratiques commerciales trompeuses et des pratiques commerciales déloyales ou agressives), la protection des données personnelles (y compris la responsabilité relative à ses bannières de cookies), les droits de propriété intellectuelle, le droit à l'image (droit de publicité) et les lois sur le commerce électronique.

warrants and represents that the Restaurant will be equipped with a state-of-the-art, appropriate computer hardware or adequate mobile device. The Restaurateur warrants that its computer hardware will be equipped with Chrome with a version of less than 2 (two) years old and that its mobile device will be equipped to support the last version of the Application available on the stores, either from the Apple store or the Android app store. TheFork shall not be held liable for any issues relating to the use of the Application in absence of fully functioning hardware or mobile devices used by the Restaurateur.

- 5.4. Correct and up-to-date Availability.** The Restaurateur warrants and accepts that they will be solely responsible for the real-time management of available seating at the Restaurants ("Cover(s)"). The Restaurateur also agrees to provide on the Platform and the Widget availability for the minimum number of Covers specified in the Order Form. The Restaurateur agrees to include all reservations in the Application, in real time, that were not taken directly via the Application. The Restaurateur shall at any time ensure that in case of lack of Cover availability or Restaurant closure, the Application shall be updated in real time to avoid overbooking or otherwise frustrating experiences for Diners.
- 5.5. Acceptance of reservations.** The Restaurateur agrees to accept all reservations for available Covers as indicated by the Restaurateur in the Application. In the event of abuse, such as repeated instances where reservations are canceled or not honored by the Restaurateur, TheFork reserves the right to take the measures described in Article 9 below.
- 5.6. Use of Application Credentials.** The Restaurateur is solely responsible for the use of its login credentials (username and password) and shall not disclose them to any third party. In the event of login credentials being lost or disclosed to third parties, the Restaurateur agrees to immediately notify TheFork through the communication channels made available by TheFork, typically a dedicated staff representative (Account Manager) or via email at support@thefork.fr. The Restaurateur agrees to apply all necessary security measures, in particular where login credentials are concerned, specifically to prevent their disclosure to third parties. In particular, the Restaurateur shall not disclose its login credentials to any third-party reservation services or insert the email or telephone number of a third party reservation service in any field of the Application.
- 5.7. Special Menus.** Where a special menu is made available to Diners on certain exceptional days, such as New-Year's Eve, Valentine's Day, etc., the Restaurateur agrees to promptly provide details of such menu and any specific conditions via the Application. The Restaurateur is fully responsible for the content relating to its Restaurant and for regularly updating it via the Application.

6. INTELLECTUAL PROPERTY, LICENSE AND COPYRIGHT

- 6.1.** By using the Application, the Restaurateur grants TheFork a royalty-free, non-exclusive, worldwide right of use, to display, reproduce, sub-license, prepare derivative work, run, adapt, crop, edit for marketing purposes, localise, translate, distribute, publicly perform, promote, create marketing material with, all content provided by the Restaurateur to TheFork on any known and upcoming communication, advertising and media channels online and offline ("Restaurant Content"). The Restaurant Content may include but not be limited to pictures, video content, Restaurant or Restaurateur name and image, graphic/figurative and descriptive trademarks, artwork, claims, quotes.
- 6.2.** TheFork shall be entitled, for the entire duration of the Agreement, and for six (6) months after its termination, to use the Restaurant Content for the above purpose and for sharing and sub-licensing Restaurant Content to TheFork affiliated entities within the TheFork Group, grant sub-licences to

5.3. Équipement. Afin que le Restaurateur puisse souscrire à l'Application et l'utiliser correctement pendant toute la durée du présent Contrat, le Restaurateur garantit et déclare que le Restaurant sera équipé d'un matériel informatique de pointe et approprié ou d'un appareil mobile adéquat. Le Restaurateur garantit que son matériel informatique sera équipé de Chrome avec une version datant de moins de 2 ans et que son appareil mobile sera équipé pour supporter la dernière version de l'Application disponible sur les boutiques, qu'il s'agisse de l'Apple Store ou du Google Play Store. TheFork ne sera pas tenue responsable des problèmes liés à l'utilisation de l'Application en l'absence d'un matériel informatique ou d'un appareil mobile en parfait état de fonctionnement utilisé par le Restaurateur.

5.4. Disponibilité correcte et à jour. Le Restaurateur garantit et accepte qu'il sera seul responsable de la gestion en temps réel des places disponibles dans les Restaurants ("Couvert(s)"). Le Restaurateur accepte également de fournir sur la Plateforme et le Widget le minimum de disponibilité de Couverts spécifié dans le Bon de commande. Le Restaurateur s'engage à intégrer dans l'Application, en temps réel, l'ensemble des réservations qui n'ont pas été prises directement via l'Application. Le Restaurateur doit à tout moment s'assurer qu'en cas de manque de disponibilité de Couverts ou en cas de fermeture du Restaurant, l'Application sera mise à jour en temps réel afin d'éviter toute surréservation ou toute autre expérience frustrante pour les convives.

5.5. Acceptation des réservations. Le Restaurateur s'engage à accepter toutes les réservations pour les Couverts disponibles tels qu'indiqués par le Restaurateur dans l'Application. En cas d'abus, tels que des cas répétés où les réservations sont annulées ou ne sont pas honorées par le Restaurateur, TheFork se réserve le droit de prendre les mesures décrites à l'article 9 ci-dessous.

5.6. Utilisation des identifiants de l'Application. Le Restaurateur est seul responsable de l'utilisation de ses identifiants de connexion (nom d'utilisateur et mot de passe) et ne doit pas les divulguer à des tiers. En cas de perte ou de divulgation des identifiants de connexion à des tiers, le Restaurateur s'engage à en informer immédiatement TheFork par le biais des canaux de communication mis à disposition par TheFork, généralement un représentant du personnel dédié (Account Manager / Chargé de compte) ou par courrier électronique à l'adresse suivante: support@thefork.fr. Le Restaurateur s'engage à appliquer toute mesure de sécurité nécessaire, en particulier lorsque les identifiants de connexion sont concernés, afin d'empêcher leur divulgation à des tiers. En particulier, le Restaurateur ne doit pas divulguer ses identifiants de connexion à des services de réservation tiers ou renseigner l'adresse électronique ou le numéro de téléphone d'un service de réservation tiers dans un champ quelconque de l'Application.

5.7. Menus spéciaux. Lorsqu'un menu spécial est mis à la disposition des convives certains jours exceptionnels, tels que la veille du Nouvel An, la Saint-Valentin, etc., le Restaurateur s'engage à fournir rapidement les détails de ce menu et les conditions particulières via l'Application. Le Restaurateur est entièrement responsable du contenu relatif à son Restaurant et de sa mise à jour régulière via l'Application.

6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LICENCE ET DROITS D'AUTEUR

6.1. En utilisant l'Application, le Restaurateur concède à TheFork un droit d'utilisation gratuit, non exclusif et mondial, pour afficher, reproduire, accorder des sous-licences, préparer des travaux dérivés, exploiter, adapter, recadrer, modifier à des fins de marketing, localiser, traduire, distribuer, exploiter publiquement, promouvoir, créer du matériel de marketing avec, tout le contenu fourni par le Restaurateur à TheFork sur tous les canaux de communication, de publicité et de médias connus et à venir en ligne et hors ligne ("Contenu du Restaurant"). Le Contenu du Restaurant peut inclure, sans s'y limiter, des images, du contenu vidéo, le nom et l'image du Restaurant ou du Restaurateur, des marques graphiques / figuratives et descriptives, des œuvres d'art, des citations.

6.2. TheFork a le droit, pendant toute la durée du Contrat, et pendant six (6) mois après son terme pour quelque raison que ce soit, d'utiliser le Contenu du Restaurant dans le but susmentionné, pour le partager et concéder des

the TripAdvisor Group and all TheFork Partner Sites. The Restaurateur also authorizes TheFork, the companies in TheFork Group and all Partner Sites to list accolades and awards obtained from third-parties.

- 6.3. Finally, the Restaurateur authorizes TheFork to use the Restaurant Content to promote TheFork's own Services and to highlight that its Restaurant(s) is available on the Platform for reservation purposes, to create wishlists, or otherwise manage the Restaurant Contents displayed on the Platform, as TheFork deems appropriate to enhance and optimize the usage of its Services. The Restaurateur agrees that in case TheFork creates videos, still images and/or other materials for marketing and other efforts related to the Platform ("**TheFork Marketing Materials**"), which may include certain Restaurant Content, TheFork Marketing Materials (including, without limitation, all intellectual property rights therein) are and will remain the sole and exclusive property of TheFork.
- 6.4. The Restaurateur acknowledges and agrees that, through advertising, marketing and the creation of TheFork Marketing Materials, TheFork may seek to attract new Restaurants to the Platform and increase existing Users of the Platform. The Restaurateur acknowledges and agrees that such advertising or marketing do not entitle the Restaurateur to any additional monetary amounts beyond those expressly agreed between the parties in writing.
- 6.5. The Restaurateur warrants that the Restaurant Content does not infringe any intellectual property rights of third parties, and that the Restaurateur is authorized to reproduce the Restaurant Content and/or disseminate it to the public and that all necessary rights have been obtained prior to licensing it to TheFork under the conditions of this Agreement. Where images of Restaurant staff included in the Restaurant Content are concerned, the Restaurateur declares that all authorizations have been obtained by the individuals photographed or filmed with a goal of publishing and disseminating these as part of the Restaurant Content. For Restaurant Content showing customers, the Restaurateur shall use photographs where people are not identifiable. If that is not the case, TheFork shall be entitled to reject Restaurant Content representing Diners, or to blur the faces of the relevant individuals.
- 6.6. TheFork grants the Restaurateur:
- 6.6.1. a limited, non-transferable, personal, royalty-free, non-exclusive software license to use its Services. The foregoing license is non-sublicensable, with the limited exception that the Restaurateur may sub-license its rights to third-party website designers, webmasters and other providers of similar services, for the sole purpose of enabling such providers to assist the Restaurateur in activating and displaying the Widget on the Restaurant Website and provided that such providers will be subject to the same obligations as the Restaurateur under this Agreement; and
- 6.6.2. a limited, non-transferable, personal, royalty-free, non-exclusive license to use TheFork Marks only for performing activities strictly related to and allowed under the terms of the Agreement and always subject to prior, express, written consent of TheFork. All uses of TheFork Marks by the Restaurateur shall be in the form and format specified or approved by TheFork. For the purposes of these General Conditions, "**TheFork Marks**" means the trademarks, trade names, copyrights, logos, slogans and other identifying symbols and indicia of TheFork.
- 6.7. Except as permitted above, the Restaurateur agrees not to sell, assign, rent, lease, lend, distribute, export, act as an intermediary or provider, or otherwise grant rights to third parties with regard to the Widget or any part thereof, whether by operation of law or otherwise. The Restaurateur will not cause, permit or authorize any modification of the Services, which includes separation into component parts or creation of derivative works. Except for the personalization options, the Restaurateur may not directly or indirectly change, edit, add to, copy or extract content from or produce summaries of the Widget.

sous-licences du Contenu du Restaurant aux entités affiliées à TheFork au sein du Groupe TheFork, de concéder des sous-licences au Groupe TripAdvisor et à tous les Sites Partenaires de TheFork. Le Restaurateur autorise également TheFork, les sociétés du Groupe TheFork et tous les Sites Partenaires à référencer les récompenses et distinctions obtenues auprès d'organismes tiers.

- 6.3. Enfin, le Restaurateur autorise TheFork à utiliser le Contenu du Restaurant pour promouvoir les Services de TheFork et pour mettre en avant le fait que son (ses) Restaurant(s) est (sont) disponible(s) sur la Plateforme à des fins de réservation, pour créer des listes de souhaits, ou pour gérer de toute autre manière le Contenu du Restaurant affiché sur la Plateforme, comme TheFork le juge approprié pour améliorer et optimiser l'utilisation de ses Services. Le Restaurateur accepte que dans le cas où TheFork crée des vidéos, des images fixes et/ou d'autres matériaux pour le marketing et d'autres initiatives liés à la Plateforme ("**Matériaux de marketing de TheFork**"), qui peuvent inclure certains Contenus de Restaurant, les Matériaux de marketing de TheFork (y compris, sans limitation, tous les droits de propriété intellectuelle y afférents) sont et resteront la propriété unique et exclusive de TheFork.
- 6.4. Le Restaurateur reconnaît et accepte que, par le biais de la publicité et du marketing et de la création de Matériaux de marketing de TheFork, TheFork peut chercher à attirer de nouveaux Restaurants sur la Plateforme et à augmenter le nombre d'Utilisateurs existants de la Plateforme. Le Restaurateur reconnaît et accepte que cette publicité ou ce marketing ne lui donne droit à aucune rémunération supplémentaire au-delà des montants expressément convenus par écrit entre les parties.
- 6.5. Le Restaurateur garantit que les Contenus du Restaurant ne violent aucun droit de propriété intellectuelle de tiers, et que le Restaurateur est autorisé à reproduire les Contenus du Restaurant et/ou à les diffuser au public et que tous les droits nécessaires ont été obtenus avant de les concéder à TheFork dans les conditions du présent Contrat. En ce qui concerne les images du personnel du Restaurant, le Restaurateur déclare avoir recueilli l'accord des personnes photographiées ou filmées dans le but de la publication et de la diffusion des images dans le cadre des Contenus du Restaurant. Pour les Contenus du Restaurant montrant la clientèle, le Restaurateur utilisera des photographies où les personnes ne sont pas identifiables. Dans le cas contraire, TheFork sera en droit de refuser les Contenus du Restaurant représentant des convives, ou de flouter les visages des personnes concernées.
- 6.6. TheFork concède au Restaurateur :
- 6.6.1. une licence logicielle limitée, incessible, personnelle et non exclusive pour l'utilisation de ses Services. La licence susmentionnée ne peut faire l'objet d'une sous-licence, à la seule exception du fait que le Restaurateur peut sous-lLicencier ses droits à des concepteurs de sites Internet tiers, à des webmasters et à autres prestataires de services similaires, dans le seul but de permettre à ces fournisseurs d'aider le Restaurateur à activer et à afficher le Widget sur le site Internet du Restaurant et à condition que ces prestataires soient soumis aux mêmes obligations que le Restaurateur en vertu du présent Contrat, et
- 6.6.2. une licence limitée, non transférable, personnelle et non exclusive pour utiliser les Marques TheFork uniquement dans le cadre d'activités strictement liées et autorisées par les termes du Contrat et toujours sous réserve du consentement préalable, exprès et écrit de TheFork. Toutes les utilisations des Marques TheFork par le Restaurateur doivent se faire sous la forme et le format spécifiés ou approuvés par TheFork. Pour les besoins des présentes Conditions Générales, les "Marques TheFork" désignent les marques, noms commerciaux, droits d'auteur, logos, slogans et autres symboles et éléments d'identification de TheFork.
- 6.7. Sauf dans les cas autorisés ci-dessus, le Restaurateur s'engage à ne pas vendre, céder, louer, prêter, distribuer, exporter, agir en tant qu'intermédiaire ou fournisseur, ou accorder des droits à des tiers en ce qui concerne le Widget ou toute partie de celui-ci, que ce soit en vertu de la loi ou d'une

- 6.8. All right, title, and interest in and to the Services, including all intellectual property rights therein, shall remain the exclusive property of TheFork and/or its licensors. The Restaurateur acknowledges and agrees that the Services are licensed, not sold.

7. FINANCIAL CONDITIONS - PAYMENT - DEBT RECOVERY

- 7.1. TheFork typically charges Restaurateurs with two different types of fee: (i) a monthly subscription fee linked to the use of the Application ("**Subscription Fee**") and (ii) Cover fees calculated either on a per-person (per-Diner) basis or as a percentage of the total bill paid by Diners who honor a reservation placed via the Platform, Partner Sites or otherwise linked to TheFork intervention ("**Cover Fees**"). The initial rates for Subscription Fees and Cover Fees are as set out in the Order Form and/or on the insertion order for Special Offers, as applicable, at the time of signup. TheFork may also make available to the Restaurateur, at any time during the term of this Agreement, new version(s) of, or features on the Application allowing the Restaurateur to access specific Services and Special Offers which may be subject to additional fees. TheFork will issue an invoice to the Restaurateur for the use of the Application according to the Subscription Fee structure applicable at the date of use of the Application. The cadence for invoicing shall be set out in the relevant Order Form. TheFork will determine the Cover Fees to be invoiced for the relevant period based on the number of reserved Covers, deducting User-initiated cancellations made via the Platform and those manually recorded in the Application by the Restaurateur acting in good faith during the relevant period. The Restaurateur may dispute invoices issued by TheFork within a period not exceeding 10 (ten) days from the date the invoice is sent to the Restaurateur. Failing this, the Restaurateur is deemed to have validated said invoice. No-shows recorded in the Application by the Restaurateur shall also be deducted from any other applicable fees in accordance with the terms of Article 8 below.
- 7.2. Further Order Forms may be issued over the term of the Agreement reflecting adjusted Cover Fees, Subscription Fees, and other fees relating to features, initiatives or Services requested by or agreed upon with the Restaurateur, such as specific marketing campaigns. Specific features or Services may include, without limitation, Special Offers on the Platform, and Super Yums. While TheFork promotes and encourages the use of Order Forms as contractual agreements governing Special Offers, incentives and other initiatives, the Restaurateur acknowledges and accepts that TheFork will consider valid and enforceable, and forming part of the Agreement, any honored written request of the activation of specific features, campaigns, or Services requested by the Restaurateur in writing, including emails, WhatsApp messages sent by the Restaurateur and other customary and established forms of written interaction with TheFork dedicated staff.
- 7.3. The Restaurateur is hereby made aware, and hereby acknowledges and accepts, that applicable Cover Fees relating to received and honored bookings, as recorded in the relevant Order Form, shall also be subject to annual inflation adjustments determined in strict accordance with the Eurostat periodic reporting, used by TheFork as an objective, transparent and public source of reliable information.
- 7.4. On top of the periodic inflation adjustment provided for in Article 7.3, TheFork may update or adjust its plans and fees, including but not limited to Subscription Fees and Cover Fees, as well as introduce new fees relating to additional or newly developed Services, from time to time. Also, the minimum ("**Floor**") and maximum Cover Fee caps, as recorded in the relevant Order Form, may be revised from time to time by TheFork through adequate notice sent to the Restaurateurs. Any such revised Cover Fee Floor or Cover Fee range shall apply from the effective date specified in the notice and shall prevail over what previously stated in any Order Form. TheFork will use all reasonable efforts to provide Restaurateurs with adequate prior notice and visibility (via email, notice on the Application, or otherwise adequate methodology) about any plans and fees adjustments as described under this

autre manière. À l'exception des options de personnalisation, le Restaurateur ne peut pas, directement ou indirectement, modifier, éditer, ajouter, copier ou extraire le contenu du Widget ou produire des résumés de celui-ci.

- 6.8. Tous les droits, titres et intérêts relatifs aux Services, y compris tous les droits de propriété intellectuelle, restent la propriété exclusive de TheFork et/ou de ses concédants de licence. Le Restaurateur reconnaît et accepte que les Services sont concédés sous licence et non vendus.

7. CONDITIONS FINANCIÈRES - PAIEMENT - RECouvreMENT DES CRÉANCES

- 7.1. TheFork facture généralement aux Restaurateurs deux types de frais différents : (i) un abonnement mensuel lié à l'utilisation de l'Application ("**Frais d'abonnement**") et (ii) des commissions par couverts calculées soit par personne (par convive), soit comme un pourcentage de l'addition totale payée par les convive qui honorent une réservation effectuée via la Plateforme, les Sites Partenaires ou autrement liés à l'intervention de TheFork ("**Commission par Couverts**"). Les tarifs initiaux pour les Frais d'abonnement et les Commissions par Couverts sont tels que définis dans le Bon de commande et/ou sur l'ordre d'insertion des Promotions le cas échéant, au moment de l'inscription. TheFork peut également mettre à la disposition du Restaurateur, à tout moment pendant la durée du présent Contrat, de nouvelles versions de l'Application et/ou de nouvelles fonctionnalités de l'Application permettant au Restaurateur d'accéder à des Services spécifiques et à des Promotions susceptibles d'être soumises à des frais supplémentaires. TheFork émettra une facture au Restaurateur pour l'utilisation de l'Application selon le barème des Frais d'abonnement applicable à la date d'utilisation de l'Application. La périodicité de facturation est indiquée dans le Bon de commande concerné. TheFork déterminera les Commissions par Couvert à facturer pour la période concernée sur la base du nombre de Couverts réservés, diminué des annulations à l'initiative des Utilisateurs effectuées via la Plateforme et celles enregistrées manuellement dans l'Application par le Restaurateur de bonne foi pendant la période concernée. Le Restaurateur peut contester les factures émises par TheFork dans un délai n'excédant pas dix (10) jours à compter de la date d'envoi de la facture au Restaurateur. A défaut, le Restaurateur est réputé avoir validé ladite facture. Les "No-shows" enregistrés dans l'Application par le Restaurateur seront également déduits conformément aux conditions de l'article 8 ci-dessous.
- 7.2. D'autres Bons de commande peuvent être émis pendant la durée du Contrat, reflétant l'ajustement de Commission par Couverts, des Frais d'abonnement et d'autres frais liés à des fonctionnalités, initiatives ou Services demandés par les Restaurateurs ou convenus avec eux, tels que des campagnes marketing spécifiques. Les fonctionnalités ou Services spécifiques peuvent notamment inclure, sans s'y limiter, des Promotions sur la Plateforme et les Super Yums. Bien que TheFork encourage et favorise l'utilisation de Bon de commande en tant qu'accord contractuel régissant les Promotions, les avantages et autres initiatives, le Restaurateur reconnaît et accepte que TheFork considérera comme valable et opposable, et comme faisant partie du Contrat, toute demande écrite dûment prise en compte visant à activer des fonctionnalités spécifiques, campagnes ou Services demandés par le Restaurateur par écrit, notamment par e-mail, par messages WhatsApp envoyés par le Restaurateur ou par tout autre mode de communication écrite habituel et établi avec le personnel dédié de TheFork.
- 7.3. Le Restaurateur est informé que, et reconnaît et accepte par la présente, que les Commissions par Couverts applicables relatives aux réservations reçues et honorées, telles qu'indiquées dans le Bon de commande correspondant, seront également soumises à des ajustements annuels correspondant à l'inflation et déterminés en stricte conformité avec les rapports périodiques d'Eurostat, utilisés par TheFork comme source objective, transparente et publique d'informations fiables.
- 7.4. En plus de l'ajustement périodique à l'inflation prévu à l'article 7.3, TheFork peut actualiser ou ajuster ses offres et frais, y compris, mais sans s'y limiter, les Frais d'abonnement et les Commissions par Couverts, ainsi qu'introduire de nouveaux frais relatifs à des Services supplémentaires ou nouvellement

Article 7. Those notification channels are complementary to one another and are used to ensure acknowledgment and acceptance of the revised Terms. Continuous use of the Services beyond such advance notice shall constitute acceptance of the plans, fees or price amendment.

- 7.5. The TheFork Cover Fees are generally calculated as a percentage of the Restaurateur's average meal price per-Diner ("AMP"), as detailed in the relevant Order Form. To ensure that the AMP accurately reflects the Restaurant's actual, up-to-date business growth, the AMP may be revised from time to time by TheFork and, accordingly, the Cover Fees may be subject to a proportional adjustment. To assess whether the AMP has changed, TheFork will use a range of reliable and transparent data sources, including without restriction: (i) transaction data collected through TheFork PAY; (ii) publicly available information displayed online (e.g., menus made available on the Restaurant website or social media channels); and (iii) Diner reviews and feedback. Any adjusted AMP will be formally notified to the Restaurateur with adequate prior notice, which, unless disputed in writing within 15 (fifteen) days from the day of notice, will automatically apply to the pricing mechanism from the date specified in the notice and will replace any previously declared or calculated AMP.
- 7.6. Notwithstanding Article 1.6, the provisions of this Article 7 and any subsequent price update communicated by TheFork in accordance herewith shall expressly supersede and override any conflicting provisions, fixed price commitments, or Fee schedules contained in any Order Form or prior specific conditions signed between the parties. In the event of a conflict between the updated prices under this Article and the initial pricing stated in an Order Form, the updated prices shall prevail.
- 7.7. The Restaurateur accepts to receive all relevant and payable invoices in electronic format. Unless otherwise agreed by the parties in writing in the relevant and fully executed Order Form, TheFork and the Restaurateur agree that invoices are payable by means of bank transfer, direct debit or other payment methods available on the Application. The parties agree that cash payments and payments by means of cheque shall specifically be excluded from acceptable means of payment for any fees charged by TheFork in relation to the use of its products or Services.
- 7.8. In case of non-payment or delay in payment, any incurred bank charges will be borne by the Restaurateur.
- 7.9. Late payment interests become due upon failure to make payment the day after the payment date shown on the invoice, without the need to issue a reminder. After the due date, TheFork shall contact the Restaurateur to recover the debt. If attempts at amicable recovery fail, a debt collection company shall be appointed. On any amounts unpaid by the due date, the Restaurateur shall, from when the overdue sum became due until it is paid, incur a late-payment penalty of three (3) times the applicable legal interest rate as well as being liable for the payment of a fixed compensation of €40 (forty euros) (or the equivalent amount in the local currency) as recovery fees. In all cases of breach of the Restaurants' payment obligations, all outstanding Fees and invoices shall become immediately due, including all eventual Fees (such as Subscription Fees) due over a minimum Term commitment.
- 7.10. In case of breach of the Restaurateur's payment obligations, TheFork reserves the right to admit the Restaurant back to the Platform subject to full payment of outstanding debts, and advance payment of any due Fee(s). In such circumstances, TheFork will provide the Restaurant with adequate written notice about all required payment and financial conditions. TheFork shall also have the right to recoup outstanding debt due by the Restaurateur by means of withholding TheFork PAY payouts, subject to the availability of TheFork PAY in the Restaurateur's jurisdiction.

développés, de temps à autre. En outre, les plafonds minimum ("Plancher") et maximum des Commissions par Couverts, tels qu'indiqués dans le Bon de commande correspondant, peuvent être révisés de temps à autre par TheFork moyennant un préavis adéquat adressé aux Restaurateurs. Tout Plancher ou fourchette de Commissions par Couverts ainsi révisé s'appliquera à compter de la date d'entrée en vigueur indiquée dans le préavis et prévaudra sur toute disposition précédemment stipulée dans tout Bon de commande. TheFork déploiera tous les efforts raisonnables pour fournir aux Restaurateurs un préavis et une visibilité adéquats (par e-mail, par notification sur l'Application, ou par tout autre moyen approprié) concernant tout ajustement des offres et des frais tel que décrit au présent article 7. Ces canaux de notification sont complémentaires les uns des autres et sont utilisés afin de garantir la prise de connaissance et l'acceptation des Conditions révisées. L'utilisation des Services après une telle notification préalable constituera une acceptation des offres, frais ou des modifications de prix.

- 7.5. La Commission par Couverts de TheFork est généralement calculée en pourcentage du prix moyen du repas par convive du Restaurateur ("PMR"), tel qu'indiqué dans le Bon de commande correspondant. Afin de garantir que le PMR reflète avec précision la croissance réelle et à jour de l'activité du Restaurant, le PMR peut être révisé périodiquement par TheFork et, en conséquence, la Commission par Couverts peut faire l'objet d'un ajustement proportionnel. Pour évaluer si le PMR a changé, TheFork utilisera un ensemble de sources de données fiables et transparentes, y compris, sans s'y limiter : (i) les données de transaction collectées via TheFork Pay ; (ii) les informations accessibles au public et affichées en ligne (par exemple, les menus publiés sur le site Internet du Restaurant ou sur ses réseaux sociaux) ; et (iii) les avis et retours des convives. Tout PMR ajusté sera formellement notifié au Restaurateur moyennant un préavis adéquat et, sauf contestation écrite dans un délai de 15 jours à compter de la date de notification, s'appliquera automatiquement au mécanisme de tarification à compter de la date indiquée dans la notification et remplacera tout PMR précédemment déclaré ou calculé.
- 7.6. Nonobstant l'article 1.6, les dispositions de la présente section 7 et toute mise à jour ultérieure des prix communiquée par TheFork conformément aux présentes annulent et prévalent expressément sur toute disposition contradictoire, tout engagement de prix fixe ou toute grille tarifaire figurant dans un Bon de commande ou dans des conditions particulières antérieures signées entre les parties. En cas de contradiction entre les prix mis à jour conformément à la présente section et les prix initiaux indiqués dans un Bon de commande, les prix mis à jour prévaudront.
- 7.7. Le Restaurateur accepte de recevoir toutes les factures en format électronique. Sauf accord contraire des parties par écrit dans un Bon de commande dédié et entièrement exécuté, TheFork et le Restaurateur conviennent que les factures sont payables par virement bancaire, prélèvement automatique ou autres méthodes de paiement disponibles sur l'Application. Les parties conviennent que les paiements en espèces et les paiements par chèque sont expressément exclus des moyens de paiement acceptables pour tous les frais facturés par TheFork en relation avec l'utilisation de ses produits ou Services.
- 7.8. En cas de non-paiement ou de retard de paiement, les frais bancaires encourus sont à la charge du Restaurateur.
- 7.9. Les intérêts de retard sont dus à défaut de paiement le jour suivant la date de paiement indiquée sur la facture, et sans qu'un rappel ne soit nécessaire. Passée la date d'échéance, TheFork contactera le Restaurateur pour recouvrer sa créance. En cas d'échec de la démarche de recouvrement amiable, une société de recouvrement de créances interviendra. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité entraînera pour le Restaurateur une pénalité de retard égale à trois (3) fois le taux d'intérêt légal applicable de ladite date d'exigibilité jusqu'à la date effective du paiement ainsi que le paiement d'une indemnité forfaitaire de €40 (quarante euros) due au titre des frais de recouvrement (ou le montant équivalent dans la devise locale). Dans tous les cas de manquement aux obligations de paiement du Restaurant, l'ensemble des Frais et factures impayés deviennent

8. CANCELLATION MANAGEMENT – CORRECTIVE INVOICING

- 8.1. In the event that a reservation made on the Platform or Partner Sites is canceled by a Diner or in case a Diner does not honor a confirmed reservation by not showing up at Restaurant at the expected time (“no-show”), the Restaurateur must notify TheFork via the Application as soon as possible and in any case in the timeframe set out in the Application.
- 8.2. Without prejudice to any other statutory or contractual rights or remedies that TheFork may be entitled to, writing fake reviews, falsely reporting a no-show, a cancellation, or any artificial modification of a reservation as made by a User, will be considered a material breach of the Agreement by the Restaurateur and may result in TheFork issuing a corrective invoice to the Restaurateur, who undertakes to pay it promptly and in any event no later than 60 (sixty) calendar days from receipt, for Cover Fees due for reservations falsely reported as canceled, affected by a no-show, or modified, as well as an administrative fee up to €5,000 (five thousand euros) (or the equivalent amount in the local currency), equal to the sum of (i) the disputed amount of reservations and (ii) the staff and technology investment needed to investigate the case, to be quantified at the time of the dispute settlement and billed at an hourly rate of €150/h (one hundred and fifty euros per hour) (or the equivalent amount in the local currency). The Restaurateur will have the right to ask for evidence of the recorded violation, and TheFork will use its best endeavors to provide such evidence subject to its compliance with Data Protection Laws. TheFork shall also have the right to recoup outstanding sums due by the Restaurateur under this Article by means of withholding TheFork PAY payouts or proportionally reducing credit notes due under the Agreement, subject to the availability of TheFork PAY in the Restaurateur’s jurisdiction.

9. TERM – SUSPENSION – TERMINATION – FRAUD

- 9.1. **Term.** This Agreement is concluded for a minimum term stated on the relevant Order Form, and it shall automatically renew at the end of such a term until terminated pursuant to this Article. If no fixed termination date is set out in the Order Form, the Agreement shall be deemed to have an indefinite term, unless terminated by either party according to this Article.
- 9.2. **Termination for Convenience.**
- 9.2.1. The Agreement may be terminated by TheFork at any time for convenience, by registered letter with acknowledgement of receipt, giving not less than 30 (thirty) days’ notice to the Restaurateur.
- 9.2.2. Unless the Agreement is concluded for a fixed or minimum term under the Order Form, it may be terminated at any time by the Restaurateur for convenience, by registered letter with acknowledgement of receipt, giving not less than 30 (thirty) days’ notice to TheFork, provided that the termination can be effective only after the expiry of the minimum term set out in the Order Form. Should the Agreement be terminated before the expiry of the minimum term or during a fixed term, any fees due by the Restaurateur for such minimum or fixed term, including Cover Fees and Subscription Fees, will be considered as immediately due and

immédiatement exigibles, y compris la totalité des Frais éventuels (tels que les Frais d’abonnement) dus au titre d’un engagement de Durée minimale.

- 7.10. En cas de manquement aux obligations de paiement du Restaurateur, TheFork se réserve le droit d’autoriser à nouveau le Restaurant à accéder à la Plateforme sous réserve du paiement intégral des sommes dues et du paiement anticipé de tous les Frais exigibles. Dans ce cas, TheFork fournira au Restaurant une notification écrite adéquate précisant l’ensemble des conditions financières et de paiement requises. TheFork aura également le droit de recouvrer les sommes dues par le Restaurateur en procédant à une retenue sur les sommes à verser au titre de TheFork PAY, sous réserve de la disponibilité de TheFork PAY dans la juridiction du Restaurateur.

8. GESTION DES ANNULATIONS - FACTURATION CORRECTIVE

- 8.1. Dans le cas où une réservation effectuée sur la Plateforme ou sur les Sites Partenaires est annulée par l’Utilisateur ou dans le cas où le convive n’honore pas une réservation confirmée en ne se présentant pas au Restaurant à l’heure prévue (“no-show”), le Restaurateur, agissant de bonne foi, doit en informer TheFork via l’Application dans les plus brefs délais et en tout état de cause dans les délais prévus dans l’Application.
- 8.2. Sans préjudice de tout autre droit ou recours légal ou contractuel auquel TheFork peut prétendre, le fait d’effectuer une fausse déclaration de “no-show”, de rédiger de faux avis, d’annulation ou de toute fausse modification de la réservation, sera considéré comme un manquement à une obligation essentielle du Contrat par le Restaurateur et pourra entraîner l’émission par TheFork d’une facture rectificative au Restaurateur, qui s’engage à la payer promptement et en tout état de cause au plus tard dans les 60 jours calendaires suivant sa réception, pour les Commissions par Couverts dues au titre des réservations faussement déclarées comme annulées, affectées d’un no-show de l’Utilisateur, ou modifiées, ainsi que des frais administratifs jusqu’à €5.000 (cinq mille euros) (ou le montant équivalent dans la devise locale), correspondant à la somme (i) du nombre contesté de réservations et (ii) de l’investissement en personnel et en technologies nécessaire à l’instruction du dossier, à quantifier au moment du règlement du litige et facturés au taux horaire de 150 €/h (cent cinquante euros de l’heure) (ou le montant équivalent dans la devise locale). Le Restaurateur aura le droit de demander des preuves de la violation enregistrée, et TheFork fera ses meilleurs efforts pour fournir ces preuves, sous réserve du respect des Lois sur la Protection des Données. TheFork aura également le droit de recouvrer les sommes impayées dues par le Restaurateur au titre du présent article en procédant à une retenue sur les sommes à verser au titre de TheFork PAY ou en réduisant proportionnellement les avoirs dus au titre du Contrat, sous réserve de la disponibilité de TheFork PAY dans la juridiction du Restaurateur.

9. DURÉE – SUSPENSION – RÉSILIATION – FRAUDE

- 9.1. **Durée.** Le présent Contrat est conclu pour une durée minimale indiquée dans le Bon de commande correspondant et se renouvelle automatiquement à la fin de cette durée pour une durée indéterminée jusqu’à ce qu’il soit résilié conformément au présent article. Si aucune durée n’est précisée dans le Bon de commande, le Contrat est réputé être conclu pour une durée indéterminée, sauf s’il est résilié par l’une ou l’autre des parties conformément au présent article.
- 9.2. **Résiliation pour convenance.**
- 9.2.1. Le Contrat peut être résilié à tout moment par TheFork pour convenance, par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis d’au moins trente (30) jours au Restaurateur.
- 9.2.2. Sauf si le Contrat est conclu pour une durée déterminée ou une durée minimale au titre du Bon de commande, il peut être résilié à tout moment par le Restaurateur pour convenance, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis d’au moins trente (30) jours adressé à TheFork, étant précisé que la résiliation ne pourra prendre effet qu’à l’expiration de la durée minimale fixée dans le Bon de commande. En cas de résiliation du Contrat avant l’expiration de la durée minimale ou pendant une durée

payable to TheFork. Should the termination be served by the Restaurateur during a "billing cycle", which refers to the time window over a given month in between one invoice and the following one, the entire Subscription Fees for that billing cycle shall also be considered due and payable. Notwithstanding the foregoing, the above-mentioned amounts shall not be due in the event of termination by the Restaurateur pursuant to a price increase as referred to in Article 7.4.

9.3. Alteration of Application subscription plan. Upon expiration of the minimum term, the Restaurateur may at its discretion change its subscription plan at any time without prior notice and without incurring any costs, subject to accepting the new Order Form. If the Restaurateur switches from a free or lower price plan to a paying or higher price plan, the due Subscription Fees will be calculated pro rata to the number of days of the billing cycle remaining using the paying or higher price plan. If the Restaurateur switches from a paying or higher price plan to the free or lower price plan, the Restaurateur remains liable for the payment of the Subscription Fees for the higher price plan for the entire billing cycle.

9.4. Effect of termination on existing reservations. The Restaurateur acknowledges that Diners may reserve tables in the Restaurant up to the termination date of this Agreement and that such reservations may be for dates subsequent to the termination of this Agreement. Therefore, unless such reservations for meal dates subsequent to the termination of this Agreement are canceled by TheFork for one of the reasons laid out in this Agreement, the Restaurateur must keep the details of those reservations and must honor them. TheFork will invoice the Restaurateur for such reservations, and the Restaurateur agrees to pay these invoices in accordance with the terms of this Agreement.

9.5. Termination for cause, suspension, delisting, downgrading. If the Restaurateur is in breach this Agreement, or if TheFork suspects that the Restaurateur is engaging in disloyal, fraudulent or illegal conduct, TheFork reserves the right to suspend or limit its access to the Application or any other Service offered by TheFork for the time required by the Restaurateur to cure the breach and/or comply with its obligations. TheFork will notify the Restaurateur if its Restaurant listing on the Platform has been suspended, canceled, or if the Restaurant was rendered unbookable on the Platform or Partner Sites, by letter or by email, directly on the Application, or as otherwise stated in the Terms of Use. TheFork also requires minimum publication criteria for the Restaurant listing to be made available on the Platform or remain available, such as a minimum score, a minimum number of reservations, a minimum number of pictures, completion of a dedicated training with TheFork personnel, a valid VAT number provided, a valid IBAN and direct debit coordinates. In case those criteria are not met, TheFork also reserves the right to delist the Restaurant and to downgrade or render it unbookable. The Restaurateur shall have the right to appeal the decision of TheFork and/or require additional details from TheFork about its breach by contacting the dedicated Account Manager via email or by contacting TheFork at the email address support@thefork.fr. The Complaints and Mediation procedure described under Article 12.8 below will also apply for the benefit of the Restaurateur. TheFork reserves the right not to disclose certain information that may be considered proprietary or necessary to defend its rights in court.

9.6. In addition to its right to delist, suspend or restrict access to the Application, if the Restaurateur fails to comply with the provisions of this Agreement, TheFork may issue a formal written notice (which may be by email) of default to the Restaurateur requesting compliance with the relevant contractual provisions, and the Restaurateur shall have 30 (thirty) days to cure the breach. If, upon expiry of the 30-day (thirty days) term, the Restaurateur has not cured the notified breach of the Agreement, and has not received confirmation from TheFork of its acceptance of the remedy, TheFork will have the right to terminate the Agreement without further notice or compensation by written notice (which may be by email). In the event of a serious breach by the Restaurateur (for example, dissemination of illicit Content, non-payment of Subscription Fees or other fees due after several reminders, fraud, serious misconduct towards either Diners or TheFork

déterminée, tous les frais dus par le Restaurateur au titre de cette durée minimale ou de cette durée déterminée, y compris les Commissions par Couverts et les Frais d'abonnement, seront considérés comme immédiatement exigibles et payables à TheFork. Si la résiliation est notifiée par le Restaurateur au cours d'un "cycle de facturation", qui se réfère à la fenêtre temporelle sur un mois donné entre une facture et la suivante, l'intégralité des Frais d'abonnement correspondant à ce cycle de facturation sera également considérée comme immédiatement exigible et payable. Nonobstant ce qui précède, les montants susmentionnés ne seront pas dus en cas de résiliation par le Restaurateur faisant suite à une augmentation de prix telle que visée à l'article 7.4.

9.3. Modification du plan d'abonnement à l'Application. À l'expiration de la durée minimale, le Restaurateur peut, à sa discrétion, changer d'offre d'abonnement à tout moment, sans préavis et sans frais, sous réserve d'accepter le nouveau Bon de commande. Si le Restaurateur passe d'une offre sans frais ou au prix moindre à une formule payante ou au prix plus élevé, les Frais d'abonnement dus par le Restaurateur seront calculés au prorata du nombre de jours du cycle de facturation restant à courir en utilisant l'offre payante ou à prix plus élevé. Si le Restaurateur passe d'une offre payante ou au prix plus élevé à une offre sans frais ou au prix moindre, il reste redevable du paiement des Frais d'abonnement au titre de l'offre payante ou au prix plus élevé pour toute la durée du cycle de facturation.

9.4. Effet de la résiliation sur les réservations existantes. Le Restaurateur reconnaît que les convives peuvent réserver des tables dans le Restaurant jusqu'à la date de résiliation du présent Contrat et que ces réservations peuvent concerner des dates postérieures à la résiliation du présent Contrat. Par conséquent, à moins que ces réservations pour des dates de repas postérieures à la date de résiliation effective du présent Contrat ne soient annulées par TheFork pour l'une des raisons énoncées dans le présent Contrat, le Restaurateur doit conserver les détails de ces réservations et doit les honorer. TheFork facturera au Restaurateur ces réservations et le Restaurateur s'engage à payer ces factures dans les conditions prévues au présent Contrat.

9.5. Résiliation pour manquement, suspension, déréférencement, déclassement. En cas de non-respect par le Restaurateur d'une ou plusieurs dispositions importantes du présent Contrat, ou si TheFork suspecte que le Restaurateur adopte une conduite déloyale, frauduleuse ou illégale, TheFork se réserve le droit de suspendre ou de limiter son accès à l'Application ou à tout autre Service offert par TheFork le temps nécessaire au Restaurateur pour remédier à la violation et/ou se conformer à ses obligations. TheFork informera les Restaurateurs de la suspension du référencement, du déréférencement de leur Restaurant sur la Plateforme, ou du fait que le Restaurant a été rendu non réservable sur la Plateforme ou les Sites Partenaires, par lettre ou par email, directement sur l'Application, ou selon les modalités prévues dans les Conditions d'Utilisation. TheFork exige également des critères minimaux de publication pour que l'annonce du Restaurant soit mise à disposition sur la Plateforme ou reste disponible, tels qu'un score minimum, un nombre minimum de réservations, un nombre minimum de photos, l'achèvement d'une formation dédiée avec le personnel de TheFork, la fourniture d'un numéro de TVA valide, des coordonnées IBAN et de domiciliation bancaire valides. Si ces critères ne sont pas remplis, TheFork se réserve également le droit de retirer le Restaurant de la liste et de le déclasser ou de le rendre non réservable. Les Restaurateurs ont le droit de faire appel de la décision de TheFork et/ou de demander des détails supplémentaires à TheFork concernant sa violation en contactant le Chargé de compte dédié par e-mail ou en contactant TheFork à l'adresse e-mail suivante : support@thefork.fr. La procédure de plainte et de médiation décrite à l'article 12.8 ci-dessous trouvera également à s'appliquer au bénéfice du Restaurateur. TheFork se réserve le droit de ne pas divulguer certaines informations qui peuvent être considérées comme exclusives ou nécessaires à la défense de ses droits devant les tribunaux.

9.6. Outre son droit de déréférencer, suspendre ou restreindre l'accès à l'Application, si le Restaurateur ne se conforme pas aux dispositions du présent Contrat, TheFork peut émettre une mise en demeure écrite (qui peut

employees, etc.), TheFork reserves the right to terminate this Agreement immediately in writing (which may be by email) without prior notice and cancel all current reservations with the relevant Restaurant. All outstanding fees shall be due immediately upon notice of termination.

9.7. The rights and obligations set out in Articles 5, 6 and 7 above shall survive upon expiry of this Agreement. Any remedy available to TheFork under this Article 9, including termination of the Agreement, are without prejudice to any other rights or remedies that TheFork may have.

9.8. **Sanctions for fraudulent behaviour.** If TheFork identifies any fraudulent, disloyal, improper, or abusive activity, TheFork shall be entitled to impose immediate sanctions. Such activity may be identified through TheFork's internal fraud detection, risk-scoring systems, or manual audits and constitutes a material breach of this Agreement.

9.8.1. Where fraudulently obtained funds or irregular transaction patterns flow via TheFork PAY (including, but not limited to, fraud related to discounts or misuse of TheFork Gift Cards), TheFork reserves the following rights:

(i) Immediate Suspension: To suspend the TheFork PAY service and/or the Restaurant's visibility on the Platform immediately and without notice, for a limited or unlimited period.

(ii) Permanent Withholding & Forfeiture: To permanently withhold all funds held in "Pending" status - the amount withheld shall be equal to the total of all sums owed to TheFork (or any TheFork Group company) at the time of fraud detection. This includes, without limitation, the right to seize payouts, credits, reimbursements, or incentives otherwise payable to the Restaurateur.

9.8.2. The Restaurateur acknowledges that the legitimate use of the Yums Program involves a direct financial contribution ("**Money Release**") from TheFork to the Restaurateur. Any illegitimate manipulation of Yums (including, but not limited to fictitious bookings, artificial "attended" statuses) constitutes a fraud against TheFork's treasury. Consequently, TheFork reserves the following rights:

(i) Immediate Suspension: Suspend the Restaurant from the Yums Program and/or the Platform immediately and without notice.

(ii) Contractual Penalty: Apply a fixed contractual penalty to the Restaurateur in the amount of €5,000 (five thousand euros) (or the equivalent amount in the local currency) per detected fraudulent pattern or incident, as a reasonable pre-estimate of administrative and investigation costs, without prejudice to TheFork's right to claim further proven damages.

9.9. In addition, TheFork is expressly authorized to withhold any pending payments and to set off the aforementioned penalty and any fraudulently obtained funds against any sums owed to the Restaurateur (including TheFork PAY payouts, subject to the availability of TheFork PAY in the Restaurateur's jurisdiction). The imposition of the aforescribed monetary sanctions (i) applies in addition to - and not in lieu of - any corrective invoicing, investigation costs, or administrative fees charged under Article 8.2. of the Agreement and (ii) is without prejudice to TheFork's right to seek full compensation for additional losses and to exercise all other remedies, including the express termination of the Agreement.

être faite par email) au Restaurateur lui demandant de se conformer aux dispositions contractuelles concernées et le Restaurateur disposera de trente (30) jours pour remédier au manquement. Si à l'expiration du délai de trente (30) jours, le Restaurateur n'a pas remédié au manquement notifié, et reçu la confirmation de TheFork de son acceptation de la réparation, TheFork aura le droit de résilier le Contrat sans autre avis ou compensation par notification écrite (qui peut être faite par email). En cas de manquement grave de la part du Restaurateur (par exemple diffusion de contenu illicite, non-paiement des Frais d'abonnement ou d'autres frais dus après plusieurs rappels, fraude, faute grave envers les convives ou les employés de TheFork, etc.), TheFork se réserve le droit de résilier le présent Contrat immédiatement par écrit (qui peut être par email) sans préavis et d'annuler toutes les réservations en cours avec le Restaurant concerné. Tous les frais impayés deviennent immédiatement exigibles dès la notification de la résiliation.

9.7. Les droits et obligations énoncés aux articles 5, 6 et 7 ci-dessus survivent à l'expiration du Contrat. Tout recours dont dispose TheFork en vertu du présent article 9, y compris la résiliation du Contrat, est sans préjudice de tout autre droit ou recours dont TheFork peut disposer.

9.8. **Sanctions en cas de comportement frauduleux.** Si TheFork identifie toute activité frauduleuse, déloyale, abusive ou inappropriée, TheFork sera en droit d'imposer des sanctions immédiates. Une telle activité peut être identifiée au moyen des systèmes internes de détection de la fraude, d'évaluation des risques ou dans le cadre d'audits manuels de TheFork, et constitue un manquement essentiel au présent Contrat.

9.8.1. Lorsque des fonds obtenus frauduleusement ou des schémas de transactions irréguliers transitent par TheFork PAY (y compris, sans s'y limiter, les fraudes liées aux réductions ou à l'utilisation abusive des Cartes Cadeaux TheFork), TheFork se réserve les droits suivants :

(i) Suspension immédiate : suspendre le service TheFork PAY et/ou la visibilité du Restaurant sur la Plateforme, immédiatement et sans préavis, pour une durée limitée ou illimitée.

(ii) Retenue et confiscation définitives : retenir définitivement l'ensemble des fonds détenus avec le statut "En attente" — le montant retenu devant être égal au total de toutes les sommes dues à TheFork (ou à toute société du Groupe TheFork) au moment de la détection de la fraude. Cela inclut, sans s'y limiter, le droit de saisir les sommes à verser, crédits, remboursements ou avantages qui seraient autrement dus au Restaurateur.

9.8.2. Le Restaurateur reconnaît que l'utilisation légitime du Programme Yums implique une contribution financière directe ("Libération de Fonds") de TheFork au profit du Restaurateur. Toute manipulation illégitime des Yums (y compris, sans s'y limiter, les réservations fictives ou la création artificielle de statuts "honorés") constitue une fraude à l'encontre de la trésorerie de TheFork. En conséquence, TheFork se réserve les droits suivants :

(i) Suspension immédiate : suspendre le Restaurant du Programme Yums et/ou de la Plateforme, immédiatement et sans préavis.

(ii) Pénalité contractuelle : Appliquer au Restaurateur une pénalité contractuelle fixe d'un montant de €5.000 (cinq mille euros) (ou le montant équivalent dans la devise locale) par schéma ou incident frauduleux détecté, à titre d'estimation raisonnable et préalable des coûts administratifs et d'enquête, sans préjudice du droit de TheFork de réclamer la réparation de tout préjudice supplémentaire dûment justifié.

9.9. En outre, TheFork est expressément autorisé à retenir tout paiement en attente et à compenser la pénalité susmentionnée ainsi que tous fonds obtenus frauduleusement avec toute somme due au Restaurateur (y compris les sommes à verser au titre de TheFork PAY). L'imposition des sanctions financières susmentionnées (i) s'applique en complément, et non en lieu et place, de toute facturation rectificative, des frais d'enquête ou des frais

10. QUALITY ASSURANCE

- 10.1. Equal treatment.** The Restaurateur represents and warrants that it shall maintain the highest industry standards regarding food quality, service levels, and customer hospitality. Specifically, the Restaurateur undertakes to:
- treat all Diners referred by TheFork with the utmost professionalism, courtesy, and respect;
 - comply strictly with all applicable local health, safety, and sanitary regulations, as well as all operational rules and guidelines issued by TheFork; and
 - maintain all licenses, permits, and authorizations required by law to operate a commercial dining establishment.
- 10.2.** The Restaurateur agrees to offer Diners reserving through the Platform or the Partner Sites strictly the same choice, the same meal quality and quantity, and the same eventual benefits and rates (before any discounts, if applicable) as those reserved to any other customers not attracted and welcomed thanks to the TheFork Services. While the Restaurateur is free to determine the price list for its Restaurant(s), it is hereby agreed and accepted by the Restaurateur that in no circumstances shall the TheFork Diners be offered a different or more onerous price list for the same meal or dishes offered to other diners. For Restaurants featured on the Platform or the Partner Sites, it is imperative for TheFork to ensure that the services offered by the Restaurateur and the quality thereof are consistent with the undertakings of the Restaurateur as set out in this Agreement. To this end, TheFork, including its directors, officers, employees, agents or any of its otherwise appointed representatives, may anonymously test and audit the Restaurateur's services while the Agreement is in force. The Restaurateur will be informed upon completion of any audits or tests being conducted and, should a discrepancy or disparaging behavior towards Diners be identified, TheFork shall apply all reasonable remedies against the Restaurateur, including, but not limited to, notifying the Restaurateur of a breach of the Agreement and asking for the Restaurateur to cure it, refunding Diners, and terminating the Agreement for cause.
- 10.3. Ratings and reviews.** In addition, the Restaurateur shall have access to the Platform ratings and review system as regulated under the separate Terms of Use. Any remedy available to TheFork under this Article 10, including termination of the Agreement, are without prejudice to any other rights or remedies that TheFork may have under the Terms of Use.
- 10.4. Scope of offering.** The Platform is dedicated exclusively to the promotion and reservation of professional dining experiences. Consequently, the Restaurant shall use TheFork solely to offer food and beverage services for on-premise consumption. Unless otherwise expressly authorized by TheFork in writing, eligibility for the Platform is restricted to licensed, brick-and-mortar restaurants. Food trucks, mobile units, bars without a primary kitchen/dining offering, and other non-traditional food-selling venues are strictly excluded.
- 10.5. Changes in status and notification.** The Restaurant must immediately notify TheFork in writing if its business model, licensing status, or service offering changes such that it no longer meets the definition of a licensed restaurant or falls outside the scope of "dining experiences" as defined herein. Such notifications must be sent via email to support@thefork.fr or directly to the Restaurant's assigned Account Manager.
- 10.6. Breach of quality standards.** Any material failure to uphold these quality standards, or any unauthorized change in the nature of the Restaurant's business, shall constitute a material breach of these General Conditions. In such events, TheFork reserves the right to suspend the Restaurant's listing or terminate the Agreement immediately without liability.

administratifs facturés au titre de l'article 8.2 du Contrat, et (ii) s'exerce sans préjudice du droit de TheFork de demander la réparation intégrale de tout préjudice supplémentaire et d'exercer tout autre recours, y compris la résiliation expresse du Contrat.

10. L'ASSURANCE QUALITÉ

- 10.1. Égalité de traitement.** Le Restaurateur déclare et garantit qu'il maintiendra les normes les plus élevées du secteur en matière de qualité des aliments, de niveau de service et d'accueil des clients. Plus précisément, le Restaurateur s'engage à :
- Traiter tous les convives orientés par TheFork avec le plus grand professionnalisme, courtoisie et respect ;
 - Se conformer strictement à l'ensemble des réglementations locales applicables en matière de santé, de sécurité et d'hygiène, ainsi qu'à toutes les règles et directives opérationnelles émises par TheFork ;
 - Maintenir toutes les licences, autorisations et permis requis par la loi pour exploiter un établissement de restauration commerciale.
- 10.2.** Le Restaurateur s'engage à offrir aux convives réservant via la Plateforme ou les Sites Partenaires strictement le même choix, la même qualité et quantité de repas et les mêmes avantages et tarifs (avant toute réduction, le cas échéant) que ceux réservés à tous les autres clients non attirés et accueillis grâce aux Services de TheFork. Bien que le Restaurateur soit libre de déterminer la grille tarifaire de son (ses) Restaurant(s), il est convenu et accepté par le Restaurateur qu'en aucun cas les convives TheFork ne se verront proposer une grille tarifaire différente ou plus onéreuse pour le même repas ou les mêmes plats proposés à d'autres convives. Pour les Restaurants présentés sur la Plateforme ou les Sites Partenaires, il est impératif pour TheFork de s'assurer que les services offerts par le Restaurateur et la qualité de ceux-ci sont conformes aux engagements du Restaurateur tels qu'énoncés dans le présent Contrat. A cette fin, TheFork, y compris ses administrateurs, dirigeants, employés, agents ou tout autre représentant désigné par elle, peut tester et auditer de manière anonyme les services du Restaurateur pendant la durée de validité du Contrat. Le Restaurateur sera informé à la fin de tout audit ou test effectué et, si une anomalie ou un comportement désobligeant envers les convives est identifié, TheFork appliquera tous les recours raisonnables contre le Restaurateur, y compris, mais sans s'y limiter, notifier le Restaurateur d'un manquement au Contrat et demander au Restaurateur d'y remédier, rembourser les convives, et la résiliation pour manquement.
- 10.3. Évaluations et commentaires.** En outre, le Restaurateur aura accès au système de notation et d'évaluation de la Plateforme, tel que réglementé dans les Conditions d'Utilisation séparées. Tout recours dont dispose TheFork en vertu du présent article 10, y compris la résiliation du Contrat, est sans préjudice de tout autre droit ou recours dont TheFork peut disposer en vertu des Conditions d'Utilisation.
- 10.4. Champ d'application de l'offre.** La Plateforme est exclusivement dédiée à la promotion et à la réservation d'expériences de restauration professionnelles. En conséquence, le Restaurant doit utiliser TheFork uniquement pour proposer des services de restauration et de boissons destinés à être consommés sur place. Sauf autorisation écrite expresse de TheFork, l'accès à la Plateforme est réservé aux restaurants agréés disposant d'un établissement physique. Les food trucks, unités mobiles, bars ne disposant pas d'une offre principale de cuisine/restauration sur place ainsi que tous les autres établissements de vente de nourriture non traditionnels sont strictement exclus.
- 10.5. Changement de statut et notification.** Le Restaurant doit immédiatement notifier TheFork par écrit si son modèle économique, son statut au regard des licences ou autorisations requises, ou son offre de services évolue de telle sorte qu'il ne répond plus à la définition d'un restaurant agréé ou qu'il sort du champ des "expériences de restauration" tel que défini dans les présentes. Ces notifications doivent être envoyées par e-mail à support@thefork.fr ou directement au Chargé de compte dédié du

11. WARRANTY, INDEMNITY

- 11.1. The Application is provided on an 'as is' and 'as available' basis. To the extent permitted by law, neither TheFork nor any company in TheFork Group may on any account be held liable if, in case of unavailability due to (i) maintenance operations, (ii) Internet network, or (iii) any other reason beyond its control, the Restaurateur cannot access the Application, or Users cannot access the Platform or Partner Sites.
- 11.2. Each party (the "**Indemnifying Party**") will indemnify, defend and hold harmless the other party, its affiliates and their respective directors, officers, employees and agents (the "**Indemnified Party**") from and against any and all claims, damages, liabilities, causes of action, and losses (including reasonable attorney's fees) (collectively, "**Losses**") with respect to any third party claim arising out of or related to: (i) the negligence or willful misconduct of the Indemnifying Party or its employees or agents in their performance of their obligations under the Agreement; (ii) a breach of any of the Indemnifying Party's representations, warranties or covenants under the Agreement; and (iii) any claims that the Indemnifying Party's intellectual property infringes a third party's intellectual property rights.
- 11.3. In addition, the Restaurateur will indemnify, defend and hold harmless TheFork from and against any and all Losses with respect to any third party claim arising out of or related to: (i) the Restaurateur's violation or alleged violation of any applicable food, restoration or other health and safety code, rule or regulation, (ii) the Restaurateur copying, storing, retaining, removing from the Platform or the Application or otherwise processing the Personal Data, except as expressly permitted under the Agreement or the DPA, (iii) any third party claim arising out of or in connection with the manufacture, production, distribution, handling, advertising, consumption or use of, or otherwise relating to, any Special Offer run by the Restaurateur using the Platform and the Application or any other communication made by the Restaurateur using the CRM accounts in the Application.
- 11.4. In any case, the amount of damages that may be claimed from TheFork or a company in TheFork Group will be limited to the amount of Subscription Fees effectively received by TheFork (excluding commission on reservations) from the Restaurateur for the previous 12 (twelve) months of performance of this Agreement with the Restaurateur.

12. MISCELLANEOUS

- 12.1. **Evidence.** The parties expressly agree that the data stored on electronic media within the computer system belonging to TheFork or a company in the TheFork Group shall constitute prima facie evidence, unless the Restaurateur proves a manifest error. In the event that such data should be produced in any litigation or other proceedings, the data will be deemed admissible, valid and enforceable against the parties and in the same way, under the same conditions and with the same conclusive force as any document that may be drawn up, received or stored in writing, unless where there is an obvious error by TheFork. The Fraud monitoring provisions under the Specific Conditions of this Agreement shall apply and be equally considered accepted and enforceable by the parties.
- 12.2. **Relationship.** No joint venture, partnership, employment or agency relationship exists between the Restaurateur (or the Restaurant) and TheFork.
- 12.3. **No assignment.** The Restaurateur may not assign its rights under this

Restaurant.

- 10.6. Manquement aux normes de qualité. Tout manquement substantiel au respect de ces normes de qualité, ou toute modification non autorisée de la nature de l'activité du Restaurant, constitue un manquement essentiel aux présentes Conditions Générales. Dans de tels cas, TheFork se réserve le droit de suspendre immédiatement la fiche du Restaurant sur la Plateforme ou de résilier le Contrat avec effet immédiat, sans engager sa responsabilité.

11. GARANTIE, INDEMNISATION

- 11.1. L'Application est fournie "en l'état" et "telle que disponible". Dans la mesure permise par la loi, ni TheFork ni aucune société du Groupe TheFork ne pourra en aucun cas être tenue responsable si, en cas d'indisponibilité liée (i) à des opérations de maintenance, (ii) au réseau Internet ou (iii) à toute autre raison qui lui est indépendante, le Restaurateur ne peut accéder à l'Application, ou les Utilisateurs ne peuvent accéder à la Plateforme ou aux Sites Partenaires.
- 11.2. Chaque partie (la "**partie indemnisante**") indemnisera, défendra et dégage de toute responsabilité l'autre partie, ses sociétés affiliées et leurs administrateurs, dirigeants, employés et agents respectifs (la "**partie indemnisée**") contre toute réclamation, tout dommage, toute responsabilité, toute cause d'action et toute perte (y compris les honoraires raisonnables d'avocat) (collectivement, les "**Pertes**") en ce qui concerne toute réclamation d'un tiers découlant de ou liée à : (i) la négligence ou la faute intentionnelle de la partie indemnisante ou de ses employés ou agents dans l'exécution de leurs obligations au titre du Contrat ; (ii) une violation de toute déclaration, garantie ou engagement de la partie indemnisante au titre du Contrat ; et (iii) toute réclamation selon laquelle la propriété intellectuelle de la partie indemnisante porte atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers.
- 11.3. En outre, le Restaurateur indemnisera, défendra et dégage TheFork de toute Perte liée à une réclamation d'un tiers découlant de ou liée à : (i) la violation ou la prétendue violation par le Restaurateur de tout code, règle ou réglementation applicable en matière d'alimentation, de restauration ou de santé et de sécurité, (ii) la copie, le stockage, la conservation, le retrait de la Plateforme ou de l'Application par le Restaurateur ou tout autre traitement des Données à caractère personnel, sauf si cela est expressément autorisé dans le cadre du Contrat ou du DPA, (iii) toute réclamation de tiers découlant de ou en rapport avec la fabrication, la production, la distribution, la manipulation, la publicité, la consommation ou l'utilisation de, ou autrement liée à, toute Promotion gérée par le Restaurateur à l'aide de la Plateforme et de l'Application ou toute autre communication faite par le Restaurateur à l'aide des comptes CRM dans l'Application.
- 11.4. Dans tous les cas, le montant des dommages et intérêts qui peuvent être réclamés à TheFork ou à une société du groupe TheFork sera limité au montant des Frais d'abonnement effectivement perçus par TheFork (hors commission sur les réservations) de la part du Restaurateur pour les douze (12) mois précédents d'exécution du présent Contrat avec le Restaurateur.

12. DIVERS

- 12.1. **Éléments de preuve.** Les parties conviennent expressément que les données stockées sur des supports électroniques au sein du système informatique appartenant à TheFork ou à une société du Groupe TheFork constitueront une preuve prima facie, sauf si le Restaurateur démontre l'existence d'une erreur manifeste. Dans l'hypothèse où ces données devraient être produites dans le cadre de toute procédure contentieuse ou autre, elles seront considérées comme recevables, valables et opposables aux parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui pourrait être établi, reçu ou conservé par écrit, sauf en cas d'erreur manifeste de la part de TheFork. Les dispositions relatives à la surveillance des fraudes prévues dans les Conditions Particulières du présent Contrat s'appliqueront et seront également considérées comme acceptées et opposables aux parties.
- 12.2. **Relation.** Il n'existe aucune relation de joint-venture, de partenariat, d'emploi ou d'agence entre le Restaurateur et TheFork.

Agreement to a third party, unless TheFork has given its express, prior, written consent.

- 12.4. Survival.** Articles 5 (Limitation of liability), 6 (Intellectual Property), 7 (Financial Conditions, to the extent of accrued rights), 11 (Warranty & Indemnity), 12 (Confidentiality, Governing law and jurisdiction), together with the DPA, and any provisions which by their nature are intended to survive termination, shall survive upon expiry of this Agreement.
- 12.5. Confidentiality.** TheFork and the Restaurateur agree not to disclose and to request that their respective agents and service providers do not disclose any information and knowledge that is shared and identified by the issuing party as proprietary and/or confidential or which, given the nature of the circumstances of disclosure, must be treated as proprietary or confidential. The provisions of the Order Form must be considered as confidential and must not be disclosed (except to a company in TheFork Group and the parties' respective attorneys and accountants) without the other party's prior written consent.
- 12.6. Execution and entire agreement.** The parties acknowledge and agree that the Agreement may be executed and stored in electronic format. Unless otherwise mentioned, the Agreement constitutes the entire agreement between the parties on its subject matter and replaces any earlier contracts and/or agreements between the parties.
- 12.7. Notices.** All notices sent to TheFork concerning a claim or a legal matter must be made in writing to TheFork at the address stated on page 1, with a copy to legal@thefork.com. All notices sent to the Restaurateur may be sent by letter to the address listed in the Order Form or by electronic mail to the designated recipient indicated in the Order Form.
- 12.8. Complaint procedure and mediation.** Throughout the term of this Agreement, TheFork will operate an internal complaints procedure. If the Restaurateur has a complaint in connection with this Agreement, it should notify TheFork by email at support@thefork.fr. On receipt of a complaint, TheFork will investigate and provide the Restaurateur with a response and decision as soon as reasonably practicable. If the Restaurateur is established in the European Union (an "EU Restaurateur") and believes that the dispute is not wholly resolved through TheFork's complaints procedure, then the dispute may be referred at the EU Restaurateur's discretion to the Centre for Effective Dispute Resolution ("CEDR") for mediation: details can be found at <https://www.cedr.com/>. Although mediation is a voluntary process, TheFork and the EU Restaurateur both agree to engage in good faith throughout any mediation attempts, and to do so in accordance with the CEDR Model Mediation Procedure. Unless the EU Restaurateur and TheFork agree otherwise within 14 (fourteen) days of notice of the dispute, the mediator will be nominated by CEDR. To initiate the mediation, the EU Restaurateur must give TheFork notice by email at support@thefork.fr (with "Mediation initiated" in the subject line) that it is referring the dispute to mediation. A copy of the referral should be sent to CEDR. Any attempt to reach an agreement through mediation on the settlement of a dispute will not affect the EU Restaurateur's or TheFork's right to initiate court proceedings at any time before, during or after the mediation process.
- 12.9. Governing law and jurisdiction.** This Agreement and the Restaurateur's use of the Platform and/or the Application, as well as any claims between the Restaurateur and TheFork are governed and must be interpreted according to French law, notwithstanding the applicable rules of conflict of law. By accessing or using the Application and/or the Platform, to the extent permitted under applicable laws and unless prohibited by local small business laws and regulations, the Restaurateur waives any claims that may arise under the laws of other countries or territories. In case of a dispute, the Restaurateur must lodge all claims, legal actions or disputes that it may have against TheFork or that are related to this Agreement, exclusively with the courts of Paris, France. Nothing prevents TheFork from bringing actions before any other court of competent jurisdiction, in particular where mandatory consumer or small-business laws apply to the Restaurateur. Nothing in this Agreement limits the right of TheFork to bring any claim, action or dispute against the Restaurateur in order to fight fraud, recover
- 12.3. Absence de cession.** Le Restaurateur ne peut pas céder ses droits dans le cadre du présent Contrat à un tiers, à moins que TheFork n'ait donné son consentement exprès, préalable et écrit.
- 12.4. Survie.** Les articles 5 (Limitation de responsabilité), 6 (Propriété intellectuelle), 7 (Conditions financières, dans la mesure des droits acquis), 11 (Garantie et indemnisation), 12 (Confidentialité, droit applicable et juridiction compétente), ainsi que le DPA et toute disposition qui, par sa nature, est destinée à survivre à la résiliation, resteront en vigueur à l'expiration du présent Contrat.
- 12.5. Confidentialité.** TheFork et le Restaurateur s'engagent à ne pas divulguer et à exiger de leurs agents et prestataires de services respectifs qu'ils ne divulguent pas toute information et savoir transmis qui sont identifiés par la partie émettrice comme étant exclusifs et/ou confidentiels ou qui, compte tenu de la nature des circonstances de la divulgation, doivent être traités comme étant exclusifs ou confidentiels. Les dispositions du Bon de commande doivent être considérées comme confidentielles et ne doivent pas être divulguées (sauf à une société du Groupe TheFork ainsi qu'aux avocats et comptables concernés des parties) sans le consentement écrit préalable de l'autre partie.
- 12.6. Exécution et intégralité du Contrat.** Les parties reconnaissent et acceptent que la conclusion et la conservation du Contrat soit sous forme dématérialisée. Sauf indication contraire, le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties sur son objet et remplace tout contrat et/ou accord antérieur entre les parties.
- 12.7. Notification.** Toutes les notifications adressées à TheFork concernant une réclamation ou une question juridique doivent être adressées par écrit à La Fourchette SAS à l'adresse indiquée à la page 1, avec copie à legal@thefork.com. Toutes les notifications adressées au Restaurateur peuvent être envoyées par lettre à l'adresse indiquée dans le Bon de commande ou par courrier électronique au destinataire désigné indiqué dans le Bon de commande.
- 12.8. Procédure de plainte et médiation.** Pendant toute la durée du présent Contrat, TheFork appliquera une procédure de réclamation interne. Si le Restaurateur a une plainte à formuler en rapport avec le présent Contrat, il doit en informer TheFork par courrier électronique à l'adresse suivante: support@thefork.fr. Dès réception d'une plainte, TheFork ouvrira une enquête interne et fournira au Restaurateur une réponse et une décision dans les meilleurs délais. Si le Restaurateur est établi dans l'Union européenne (un "Restaurateur de l'UE") et estime que le litige n'est pas entièrement résolu par la procédure interne de plainte de TheFork, le litige peut être soumis, à la discrétion du Restaurateur de l'UE, au Centre for Effective Dispute Resolution ("CEDR") en vue d'une médiation : les détails sont disponibles sur <https://www.cedr.com/>. Bien que la médiation soit un processus volontaire, TheFork et le Restaurateur de l'UE s'accordent tous deux à participer de bonne foi à toute tentative de médiation, et de le faire conformément au modèle de procédure de médiation du CEDR. Sauf accord contraire entre le Restaurateur de l'UE et TheFork dans les quatorze (14) jours suivant la notification du litige, le médiateur sera nommé par le CEDR. Pour initier la médiation, le Restaurateur de l'UE doit informer TheFork par courrier électronique à l'adresse suivante : support@thefork.fr (avec la mention "Médiation initiée" dans l'objet) qu'il soumet le litige à la médiation. Une copie de cette demande doit être envoyée au CEDR. Toute tentative de parvenir à un accord par le biais de la médiation relative au règlement d'un litige est sans préjudice au droit du Restaurateur de l'UE ou de TheFork d'engager une procédure judiciaire à tout moment avant, pendant ou après le processus de médiation.
- 12.9. Droit applicable et juridiction.** Le présent Contrat et l'utilisation de la Plateforme et/ou de l'Application par le Restaurateur, ainsi que toute réclamation entre le Restaurateur et TheFork sont régis et doivent être interprétés selon le droit français, nonobstant les règles de conflits de lois applicables. En accédant ou en utilisant l'Application et/ou la Plateforme, dans la mesure permise par les lois applicables et sauf interdiction par les lois et règlements locaux relatifs aux petites entreprises, le Restaurateur renonce

unpaid invoices or protect any intellectual property rights or any obligation of confidence in connection with this Agreement in any other court of competent jurisdiction.

SPECIFIC CONDITIONS OF PUBLICATION OF SPECIAL OFFERS

1. PURPOSE

- 1.1. These Specific Conditions (the “**Conditions of the Special Offer(s)**”) supplement the General Conditions and apply to the special offer publication service provided by TheFork to the Restaurateur on the Platform and on Partner Sites (“**Special Offer(s)**”). Special Offer conditions vary and may cover different components of the meal (food and/or drinks) as detailed in the Order Form, an order for insertion, or documented by any other means, including emails exchanged between the Restaurateur and the dedicated TheFork personnel (typically the assigned Account Managers), by and between the Restaurateur and TheFork.

2. OBLIGATION OF COMPLIANCE, QUALITY, VALUE AND EQUAL TREATMENT OF DINERS

- 2.1. The parties acknowledge that meeting consumers’ (Diners) expectations is a material obligation of the Restaurant under this Agreement. In this spirit, the Restaurateur commits to ensure that the quality of the Restaurateur’s catering, compliance of its service with TheFork’s range of Special Offers, the description of the Special Offer in the Order Form and on the Platform, and the equal treatment of Diners making use of a Special Offer, are material elements of this Agreement. If the Restaurateur’s service quality is unsatisfactory, if the Special Offer is restricted or amended during the dining experience, in case of a partial service or a service not complying with the details of the Special Offers or in case of unfair treatment of Diners making use of a Special Offer (e.g. cancellation of reservations made with a Special Offer, different quantities, or special menu with Special Offers excluded), TheFork may, without notice, cancel and withdraw the Restaurateur’s access to Special Offers.
- 2.2. Repeated breaches of the obligations of compliance, quality and equal treatment under Article 2.1 above shall entitle TheFork to unpublish the Restaurant from the Platform without further notice, notwithstanding the statutory rights of the Restaurateur and the contractual remedies set out in Article 12 of the General Conditions (complaints procedure and mediation) which remain available to the Restaurateur. The Restaurateur will be notified of the reasons for the unpublishing by email.
- 2.3. Special Offers must match those set out in TheFork’s special offers catalog offered to the Restaurateur, or otherwise made available to the Restaurateur on the Application, and reflected in the Order Form. These Special Offers must have a material and tangible value.
- 2.4. TheFork also reserves the right to refuse or cancel a Special Offer if the Restaurateur does not correctly use the Application to manage reservations, and/or if the Restaurateur does not meet its obligations under the General Conditions.

3. WARRANTY

à toute réclamation qui pourrait résulter de la législation d’autres pays ou territoires. En cas de litige, le Restaurateur doit porter toute réclamation, action ou contestation qu’il aurait à l’égard de TheFork ou relative au présent Contrat, exclusivement devant les tribunaux de Paris, France. Rien n’empêche TheFork d’intenter une action devant tout autre tribunal compétent, notamment lorsque des dispositions légales impératives en matière de protection des consommateurs ou des petites entreprises s’appliquent au Restaurateur. Aucune disposition du présent Contrat ne limite le droit de TheFork d’introduire toute réclamation, action ou litige contre le Restaurateur afin de lutter contre la fraude, de recouvrer des factures impayées ou de protéger tout droit de propriété intellectuelle ou toute obligation de confidentialité en rapport avec le présent Contrat devant tout autre tribunal compétent.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PUBLICATION DES PROMOTIONS

1. OBJET

- 1.1. Les présentes Conditions Particulières (les “**Conditions des Promotions**”) complètent les Conditions Générales et s’appliquent à la fourniture par TheFork au Restaurateur d’un service de publication de Promotions sur la Plateforme et sur les Sites Partenaires (“**Promotions**”). Les Conditions des Promotions varient et peuvent couvrir différentes composantes des repas (nourriture et/ou boissons) telles que détaillées dans le Bon de commande, un ordre d’insertion, ou documentées par tout autre moyen, y compris par email échangé entre le Restaurateur et le personnel dédié de TheFork (typiquement les Chargés de compte assignés), par et entre le Restaurateur et TheFork.

2. OBLIGATION DE CONFORMITÉ, DE QUALITÉ, DE VALEUR ET D’ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DES CONVIVES

- 2.1. Les parties reconnaissent que la satisfaction des attentes des consommateurs (convives) est une obligation essentielle du Restaurateur dans le cadre du présent Contrat. Dans cet esprit, le Restaurateur s’engage à ce que la qualité de sa restauration, la conformité de son service avec la gamme de Promotions de TheFork, la description de la Promotion dans le Bon de commande et sur la Plateforme, l’égalité de traitement des convives bénéficiant d’une Promotion, constituent des éléments déterminant dans le cadre du présent Contrat. Si la qualité du service du Restaurateur n’est pas satisfaisante, si la Promotion est restreinte ou modifiée pendant le repas, en cas de prestations partielles ou non conformes aux détails de la Promotion ou en cas de traitement non équitable des convives bénéficiant de la Promotion (par exemple, annulation des réservations effectuées avec une Promotion, quantités différentes, menu spécial avec des Promotions exclues), TheFork peut, sans préavis, annuler et retirer l’accès du Restaurateur aux Promotions.
- 2.2. Les manquements répétés aux obligations de conformité, de qualité et d’égalité de traitement visées à l’article 2.1 ci-dessus autorisent TheFork à dépublier le Restaurant de la Plateforme sans autre notification, nonobstant les droits statutaires du Restaurateur et les recours contractuels visés à l’article 12 des Conditions Générales (procédure de réclamation et de médiation) qui restent à la disposition du Restaurateur. Le Restaurateur sera informé des motifs de la dépublication par courrier électronique.
- 2.3. Les Promotions doivent correspondre à celles figurant dans le catalogue de promotions de TheFork proposé au Restaurateur, ou autrement mises à la disposition du Restaurateur sur l’Application, et doivent être reflétées dans le Bon de commande. Ces Promotions doivent avoir une valeur matérielle et tangible.
- 2.4. TheFork se réserve également le droit de refuser ou d’annuler une Promotion si le Restaurateur n’utilise pas correctement l’Application pour gérer les

- 3.1. The Restaurateur acknowledges that the role of TheFork and any company in the TheFork Group is limited to that of a mere platform. Accordingly, the Restaurateur undertakes to comply with current applicable legislation in all circumstances and to indemnify and hold TheFork and any other company in the TheFork Group harmless against any complaints, claims, legal action or demands for compensation by a User, a third party or a public authority in relation to information, content or acts of the Restaurateur that are not consistent with a Special Offer, compliant with a legal provision or that would cause harm to a User or a third party.

4. ADJUSTMENTS

- 4.1. The Restaurateur acknowledges that, at any time, TheFork may need to change its business strategy in order to adapt to market changes and fairly compete with third-party providers. Accordingly, TheFork reserves the right to request that the Restaurateur change any of its Special Offers that do not meet new criteria set by TheFork and communicated to the Restaurateur with adequate advance notice. If the Restaurateur refuses to adjust its Special Offer according to TheFork's new criteria, TheFork will be entitled to unpublish the Restaurateur's Special Offer without the Restaurateur being entitled to any compensation.
- 4.2. The conditions for displaying a Special Offer on the Platform may vary, depending on the attractiveness of the Special Offer, and TheFork shall use its reasonable best efforts to communicate with Restaurateurs and describe the reason for a Special Offer removal based on a tracked lack of effectiveness and return.

5. DURATION OF THE SPECIAL OFFER

- 5.1. The Restaurateur may choose to publish a Special Offer for a fixed or indefinite term. The minimum duration of a Special Offer is 32 (thirty-two) consecutive days or, in the case of special events, such as the TheFork Festival, the minimum duration set for such an event as communicated to the Restaurateur by TheFork. If the Special Offer was published for an indefinite duration, each party may terminate the Special Offer in writing (including by email) at any time after the expiration of the applicable minimum duration, subject to seven (7) days' prior notice. If the Special Offer was published for a fixed term, the Restaurateur is entitled to renew it multiple times unless a Special Offer is no longer offered as an option by TheFork in accordance with the above Article 4 of the Conditions of the Special Offer(s).

6. ADDITIONAL RESTAURATEUR'S OBLIGATIONS

- 6.1. In order to publish and maintain a Special Offer and benefit from its return, the Restaurateur must also comply with the following conditions:
- 6.1.1. For the benefit of consumers (Diners) and to ensure the effectiveness and fairness of a Special Offer, the Restaurateur shall be prohibited from enforcing a price increase on the Restaurant's menu in the 10 (ten) days before the launch of a Special Offer, or during the term of the Special Offer validity.
- 6.1.2. A Special Offer must be applied to a Diner who arrives at the Restaurant at the booked time and up to 15 (fifteen) minutes thereafter, provided that the reserving Diner meets the Conditions of the Special Offer. If a Diner books a table at the Restaurant with a Special Offer for two or more Diners, the Restaurateur shall apply the Special Offer to all Diners of the party who meet the Conditions of the Special Offer including, but not limited to, all Diners who arrive at the Restaurant at the time of the reservation and up until 15 (fifteen) minutes thereafter. If the Diner and all members of the party have not arrived at the Restaurant within 15 (fifteen) minutes from the expected booked arrival time, the Restaurateur shall be entitled to refuse to apply the Special Offer to all Diners in such a group, including the Diner who booked the Special Offer.
- 6.1.3. If a Diner complies with all Conditions of the Special Offer, but the Special Offer is not correctly applied for any reason whatsoever, the Restaurateur shall refund the Diner (or TheFork, if TheFork at its own discretion has refunded the Diner upon a complaint) the difference

réservations, et/ou si le Restaurateur ne respecte pas ses obligations au titre des Conditions Générales.

3. GARANTIE

- 3.1. Le Restaurateur reconnaît que le rôle de TheFork et de toute société du Groupe TheFork est limité à celui d'une simple plateforme. En conséquence, le Restaurateur s'engage à respecter en toutes circonstances la législation applicable en vigueur et à indemniser et garantir TheFork et toute autre société du Groupe TheFork contre toute plainte, réclamation, action ou demande d'indemnisation de la part d'un Utilisateur, d'un tiers ou d'une autorité publique en relation avec une information, un contenu ou acte du Restaurateur qui ne serait pas conforme à une Promotion, conforme à une disposition légale ou qui causerait un préjudice à un Utilisateur ou à un tiers.

4. ADAPTATION

- 4.1. Le Restaurateur est informé du fait que TheFork peut être amenée à modifier à tout moment sa stratégie commerciale aux fins de s'adapter à l'évolution du marché et de concurrencer équitablement les prestataires tiers. En conséquence, TheFork se réserve le droit de demander au Restaurateur de modifier toute Promotion qui ne répondrait pas aux nouveaux critères définis par TheFork et communiqués au Restaurateur moyennant un préavis suffisant. Si le Restaurateur refuse d'adapter sa Promotion aux nouveaux critères de TheFork, TheFork sera en droit de dépublier la Promotion du Restaurateur sans que ce dernier ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation.
- 4.2. Les modalités d'affichage d'une Publication sur la Plateforme peuvent varier, en fonction de l'attractivité de ladite Promotion et TheFork fera ses efforts raisonnables pour communiquer avec les Restaurateurs et décrire la raison de la suppression d'une Promotion basée sur le manque d'efficacité et de rendement constaté.

5. DURÉE DE LA PROMOTION

- 5.1. Le Restaurateur peut choisir de publier une Promotion pour une durée déterminée ou indéterminée. La durée minimale d'une Promotion est de trente-deux (32) jours consécutifs ou, dans le cas d'événements spéciaux, tels que le TheFork Festival, la durée minimale fixée pour un tel événement, telle que communiquée au Restaurateur par TheFork. Si la Promotion a été publiée pour une durée indéterminée, chaque partie peut mettre fin à la Promotion par écrit (y compris par e-mail) à tout moment après l'expiration de la durée minimale applicable, moyennant un préavis de sept (7) jours. Si la Promotion a été publiée pour une durée déterminée, le Restaurateur a le droit de la renouveler plusieurs fois, à moins qu'une Promotion ne soit plus proposée en option par TheFork conformément à l'article 4 ci-dessus des Conditions des Promotions.

6. OBLIGATIONS SUPPLÉMENTAIRES DU RESTAURATEUR

- 6.1. Pour publier et maintenir une Promotion et bénéficier de son retour, le Restaurateur doit également respecter les conditions suivantes :
- 6.1.1. Dans l'intérêt des consommateurs (convives) et pour garantir l'efficacité et l'équité d'une Promotion, il est interdit au Restaurateur d'appliquer une augmentation de prix sur le menu du Restaurant dans les dix (10) jours précédant le lancement des Promotions, ou pendant la durée de validité des Promotions.
- 6.1.2. Une Promotion doit être appliquée à un convive qui arrive au Restaurant à l'heure réservée et jusqu'à 15 minutes plus tard, à condition que le convive réservant remplisse les conditions de la Promotion. Si un convive réserve une table au Restaurant avec une Promotion pour deux convives ou plus, le Restaurateur appliquera la Promotion à tous les convives du groupe qui remplissent les Conditions des Promotions, y compris, mais sans s'y limiter, à tous les convives qui arrivent au Restaurant à l'heure de la réservation et jusqu'à quinze (15) minutes après. Si le convive et tous les membres du groupe ne sont pas arrivés au Restaurant dans les quinze (15) minutes suivant l'heure prévue de la réservation et de l'arrivée, le Restaurateur est en droit de refuser d'appliquer la Promotion à tous

between the amount the Diner paid for the meal and the amount that the Diner would have paid had the Special Offer been applied correctly. When TheFork refunds a Diner for a Special Offer not being correctly applied by the Restaurateur, TheFork will invoice the relevant amount to the Restaurateur in the next available invoice issued after the meal date.

- 6.1.4. The Restaurateur must comply with all provisions of these Specific Conditions while the Special Offer is available on the Platform and the Partner Sites as well as when the offer is renewed.
- 6.1.5. Unless otherwise agreed, the Restaurateur agrees that TheFork may publish the Special Offer on the Platform and all Partner Sites and affiliated sites with which TheFork has a distribution agreement in place with. The Restaurateur shall have no right to exclude any website or channels from the range of channels where the Special Offer will be made available to Diners.

SPECIFIC CONDITIONS OF THE CREDIT CARD IMPRINT AND PRE-PAYMENT

1. GENERAL

These Specific Conditions of the Credit Card Imprint and Pre-payment ("Specific Conditions") apply to the functionalities of Credit Card Imprint ("CCI") and Pre-payment ("PPT") (together: "CCI&PPT") available on the TheFork Platform. CCI&PPT are discrete services on the TheFork Platform used by Diners and are made available by TheFork in cooperation with the payment service provider Stripe Payments Europe Ltd. and its regulated group entities, or for the territory of the United Kingdom, Stripe Payments UK Ltd. ("PSP").

CCI&PPT are made available in two options: "Standard" and "Custom". These Specific Conditions apply to both of these options, but if the Restaurateur is using the Custom option, the [CCI&PPT T&Cs](#) apply to the extent they do not contradict these Specific Conditions.

The Restaurateur has the possibility to activate the CCI and/or PPT only if (i) it is using the Application TheFork Manager as a reservation tool and (ii) the "Personalised" Widget in HTML mode that is available to the Pro and Pro+ Restaurateur subscribers. TheFork reserves the right to modify these criteria according to the evolution of the Service.

CCI&PPT are provided to the Diners by the Restaurateur and not by TheFork.

2. DESCRIPTION OF THE FUNCTIONALITIES

2.1 Credit Card Imprint

CCI is a functionality that serves to protect the Restaurateurs from all the consequences of no-shows and reservation cancellations, or amendments to the reservations after the permitted cancellation window.

If not specifically requested otherwise, the CCI enables the Diners' card details to be saved without an initial payment at the time of the reservation. The Restaurateur has the option to activate the CCI Pre-authorisation feature that (i) saves the Diners' card details without an initial payment at the time of the reservation, and also (ii) puts a temporary hold on the Diners' card that reduces its balance, which will either be released or converted into a charge (the "Pre-authorisation").

les convives de ce groupe, y compris au convive qui a réservé la Promotion.

- 6.1.3. Si un convive respecte toutes les Conditions des Promotions, mais que la Promotion n'est pas correctement appliquée pour quelque raison que ce soit, le Restaurateur remboursera au convive (ou à TheFork, si TheFork, selon sa propre appréciation, a remboursé le convive suite à une réclamation) la différence entre le montant que le convive a payé pour le repas et le montant que le convive aurait payé si la Promotion avait été correctement appliquée. Lorsque TheFork rembourse un convive pour une Promotion qui n'a pas été correctement appliquée par le Restaurateur, TheFork facturera le montant correspondant au Restaurateur dans la prochaine facture émise après la date du repas.
- 6.1.4. Le Restaurateur doit se conformer à toutes les dispositions des présentes Conditions Particulières pendant toute la durée pendant laquelle la Promotion est disponible sur la Plateforme et les Sites Partenaires ainsi que lors du renouvellement de la Promotion.
- 6.1.5. Sauf accord contraire, le Restaurateur accepte que TheFork publie la Promotion sur la Plateforme et sur tous les Sites Partenaires et sites affiliés avec lesquels TheFork a conclu un accord de distribution. Le Restaurateur n'a pas le droit d'exclure un site Internet ou des canaux de la gamme de canaux où la Promotion sera mise à la disposition des convives.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU SERVICE D'EMPREINTES BANCAIRES ET DU PRÉPAIEMENT

1. GÉNÉRALITÉS

Les présentes Conditions Particulières du service d'Empreintes Bancaires et du Prépaiement ("Conditions Particulières") s'appliquent aux fonctionnalités d'Empreintes Bancaires ("EB") et du prépaiement ("PPT") (ensemble : "EB&PPT") disponibles sur la plateforme TheFork. Les EB&PPT sont des services sur la plateforme TheFork utilisés par les convives et sont mis à disposition par TheFork en coopération avec le prestataire de services de paiement Stripe Payments Europe Ltd. et les entités agréées de son groupe, ou pour le territoire du Royaume-Uni, Stripe Payments UK Ltd. ("PSP").

Les EB&PPT sont disponibles en deux options : "Standard" et "Sur mesure". Les présentes Conditions Particulières s'appliquent à ces deux options, mais si le Restaurateur utilise l'option "sur mesure", les [Conditions Générales de EB&PPT](#) s'appliquent dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux présentes Conditions Particulières.

Le Restaurateur a la possibilité d'activer le EB et/ou le PPT uniquement s'il utilise (i) l'Application TheFork Manager comme outil de réservation et (ii) le Widget "Personnalisé" en mode HTML qui est disponible pour les abonnés Restaurateurs Pro et Pro+. TheFork se réserve le droit de modifier ces critères en fonction de l'évolution du Service.

Les EB&PPT sont fournis au convive par le Restaurateur et non par TheFork.

2. DESCRIPTION DES FONCTIONNALITÉS

2.1 Empreinte bancaire

L'EB est une fonctionnalité qui sert à protéger les Restaurateurs de toutes les conséquences des non-présentations et des annulations de réservation, ou des modifications des réservations après la fenêtre d'annulation autorisée.

Sauf demande spécifique contraire, l'EB permet d'enregistrer les données de la carte du convive sans paiement initial au moment de la réservation. Le Restaurateur a la possibilité d'activer la fonction de Pré-autorisation par EB qui (i) sauvegarde les données de la carte du convive sans paiement initial au moment de la réservation, et

In both of these cases, if a Diner makes a reservation, and either (i) does not show at the Restaurant at all ("**no-show**"), or (ii) cancels or amends the reservation after the permitted cancellation window, CCI also allows the Restaurateur to instruct the PSP (through TheFork's system) to charge a specific amount on the Diners' card; in the described cases, the Restaurateur also has the right not to charge the Diner, according to its own discretion.

Unless otherwise agreed between TheFork and the Restaurateur, the maximum amount that can be withdrawn when using CCI is limited to €800 (eight hundred euros) per Cover (or the equivalent amount in the local currency). In case of the Diners' behavior described in the paragraph above, (i) the Restaurateur has 7 (seven) days from the date of the meal (including the day of the meal) to request via the Application that the amount communicated to the Diner should be debited, and (ii) when the Restaurateur uses the Pre-authorisation, it has between 2 (two) and 3 (three) days from the date of the meal (including the day of the meal) to request via the Application that the amount communicated to the Diner should be debited. Any debit request made by the Restaurateur after this deadline could be rejected. TheFork cannot be held liable if the Restaurateur is late in submitting a debit request.

In the Standard CCI option, the parties agree that the Diner may cancel its reservation without cost up to 24 (twenty-four) hours before the date of the meal in the local time of the city where the Restaurant is located (the "**Cancellation Window**"). It may become necessary to change this 24-hour (twenty-four hours) deadline in the future, but this will be discussed between TheFork and the Restaurateur. In the Custom CCI option, the Restaurateur has the right to set the Cancellation Window for a period between six (6) and 96 (ninety-six) hours.

CCI verifies that the Diner's card details are valid at the time such details are provided as part of the Diner's reservation flow. Unless the Pre-authorisation is activated, credit limits or account balances are not checked and therefore TheFork does not guarantee that the Diner's card will have sufficient funds when the Restaurateur decides to charge it.

2.2 Pre-payment

PPT is a functionality that serves to protect the Restaurateurs and reduce the Restaurateurs' risk of financial loss in case of no-shows and cancellations, or amendments to the reservations after the permitted cancellation window, by obliging the Diner to pay the whole or a part of the restaurant invoice at the time of the reservation.

Once the Diner finalises their reservation, the amount indicated in the reservation flow will be immediately charged from their bank account using the card details the Diner provided during the reservation flow. This pre-paid amount will be deducted from the restaurant invoice.

The Restaurateur sets a fixed amount to be charged per reserved Cover. That amount is specified at the time of reservation and presented to the Diner during the reservation flow. The amount to be charged represents the fixed amount per reservation, multiplied by the number of reserved Covers (1 (one) Cover per person; for example, if a Diner makes a reservation for 4 (four) persons, this amount will be multiplied by 4 (four)).

3. PAYMENT CONDITIONS, RESPONSIBILITY AND LIABILITY

CCI&PPT are secure functionalities and are provided with a form hosted on a secure web page and a banking security protocol controlled by the PSP. The reservations made using CCI&PPT are confirmed in TheFork's system only after the PSP has received a confirmation of the existence of the Diner's bank card used, its validity and the fraud score assigned by the PSP. The Diner receives confirmation of the reservation by email containing the consumer conditions of CCI or PPT.

Banking or card details provided by the Diners are stored directly by the PSP Partner, who encrypts such data for processing and processes it in accordance with applicable regulations. Neither TheFork nor the Restaurateur collects or stores the Diner's banking or card details.

TheFork cannot under any circumstances be held liable, in any way whatsoever, whether directly or indirectly, for the cancellation of any reservation decided by the Restaurateur or for any dispute between the Diner and the Restaurateur related to a

(ii) effectuée une retenue temporaire sur la carte du convive réduisant son solde, laquelle sera soit libérée, soit convertie en un débit (la "**Pré-autorisation**").

Dans les deux cas, si un convive fait une réservation et (i) ne se présente pas du tout au Restaurant ("**no-show**"), ou (ii) annule ou modifie la réservation après la fenêtre d'annulation autorisée, l'EB autorise également le Restaurateur à demander au PSP (par l'intermédiaire du système TheFork) de débiter un montant spécifique de la carte du convive ; dans les cas décrits, le Restaurateur a également le droit de ne pas débiter le convive, à sa propre discrétion.

Sauf accord contraire entre TheFork et le Restaurateur, le montant maximum pouvant être retiré lors de l'utilisation de l'EB est limité à huit cents (800) euros par couvert (ou le montant équivalent dans la devise locale). En cas de comportement des convives décrit au paragraphe ci-dessus, (i) lorsque le Restaurateur dispose d'un délai de sept (7) jours à compter de la date du repas (le jour du repas étant compris dans ces sept jours) pour demander via l'Application que le montant communiqué au convive soit débité, et (ii) lorsque le Restaurateur utilise la Pré-autorisation, il dispose d'un délai de deux (2) à trois (3) jours à compter de la date du repas (le jour du repas compris) pour demander via l'Application que le montant communiqué au convive soit débité. Toute demande de débit effectuée par le Restaurateur après ce délai pourra être rejetée. TheFork ne peut être tenue responsable si le Restaurateur tarde à soumettre une demande de débit.

Dans le cadre de l'option EB standard, les parties conviennent que le convive peut annuler sa réservation sans frais jusqu'à vingt-quatre (24) heures avant la date du repas, à l'heure locale de la ville où se trouve le Restaurant (la "**fenêtre d'annulation**"). Il peut s'avérer nécessaire de modifier ce délai de 24 heures à l'avenir, mais cela fera l'objet d'une discussion entre TheFork et le Restaurateur. Dans l'option EB personnalisée, le Restaurateur a le droit de fixer la fenêtre d'annulation à une période comprise entre six (6) et quatre-vingt-seize (96) heures.

L'EB vérifie que les détails de la carte du convive sont valides au moment où ces détails sont fournis dans le cadre du processus de réservation du convive. Sauf si la Pré-autorisation est activée, les limites de crédit ou les soldes des comptes ne sont pas vérifiés et, par conséquent, TheFork ne garantit pas que la carte du convive disposera de fonds suffisants lorsque le Restaurateur décidera de la débiter.

2.2 Prépaiement

Le PPT est une fonctionnalité qui sert à protéger les Restaurateurs et à réduire le risque de perte financière en cas de non-présentation, d'annulation ou de modification des réservations après la fenêtre d'annulation autorisée, en obligeant le convive à payer la totalité ou une partie de la facture du Restaurant au moment de la réservation.

Une fois que le convive a finalisé sa réservation, le montant indiqué dans le flux de réservation sera immédiatement débité de son compte bancaire en utilisant les détails de la carte que le convive a fournis lors du flux de réservation. Ce montant prépayé sera déduit de la facture du Restaurant.

Le Restaurateur fixe un montant fixe à facturer par couvert réservé. Ce montant est spécifié au moment de la réservation et présenté au convive lors du processus de réservation. Le montant à facturer représente le montant fixe par réservation, multiplié par le nombre de couverts réservés (1 couvert par personne ; par exemple, si un convive réserve pour 4 personnes, ce montant sera multiplié par 4).

3. CONDITIONS DE PAIEMENT, RESPONSABILITÉ

EB&PPT sont des fonctionnalités sécurisées et sont fournies avec un formulaire hébergé sur une page web sécurisée et un protocole de sécurité bancaire contrôlé par le PSP. Les réservations effectuées à l'aide de EB&PPT ne sont confirmées dans le système de TheFork qu'après que le PSP a reçu une confirmation de l'existence de la carte bancaire utilisée par le convive, de sa validité et du score de fraude attribué par le PSP. Le convive reçoit la confirmation de la réservation par courrier électronique contenant les conditions d'utilisation de l'EB ou PPT.

Les coordonnées bancaires ou de carte fournies par les convives sont stockées directement par le partenaire PSP qui crypte ces données pour le traitement et qui les traite conformément aux réglementations applicables. Ni TheFork ni le Restaurateur ne collectent ou ne stockent les coordonnées bancaires ou de carte du convive.

cancellation.

To the fullest extent permitted by law, TheFork has no liability or responsibility towards the Restaurateur for any amounts the Restaurateur charges to the Diner, or any related disputes, including Stripe, any third party and administrative or public authorities. All CCI's or charges on Diners' cards are between the Restaurateur and the Diner directly, and are processed by the PSP. TheFork is not a part of any such transaction. TheFork acts upon the Restaurateur's instruction to TheFork, which the Restaurateur will transmit to TheFork through his technical integration to TheFork's systems.

4. RESTAURATEUR'S OBLIGATIONS

The Restaurateur is obliged to provide relevant and accurate "KYC" (know your customer) documentation to the PSP in order to activate the CCI and/or PPT. The Restaurateur undertakes to use a secure "https" protocol for all pages of its online services where the CCI and/or PPT are integrated.

The Restaurateur is responsible for managing any litigation arising with a Diner (card cancelled, card refused, insufficient funds, etc.). TheFork shall not be involved in dispute management between a Diner and the Restaurateur in any way whatsoever.

5. ANTI-FRAUD MEASURES

All transactions executed via the CCI&PPT functionality are verified by a fraud-prevention system, and the PSP has the right to block any transaction if it is reasonably believed to be fraudulent, improper, or to involve any illicit activity. The PSP also reserves the discretionary right to cancel any fraudulent transactions or any transactions that involve another potentially criminal activity, even if the fraud-prevention system did not block the transaction. The Restaurateur acknowledges that the PSP's fraud control tool, as well as the additional security control procedures implemented by the PSP and/or TheFork, cannot guarantee complete fraud prevention.

In the event of a dispute relating to a CCI and/or PPT transaction that involves fraud, the Restaurateur acknowledges that the card holder may, via a "chargeback", obtain a refund from its bank or card company for fraudulently paid amounts, provided it is within the legally provided deadline.

6. SUSPENSION AND TERMINATION

TheFork or the Restaurateur may terminate the provision of the CCI and/or PPT at any time, subject to prior notice of not less than 30 (thirty) days. This termination does not terminate the Agreement, but the termination of the Agreement triggers the termination of the CCI and/or PPT.

TheFork reserves the right to suspend the Solution if the monthly charge-back rate (number of disputed and refunded transactions compared to the total number of transactions made on behalf of the Restaurateur) exceeds zero point five percent (0.5%) of the total volume of transactions made for the Restaurateur. This charge-back rate can be adjusted at any time to reflect any changes implemented by the PSP Partner.

In case TheFork or the PSP reasonably believes that the Restaurateur is committing fraud, is in breach of applicable law or the Restaurateur's agreements with Stripe and/or any of Stripe's technical documentation, TheFork reserves the right to suspend or terminate the provision of the CCI and/or PPT with immediate effect.

In the event of the termination of the agreement between TheFork and the PSP, the CCI&PPT will no longer be available to the Restaurateur and TheFork will have no further obligations under these Specific Conditions.

TheFork ne peut en aucun cas être tenue responsable, de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, de l'annulation d'une réservation décidée par le Restaurateur ou de tout litige entre le client et le Restaurateur lié à une annulation.

Dans toute la mesure permise par la loi, TheFork n'a aucune responsabilité envers le Restaurateur pour tout montant facturé par le Restaurateur au convive, ou tout litige y afférent, y compris Stripe, tout tiers et les autorités administratives ou publiques. Tous les EB ou les frais sur les cartes des convives sont entre le Restaurateur et le convive directement, et sont traités par le PSP. TheFork ne fait pas partie de ces transactions. TheFork agit selon les instructions du Restaurateur à TheFork, que le Restaurateur transmettra à TheFork par le biais de son intégration technique aux systèmes de TheFork.

4. OBLIGATIONS DU RESTAURATEUR

Le Restaurateur est tenu de fournir au PSP une documentation "KYC" (know your customer) pertinente et exacte afin d'activer l'EB et/ou du PPT. Le Restaurateur s'engage à utiliser le protocole sécurisé "https" pour toutes les pages de ses services en ligne où la EB et/ou le PPT sont intégrés.

Le Restaurateur est responsable de la gestion de tout litige avec un convive (carte annulée, carte refusée, fonds insuffisants, etc.). TheFork n'est pas impliquée dans la gestion des litiges entre un convive et le Restaurateur, de quelque manière que ce soit.

5. MESURES ANTI-FRAUDE

Toutes les transactions exécutées via la fonctionnalité EB&PPT sont vérifiées par un système de prévention des fraudes et le PSP a le droit de bloquer toute transaction s'il a des raisons de penser qu'elle est frauduleuse, inappropriée ou qu'elle implique une activité illicite. Les PSP se réservent également le droit discrétionnaire d'annuler toute transaction frauduleuse ou toute transaction impliquant une autre activité potentiellement criminelle, même si le système de prévention des fraudes n'a pas bloqué la transaction. Le Restaurateur reconnaît que l'outil de contrôle de la fraude du PSP ainsi que les procédures de contrôle de sécurité supplémentaires mises en œuvre par le PSP et/ou TheFork ne peuvent pas garantir une prévention complète de la fraude.

En cas de litige relatif à une transaction EB et/ou PPT comportant une fraude, le Restaurateur reconnaît que le titulaire de la carte peut, par le biais d'une rétro facturation ("chargeback"), obtenir de sa banque ou de la société émettrice de la carte le remboursement des sommes payées frauduleusement, à condition que ce soit dans les délais légaux prévus.

6. SUSPENSION ET RÉSILIATION

TheFork ou le Restaurateur peut mettre fin à la fourniture de l'EB et/ou du PPT à tout moment, moyennant un préavis d'au moins trente (30) jours. Cette résiliation ne met pas fin au Contrat, mais la résiliation du Contrat entraîne la résiliation de l'EB et du PPT.

TheFork se réserve le droit de suspendre la solution si le taux de rétrofacturation mensuel (nombre de transactions contestées et remboursées par rapport au nombre total de transactions effectuées pour le compte du Restaurateur) dépasse zéro virgule cinq pour cent (0,5%) du volume total des transactions effectuées pour le Restaurateur. Ce taux de refacturation peut être ajusté à tout moment pour refléter les changements mis en œuvre par le Partenaire PSP.

Si TheFork ou le PSP estime raisonnablement que le Restaurateur commet une fraude, enfreint la loi applicable ou les accords du Restaurateur avec Stripe et/ou toute documentation technique de Stripe, TheFork se réserve le droit de suspendre ou de mettre fin à la fourniture de l'EB et/ou du PPT avec effet immédiat.

En cas de résiliation du Contrat entre TheFork et le PSP, EB&PPT ne sera plus disponible pour le Restaurateur et TheFork n'aura plus d'obligations en vertu des présentes Conditions Particulières.

SPECIFIC CONDITIONS OF THE YUMS LOYALTY PROGRAMS

1. PURPOSE

TheFork runs a loyalty program (the “Yums Program”) by which Diners accumulate points (“Yums”) that they can later redeem against price reductions on the bill in Restaurants that participate in the Yums Program (“Loyalty Discount”). TheFork may also run additional loyalty programs that provide extra generosity consisting of the grant of a greater number of Yums (the “Super Yums Programs”). The Yums Program and the Super Yums Programs are together referred to as the “Yums Loyalty Programs”. The number of Yums granted under a Yums Loyalty Program depends on the concerned Yums Loyalty Program as further described in the dedicated pages on the Platform.

2. MEMBERSHIP OF THE YUMS PROGRAMS

Restaurateurs may join the Yums Loyalty Programs. Membership of the Yums Program creates a commercial cooperation relationship between TheFork and the Restaurateur, pursuant to which the parties provide each other with the services set out below with a view to mutually developing their activities.

To become a member of a Yums Loyalty Program, the Restaurateur must contact its Account Manager at TheFork by email, who will enroll it in the chosen Yums Loyalty Program. Upon subscribing to a Yums Program, the Restaurant will be tagged on the Platform as a participating Restaurant. Participation in a Yums Loyalty Program is optional for the Restaurateur.

3. THEFORK OBLIGATIONS

By subscribing to a Yums Loyalty Program, the Restaurateur receives from TheFork reservations to which a Loyalty Discount applies. The Restaurateur is notified of reservations with a Loyalty Discount (“Reservation(s) with a Loyalty Discount”) and of the amount of the Loyalty Discount both in the Application in the list of reservations and in the confirmation email for each Reservation with a Loyalty Discount sent by TheFork.

4. OBLIGATIONS OF A RESTAURATEUR WITH A YUMS LOYALTY PROGRAM MEMBERSHIP

For each Reservation with a Loyalty Discount sent by TheFork to a Restaurateur who participates in the Yums Program, the participating Restaurateur warrants to TheFork that it shall accept Yums in payment of Reservations with a Loyalty Discount made on the Platform and the Partner Sites and shall deduct the Loyalty Discount amount from the bill for Reservations with a Loyalty Discount. The participating Restaurateur must not request any supporting documents from Users when they have a Reservation with a Loyalty Discount.

If the reservation was made with a Special Offer that may be combined with the Loyalty Discount, the Restaurateur undertakes first to apply the Special Offer to the bill and then to deduct the amount of the Loyalty Discount from the bill.

Yums redemption may be restricted or combined with specific conditions, such as minimum spending, to the extent such measures are necessary to protect TheFork against fraud attempts, financial harm or to maintain Platform integrity, and those restrictions may be communicated to the Restaurant through customary channels, including, but not limited to, email associated with the Account, the phone number, the Application or the Platform. If the total amount of the bill is lower than the Loyalty Discount, the Restaurateur only deducts the bill amount from the bill.

5. FINANCIAL CONDITIONS

For the duration of its membership in a Yums Loyalty Program, the Restaurateur agrees to pay TheFork the specific Cover Fees described and accepted in the Order Form. The Restaurateur acknowledges and accepts that Cover Fees shall be higher for Yums Programs granting a greater number of Yums to the Diners, in consideration for additional visibility, advertising content and the expected conversion rate triggered by such Programs, as further described on the dedicated pages on the Platform. TheFork shall issue a credit note corresponding to the

CONDITIONS PARTICULIÈRES DES PROGRAMMES DE FIDÉLITÉ YUMS

1. OBJECTIF

TheFork gère un programme de fidélité (le “Programme Yums”) par lequel les convives accumulent des points (“Yums”) qu'ils peuvent ensuite échanger contre des réductions de prix sur l'addition dans les Restaurants qui participent au Programme Yums (“Remise Fidélité”). TheFork peut également gérer des programmes de fidélité additionnels qui offrent une générosité supplémentaire consistant en l'octroi d'un plus grand nombre de Yums (les “Programmes Super Yums”). Le Programme Yums et les Programmes Super Yums sont désignés collectivement comme les “Programmes de Fidélité Yums”. Le nombre de Yums accordés dans le cadre d'un Programme de Fidélité Yums dépend du Programme de Fidélité Yums concerné, tel que décrit dans les pages dédiées de la Plateforme.

2. ADHÉSION AUX PROGRAMMES YUMS

Les Restaurateurs peuvent adhérer aux Programmes de Fidélité Yums. L'adhésion au Programme Yums crée une relation de coopération commerciale entre TheFork et le Restaurateur, aux termes de laquelle les parties se rendent mutuellement les services visés ci-dessous aux fins de développer mutuellement leurs activités.

Pour devenir membre d'un Programme Yums, le Restaurateur doit contacter son Chargé de compte à TheFork par email, qui l'inscrira au Programme de Fidélité Yums choisi. En adhérant à un Programme Yums, le Restaurant sera identifié sur la Plateforme en tant que Restaurant participant au moyen d'un tag. L'adhésion à un Programme de Fidélité Yums est optionnelle pour le Restaurateur.

3. OBLIGATIONS DE THEFORK

En adhérant à un Programme de Fidélité Yums, le Restaurateur reçoit de TheFork des réservations auxquelles sont associées des Remises Fidélités. Le Restaurateur est informé des réservations avec Remises Fidélités (“Réservation(s) avec Remise Fidélité”) ainsi que du montant de la Remise Fidélité, à la fois dans l'Application dans la liste des réservations et dans l'email de confirmation de chaque Réservation avec Remise Fidélité envoyé par TheFork.

4. OBLIGATIONS DU RESTAURATEUR ADHÉRANT AU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ YUMS

Pour chaque Réservation avec Remise Fidélité transmise par TheFork à un Restaurateur adhérent au Programme Yums, le Restaurateur adhérent s'engage auprès de TheFork à accepter les Yums en paiement des Réservations avec Remise Fidélité effectuées sur la Plateforme et les Sites Partenaires et à déduire le montant de la Remise Fidélité de l'addition des Réservations avec Remise Fidélité. Le Restaurateur adhérent ne doit demander aucun justificatif aux Utilisateurs lorsqu'ils bénéficient d'une Réservation avec Remise Fidélité.

Si la réservation a été faite avec une Promotion cumulable avec la Remise Fidélité, le Restaurateur s'engage à déduire de l'addition correspondant à cette réservation, en premier lieu la réduction correspondant à la Promotion et en second lieu, la réduction concernant la Remise Fidélité.

L'utilisation des Yums peut être soumise à des restrictions ou à des conditions spécifiques, telles qu'un montant minimum de dépense, dans la mesure où ces mesures sont nécessaires pour protéger TheFork contre les tentatives de fraude, les préjudices financiers ou les atteintes à l'intégrité de la Plateforme. Ces restrictions peuvent être communiquées au Restaurant par les canaux de communication habituels, y compris, sans s'y limiter, par e-mail associé au Compte, par téléphone, via l'Application ou la Plateforme. Dans le cas où le montant total de l'addition est inférieur au montant de la Remise Fidélité, le Restaurateur ne déduit de l'addition que le montant de l'addition.

5. CONDITIONS FINANCIÈRES

Pendant la durée de son adhésion à un Programme de Fidélité Yums, le Restaurateur accepte de payer à TheFork les Commissions par Couverts spécifiques décrites et

remainder of the cost of each Loyalty Discount amount applied by the Restaurateur to any honored Reservation with a Loyalty Discount.

TheFork reserves the right to invoice the Restaurateur by compensation (i.e. net of the amount for the part of the Loyalty Discounts accepted by the Restaurateur during the month that is chargeable to TheFork). TheFork may withhold certain compensation payout should it determine through its records, fraud detection systems, or quality controls that the Restaurant accepted reservations made in breach of the TheFork Terms of Use or this Agreement. Reservations considered eligible for payout withholding or credit note cancellation include, but are not limited to, fake bookings, or bookings made through Yums collected illegitimately. TheFork will use its best efforts to show data, analyses and information supporting its detection of illegitimate Yums usage, and the Restaurant hereby agrees to consider TheFork data *prima facie* evidence, unless the Restaurateur proves a manifest error. The Restaurant will have the right to appeal and seek recourse against TheFork's determination according to the relevant provisions of this Agreement.

6. DURATION AND TERMINATION

Membership in a Yums Loyalty Program is for an indefinite duration. The Restaurateur can terminate its membership to a Yums Loyalty Program at any time with 30 (thirty) days' notice, by contacting its Account Manager by email at TheFork.

The Restaurateur joins a Super Yums Program for a minimum duration of 30 (thirty) days. Thereafter, the Restaurateur may suspend its membership in such Super Yums Program, re-activate its membership (for a new minimum duration of 30 (thirty) days), or terminate its membership at any time with seven (7) days' prior notice by contacting its Account Manager at TheFork by email.

TheFork reserves the right to amend, suspend or terminate any Yums Loyalty Program at any time with 30 (thirty) days' prior notice.

Termination of the Agreement between TheFork and the Restaurateur for whatever reason automatically terminates the Restaurateur's membership in the Yums Loyalty Programs.

If TheFork becomes aware that, on two (2) occasions, a Restaurateur who is a member of the Yums Loyalty Program has not performed its obligations as set out in Article 4 of these Specific Conditions, TheFork reserves the right to terminate its Yums Loyalty Program membership without prior notice or compensation.

CRM AND USER COMMUNICATION POLICY

The fight against spam and fraud concerns all companies in the relevant sector (internet service providers, email service providers and anti-spam organizations). Spam laws have been established in certain countries and as an additional measure, TheFork has created its own set of rules to protect its reputation and the reputation of Restaurateurs using its systems. Not only do these rules help TheFork identify spammers, but they also help increase email deliverability and build a strong sending reputation.

Defined below are the core statistics used to review the use of CRM accounts in the Application and sending practices. Restaurateurs must stay below these acceptable thresholds. CRM accounts with statistics above these numbers may face penalties such as rate limitation of emails, CRM module account, and, in some cases, CRM module account termination. Prior warning of such actions will be given unless the risk is deemed to be critical to the security of the infrastructure of TheFork and/or its

acceptées dans le Bon de commande. Le Restaurateur reconnaît et accepte que les Commissions par Couverts soient plus élevées pour les Programmes Yums accordant un plus grand nombre de Yums aux convives, en raison de la visibilité supplémentaire, du contenu publicitaire et du taux de conversion attendu généré par de tels Programmes, comme décrit plus en détail sur les pages dédiées de la Plateforme. TheFork émettra un crédit correspondant au solde du prix de chaque montant de Remise Fidélité appliquée par le Restaurateur à toute Réservation honorée avec une Remise Fidélité.

TheFork se réserve le droit de facturer le Restaurateur par compensation (c'est-à-dire net du montant imputable à TheFork sur les Remises Fidélité acceptées par le Restaurateur au cours du mois). TheFork peut retenir certains paiements dus à titre de rémunération s'il détermine, sur la base de ses registres, de ses systèmes de détection de la fraude ou de ses contrôles qualité, que le Restaurant a accepté des réservations effectuées en violation des Conditions d'Utilisation de TheFork ou du présent Contrat. Les réservations susceptibles de donner lieu à une retenue de paiement ou à l'annulation d'avoirs comprennent notamment, sans s'y limiter, les fausses réservations ou les réservations effectuées au moyen de Yums obtenus de manière illégitime. TheFork mettra en œuvre tous les efforts raisonnables pour présenter les données, analyses et informations étayant la détection d'une utilisation illégitime des Yums, et le Restaurant accepte par les présentes de considérer les données de TheFork comme constituant une preuve *prima facie*, sauf si le Restaurateur démontre l'existence d'une erreur manifeste. Le Restaurant dispose d'un droit de recours et de contestation à l'encontre de la décision de TheFork conformément aux dispositions pertinentes du présent Contrat.

6. DURÉE ET RÉSILIATION

L'adhésion à un Programme de Fidélité Yums est pour une durée indéterminée. Le Restaurateur peut mettre fin à son adhésion au Programme de Fidélité Yums à tout moment avec un préavis de trente (30) jours, en contactant son Chargé de Compte commercial à TheFork par e-mail.

Le Restaurateur adhère à un Programme Super Yums pour une durée minimale de trente (30) jours. Par la suite, le Restaurateur peut suspendre son adhésion au Programme Super Yums, réactiver son adhésion (pour une nouvelle durée minimale de trente (30) jours), ou résilier son adhésion à tout moment avec un préavis de sept (7) jours en contactant son Chargé de Compte commercial à TheFork par email.

TheFork se réserve le droit de modifier, de suspendre ou de mettre fin à tout Programme de Fidélité Yums à tout moment avec un préavis de trente (30) jours.

La fin du Contrat entre TheFork et le Restaurateur, pour quelque cause que ce soit, met automatiquement fin à l'adhésion du Restaurateur aux Programmes Yums.

Si TheFork constate qu'à deux (2) reprises, un Restaurateur adhérent au Programme de Fidélité Yums n'a pas respecté ses obligations telles que définies à l'article 4 des présentes Conditions Particulières, TheFork se réserve le droit de mettre fin à son adhésion au Programme de Fidélité Yums, sans préavis ni indemnité.

CRM ET POLITIQUE DE COMMUNICATION AVEC LES UTILISATEURS

La lutte contre les emails non désirés (spam) et les fraudes réunit l'ensemble des acteurs du secteur (opérateurs, prestataires de service en ligne, prestataires de service d'emailing et organisations anti-spam). Des lois de lutte contre le spam ont été mises en place dans certains pays et TheFork a érigé ses propres règles pour protéger sa réputation et celle des Restaurateurs qui utilisent ses systèmes. Ces règles permettent à TheFork d'identifier les "spammeurs" et contribuent à améliorer la délivrabilité et à construire une solide réputation en matière d'envoi.

Les statistiques de base définies ci-dessous sont utilisées pour examiner l'utilisation des comptes CRM dans l'Application et les pratiques d'envoi. Les Restaurateurs doivent rester en dessous de ces seuils acceptables. Les comptes CRM dont les statistiques sont supérieures à ces chiffres peuvent faire l'objet de sanctions telles que la limitation du taux d'envoi d'e-mails, la suspension du compte du module CRM

subcontractors.

Statistic Thresholds	Acceptable levels*	Additional details
Bounces	≤ 8%	Calculated on the number of messages that have bounced
Unsubscribes	≤ 1.4%	or 1% if unsubs > clicks
Blocks	≤ 30%	
Spam Complaints	≤ 0.08%	When sending over 1000 but never more than 50 complaints per day
Spamtrap hits & unjustified abuse complaints	≤ 1	

**TheFork reserves the right to update the parameters of the acceptable sending threshold without prior notice.*

Core Statistics defined:

- Bounces – Much like traditional snail mail, when a destination address cannot accept the incoming package and it gets returned to the sender, bounced messages are returned to the sender because the recipient address is incorrect or inactive.
- Unsubscribes – Recipients who opt out of receiving communications because they no longer want to receive communications. There are many reasons why recipients choose to unsubscribe; some might no longer be interested in the emails' content, others have an overflowing inbox, and others still may have expected a different content from the emails.
- Blocks – Messages that do not leave servers due to a permanent error. These are email addresses that bounced in the past because they are either non-existent or invalid, or they had previously reported your message as spam. This also includes email addresses that resulted in complaints from recipients or that did not pass through spam filters.
- Spam Complaints – The number of recipients that marked the message from a Restaurateur as spam.
- Spamtrap Hits – After a certain amount of inactivity, webmail providers turn email addresses into spam traps to catch senders that are using outdated lists or lists that have been purchased, and/or obtained from third-party companies.
- Unjustified Abuse Complaint – When a recipient reports a Restaurateur for messaging without their consent.

THE 7 COMMANDMENTS

Below are the seven (7) commandments that Restaurateurs must comply with to maximise their deliverability rates and to avoid any rate limitation or suspension of their CRM module account, and ultimately help TheFork combat spam.

1. ALL SENDING METRICS TO REMAIN WITHIN STATISTIC THRESHOLDS

Regular maintenance of the Restaurateur's contact list will ensure that the Restaurateur is emailing an engaged audience with active email addresses. While it can vary from business to business, a good benchmark for an engaged customer is someone who has opened or clicked on an email in the past three (3) to six (6)

et, dans certains cas, la résiliation du compte du module CRM. Un avertissement préalable de telles actions sera donné, sauf si le risque est jugé critique pour la sécurité de l'infrastructure de TheFork et/ou de ses sous-traitants.

Seuils statistiques	Niveaux acceptables*	Détails complémentaires
"Bounces"	≤ 8%	Calculé en fonction du nombre de messages qui ont été rejetés
Désabonnements	≤ 1.4%	ou 1% si désabonnements > taux de clics
Blocages	≤ 30%	
Plaintes pour spam	≤ 0.08%	En cas d'envoi de plus de 1000 emails, avec un maximum de 50 plaintes par jour
Détections "spamtrap" & plaintes d'utilisation injustifiées	≤ 1	

**TheFork se réserve le droit de mettre à jour les paramètres du seuil d'envoi acceptable sans préavis.*

Les statistiques de base sont définies :

- Bounces – A l'instar du courrier postal, lorsqu'un message ne peut pas être remis à l'adresse d'un destinataire, il est retourné à l'expéditeur. Ces emails dits "bounces" sont retournés à l'expéditeur lorsque l'adresse email du destinataire est incorrecte ou inactive.
- Désabonnements – Destinataires qui se désabonnent, car ils ne souhaitent plus recevoir de communication. De nombreuses raisons expliquent que les destinataires puissent vouloir se désabonner : certains ne sont plus intéressés par le contenu des emails, d'autres ont une boîte de réception surchargée d'emails différents, et d'autres encore attendaient un contenu différent de celui qui leur est adressé.
- Blocages – Emails qui restent sur les serveurs à cause d'une erreur permanente. Il s'agit d'adresses email qui ont renvoyé des emails auparavant car elles n'existent plus, ne sont plus valides ou qui ont signalé le message en tant que spam. Cela inclut également toutes les adresses email d'où proviennent des plaintes de destinataires ou qui ont été détectées comme spam par les filtres en place.
- Plaintes pour spam – Nombre de destinataires qui ont signalé le message d'un Restaurateur comme étant du spam.
- Détections de "Spamtrap" – Après une certaine période d'inactivité, les fournisseurs de messagerie utilisent les adresses email pour en faire des pièges à spam qui détectent les auteurs de mails utilisant des listes obsolètes ou des listes achetées et/ou obtenues auprès des sociétés tierces.
- Plainte pour utilisation injustifiée – Lorsqu'un destinataire signale un Restaurateur comme lui ayant envoyé un message sans son consentement.

LES 7 COMMANDEMENTS

Voici 7 commandements que les Restaurateurs doivent respecter pour optimiser leurs taux de délivrabilité et éviter toute limitation du taux d'envoi d'emails ou la suspension de leur compte du module CRM, et finalement aider TheFork à lutter contre les spams.

1. TOUS LES INDICATEURS D'ENVOI DOIVENT RESTER DANS LES LIMITES DES SEUILS FIXES

L'entretien régulier de la liste de contacts gérée par le Restaurateur est l'assurance d'un échange avec un public intéressé et dont les adresses email sont actives. Bien

months. Maintaining a list of customers who regularly read email content and find value in the messaging will result in fewer bounced or blocked emails. While the process of removing inactive or incorrect email addresses may make a contact list look smaller, it will significantly improve deliverability in the long-run. Other good practices are: writing subject lines that reflect the content of the emails and avoiding promotional terms or common spam words.

2. ACQUIRING OR SENDING TO THIRD-PARTY MAILING LISTS IS PROHIBITED

Sending campaigns to contact lists that have been acquired (bought, exchanged or rented) from a third party company is strictly prohibited. Targeted email addresses must always be collected in a way that ensures the recipient has explicitly opted in to receive communications from the Restaurateur. Use of lists that are bought, rented or scraped from third-parties is prohibited by law in most countries, and is absolutely prohibited in the Application.

3. EMAILS (UNLESS TRANSACTIONAL) CAN ONLY BE SENT WHERE PERMISSION HAS BEEN EXPRESSLY OBTAINED

All contacts in the Restaurateur's list should have granted clear and explicit consent to receive communications, and the Restaurateur must be able to provide evidence of this. This consent should be granted through an existing relationship or an opt-in where the topic of the subscription was clearly explained in an online (booking module) or offline form via a tick-box. This tick-box must not be pre-ticked. Consent to the sending of emails must not be bundled with consent to other purposes such as processing a booking. If the Restaurateur ticks the 'opt-in' box in the Application, it warrants and represents to TheFork that it has obtained the express consent of the relevant customer.

4. PROOF OF CONSENT MUST BE PROVIDED IN THE EVENT OF AN ESCALATED ABUSE COMPLAINT

TheFork takes complaints about spam very seriously.

At any given moment, the Restaurateur must be able to provide information regarding all email addresses that the Restaurateur has collected directly (by phone, via a booking module, at the Restaurant, etc.) to which they have sent emails from the CRM module of the Application, including:

- When and how has this email address been collected:
 - Date and time;
 - Lottery/competition participation;
 - Newsletter subscription;
 - Existing customer relationship; or
 - Other.
- In case of online data collection:
 - URL of the data collection site;
 - IP used by the email address owner;
 - Type of opt-in (single, confirmed or double opt-in); and
 - Additionally, in case of a double opt-in: date and time of confirmation.
- If there is an explicit statement of consent/opt-in for the email address (may be provided as a screenshot):
 - Wording of the statement; and
 - If the customer was able to give the consent explicitly and separately.
- If there was no explicit consent/opt-in, but there was an existing customer relationship:
 - Nature of the customer relationship (e.g. dined at the Restaurant on X date); and
 - How the customer was informed when obtaining the email address (what message was given informing them that the email address may be used for marketing purposes and that they are able to unsubscribe at any time).

Note that the Restaurateur's full compliance is required when dealing with such matters. Restaurateurs who are unable to provide proof of legal permission to contact recipients in the event of an escalated abuse complaint can face account suspension and, in some cases, termination of their use of the CRM module.

que ce critère puisse varier selon les sociétés, un client est identifié comme intéressé lorsqu'il a ouvert ou cliqué sur un email dans les 3 à 6 derniers mois. Entretenir une liste de clients qui lisent régulièrement les contenus et s'intéressent à aux messages réduira le nombre d'emails du Restaurateur marqués comme "bounce" ou bloqués. Même si la suppression d'adresses email inactives ou incorrectes raccourcira une liste de contacts, elle augmentera considérablement sa délivrabilité à long terme. D'autres consignes à garder en tête sont : donner à l'email un objet qui en reflète le contenu réel et éviter les termes promotionnels ou des mots associés aux spams.

2. L'ACQUISITION OU L'ENVOI À DES LISTES DE DIFFUSION DE TIERS SONT INTERDITS

Il est strictement interdit d'envoyer des campagnes à des listes de contacts acquises (achetées, échangées ou louées) auprès d'une société tierce. Les adresses électroniques ciblées doivent toujours être collectées de manière à ce que le destinataire ait explicitement choisi de recevoir des communications de la part du Restaurateur. L'utilisation de listes achetées, louées ou récupérées auprès de tiers est interdite par la loi dans la plupart des pays et est absolument interdite dans l'Application.

3. LES COURRIERS ÉLECTRONIQUES (SAUF S'ILS SONT TRANSACTIONNELS) NE PEUVENT ÊTRE ENVOYÉS QU'À DES DESTINATAIRES AYANT EXPLICITEMENT AUTORISÉ LEUR RÉCEPTION

Tous les contacts de la liste du Restaurateur doivent avoir accepté de manière claire et explicite de recevoir les communications du Restaurateur et le Restaurateur doit être à tout moment en mesure d'en apporter la preuve. Cette permission doit être donnée via une relation préexistante ou un système d'opt-in qui décrit clairement le sujet de l'abonnement sur un formulaire en ligne (module de réservation) ou hors ligne contenant une case à cocher. Cette case ne doit pas être cochée par défaut. Le consentement à l'envoi d'email doit toujours être donné indépendamment du traitement possible pour d'autres finalités, comme la gestion des réservations. Si le Restaurateur coche la case 'd'opt-in' dans l'Application, il garantit à TheFork avoir obtenu le consentement express du client concerné.

4. LES RESTAURATEURS DOIVENT POUVOIR APPORTER LA PREUVE DE CONSENTEMENT DE LEURS DESTINATAIRES EN CAS DE PLAINTE

TheFork prend très au sérieux les plaintes pour spam.

A tout moment, le Restaurateur doit être en mesure de fournir des informations concernant toutes les adresses électroniques qu'il a collectées directement (par téléphone, via un module de réservation en marque blanche, au Restaurant, etc.) et auxquelles il a envoyé des courriels depuis le module CRM de l'Application, y compris :

- Quand et comment cette adresse électronique a-t-elle été collectée ?
 - Date et heure
 - Participation à un tirage au sort ou à un concours ?
 - Inscription à une newsletter ?
 - Relation client préexistante avec le destinataire ?
 - Autres
- En cas de collecte de données en ligne :
 - URL du site de collecte des données
 - Adresse IP utilisée par le propriétaire de l'adresse électronique
 - Type d'opt-in (simple, confirmé ou double)
 - En outre, dans le cas d'un double opt-in : date et heure de la confirmation.
- Existe-t-il une déclaration explicite de consentement/opt-in pour l'adresse électronique ? (cette information peut être fournie sous forme de capture d'écran)
 - Texte de la déclaration
 - Est-ce que l'utilisateur a la possibilité de donner son consentement explicitement et séparément de toute autre finalité de traitement ?
- S'il n'y a pas eu de consentement explicite/opt-in, mais qu'il y avait une relation client pré-existante :
 - Nature de la relation avec le client (par exemple, dîner au Restaurant à la date X)

5. AN UNSUBSCRIBE LINK MUST BE INCLUDED IN EVERY MARKETING CAMPAIGN

All marketing campaigns must include a clear and concise link for recipients to easily opt-out of receiving future communications. The link must be easy for anyone to recognize, read, and understand. Restaurateurs must process this unsubscribe immediately, with no further emails being sent to this recipient from that moment forward.

6. SENDER NAME AND STATUS MUST BE CLEARLY COMMUNICATED IN EVERY MESSAGE

"From", "To" and "Reply-To" fields must accurately and clearly identify the Restaurateur's domain name and email address. It is important to send from domains that are at least one (1) month old, with a transparent public domain record that redirects to the Restaurateur's legal pages.

7. ONLY LEGITIMATE INFORMATION CAN BE SENT

The Restaurateur must not: (i) send messages that contain, promote, reference, or link to unlawful, illegal, libellous, defamatory content or activities, or violence against any individual or group and, more generally, affecting human rights; or (ii) send emails in the name and on behalf of third-parties (including their own customers). The Restaurateur's email must be about the Restaurant's activities. In general, the Restaurateur's emails must not contain any information or content that TheFork deems unsuitable or harmful to the reputation of TheFork, its group companies, partners, customers and Users.

- Comment le client a-t-il été informé lors de l'obtention de l'adresse électronique (quel message a été donné pour l'informer que l'adresse électronique peut être utilisée à des fins de marketing et qu'il peut se désinscrire à tout moment) ?

Notez que la totale coopération du Restaurateur sera demandée dans la fourniture de ces informations. Les Restaurateurs incapables de fournir à TheFork les preuves d'agrément légal de leurs destinataires, dans le cas où ces derniers feraient remonter aux équipes TheFork des plaintes pour abus, risquent de voir leur compte "Module CRM" suspendu voire, dans certains cas, clôturé.

5. UN LIEN DE DÉSABONNEMENT DOIT ÊTRE INCLUS DANS CHAQUE CAMPAGNE DE MARKETING

Toutes les campagnes de marketing doivent inclure un lien clair et concis permettant aux destinataires de s'opposer facilement à la réception de futures communications. Ce lien doit être facile à reconnaître, à lire et à comprendre. Les Restaurateurs doivent prendre les mesures nécessaires pour se désinscrire immédiatement et ne plus envoyer de courriels à ce destinataire à partir de ce moment.

6. LE NOM ET LE STATUT DE L'EXPÉDITEUR DOIVENT ÊTRE CLAIREMENT INDIQUÉS DANS CHAQUE MESSAGE

Les champs "De", "A" et "Répondre à" doivent identifier clairement et précisément le nom de domaine et l'adresse électronique du Restaurateur. Il est important d'envoyer des messages à partir de domaines datant d'au moins un mois, avec un nom de domaine public et identifiable qui redirige vers les pages légales du Restaurateur.

7. SEULES LES INFORMATIONS LÉGITIMES PEUVENT ÊTRE ENVOYÉES

Le Restaurateur ne doit pas : a) envoyer des messages contenant, promouvant, référençant ou établissant un lien avec un contenu ou des activités illicites, illégales, diffamatoires ou violentes à l'encontre d'un individu ou d'un groupe et plus généralement portant atteinte aux droits de l'homme ; ou b) envoyer des courriers électroniques au nom et pour le compte de tiers (y compris de ses propres clients). Le courrier électronique du Restaurateur doit porter sur les activités de son/ses Restaurant(s). D'une manière générale, les emails du Restaurateur ne doivent pas contenir d'informations ou de contenus que TheFork juge inappropriés ou nuisibles à la réputation de TheFork, des sociétés de son groupe, de ses partenaires, de ses clients et de ses utilisateurs.

SPECIFIC CONDITIONS OF THEFORK PAY

1. TheFork provides a functionality ("TheFork PAY") that allows Restaurateurs to accept payments from Diners who use the Platform to pay for their meal in the Restaurant.
2. TheFork PAY's activation is mandatory for Restaurateurs unless otherwise agreed in writing with TheFork (in an Order Form or otherwise in writing with a TheFork legal representative). Once TheFork PAY is activated, the Restaurateur agrees to accept TheFork PAY as a payment method to settle Diners' bills in the Restaurant, and the Restaurateur undertakes to accept TheFork PAY's notification of payment via email and/or within the Application as sufficient evidence of such payment by a Diner.
3. TheFork PAY's Conditions of Use are displayed [here](#), are a supplement to and form part of this Agreement, and must be read together with these Specific Conditions of TheFork PAY.
4. **Payment processing services**

Payment processing services for the Restaurateur on TheFork PAY are provided by Stripe Payments Europe Ltd ("Stripe") and are subject to the separate Stripe Connected Account Agreement that can be accessed by clicking on <https://stripe.com/en-fr/connect-account/legal>, which includes the Stripe Service Agreement that can be accessed by clicking

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU SERVICE THEFORK PAY

1. TheFork fournit une fonctionnalité ("TheFork PAY") qui permet aux Restaurateurs d'accepter le paiement des convives qui utilisent l'Application (les convives) pour payer leur repas dans le Restaurant.
2. L'activation de TheFork PAY est obligatoire pour les Restaurateurs, sauf accord écrit contraire avec TheFork (dans un Bon de commande ou autrement par écrit avec un représentant légal de TheFork). Une fois que TheFork PAY est activé, le Restaurateur s'engage à accepter TheFork PAY comme méthode de paiement pour le règlement des additions des convives dans le Restaurant et le Restaurateur s'engage à accepter la notification de paiement de TheFork PAY par email et/ou dans l'Application comme preuve suffisante d'un tel paiement par un convive.
3. Les Conditions d'Utilisation de TheFork PAY sont affichées [ici](#); elles complètent, font partie intégrante de ce Contrat, et doivent être lues conjointement avec les présentes Conditions Particulières du Service TheFork PAY.
4. **Services de traitement des paiements**

Les services de traitement des paiements pour le Restaurateur sur TheFork PAY sont fournis par Stripe Payments Europe Ltd ("Stripe") et sont soumis à l'Accord sur le Compte Connecté Stripe séparé qui peut

on <https://stripe.com/en-fr/legal> (collectively, the “Stripe Agreements”). Unless otherwise agreed in writing with TheFork (in an Order Form or otherwise), by agreeing to this agreement or continuing to use TheFork’s Services, the Restaurateur agrees to be bound by the Stripe Agreements, as the same apply to payment services.

The Restaurateur agrees to provide TheFork with accurate, up-to-date and complete information about itself and its business, and the Restaurateur authorises TheFork to share that information and transaction information related to the Restaurateur’s use of the payment processing services provided by Stripe.

DATA PROCESSING ADDENDUM

TheFork and the Restaurateur, collectively referred to as the “Parties”, have agreed to enter into the following:

Data Processing Addendum

This Data Processing Agreement (“DPA”), forms part of, and is subject to, the General Conditions (the “Agreement”). By signing the Agreement, the Parties enter into this DPA on behalf of themselves and, to the extent required under applicable Data Protection Laws, in the name and on behalf of their affiliates, and this DPA shall be effective on the date of its publication (“Effective Date”). If the Parties entered into a data processing addendum or other similar agreement before (any “Prior DPA”), the Parties acknowledge and agree that this DPA shall supersede and replace the Prior DPA as of the Effective Date. All capitalized terms not defined in this DPA shall have the meanings set forth in the Agreement.

1. Definitions

The terms, “Restaurateur”, “User”, “Platform”, “Application”, “Reservation Module”, “Personalised Widget”, “Standard Widget”, and “Services” have the meaning set forth in the Agreement.

For the purposes of this DPA, the term “TheFork” shall include LaFourchette SAS and TheFork affiliated entities.

“GDPR” shall be understood as the Regulation (EU) 2016/679, on the protection of natural persons with regard to the processing of Personal Data and on the free movement of such data, and any future laws that may amend it or complement it in the future.

“Data Protection Laws” means, in each case to the extent applicable, (i) the GDPR and laws implementing or supplementing the GDPR; (ii) Directive 2002/58/EC concerning the processing of Personal Data and the protection of privacy in the electronic communications sector; (iii) in respect of the United Kingdom, the GDPR as it forms part of UK law by virtue of Article 3 of the UK European Union (Withdrawal) Act 2018 and the UK Data Protection Act 2018 (together, “UK Data Protection Laws”); and (iv) the Swiss Federal Data Protection Act 2020 and its Ordinance; in each case, as may be amended, superseded or replaced.

“Sub-processor” means a third party to which a Data Processor subcontracts the Processing of Personal Data pursuant to this DPA.

The terms, “Data Controller”, “Data Processor”, “Joint Controller” “Data Subject”, “Personal Data”, “Processing”, “Personal Data Breach”, “Data Protection Impact Assessment”, and “Supervisory Authority” will have the meaning set forth in the GDPR, and their cognate terms shall be construed accordingly.

2. Scope and Applicability of this DPA

This DPA applies where and only to the extent that the Agreement is in force and shall terminate upon the termination of the Agreement between the Parties.

être consulté en cliquant sur <https://stripe.com/en-fr/connect-account/legal>, qui comprend le “Stripe Service Agreement” qui peut être consulté en cliquant sur <https://stripe.com/en-fr/legal> (collectivement, les “Contrats Stripe”). Sauf accord contraire écrit avec TheFork (dans un Bon de commande ou autre), en concluant le présent Contrat ou en continuant à utiliser les Services de TheFork, le Restaurateur accepte d’être lié par les Contrats Stripe, dans la mesure où ceux-ci s’appliquent aux services de paiement.

Le Restaurateur s’engage à fournir à TheFork des informations exactes, à jour et complètes sur lui-même et sa société, et le Restaurateur autorise TheFork à partager ces informations et toutes les informations de transaction liées à l’utilisation par le Restaurateur des services de traitement des paiements fournis par Stripe.

ADDENDUM SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES

TheFork et le Restaurateur, désignés collectivement “Parties”, sont convenus de conclure l’accord suivant :

Addendum sur le traitement des données

Le présent accord sur le traitement des données (“DPA”) fait partie des Conditions Générales (le “Contrat”) et y est soumis. En signant le Contrat, les Parties concluent le présent DPA en leur nom propre et, dans la mesure requise par les lois applicables en matière de protection des données, au nom et pour le compte de leurs affiliés, et le présent DPA entre en vigueur à la date de sa publication (“Date d’Entrée en Vigueur”). Si les Parties ont conclu un accord relatif au traitement des données ou un autre accord similaire auparavant (le “DPA Antérieur”), les Parties reconnaissent et acceptent que le présent DPA annule et remplace le DPA Antérieur à compter de la Date d’Entrée en Vigueur. Tous les termes en majuscules qui ne sont pas définis dans le présent DPA ont la signification qui leur est donnée dans le Contrat.

1. Définitions

Les termes “Restaurateur”, “Utilisateur”, “Plateforme”, “Application”, “Module de réservation”, “Widget personnalisé”, “Widget standard” et “Services” ont la signification qui leur est donnée dans le Contrat.

Aux fins du présent DPA, le terme “TheFork” comprend La Fourchette SAS et les entités affiliées à TheFork.

“RGPD” s’entend comme le règlement (UE) 2016/679, relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi que toute loi future qui pourrait le modifier ou le compléter à l’avenir.

“Lois sur la Protection des Données” désigne, dans chaque cas, dans la mesure où elles sont applicables, (i) le RGPD et les lois mettant en œuvre ou complétant le RGPD; (ii) la directive 2002/58/CE concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques ; (iii) en ce qui concerne le Royaume-Uni, le RGPD tel qu’il fait partie du droit britannique en vertu de l’article 3 de la loi britannique de 2018 sur l’Union européenne (retrait) et de la loi britannique de 2018 sur la protection des données (ensemble, les “lois britanniques sur la protection des données”) ; et (iv) la loi fédérale suisse de 2020 sur la protection des données et son ordonnance ; dans chaque cas, tel qu’il peut être modifié, annulé ou remplacé.

“Sous-Traitant” désigne un tiers auquel un Responsable de Traitement des données sous-traite le Traitement des Données à Caractère Personnel conformément au présent DPA.

Les termes “Responsable de Traitement”, “Sous-Traitant”, “Responsable Conjoint”, “Personne Concernée”, “Données à Caractère Personnel”, “Traitement”, “Violation de Données à Caractère Personnel”, “Analyse d’Impact Relative à la Protection des

Part A: Details of the Processing

3. Roles and Scope of the Processing

3.1 Role of the Parties. The Parties acknowledge that for the purposes of the Data Protection Laws, the nature of the activity carried out by each of them in relation to their respective obligations under the Agreement dictates the status of each party under the DPA. A Party may act as:

- a) "Controller" in respect of the other Party, who is "Processor";
- b) "Processor" in respect of the other Party, who is "Controller";
- c) "Joint Controller" with the other Party;
- d) "Independent Data Controller" of the Personal Data where the other Party is also a "Controller".

In respect of the Processing activities under the Agreement, the scenarios that shall apply in each situation are described below.

3.2 Reservations made on the TheFork Platform or the Standard Widget. The Standard Widget incorporates TheFork's design elements, including its colors and logo. It also includes a checkbox that allows Users to choose whether they wish to receive communications from TheFork. When using the Services provided by TheFork, and exclusively for the purpose of taking, managing and monitoring reservations made on the Platform or the Standard Widget, the Restaurateur and TheFork are Joint Controllers. They may therefore process Personal Data or have access to it for this purpose.

3.3 Reservations made directly with the Restaurateur or the Personalised Widget. The Personalised Widget can be customized by the Restaurateur and, at their discretion, may include a checkbox that allows Users to choose whether they wish to receive communications from TheFork. Additionally, Restaurateurs can choose to add and customize reservation fields according to their needs. When using the Services provided by TheFork, the Restaurateur is the Data Controller for the purpose of taking, managing and monitoring reservations taken directly by the Restaurateur or via the Personalised Widget. TheFork is the Data Processor and, in this capacity, may process Personal Data or have access to it on behalf of the Restaurateur.

3.4 Managing User relations (including direct marketing). When using the Services provided by TheFork, the Restaurateur and TheFork are each an Independent Data Controller in relation to the exchange of Personal Data for the purpose of managing customer relations with Users, including organising promotions, sending commercial communications, business development, direct marketing and other marketing activities.

3.5 Managing of Restaurateur's information. When Restaurateurs use the TheFork Manager application, TheFork is the Controller for the purpose of monitoring the activity within the Application, allowing the release of new features, helping to improve the product, and fulfilling legal, regulatory, and risk management obligations.

Part B: Processing of data for taking, managing and monitoring reservations

Données" et "Autorité de Contrôle" ont le sens qui leur est donné dans le RGPD, et leurs équivalents doivent être interprétés en conséquence.

2. Champ d'application et applicabilité du présent DPA

Le présent DPA s'applique lorsque et uniquement dans la mesure où le Contrat est en vigueur et prendra fin à la résiliation du Contrat entre les Parties.

Partie A : Détails du Traitement

3. Rôles et champ d'application du Traitement

3.1 Rôle des Parties. Les Parties reconnaissent qu'aux fins des Lois sur la Protection des Données, la nature de l'activité exercée par chacune d'elles en relation avec leurs obligations respectives en vertu du Contrat détermine le statut de chaque Partie en vertu du DPA. Une Partie peut agir en tant que :

- a) "Responsable de Traitement", en ce qui concerne l'autre Partie qui est "Sous-Traitant" ;
- b) "Sous-Traitant" pour l'autre Partie qui est "Responsable de Traitement" ;
- c) "Responsable conjoint" avec l'autre Partie ;
- d) "Responsable indépendant du Traitement" des Données à Caractère Personnel lorsque l'autre Partie est également "Responsable de Traitement".

En ce qui concerne les activités de Traitement des Données à Caractère Personnel dans le cadre du Contrat, les scénarios applicables à chaque situation sont décrits ci-dessous.

3.2 Réservations effectuées sur la Plateforme TheFork ou via le Widget Standard. Le Widget Standard intègre les éléments graphiques de TheFork, notamment ses couleurs et son logo. Il comprend également une case à cocher permettant aux utilisateurs de choisir s'ils souhaitent recevoir des communications de TheFork. Lors de l'utilisation des Services fournis par TheFork, et exclusivement aux fins de la prise, de la gestion et du suivi des réservations effectuées sur la Plateforme ou via le Widget Standard, le Restaurateur et TheFork sont Responsables conjoints du Traitement. Ils peuvent donc traiter des Données à Caractère Personnel ou y avoir accès à cette fin.

3.3 Réservations effectuées directement auprès du Restaurateur ou du Widget personnalisé. Le Widget Personnalisé peut être personnalisé par le Restaurateur et, à sa discrétion, peut inclure une case à cocher permettant aux utilisateurs de choisir s'ils souhaitent recevoir des communications de TheFork. En outre, les Restaurateurs peuvent choisir d'ajouter et de personnaliser les champs de réservation en fonction de leurs besoins. Lors de l'utilisation des Services fournis par TheFork, le Restaurateur est le Responsable de Traitement aux fins de la prise, de la gestion et du suivi des réservations prises directement par lui ou via le Widget Personnalisé. TheFork est le Sous-Traitant et, à ce titre, peut traiter des Données à Caractère Personnel ou y avoir accès pour le compte du Restaurateur.

3.4 Gestion des relations avec les Utilisateurs (y compris le marketing direct). Lors de l'utilisation des Services fournis par TheFork, le Restaurateur et TheFork sont chacun un Responsable de Traitement indépendant en ce qui concerne l'échange de Données à Caractère Personnel dans le but de gérer les relations clients avec les Utilisateurs, y compris l'organisation d'opérations marketing, l'envoi de communications commerciales, la prospection, le marketing direct et d'autres activités de marketing.

3.5 Gestion des informations du Restaurateur. Lorsque les Restaurateurs utilisent l'Application TheFork Manager, TheFork est le responsable du traitement des données aux fins de surveiller l'activité au sein de l'Application, de permettre le déploiement de nouvelles fonctionnalités, de contribuer à l'amélioration du produit et de respecter les obligations légales, réglementaires et de gestion des risques.

Partie B : Traitement des Données à Caractère Personnel pour la prise, la gestion et le suivi des réservations

4. Reservations made on the Platform or the Standard Widget

4.1 Processing of Personal Data. The Parties acknowledge and agree that with regard to the reservations made on the Platform or the Standard Widget, the Restaurateur and TheFork are Joint Controllers, solely for the purpose of taking, managing and monitoring reservations made by customers, the Data Subjects. Accordingly, as per Article 26 GDPR, TheFork and the Restaurateur agree to process the Personal Data within the limits of their respective roles and responsibilities, as set out below.

The Restaurateur and TheFork are responsible for and undertake:

- a) that each of them will only process customers' Personal Data lawfully and for the purposes set out in TheFork's Privacy and Cookies Statement displayed on the Platform and in this DPA and that each of them shall not further process Personal Data for any purpose that is incompatible with these; and
- b) that each of them shall only retain Personal Data in a format permitting identification of the Data Subjects for a period not exceeding that required for the purposes set out in this DPA.

The Restaurateur shall be solely responsible for and undertakes to ensure:

- a) that the Personal Data collected and processed by the Restaurateur - including, but not limited to, the Data Subjects' title, first name, last name, email address, phone number, and any special notes - is adequate, relevant, not excessive, objective and limited to what is necessary for the purposes for which it is processed, and that the collection of such data is not unlawful. In particular, the Restaurateur undertakes not to collect and/or process financial data such as credit card numbers. Likewise, it undertakes not to collect and/or process, except where strictly necessary for the purposes for which it is processed and only after having obtained the prior express specific and informed consent of the Data Subject, sensitive Personal Data, such as religious, political opinions, health data or data on sexual life or orientation;
- b) the quality, validity, updating and accuracy of this Personal Data in the Application; and
- c) that access to the Personal Data by it is justified by and proportionate to the purpose for which it is processed.

The Restaurateur indemnifies against and holds TheFork harmless from any claim by Data Subjects relating to any act or omission of the Restaurateur and/or its personnel with regard to data processing undertaken for the purpose of taking, managing and monitoring reservations made on the Platform or via the Standard Widget.

4.2 Security and confidentiality. TheFork warrants that it implements all appropriate technological and organisational measures to preserve the security and in particular the confidentiality of the Personal Data to which it may have access, or which may be disclosed to it, or more generally, which it may process as part of the performance of this DPA. TheFork represents that the measures implemented to ensure the security and confidentiality of Personal Data conform to the state of the art, and include (without limitation) those measures set out in Article 32 GDPR, as described in Annex A to this DPA.

Reciprocally, the Restaurateur undertakes to implement all appropriate technological and organisational measures to ensure the same level of security and confidentiality for the Personal Data.

4.3 Processors. TheFork may engage Data Processors to carry out specific Processing of Personal Data collected for the purpose of taking, managing and monitoring reservations. The Restaurateur may not engage Data Processors to carry out any specific or general processing of Personal Data collected for the purpose of taking, managing and monitoring reservations.

4.4 Cooperation. Each of the Parties undertakes to assist the other party with its obligations under this DPA, to ensure:

4. Réservations effectuées sur la Plateforme ou le Widget Standard

4.1 Traitement des Données à Caractère Personnel. Les Parties reconnaissent et acceptent qu'en ce qui concerne les réservations effectuées sur la Plateforme ou via le Widget Standard, le Restaurateur et TheFork sont Responsables Conjointes de Traitement, exclusivement aux fins de la prise, de la gestion et du suivi des réservations effectuées par les clients, en tant que Personnes Concernées. En conséquence, conformément à l'article 26 RGPD, TheFork et le Restaurateur acceptent de traiter les Données à Caractère Personnel dans les limites de leurs rôles et responsabilités respectifs, comme indiqué ci-dessous.

Le Restaurateur et TheFork sont responsables et s'engagent :

- a) que chacun d'eux ne traitera les Données à Caractère Personnel des clients que de manière licite et aux fins énoncées dans la Déclaration Relative à la Confidentialité et aux Cookies de TheFork, disponible sur la Plateforme, ainsi que dans le présent DPA, et qu'il ne traitera pas ultérieurement les Données à Caractère Personnel à des fins incompatibles avec ceux-ci ; et
- b) que chacun d'entre eux ne conserve les Données à Caractère Personnel sous une forme permettant l'identification des Personnes Concernées que pendant une période n'excédant pas celle requise aux fins énoncées dans le présent DPA.

Le Restaurateur est seul responsable et s'engage à assurer :

- a) que les Données à Caractère Personnel collectées et traitées par le Restaurateur — y compris, sans s'y limiter, le titre, le prénom, le nom, l'adresse e-mail, le numéro de téléphone des Personnes Concernées, ainsi que toute note particulière — sont adéquates, pertinentes, non excessives, objectives et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées, et que la collecte de ces Données n'est pas illicite. En particulier, le Restaurateur s'engage à ne pas collecter et/ou traiter des données financières telles que les numéros de carte de crédit. De même, il s'engage à ne pas collecter et/ou traiter, sauf lorsque cela est strictement nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées et uniquement après avoir obtenu le consentement préalable, exprès, spécifique et éclairé de la Personne Concernée, des Données à Caractère Personnel sensibles, telles que les opinions religieuses, politiques, les données de santé ou les données relatives à la vie ou à l'orientation sexuelle ;
- b) la qualité, la validité, la mise à jour et l'exactitude de ces Données à Caractère Personnel dans l'Application ; et
- c) que l'accès aux Données à Caractère Personnel est justifié et proportionné à la finalité du Traitement.

Le Restaurateur garantit TheFork contre toute réclamation de la part des Personnes Concernées en raison d'un acte ou d'une omission du Restaurateur et/ou de son personnel en ce qui concerne le Traitement des Données effectué dans le but de prendre, de gérer et de suivre les réservations effectuées sur la Plateforme ou via le Widget Standard.

4.2 Sécurité et confidentialité. TheFork garantit qu'elle met en œuvre toutes les mesures technologiques et organisationnelles appropriées pour préserver la sécurité et notamment la confidentialité des Données à Caractère Personnel auxquelles elle peut avoir accès, ou qui peuvent lui être communiquées, ou plus généralement, qu'elle peut traiter dans le cadre de l'exécution du Contrat. TheFork déclare que les mesures mises en œuvre pour assurer la sécurité et la confidentialité des Données à Caractère Personnel sont conformes à l'état de l'art, et comprennent (sans limitation) les mesures énoncées à l'article 32 du GDPR, telles que décrites à l'annexe A du présent DPA.

Réciproquement, le Restaurateur s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer le même niveau de sécurité et de confidentialité des Données à Caractère Personnel.

- a) the respect by the other party of their own obligations relating to the security and confidentiality of the Personal Data processed under this DPA;
- b) cooperation in performing Data Protection Impact Assessments of the processing on the protection of Personal Data if the nature of the processing requires it and the prior consultation of the Supervisory authority that may be required. Thus, each party undertakes to communicate to the other any information in its possession that may be required for this;
- c) the provision of information to Data Subjects about the Processing of their Personal Data. To this end, TheFork displays a data collection notice for the attention of Data Subjects when Personal Data is collected;
- d) the handling of requests for the exercise of Data Subjects' rights under the GDPR (right of access, rectification, right to erasure, right to restrict processing, right to data portability, right to object and the right not to be subject to an automatic decision-making process, including profiling) if such requests are addressed to both Parties. When such requests are directed to the Restaurateur, the latter shall notify TheFork by email at support@thefork.fr immediately and in any case within 72 (seventy-two) hours of the request, together with all the information in its possession that may be useful. Furthermore, the Restaurateur undertakes to implement the consequences of a request directed to it in all the tools, applications and databases it uses; and
- e) compliance with the obligation to notify the Supervisory Authority and to inform Data Subjects in the case of a Personal Data Breach, in other words any breach of security leading to the accidental or unlawful destruction, loss, alteration, disclosure or unauthorised access to Personal Data being processed. The Restaurateur undertakes to notify TheFork, by email at support@thefork.fr, immediately after becoming aware of any Personal Data Breach. This notification must contain all the information and documentation in the possession of the Restaurateur concerning the Personal Data Breach. In any event, the Restaurateur undertakes to provide to TheFork, immediately on first request, by email at support@thefork.fr or by replying from the email address at which the request was received, any information in its possession that may be useful to TheFork in preparing the above notification and information.
- 4.5 Verifications.** TheFork may carry any checks, including without limitation in the Application, that it may consider useful to ascertain the Restaurateur's compliance with its data protection obligations when using the Application.
- 5. Reservations made directly with the Restaurateur or the Personalised Widget**
- 5.1 Processing of Personal Data.** The Parties acknowledge and agree that with regard to the reservations made directly with the Restaurateur or through the Personalised Widget, the Restaurateur is a Data Controller and TheFork is a Data Processor, solely for the purpose of taking, managing and monitoring reservations made by customers, the Data Subjects. Accordingly, as per Article 28 GDPR, the Parties' rights and obligations in relation to this particular Processing of Personal Data are set below.
- 4.3 Sous-Traitants.** TheFork peut faire appel à des Sous-Traitants pour effectuer un Traitement spécifique des Données à Caractère Personnel collectées dans le but de prendre, de gérer et de suivre les réservations. Le Restaurateur ne peut pas faire appel à des Sous-Traitants pour effectuer un traitement spécifique ou général des Données à Caractère Personnel collectées aux fins de la prise, de la gestion et du suivi des réservations.
- 4.4 Coopération.** Chacune des Parties s'engage à aider l'autre Partie à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du présent DPA, afin de garantir :
- a) le respect par l'autre Partie de ses propres obligations relatives à la sécurité et à la confidentialité des Données à Caractère Personnel traitées en vertu du présent DPA ;
- b) la coopération pour la réalisation d'Analyses d'Impact du Traitement sur la protection des Données à Caractère Personnel si la nature du Traitement l'exige et la consultation préalable de l'Autorité de Contrôle si elle est requise. Ainsi, chaque Partie s'engage à communiquer à l'autre toute information en sa possession qui pourrait être requise à cet effet ;
- c) l'information des Personnes Concernées sur le Traitement de leurs Données à Caractère Personnel. À cette fin, TheFork affiche une mention de collecte de Données à l'attention des Personnes Concernées lorsque des Données à Caractère Personnel sont collectées ;
- d) le traitement des demandes d'exercice des droits reconnus aux Personnes Concernées par le RGPD (droit d'accès, de rectification, d'effacement et à la portabilité desdites données, droit d'opposition et droit à la limitation du Traitement, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée, y compris le profilage) si de telles demandes concernent les deux Parties. Lorsque de telles demandes sont adressées au Restaurateur, ce dernier en informe TheFork par email à support@thefork.fr immédiatement et en tout état de cause dans les 72 heures de la demande avec toutes les informations en sa possession qui peuvent être utiles. En outre, le Restaurateur s'engage à mettre en œuvre les conséquences d'une demande qui lui est adressée dans tous les outils, applications et bases de données qu'il utilise ; et
- e) le respect de l'obligation de notifier l'Autorité de Contrôle et d'informer les Personnes Concernées en cas de Violation des Données à Caractère Personnel, c'est-à-dire toute violation de la sécurité entraînant accidentellement ou illégalement la destruction, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisé aux Données à Caractère Personnel faisant l'objet du Traitement. Le Restaurateur s'engage à notifier TheFork, par e-mail à support@thefork.fr, immédiatement après avoir pris connaissance de toute Violation de Données à Caractère Personnel. Cette notification doit contenir toutes les informations et tous les documents dont dispose le Restaurateur concernant la Violation de Données à Caractère Personnel. En tout état de cause, le Restaurateur s'engage à fournir à TheFork, immédiatement sur première demande, par e-mail à support@thefork.fr ou en répondant depuis l'adresse e-mail à laquelle la demande a été reçue, toute information en sa possession susceptible d'être utile à TheFork pour préparer la notification et les informations susmentionnées.
- 4.5 Vérifications.** TheFork peut procéder à toutes les vérifications, notamment dans l'Application, qu'elle estime utiles pour s'assurer du respect par le Restaurateur de ses obligations en matière de protection des Données lors de l'utilisation de l'Application.
- 5. Réservations effectuées directement auprès du Restaurateur ou du Widget Personnalisé**
- 5.1 Traitement des Données à Caractère Personnel.** Les Parties reconnaissent et acceptent qu'en ce qui concerne les réservations effectuées directement auprès du Restaurateur ou via le Widget Personnalisé, le Restaurateur est le Responsable de Traitement et TheFork est le Sous-Traitant, exclusivement aux fins de la prise, de la gestion et du suivi des réservations effectuées par les clients, en tant que Personnes Concernées. En conséquence, conformément à l'article 28 du RGPD, les droits et obligations des Parties en

The Restaurateur shall be solely responsible for and undertakes to ensure:

- a) the lawful, fair and transparent nature of the collection and processing of the customers' Personal Data, including without limitation the provision of information to Data Subjects, and the obtaining of consent when required, in particular due to the purpose and methods of Processing or the nature of the data collected and processed. In this respect, the Restaurateur shall configure via the Application the data collection notice for the attention of Data Subjects when collecting Personal Data via the Personalised Widget;
- b) that this data is only processed for the purposes set out in this DPA, and that it is not further processed for any purpose incompatible with these;
- c) that the Personal Data collected and processed for the purpose of taking, managing and monitoring reservations - including, but not limited to, the Data Subjects' title, first name, last name, email address, phone number, and any information additionally requested by the Restaurateur - is suitable, relevant, not excessive, objective and limited to that which is necessary with regard to the purpose for which it is processed and that the collection of such data is not unlawful. The Restaurateur undertakes not to collect and/or process financial data such as credit card numbers. Likewise, it undertakes not to collect and/or process, except where strictly necessary for the purposes for which it is processed and only after having obtained the prior express, specific and informed consent of the Data Subject, sensitive Personal Data, such as religious, or political opinions, health data, or data on sexual life or orientation;
- d) the quality, validity, updating and accuracy of this data in the Application; to this end, the Restaurateur undertakes to carry out the updates, corrections, or deletion of Personal Data processed in the Application;
- e) that Personal Data will not be retained in a format permitting the identification of the Data Subject for a period exceeding what is necessary for the purposes set out in this DPA; and
- f) that access to Personal Data is strictly limited on a strict need-to-know basis.

The Restaurateur indemnifies and holds TheFork harmless against any claim by Data Subjects relating to any act or omission of the Restaurateur and/or its personnel with regard to data processing undertaken for the purpose of taking, managing and monitoring reservations taken directly by the Restaurateur or via the Personalised Widget.

As Data Controller, the Restaurateur undertakes to provide TheFork with all of the information and elements necessary for TheFork to comply with its own data protection obligations.

5.2 Security and confidentiality. TheFork warrants that it implements all appropriate technological and organisational measures necessary to preserve the security and in particular the confidentiality of the Personal Data to which it may have access, or which may be disclosed to it, or more generally, which it may process as part of the performance of the Agreement. TheFork shall therefore take all appropriate technical and organisational measures, taking into account the state of the art, the costs of implementation and the nature, scope, context and purposes of processing, that are necessary for it to comply with such security obligations, and shall in particular:

- a) not process or access such Personal Data for purposes other than the performing services on behalf of the Restaurateur under this DPA;
- b) not process or access such Personal Data except under the lawful and documented instructions of the Restaurateur (and the parties acknowledge that the notion of documented instruction is fulfilled when TheFork performs its obligations under this DPA) including with regard to the transfer of Personal Data to a third country or an international organisation, unless such transfer is required under European Union law or the applicable law of a Member State; in this case, TheFork shall inform the Restaurateur of this obligation before processing the Personal

relation avec ce Traitement particulier de Données à Caractère Personnel sont définis ci-dessous.

Le Restaurateur est seul responsable et s'engage à assurer :

- a) le caractère licite, loyal et transparent de la collecte et du Traitement des Données à Caractère Personnel des clients, notamment information des Personnes Concernées, voire recueil du consentement desdites Personnes Concernées lorsque celui-ci est requis en particulier en raison de la finalité ou des modalités du traitement ou encore des Données collectées et traitées. A cet égard, le Restaurateur configure via l'Application la mention de recueil de consentement qu'il jugera utile à porter à la connaissance des Personnes Concernées lors d'opérations de collecte de Données à Caractère Personnel, via le Widget Personnalisé ;
- b) que ces Données ne soient traitées qu'aux fins énoncées dans le présent DPA et qu'elles ne soient pas traitées ultérieurement à des fins incompatibles avec celles-ci ;
- c) que les Données à Caractère Personnel collectées et traitées aux fins de la prise, de la gestion et du suivi des réservations — y compris, sans s'y limiter, le titre, le prénom, le nom, l'adresse e-mail, le numéro de téléphone des Personnes Concernées, ainsi que toute information supplémentaire demandée par le Restaurateur — sont adéquates, pertinentes, non excessives, objectives et limitées à ce qui est nécessaire au regard de la finalité pour laquelle elles sont traitées, et que la collecte de ces Données n'est pas illicite. Le Restaurateur s'engage à ne pas collecter et/ou traiter de données d'ordre financier telles que des numéros de carte bancaire. Il s'engage de même à ne pas collecter et/ou traiter, sauf en cas de stricte nécessité pour les finalités poursuivies et après avoir recueilli le consentement préalable, exprès, spécifique et informé de la Personne Concernée, de Données à Caractère Personnel nécessitant une protection particulière, telles que des opinions ou activités religieuses ou politiques, des données sur la santé, ou encore des données concernant la vie ou l'orientation sexuelle des personnes concernées ;
- d) la qualité, l'actualité, la mise à jour et l'exactitude de ces Données dans l'Application ; à cette fin, le Restaurateur s'engage à effectuer les mises à jour, corrections ou suppressions des Données à Caractère Personnel traitées dans l'Application ;
- e) que les Données à Caractère Personnel ne seront pas conservées sous une forme permettant l'identification de la Personne Concernée pendant une période excédant ce qui est nécessaire aux fins énoncées dans le présent DPA ; et
- f) que l'accès aux Données à Caractère Personnel est limité sur la base du strict besoin d'en connaître.

Le Restaurateur garantit TheFork contre toute réclamation de la part des Personnes Concernées en raison d'un acte ou d'une omission du Restaurateur et/ou de son personnel en ce qui concerne le Traitement des Données effectué dans le but de prendre, de gérer et de suivre les réservations prises directement par le Restaurateur ou via le Widget Personnalisé.

En tant que Responsable de Traitement, le Restaurateur s'engage à fournir à TheFork l'ensemble des informations et éléments nécessaires au respect par TheFork de ses propres obligations en matière de protection des Données.

5.2 Sécurité et confidentialité. TheFork garantit qu'elle met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées nécessaires pour préserver la sécurité et notamment la confidentialité des Données à Caractère Personnel auxquelles elle peut avoir accès, ou qui peuvent lui être communiquées, ou plus généralement, qu'elle peut traiter dans le cadre de l'exécution du Contrat. TheFork prend donc toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées, en tenant compte de l'état de l'art, des coûts de mise en œuvre ainsi que de la nature, de la portée, du

Data, except where applicable law prevents such information for significant reasons of public interest; and

- c) ensure that those authorised to process Personal Data are bound by a suitable contractual or legal obligation of confidentiality.

The measures implemented by TheFork to ensure the security and confidentiality of Personal Data comply with the state of the art. Reciprocally, the Restaurateur undertakes to implement all appropriate technological and organisational measures to ensure the same level of security and confidentiality for the Personal Data. TheFork and the Restaurateur undertake to maintain these measures throughout the duration of the Agreement and, if they fail to do so, to inform the other party of this immediately. TheFork and the Restaurateur undertake, if changing the measures to ensure the security and confidentiality of this Personal Data, to replace these by measures of equivalent performance.

5.3 Processors and Sub-processors. TheFork may engage Sub-processors to carry out specific Processing of Personal Data collected for the purpose of taking, managing and monitoring reservations. TheFork shall provide the Restaurateur with a list of Sub-processors on reasonable request. The Restaurateur will then have a period of 30 (thirty) days from the date of receipt of this information to present its objections, which shall be on the basis of privacy or security concerns. TheFork undertakes that its Sub-processors will comply with TheFork's obligations under this DPA and TheFork undertakes to enter into a written agreement to this effect with each of its Processors.

The Restaurateur may also engage Processors to carry out specific Processing of Personal Data collected in the performance of the Agreement for the purpose of taking, managing and monitoring reservations, provided that these Processors are not competitors of TheFork, to be determined by TheFork in its sole discretion, and provided that such Processors are not allowed by the Restaurateur to access the Application or communications from TheFork, which are intended for the Restaurateur only. The Restaurateur shall inform TheFork by email at support@thefork.fr of any intended appointment or replacement of Processors. The Restaurateur undertakes that its Processors will comply with the Restaurateur's obligations under this DPA. The Restaurateur undertakes to enter into an agreement to this effect with each of its Processors, and in the event of a Personal Data Breach by a Processor, the Restaurateur will be fully liable for this breach.

5.4 Cooperation. TheFork, as Data Processor, undertakes to assist the Restaurateur with its obligations under this DPA to ensure:

- a) the Restaurateur's compliance with its respective obligations related to the security and confidentiality of Personal Data;
- b) the undertaking of Data Protection Impact Assessments of the Processing on the protection of Personal Data if the nature of the Processing requires it and the prior consultation of the Supervisory Authority that may be required. Such obligation to carry out such Data Protection Impact Assessments or to consult the Supervisory Authority where required under applicable law does not fall on TheFork. However, TheFork will provide the Restaurateur, on written request and for a reasonable fee, with any information in its possession that the Restaurateur may request that is necessary for the Restaurateur to comply with these obligations;
- c) the handling of requests for the exercise of Data Subjects' rights under the GDPR (right of access, rectification, right to erasure, right to restrict processing, right to data portability, right to object and the right not to be subject to an automatic individual decision, including profiling). Replying to such requests is not the responsibility of TheFork. It shall not therefore handle any such request. TheFork will however provide to the Restaurateur, on written request and for a reasonable fee, any information in its possession that the Restaurateur may request that is necessary for the handling of such requests by Data Subjects wishing to exercise their rights; and

contexte et des finalités du Traitement, qui lui sont nécessaires pour se conformer à ces obligations de sécurité, et notamment:

- a) ne pas traiter ces Données à Caractère Personnel ni y accéder à des fins autres que l'exécution des prestations de services pour le compte du Restaurateur en vertu du présent DPA ;
- b) ne traiter, consulter ces Données à Caractère Personnel que dans le cadre des instructions licites et documentées du Restaurateur (étant précisé que les Parties reconnaissent la notion d'instruction documentée comme étant acquise lorsque TheFork agit dans le cadre de l'exécution du Contrat), y compris en ce qui concerne les Transferts de Données à Caractère Personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, à moins qu'elle ne soit tenue d'y procéder en vertu du droit de l'Union européenne ou d'un Etat membre auquel elle est soumise ; dans ce cas, TheFork informera le Restaurateur de cette obligation avant le Traitement des Données à Caractère Personnel, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ; et
- c) veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données à Caractère Personnel soient liées par une obligation contractuelle ou légale de confidentialité appropriée.

Les moyens mis en œuvre par TheFork pour assurer la sécurité et la confidentialité des Données à Caractère Personnel sont conformes à l'état de l'art. Réciproquement, le Restaurateur s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer le même niveau de sécurité et de confidentialité des Données à Caractère Personnel. TheFork et le Restaurateur s'engagent à maintenir ces moyens pendant toute la durée du Contrat et, à défaut, à en informer immédiatement l'autre Partie. TheFork et le Restaurateur s'engagent, en cas de modification des moyens visant à assurer la sécurité et la confidentialité des Données à Caractère Personnel, à les remplacer par des moyens d'une performance équivalente.

5.3 Sous-Traitants et Sous-Traitants ultérieurs. TheFork est autorisée à faire appel à des Sous-Traitants pour mener des activités de Traitement spécifique sur les Données à Caractère Personnel collectées en vue de la prise, la gestion et le suivi des réservations. TheFork fournira au Restaurateur une liste de ses Sous-Traitants sur demande raisonnable. Le Restaurateur disposera alors d'un délai de trente (30) jours à compter de la date de cette information pour présenter ses objections, qui devront porter sur des points de vie privée ou de sécurité. TheFork s'engage à ce que ses Sous-Traitants se conforment aux obligations de TheFork en vertu du présent DPA et TheFork s'engage à conclure un accord écrit à cet effet avec chacun de ses Sous-Traitants.

Le Restaurateur est également autorisé à avoir recours à des Sous-Traitants pour mener des activités de Traitement spécifiques sur les Données à Caractère Personnel collectées dans le cadre de l'exécution du Contrat en vue de la prise, la gestion et le suivi des réservations, sous réserve que ces Sous-Traitants n'exercent pas une activité concurrente de TheFork, à l'appréciation de TheFork, et sous réserve que le Restaurant ne permette pas à ses Sous-Traitants d'accéder à l'Application ou aux communications émanant de TheFork et destinées au seul Restaurateur. Le Restaurateur informera TheFork par e-mail à l'adresse support@thefork.fr de tout recours ou changement envisagé concernant l'ajout ou remplacement de Sous-Traitants. Le Restaurateur s'engage à ce que ses Sous-Traitants se conforment aux obligations du Restaurateur en vertu du présent DPA. Le Restaurateur s'engage à conclure à cette fin un contrat écrit avec chacun de ses Sous-Traitants, étant précisé qu'en cas de non-respect par un Sous-Traitant de ses obligations en matière de protection des Données à Caractère Personnel, le Restaurateur demeurera pleinement responsable.

5.4 Coopération. TheFork, en qualité de Sous-Traitant, s'engage à prêter assistance au Restaurateur, dans le cadre des obligations lui incombant aux termes du présent DPA afin de garantir :

- d) compliance with the obligation to notify the Supervisory Authority and to inform Data Subjects in the case of a Personal Data Breach, in other words, any breach of security leading to the accidental or unlawful destruction, loss, alteration, disclosure or unauthorised access to Personal Data being processed. These obligations are not the responsibility of TheFork. It will therefore not notify the Supervisory Authority or inform Data Subjects. However, it will notify the Restaurateur, by email at the address provided in the Restaurateur's account, as soon as possible after becoming aware of any Personal Data Breach. TheFork will also provide to the Restaurateur, on written request, any information in its possession that the Restaurateur may request that is necessary for the Restaurateur to carry out the notification and information above where required.

TheFork undertakes to notify the Restaurateur if, in its opinion, an instruction amounts to a breach of any provision of European Union law or applicable Member State law on Personal Data protection that TheFork is required to comply with.

5.5 Audits. The Restaurateur may conduct any inspections permitted under Data Protection Laws in order to ensure TheFork's compliance with its obligations on Personal Data protection, including by way of audits at the costs of the Restaurateur, which shall include internal costs incurred by TheFork to comply with the request, including but not limited to the working time of its personnel. These audits may be carried out by an independent certified third-party mandated for this purpose, who shall not be a competitor of TheFork ("Auditor"), such Auditor to be mutually agreed upon by the Parties. TheFork will provide the Auditor with the information necessary to enable the audit.

The following principles shall apply to the audit:

- a) the Restaurateur will only request one (1) audit per year, unless TheFork is in serious material breach of its obligations, in which case the Restaurateur may request an additional audit. The Restaurateur shall give notice that it is requesting an audit to TheFork by recorded letter with proof of delivery at least 60 (sixty) days in advance and will include full details of its request in this notice.

The following principles shall apply in all circumstances:

- a) the following will not be subject to audit: any financial data or Personal Data that is not linked to the Restaurateur, any information the disclosure of which would be likely to affect the security of the systems and/or data of TheFork (for example, risk to the confidentiality of information) or other customers of TheFork (in particular, other Restaurateurs), and the source code of IT programs used as part of the provision of services;
- b) no audit shall exceed three (3) business days in duration;
- c) the Auditor shall not copy any documents, files, data or information, in full or in part, or take photos, scan, or make sound, video or digital recordings; nor can the Auditor request that all or part of these elements be provided or sent to them;
- d) TheFork may organise the audit of sensitive documents in a secure room (black room);
- e) the Auditor may only be admitted to TheFork's premises after notification of the Auditor's identity from the Restaurateur;
- f) the Restaurateur shall ensure the probity of the Auditor, and the Restaurateur warrants to TheFork that the Auditor will comply with the obligations of confidentiality set out in this DPA, and more generally will treat any information that they may come across as part of the audit with the highest degree of confidentiality;
- g) audits shall take place during TheFork's normal office hours and will be conducted in such a way as not to impede the provision of services by TheFork or any other of its activities for the benefit of its other

- a) le respect par le Restaurateur de ses propres obligations en matière de sécurité et de confidentialité des Données à Caractère Personnel ;
- b) la réalisation des Analyses d'Impact des Traitements sur la protection des Données à Caractère Personnel si la nature des traitements l'exige et de l'éventuelle consultation préalable de l'Autorité de Contrôle qui peut être nécessaire le cas échéant. A cet égard, il est précisé que l'obligation de réalisation de telles analyses d'impact ou encore de consultation de l'Autorité de Contrôle dans les hypothèses prévues par les dispositions applicables n'incombe pas à TheFork. Toutefois, TheFork communiquera au Restaurateur, sur demande écrite de celui-ci et moyennant des frais raisonnables, toute information en sa possession demandée par le Restaurateur et qui serait nécessaire pour le Restaurateur au respect par ce dernier desdites obligations ;
- c) la gestion des demandes d'exercice des droits reconnus aux Personnes Concernées par la réglementation en matière de Protection des Données à Caractère Personnel (droit d'accès, de rectification, d'effacement et à la portabilité desdites données, droit d'opposition et droit à la limitation du Traitement, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée, y compris le profilage). La réponse à de telles demandes n'est pas de la responsabilité de TheFork. Aussi, celle-ci ne répondra pas elle-même à ce type de demandes. TheFork communiquera au Restaurateur, sur demande écrite de celui-ci et moyennant des frais raisonnables, toute information en sa possession demandée par le Restaurateur et qui serait nécessaire en vue du traitement des demandes d'exercice de leurs droits par les Personnes Concernées ; et
- d) le respect de l'obligation de notification à l'Autorité de Contrôle et d'information de la Personne Concernée en cas de Violation de Données à Caractère Personnel, à savoir toute violation de la sécurité entraînant accidentellement ou de manière illicite la destruction, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisé à des Données à Caractère Personnel faisant l'objet d'un Traitement. Ces obligations ne sont pas de la responsabilité de TheFork. Aussi, celle-ci ne procédera pas elle-même à cette notification à l'Autorité de Contrôle ni à l'information des Personnes Concernées. Toutefois, elle informera le Restaurateur, par email à l'adresse renseignée dans le compte du Restaurateur, dans les meilleurs délais après qu'il en a eu connaissance, de toute Violation de Données à Caractère Personnel. TheFork communiquera également au Restaurateur, sur demande écrite de celui-ci, toute information en sa possession demandée par le Restaurateur et qui serait nécessaire pour lui en vue de procéder à la notification et à l'information précitées lorsqu'elles sont requises.

TheFork s'engage à notifier le Restaurateur si, selon elle, une instruction constitue une violation des dispositions du droit de l'Union européenne ou d'autres dispositions du droit des Etats membres relatives à la protection des Données à Caractère Personnel auquel TheFork serait soumise.

5.5 Audits. Le Restaurateur peut effectuer toutes les inspections autorisées par les Lois sur la Protection des Données pour constater le respect par TheFork de ses obligations en matière de protection des Données à Caractère Personnel, notamment au moyen d'audits aux frais du Restaurateur, en ce compris les frais internes à TheFork encourus afin de répondre à cette demande, notamment les journées de travail de son personnel. Ces audits pourront être réalisés par un tiers indépendant certifié mandaté à cette fin, non concurrent de TheFork et désigné d'un commun accord entre les Parties (ci-après l'"Auditeur"). Dans ce cadre, TheFork mettra à la disposition de l'Auditeur les informations nécessaires pour permettre la réalisation de l'audit.

Les principes suivants s'appliquent à l'audit :

- a) le Restaurateur ne demandera qu'un (1) audit par année contractuelle, sauf si TheFork manque gravement à ses obligations, auquel cas le Restaurateur pourra demander un audit supplémentaire. Le Restaurateur donnera à TheFork par lettre recommandée avec avis de réception un préavis d'au moins soixante (60) jours et inclura un plan détaillé de sa demande dans cette notification.

customers, who will, in any case, retain priority over the completion of any inspection; and

- h) TheFork may at any time suspend an audit if the provision of services or any other of its activities carried out for the benefit of its other customers requires that resources and/or measures deployed for the audits be redirected to business activities.

Les principes suivants s'appliquent en toutes circonstances :

- a) ne feront pas l'objet d'un audit : les données financières ou les Données à Caractère Personnel qui ne sont pas liées au Restaurateur, les informations dont la divulgation serait susceptible d'affecter la sécurité des systèmes et/ou des données de TheFork (par exemple risque de confidentialité des informations) ou d'autres clients de TheFork (notamment d'autres Restaurateurs), ou encore le code source des programmes informatiques utilisés dans le cadre de la fourniture des services ;
- b) aucun audit ne doit durer plus de trois (3) jours ouvrables ;
- c) l'auditeur ne peut copier tout ou partie d'un document, d'un fichier, d'une donnée ou d'une information, ni prendre des photos, numériser, ou capter des enregistrements sonores, vidéo ou informatiques ; l'Auditeur ne pourra pas non plus demander que tout ou partie de ces éléments lui soient fournis ou envoyés ;
- d) TheFork peut organiser une monnaie des documents sensibles dans une salle sécurisée (black room) ;
- e) l'Auditeur ne peut être admis dans les locaux de TheFork qu'après notification de l'identification de l'Auditeur par le Restaurateur ;
- f) le Restaurateur s'assurera de la probité de l'Auditeur, et le Restaurateur garantit à TheFork que l'Auditeur respectera les obligations de confidentialité énoncées dans le présent DPA, et plus généralement traitera toute information dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de l'audit avec le plus haut degré de confidentialité ;
- g) les audits ont lieu pendant les heures de bureau normales de TheFork et sont menés de manière à ne pas gêner la fourniture des services par TheFork ou toute autre de ses activités effectuées au bénéfice de ses autres clients, lesquels resteront en tout état de cause prioritaires sur la réalisation de toute inspection ; et
- h) TheFork peut à tout moment interrompre l'audit si la fourniture de services ou toute autre de ses activités effectuées au bénéfice de ses autres clients exige que les ressources et/ou les moyens occupés par les audits soient réaffectées aux activités commerciales.

Part C. Further Data Processing

6. Managing of User relations (including direct marketing)

6.1 Respective obligations of the Parties as Independent Data Controllers. The Parties acknowledge and agree that each is an Independent Data Controller in relation to the exchange of customers' Personal Data between TheFork and the Restaurateur for purposes other than taking, managing and monitoring reservations. Accordingly, each party is subject to the data protection obligations relating to its own processing of Personal Data. In particular:

- a) TheFork undertakes and warrants that it shall comply with all applicable regulations regarding direct marketing targeted at Data Subjects, including with the conditions for data collection, information, or obtaining consent, from Data Subjects;
- b) the Restaurateur undertakes and warrants that it shall comply with all applicable regulations regarding direct marketing targeted at Data Subjects, including with the conditions for data collection, information, or obtaining consent, from Data Subjects. The Restaurateur shall indemnify and hold harmless TheFork against any claim from Data Subjects whose Personal Data is processed by the Restaurateur for the purpose of managing customer relations with Users, including, in particular, direct marketing.
- c) where Personal Data was collected via the Standard Widget or on the Platform, the Restaurateur undertakes to comply with TheFork's Privacy and Cookies Statement displayed on the Platform; and

Partie C. Autres Traitement de Données à Caractère Personnel

6. Gestion des relations avec les Utilisateurs (y compris le marketing direct)

6.1 Obligations respectives des Parties en tant que Responsables de Traitement Indépendants. Les Parties reconnaissent et acceptent que chacune d'entre elles est un Responsable de Traitement Indépendant en ce qui concerne l'échange de Données à Caractère Personnel des clients entre TheFork et le Restaurateur à des fins autres que la prise, la gestion et le suivi des réservations. En conséquence, chaque Partie est soumise aux obligations de protection des données relatives à son propre Traitement des Données à Caractère Personnel. En particulier :

- a) TheFork s'engage et garantit qu'il respectera toutes les réglementations applicables en matière de marketing direct ciblant les Personnes Concernées, notamment les conditions relatives à la collecte des données, à l'information des Personnes Concernées et à l'obtention de leur consentement ;
- b) le Restaurateur s'engage et garantit qu'il se conformera à toutes les réglementations applicables en matière de prospection directe ciblant les Personnes Concernées, notamment s'agissant des modalités de collecte des données, d'information voire de recueil du consentement des Personnes Concernées. Le Restaurateur indemniser et libérera TheFork de toute réclamation de la part des Personnes Concernées dont les Données à Caractère Personnel sont traitées par le Restaurateur dans le but de gérer les relations clients avec les Utilisateurs, y compris, en particulier, les opérations de marketing direct ;

- d) where Personal Data was collected via the Personalised Widget or directly by the Restaurateur, the Restaurateur shall not use any of TheFork's brands or logos in its commercial communications sent to its clients and/or prospects.

In no circumstances can either party be held liable for the processing of Personal Data carried out by the other party for the purpose of managing customer relations with Users, including organising promotions, sending commercial communications, business development, direct marketing and other marketing activities.

6.2 Use of the Application by the Restaurateur acting on its own account for the management of User relations. For the purposes of clarity, the Restaurateur is the Data Controller for the processing of Personal Data when using the Services provided by TheFork to manage customer relations with Users, including, but not limited to commercial communications and marketing (including direct marketing). If the Restaurateur uses the Application for this purpose, TheFork is a Data Processor and may, in this capacity, be able to process or access such data on behalf of the Restaurateur. The responsibilities of the Parties in these circumstances are allocated as follows:

- a) Processing of Personal Data: Strictly limited to where TheFork acts as Data Processor, the Restaurateur shall be solely responsible for and undertakes to ensure compliance with the principles relating to the processing of Personal Data set forth in Article 5.1. Additionally, the Restaurateur indemnifies and holds TheFork harmless against any claim by Data Subjects whose Personal Data is processed for the purpose of managing customer relations. As Data Controller, the Restaurateur undertakes to provide TheFork with all of the information and elements necessary for TheFork to comply with its own data protection obligations.
- b) Security and confidentiality: Strictly limited to where TheFork acts as Data Processor, the security and confidentiality obligations of TheFork and the Restaurateur are as set out in Article 5.2.
- c) Processors and Sub-Processors: Strictly limited to where TheFork acts as Data Processor, the obligations of TheFork and the Restaurateur are as set out in Article 5.3.
- d) Cooperation: Strictly limited to where TheFork acts as Data Processor, the rights and obligations of TheFork and the Restaurateur with regard to cooperation are as set out in Article 5.4.
- e) Audits: Strictly limited to where TheFork acts as Data Processor, and in connection with processing for the purpose of managing customer relations with Users, including organising promotions sending commercial communications, business development, direct marketing and other marketing activities, the rights and obligations of TheFork and the Restaurateur with regard to inspections and audits are as set out in Article 5.5.

7. Managing of Restaurateur's information

7.1. TheFork may use vendors and cookies to monitor the activity carried out by Restaurateurs within the Application, to allow the release of new features, and to help improve the product. To do so, the following cookies are used:

1. **Essential cookies:** These cookies are necessary to enable the Restaurateurs to access the website and applications, browse them and

- c) lorsque les Données à Caractère Personnel ont été collectées via le Widget Standard ou sur la Plateforme, le Restaurateur s'engage à se conformer à la Déclaration Relative à la Confidentialité et aux Cookies de TheFork affichée sur la Plateforme ; et

- d) lorsque les Données à Caractère Personnel ont été collectées via le Widget Personnalisé ou directement par le Restaurateur, le Restaurateur n'utilisera aucune des marques ou logos de TheFork dans ses communications commerciales envoyées à ses clients et/ou prospects.

En aucun cas, l'une ou l'autre des Parties ne peut être tenue responsable du Traitement des Données à Caractère Personnel effectué pour son propre compte par l'autre Partie aux fins de gestion de la relation avec les Utilisateurs, en ce incluant notamment la réalisation d'opérations commerciales, l'envoi de communications commerciales, de sollicitation, de marketing direct et d'autres activités de marketing.

6.2 Utilisation de l'Application par le Restaurateur agissant pour son propre compte pour la gestion des relations avec les Utilisateurs. Par souci de clarté, le Restaurateur est le Responsable de Traitement des Données à Caractère Personnel lorsqu'il utilise les services fournis par TheFork pour gérer les relations clients avec les Utilisateurs, y compris, mais sans s'y limiter, les communications commerciales et le marketing (y compris le marketing direct). Si le Restaurateur utilise l'Application à cette fin, TheFork est un Sous-Traitant et peut, à ce titre, être en mesure de traiter ou d'accéder à ces Données à Caractère Personnel pour le compte du Restaurateur. Les responsabilités des Parties dans ces circonstances sont réparties comme suit :

- a) Traitement des Données à Caractère Personnel : Strictement limité au cas où TheFork agit en tant que Sous-Traitant, le Restaurateur est seul responsable et s'engage à assurer le respect des principes relatifs au Traitement des Données à Caractère Personnel énoncés dans la Clause 5.1. En outre, le Restaurateur garantit et dégage TheFork de toute responsabilité en cas de réclamation de la part des Personnes Concernées dont les Données à Caractère Personnel sont traitées dans le but de gérer les relations avec les Utilisateurs. En tant que Responsable de Traitement, le Restaurateur s'engage à fournir à TheFork toutes les informations et tous les éléments nécessaires pour que TheFork puisse se conformer à ses propres obligations en matière de protection des données.
- b) Sécurité et confidentialité : Strictement limitées au cas où TheFork agit en tant que Sous-Traitant, les obligations de sécurité et de confidentialité de TheFork et du Restaurateur sont telles que définies dans la Clause 5.2.
- c) Sous-Traitants et Sous-Traitants ultérieurs : Strictement limité au cas où TheFork agit en tant que Sous-Traitant, et les obligations de TheFork et du Restaurateur sont définies dans la clause 5.3.
- d) Coopération : Strictement limités au cas où TheFork agit en tant que Sous-Traitant, les droits et obligations de TheFork et du Restaurateur en ce qui concerne la coopération sont définis dans la clause 5.4.
- e) Audits : Strictement limité au cas où TheFork agit en tant que Sous-Traitant, et en relation avec le Traitement dans le but de gérer les relations clients avec les Utilisateurs, y compris l'organisation d'opérations commerciales, de communication, de développement commercial, de marketing direct et d'autres activités de marketing, les droits et obligations de TheFork et du Restaurateur en ce qui concerne les inspections et les audits sont tels que décrits dans la Clause 5.5.

7. Gestion des informations du Restaurateur

7.1 TheFork peut faire appel à des fournisseurs et utiliser des cookies afin de surveiller l'activité des Restaurateurs au sein de l'Application, de permettre le déploiement de nouvelles fonctionnalités et d'aider à améliorer le produit. À cette fin, les cookies suivants sont collectés :

use all their features. Without them, the website and applications may not function properly and the Restaurateur may not be able to use some of their most important functions. For example, TheFork uses a cookie that maintains the Restaurateur's connection throughout their visit, so that they do not have to enter their login details each time they access a new page. TheFork may also use essential cookies for fraud prevention and detection purposes. The Restaurateurs cannot deactivate essential cookies using the cookie management tool, insofar as they are necessary for the Restaurateurs to be able to access and use the functionalities of the website.

2. **Analytics & Customisation cookies:** These cookies enable TheFork to understand how the website and applications are used and help TheFork improve them. These cookies can provide TheFork with information that helps it know which elements of the website are of interest to TheFork's visitors and to detect any errors during navigation. TheFork uses them to test different page layouts and functionalities, and to find out how visitors get to the website. TheFork also uses cookies to save the Restaurateur's settings and preferences on the website, such as preferred language and information previously entered when searching for travel options.

8. International Transfers

- 8.1 **Model Clauses.** In the event that a party is neither subject to the GDPR, nor located in the EEA, or the transfer can be legally performed in accordance with the GDPR (because such transfer falls under an adequacy decision passed by the European Commission or can be otherwise performed under the GDPR on the basis of Binding Corporate Rules ("BCR"), a certification mechanism, or under a legally binding instrument), the Restaurateur and TheFork will enter into the Standard Contractual Clauses ("SCCs"), as a mechanism to ensure the adequate protection of Personal Data being transferred outside the EEA.
- 8.2 **United Kingdom.** The Parties declare that the transfer of Personal Data from the United Kingdom to the European Union or from the European Union to the United Kingdom will not be construed as an international transfer of Personal Data, considering the adequacy decisions passed on this subject.
- 8.3 **Alternative Transfer Mechanism.** If the mechanism used by the Parties for the transfer of Personal Data to third countries should become invalid, the Parties will promptly put in place an alternative mechanism for the transfer of Personal Data to third countries.

9. Termination

- 9.1 On termination of this DPA, the Restaurateur may export client data, including Personal Data for which it is the Data Controller by using the 'Export' function of the Application. TheFork shall delete the data processed on behalf of the Restaurateur within a reasonable period unless Data Protection Laws or national law requires that TheFork retain such Personal Data. To this end, the Restaurateur acknowledges that a request to terminate the Agreement will be understood as a request to delete Personal Data under this Article 9.
- 9.2 The Restaurateurs' cancellation of its paid subscription shall not result in the termination of the Services and, therefore, a termination of this DPA. While the Restaurateur may still be able to keep using the Services under a free plan, some of the functionalities offered may not be fully available, such as the 'Export' function of the Application. For clarification purposes, the Restaurateur will still be able to ask TheFork to download and send a copy of

- a) **Cookies essentiels :** Ces cookies sont nécessaires pour permettre aux Restaurateurs d'accéder au site web et aux applications, de naviguer et d'utiliser l'ensemble de leurs fonctionnalités. Sans eux, le site web et les applications pourraient ne pas fonctionner correctement et le Restaurateur pourrait ne pas être en mesure d'utiliser certaines de ses fonctionnalités essentielles. Par exemple, TheFork utilise un cookie qui maintient la connexion du Restaurateur tout au long de sa visite, afin qu'il n'ait pas à saisir ses identifiants de connexion chaque fois qu'il accède à une nouvelle page. TheFork peut également utiliser des cookies basiques à des fins de prévention et de détection des fraudes. Les Restaurateurs ne peuvent pas désactiver ces cookies basiques en utilisant l'outil de gestion des cookies, dans la mesure où ils sont nécessaires pour permettre aux Restaurateurs d'accéder et d'utiliser les fonctionnalités du site web.
- b) **Cookies d'analyse et de personnalisation :** Ces cookies permettent à TheFork de comprendre comment le site web et les applications sont utilisés et de contribuer à les améliorer. Ces cookies peuvent fournir à TheFork des informations permettant d'identifier quels éléments du site web intéressent les visiteurs et de détecter d'éventuelles erreurs de navigation. TheFork les utilise pour tester différentes mises en page et fonctionnalités, et pour savoir comment les visiteurs accèdent au site web. TheFork utilise également des cookies pour sauvegarder les paramètres et les préférences du Restaurateur sur le site web, tels que la langue préférée et les informations précédemment saisies lors de la recherche d'options de voyage.

8. Transferts internationaux

- 8.1 **Clauses types.** Dans le cas où une Partie n'est ni soumise au RGPD, ni située dans l'EEE, et que le transfert ne peut pas être légalement effectué conformément au RGPD (parce que ce transfert relève d'une décision d'adéquation adoptée par la Commission européenne ou peut être autrement effectué en vertu du RGPD sur la base de Règles d'entreprises Contraignantes ("BCR"), d'un mécanisme de certification ou d'un instrument juridiquement contraignant), le Restaurateur et TheFork concluront les Clauses Contractuelles Types ("CCT"), en tant que mécanisme garantissant la protection adéquate des Données à Caractère Personnel transférées en dehors de l'EEE.
- 8.2 **Royaume-Uni.** Les Parties déclarent que le Transfert de Données à Caractère Personnel du Royaume-Uni vers l'Union européenne ou de l'Union européenne vers le Royaume-Uni ne sera pas considéré comme un Transfert international de Données à Caractère Personnel, compte tenu des décisions d'adéquation prises à ce sujet.
- 8.3 **Mécanisme de Transfert alternatif.** Si le mécanisme utilisé par les Parties pour le Transfert de Données à Caractère Personnel vers des pays tiers devient caduc, les Parties mettront rapidement en place un mécanisme alternatif pour le Transfert de Données à Caractère Personnel vers des pays tiers.

9. Cessation d'activité

- 9.1 A la fin de ce DPA, le Restaurateur peut exporter les Données de ses clients, y compris les Données Personnelles pour lesquelles il est le Responsable de Traitement en utilisant la fonction "Exportation" de l'Application. TheFork supprimera les Données traitées au nom du Restaurateur dans un délai raisonnable, à moins que les Lois sur la Protection des Données ou le droit national n'exigent que TheFork conserve ces Données Personnelles. À cette fin, le Restaurateur reconnaît qu'une demande de résiliation du Contrat sera considérée comme une demande de suppression des Données à Caractère Personnel au titre du présent Section 9.
- 9.2 L'annulation par le Restaurateur de son abonnement payant n'entraîne pas la résiliation des Services et, par conséquent, la résiliation du présent DPA. Bien que le Restaurateur puisse continuer à utiliser nos Services dans le cadre d'un plan gratuit, certaines des fonctionnalités offertes peuvent ne pas être entièrement disponibles, telles que la fonction "Exportation" de l'Application. À des fins de clarification, le Restaurateur pourra toujours

the Personal Data for which the Restaurateur is the Data Controller, provided that this can be done in a secure manner.

10. Contacts

10.1 All notifications according to this DPA shall be in writing. All notifications shall be sent to each party's nominated contact person as stated in the Agreement.

11. Other

11.1 This DPA shall prevail over any other agreements in relation to the processing of Personal Data (and other related obligations) between the parties. Any other provisions of the Agreement shall remain in effect.

11.2 The Restaurateur confirms that it has the ability and competence to fulfil the obligations set out in this DPA.

Annex A to the Data Processing Addendum

Security Measures

TheFork is committed to the protection of Personal Data and employs industry standards of technological internet and web application security to prevent security incidents from occurring. TheFork also maintains organizational and physical policies and procedures to enforce these standards. The following security measures reflect the controls currently implemented by TheFork to protect the Personal Data processed on behalf of the Restaurateur, and may be updated or modified from time to time to reflect legal, organisational, or technical developments, provided that such changes do not result in a lower level of data protection.

Technical measures

Logging and Traceability

We implement comprehensive tamper-proof logging mechanisms to record all access to Personal Data. Logs are protected against tampering and subject to automated security evaluations.

Endpoint Detection and Response

We use CrowdStrike that provides machine learning, artificial intelligence, behavioural analytics, and proactive threat hunting capabilities in combination with threat intelligence to protect specifically against malware, as well as all other types of attacks.

Network Security

We have implemented DDOS protection (Fastly) and a WebApplication Firewall (DataDome) with bot, scraping, and credential stuffing protection. TheFork maintains separate environments for development, UAT, staging, and production. Access to each environment and within each environment is strictly controlled, requires TheFork's VPN with multi-factor authentication and TripAdvisor issued and controlled hardware. The networks are built on a multi-tier principle: public and private subnets are segregated, no instances are directly exposed to the Internet, with all traffic going through application load balancers only on encrypted ports.

Vulnerability Management

We use a selection of tools to detect and manage vulnerabilities in our infrastructure and applications. These tools receive feeds from common vulnerability and exposure data sources to identify potential vulnerabilities. All the tools are integrated into a central vulnerability management platform, where vulnerabilities are tracked and remediation is monitored against SLAs. The performance of such remediations is reported in real time to director-level management.

Security Event Management

As TheFork is hosted in AWS, we use Amazon GuardDuty threat detection service, that continuously monitors AWS accounts and workloads for malicious activity and delivers detailed security findings for visibility and remediation, based on anomaly

demander à TheFork de télécharger et d'envoyer une copie des Données à Caractère Personnel pour lesquelles le Restaurateur est le Responsable de Traitement, à condition que cela puisse être fait de manière sécurisée.

10. Contacts

10.1 Toutes les notifications au titre du présent DPA se font par écrit. Toutes les notifications sont envoyées au contact désigné par chacune des Parties, comme indiqué dans le Contrat.

11. Autres

11.1 Le présent DPA prévaut sur les autres accords relatifs au Traitement des Données à Caractère Personnel (et autres obligations connexes) conclus entre les Parties. Toutes les autres dispositions du Contrat restent en vigueur.

11.2 Le Restaurateur confirme qu'il a la capacité et la compétence nécessaires pour remplir les obligations énoncées dans le présent DPA.

Annexe A à l'Addendum sur le Traitement des Données

Mesures de sécurité

TheFork s'engage à protéger les Données à Caractère Personnel et utiliser les normes de l'industrie en matière de sécurité technologique de l'Internet et des applications Web afin de prévenir les incidents de sécurité. TheFork maintient également des politiques et des procédures organisationnelles et physiques pour appliquer ces normes. Les mesures de sécurité suivantes reflètent les contrôles actuellement mis en œuvre par TheFork afin de protéger les Données à Caractère Personnel traitées pour le compte du Restaurateur et peuvent être mises à jour ou modifiées périodiquement afin de tenir compte des évolutions juridiques, organisationnelles ou techniques, sous réserve que ces modifications n'entraînent pas une diminution du niveau de protection des données.

Mesures techniques

Journalisation et tracabilité

Nous mettons en œuvre des mécanismes complets de journalisation infalsifiables afin d'enregistrer tous les accès aux Données à Caractère Personnel. Les journaux sont protégés contre toute altération et font l'objet d'évaluations de sécurité automatisées.

Détection et réponse au niveau des points finaux

Nous utilisons CrowdStrike qui fournit des capacités d'apprentissage automatique, d'intelligence artificielle, d'analyse comportementale et de chasse proactive aux menaces en combinaison avec des renseignements sur les menaces pour se protéger spécifiquement contre les logiciels malveillants, mais aussi contre tous les autres types d'attaques.

Sécurité du réseau

Nous avons mis en place une protection DDOS (Fastly) et un WebApplication Firewall (DataDome) avec une protection contre les robots, le scraping et le credential stuffing. TheFork maintient des environnements séparés pour le développement, UAT, Staging et la production. L'accès à chaque environnement et à l'intérieur de chaque environnement est strictement contrôlé, nécessite le VPN de TheFork avec une authentification multi-facteurs, du matériel émis et contrôlé par TripAdvisor. Les réseaux sont construits sur un principe multi-tiers, les sous-réseaux publics et privés sont séparés, aucune instance n'est directement exposée à l'internet, avec tout le trafic passant par des équilibrateurs de charge d'application uniquement sur des ports cryptés.

Gestion des vulnérabilités

Nous utilisons une sélection d'outils pour détecter et gérer les vulnérabilités dans notre infrastructure et nos applications. Ces outils sont alimentés par des sources de données communes sur les vulnérabilités et l'exposition afin d'identifier les vulnérabilités potentielles. Tous les outils sont intégrés dans une plateforme centrale de gestion des vulnérabilités, où les vulnérabilités sont suivies et où les mesures correctives sont contrôlées par rapport aux accords de niveau de service. La

detection, machine learning (ML), behavioural modelling, and threat intelligence feeds.

Penetration Testing

We have an ongoing Bugcrowd bug bounty program that covers all infrastructure and services allowing researchers to report any type of security weakness. Additionally, the internal pentesting team of our parent company, TripAdvisor, conducts tests annually.

Cloud Workload Protection

We use the Orca cloud security platform, which identifies and prioritises security risks and compliance issues across our cloud estate. Orca cloud detection and response identifies cloud attacks by continuously collecting and analysing intelligence from cloud feeds, workloads, and configurations. Our cloud infrastructure is specifically audited against Orca Best Practice, MITRE & CIS Controls standard.

Open Source Intelligence

We use various tools to collect, analyse, and validate data gathered from open sources, to produce actionable intelligence.

Encryption

Data is encrypted in transit (TLS 1.3) and at rest (CMK SYMMETRIC_DEFAULT AES-256-GCM).

Data separation

Personal Data collected on behalf of the Restaurateur through TheFork Manager and the Widget (both Standard Widget and Personalised Widget) is logically segregated by Restaurant identifier. Each Restaurateur can only access the data of its own Restaurant through authenticated and authorised access to TheFork Manager. Application-level controls prevent any cross-access between Restaurants.

Backups

All datastores are backed up daily through instance level backups stored for 30 (thirty) days. Additionally point in time restores are supported on a 5 (five) minute basis. Lastly full backups are also stored offline, but are immediately recoverable for 90 (ninety) days.

Availability management and resilience

We maintain service availability through resilience measures, such as: measures designed to maintain availability in the event of disruptions (e.g. redundancies and high availability), emergency and recovery concepts (disaster recovery), regular testing of recovery capability, and the definition of RTO/RPO targets.

3rd Party Risk Management

We use BitSight to ensure the performance of our security program through evidence-based cyber risk monitoring, continuous measurement of security control effectiveness, remediation of gaps and vulnerabilities, and effective assurance.

Organisational

Information security policy

TheFork is part of TripAdvisor Media Group, and falls under the group Information security policy with all other group companies.

Vendor due diligence

All vendors are security assessed to ensure they comply with TheFork's security

performance de ces remédiations est rapportée en temps réel au niveau du directeur.

Gestion des événements de sécurité

TheFork étant hébergée sur AWS, nous utilisons le service de détection des menaces Amazon GuardDuty, qui surveille en permanence les comptes AWS et les charges de travail à la recherche d'activités malveillantes et fournit des résultats de sécurité détaillés pour la visibilité et la remédiation, sur la base de la détection d'anomalies, de la modélisation comportementale et des flux d'informations sur les menaces.

Tests de pénétration

Nous disposons d'un programme permanent de Bugcrowd qui couvre l'ensemble de l'infrastructure et des services et qui permet aux chercheurs de signaler tout type de faille de sécurité. En outre, l'équipe interne de pentesting de notre société mère, TripAdvisor, effectue des tests chaque année.

Protection des Cloud Workload

Nous utilisons la plateforme de sécurité cloud Orca, qui identifie et hiérarchise les risques de sécurité et les problèmes de conformité dans l'ensemble de votre environnement cloud. Les solutions de détection et de réponse cloud d'Orca identifient les attaques ciblant le cloud en collectant et en analysant en continu les informations provenant des flux cloud, des charges de travail et des configurations. Notre infrastructure cloud fait l'objet d'un audit spécifique au regard des bonnes pratiques d'Orca ainsi que des normes MITRE et CIS Controls.

Renseignements sur les sources ouvertes

Nous utilisons divers outils pour collecter, analyser et valider les données recueillies à partir de sources ouvertes, afin de produire des renseignements exploitables.

Chiffrement

Les données sont chiffrées en transit (TLS 1.3) et au repos (CMK SYMMETRIC_DEFAULT AES-256-GCM).

Séparation des données

Les Données à Caractère Personnel collectées pour le compte du Restaurant via TheFork Manager et le Widget (à la fois le Widget Standard et le Widget Personnalisé) sont logiquement séparées au moyen d'un identifiant propre à chaque Restaurant. Chaque Restaurateur ne peut accéder qu'aux données de son propre Restaurant via un accès authentifié et autorisé à TheFork Manager. Des contrôles au niveau de l'Application empêchent tout accès croisé entre les Restaurants.

Sauvegardes

Toutes les banques de données sont sauvegardées quotidiennement par le biais de sauvegardes au niveau de l'instance stockées pendant 30 jours. En outre, les restaurations ponctuelles sont prises en charge sur une base de 5 minutes. Enfin, les sauvegardes complètes sont également stockées hors ligne, mais sont immédiatement récupérables pendant 90 jours.

Gestion de la disponibilité et résilience

Nous assurons la disponibilité des services au moyen de mesures de résilience, telles que : des mesures visant à maintenir la disponibilité en cas de perturbations (par exemple, la redondance et la haute disponibilité), des dispositifs d'urgence et de reprise après sinistre (disaster recovery), des tests réguliers des capacités de reprise, ainsi que la définition d'objectifs RTO/RPO.

Gestion des risques par une tierce partie

Nous utilisons BitSight pour assurer la performance du programme de sécurité avec une surveillance des cyber-risques basée sur des preuves, une mesure continue de l'efficacité des contrôles de sécurité, une remédiation des lacunes et des vulnérabilités, et une assurance efficace.

Organisation

Politique de sécurité de l'information

TheFork fait partie du groupe TripAdvisor Media et se relève de la Politique de sécurité de l'information avec toutes les autres sociétés du groupe.

Contrôle préalable des fournisseurs

Tous les fournisseurs font l'objet d'une évaluation de sécurité afin de s'assurer qu'ils respectent les normes de sécurité de TheFork. Ils sont tenus de soumettre un

standards. They are required to submit a security and privacy vendor questionnaire, as part of the assessment conducted by the Security and Legal teams.

Staff Training

When employees join TheFork they receive onboarding training and, every two years, all employees undergo cybersecurity and privacy training. Furthermore phishing tests are conducted continuously with related training provided where needed. Software developers are specifically trained in application security topics such as OWASP TOP10 and secure coding.

Certifications and audits

TheFork is certified against PCI DSS for our payment services managed by Stripe. As part of TripAdvisor Media Group, TheFork is audited yearly by independent auditors for SOX compliance. Furthermore, the TripAdvisor Internal Audit team conducts its own internal annual audits.

Development practices

All TheFork services and infrastructure are managed as code, with changes requiring peer review by a minimum of two (2) approvers. No customer data is used for any development or testing purposes.

Access Management

Access to TheFork's systems and services is granted on a role based and least privilege basis, with business justification and management sign off required. Business justification is revalidated every six (6) months.

Incident Response

As part of TripAdvisor Media Group, TheFork follows the TripAdvisor incident response plan. The plan includes key business stakeholders, system administrators, managers of information systems, security personnel responsible for information resources, Legal, and privacy functions.

Ongoing Evaluation

TheFork reassesses its security processes on a periodic basis. Any changes will be documented.

questionnaire sur la sécurité et la confidentialité, dans le cadre de l'évaluation effectuée par les équipes chargées de la sécurité et des affaires juridiques.

Formation du personnel

Lorsqu'ils rejoignent TheFork, les employés suivent une formation d'intégration et, tous les deux ans, l'ensemble des employés suivent une formation en cybersécurité et en protection des données personnelles. En outre, des tests d'hameçonnage sont effectués en permanence et une formation correspondante est dispensée si nécessaire. Les développeurs de logiciels sont spécifiquement formés à la sécurité des applications, notamment à l'OWASP TOP10 et au codage sécurisé.

Certifications et audits

TheFork est certifiée PCI DSS pour nos services de paiement gérés par Stripe. En tant que membre du TripAdvisor Media Group, TheFork fait l'objet d'un audit annuel par des auditeurs indépendants pour vérifier la conformité à la loi SOX. En outre, l'équipe d'audit interne de TripAdvisor effectue ses propres audits annuels.

Pratiques de développement

Tous les services et l'infrastructure de TheFork sont gérés en tant que code, les modifications devant être examinées par un minimum de deux personnes. Aucune donnée client n'est utilisée à des fins de développement ou de test.

Gestion de l'accès

L'accès au système et au service TheFork est accordé sur la base d'un rôle et d'un moindre privilège, avec une justification commerciale et l'approbation de la direction. La justification commerciale est revalidée tous les six mois.

Réponse aux incidents

En tant que membre du TripAdvisor Media Group, TheFork suit le plan de réponse aux incidents de TripAdvisor. Ce plan inclut les principales parties prenantes de l'entreprise, les administrateurs de système, les gestionnaires des systèmes d'information, le personnel de sécurité responsable des ressources d'information, les fonctions juridiques et les fonctions de confidentialité.

Évaluation continue

TheFork réévalue périodiquement ses processus de sécurité. Tout changement sera documenté.

GENERAL CONDITIONS OF SALE AND USE

Effective date: 10th of July 2025

The French language translation is provided solely for convenience. In case of conflict or inconsistency between this English language version and the French language version of these General Conditions of Sales and Use, this English language version shall prevail.

1. PURPOSE OF THE AGREEMENT

- 1.1. These General Conditions of Sale and Use (the "**General Conditions**") is made by and between the Restaurateur and **La Fourchette SAS**, having its registered office at 70 rue de Saint-Lazare, 75009 Paris, France, registered with the Paris Trade and Companies Register (RCS) under registration number 494 447 949 ("**TheFork**").
- 1.2. Along with these General Conditions, the agreement between TheFork and the Restaurateur is comprised of the following documents, all of which shall be considered accepted by, and binding to, the Restaurateur to the extent the Restaurateur will use the Services described therein: Specific commercial conditions, set out in the relevant order form(s) ("**Order Form**"); [Specific Conditions of the Publication of Special Offers](#); [Specific Conditions of Credit Card Imprint and Pre-payment](#); [Specific Conditions of the Yums Loyalty Programs](#); [Specific Conditions - CRM and User Communications Policy \(CRM module\)](#); [Specific Conditions of TheFork PAY](#); [TheFork Data Processing Addendum \("**DPA**"\)](#) (shall be collectively referred to as the "**Agreement**").
- 1.3. These General Conditions regulates the provision by TheFork to Restaurateurs, of a SaaS application called TheFork Manager (the "**Application**"), developed by TheFork and used by Restaurateurs for the purposes of managing and optimizing restaurant operations, and the management of reservations and content displayed on the TheFork website and applications (the "**Platform**"). The Application also includes TheFork's reservation module (the "**Widget**"), which is a combination of (i) graphic and text widget(s) made of static elements, such as the Restaurant's and/or TheFork's trademarks or logo, and (ii) dynamic elements, which may include text, availability data, and other restaurant specific information or materials. The Platform, the Application, the Widget are altogether, along with any other product or services developed by TheFork in the future, defined as "**Services**" and subject to this Agreement.
- 1.4. In consideration of the fees paid by the Restaurateur, TheFork will: i) grant a license to the Restaurateur to use the Application in accordance with the commercial and financial conditions set out in the relevant Order Form; and ii) allow the Restaurateur to manage the listing of the Restaurateur's Restaurant(s) on the Platform.
- 1.5. The various Specific Conditions complement the General Conditions and apply to the provision of specific Services to Restaurant owners, managers, owners' staff members, agents, employees, collaborators otherwise interacting with TheFork for the purposes of subscribing to the Services offered by TheFork (the "**Restaurateur(s)**"). For avoidance of doubts, TheFork will consider a Restaurateur as any and all individuals adequately informed about rights and obligations under this Agreement, and entitled to enter into this Agreement representing the Restaurateur, and/or any person who interacts with TheFork for the purposes of executing this Agreement, using the Application and managing the Services. Any commitment made in those interactions will be deemed to bind the Restaurateur towards TheFork.
- 1.6. In case of conflict between the provisions of the Specific Conditions and those of the General Conditions of Sale and Use, the Specific Conditions shall prevail. In case of a conflict between the provisions of the Order Form and those of the Specific Conditions and/or the General Conditions of Sale and Use, the provisions of the Order Form shall prevail.
- 1.7. TheFork reserves the right to amend all or some of the contractual documents constituting the Agreement at any time on prior notice of not less than fifteen (15) days to the Restaurateur, an email to the Restaurateur's email address as submitted in the Order Form to suffice. No prior notice will be required, however, where an amendment (i) is required by law, or (ii) relates to the development or introduction of new services or features to supplement existing Services or (iii) is materially beneficial to the Restaurateur and (iv) does not relate to the development or introduction of

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION

Date d'entrée en vigueur : 10 juillet 2025

La traduction en français est fournie uniquement pour des raisons de commodité. En cas de conflit ou d'incohérence entre la version anglaise et la version française des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation, la version anglaise prévaudra.

1. OBJET DE L'ACCORD

- 1.1. Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation (les "**Conditions Générales**") sont conclues entre le Restaurateur et **La Fourchette SAS**, dont le siège social est situé 70 rue Saint Lazare, 75009 Paris, France, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 494 447 949 ("**TheFork**").
- 1.2. Outre les présentes Conditions Générales, l'accord entre TheFork et le Restaurateur est composé des documents suivants, qui seront tous considérés comme acceptés par le Restaurateur et le lieront dans la mesure où le Restaurateur utilisera les Services qui y sont décrits : Les conditions commerciales particulières, énoncées dans le(s) bon(s) de commande concerné(s) ("**Bon de commande**") ; les [Conditions particulières de publication des Promotions](#) ; les [Conditions Particulières du Service d'empreintes bancaires et du prépaiement](#) ; les [Conditions particulières des Programmes de Fidélité Yums](#) ; les [Conditions Particulières- CRM et la politique de communication avec les utilisateurs \(module CRM\)](#) ; les [Conditions Particulières du Service TheFork PAY](#) ; l'[Addendum de TheFork sur le traitement des données \("**DPA**"\)](#) (seront collectivement désignés comme le "**Contrat**").
- 1.3. Les présentes Conditions Générales régissent la fourniture par TheFork aux Restaurateurs d'une application SaaS appelée TheFork Manager (l' "**Application**"), développée par TheFork et utilisée par les Restaurateurs à des fins de gestion et d'optimisation des opérations des Restaurants, et de gestion des réservations et du contenu affiché sur le site Internet et les applications de TheFork (la " **Plateforme** "). L'Application comprend également le module de réservation de TheFork (le "**Widget**"), qui est une combinaison de (i) widget(s) graphique(s) et textuel(s) composé(s) d'éléments statiques, tels que les marques ou le logo du Restaurateur et/ou de TheFork, et (ii) d'éléments dynamiques, qui peuvent inclure du texte, des données de disponibilité, et d'autres informations ou documents spécifiques au Restaurant. La Plateforme, l'Application, le Widget sont ensemble, ainsi que tout autre produit ou service développé par TheFork à l'avenir, définis comme des "**Services**" et soumis au présent Contrat.
- 1.4. En contrepartie des frais payés par le Restaurateur, TheFork : i) accordera une licence au Restaurateur pour utiliser l'Application conformément aux conditions commerciales et financières énoncées dans le Bon de commande concerné ; et ii) permettra au Restaurateur de gérer le référencement de son(ses) Restaurant(s) sur la Plateforme.
- 1.5. Les différentes Conditions Particulières complètent les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation et s'appliquent à la fourniture de Services spécifiques aux propriétaires de restaurants, gérants, membres du personnel des propriétaires, agents, employés, collaborateurs qui interagissent avec TheFork dans le but de souscrire aux Services offerts par TheFork (le(s) "**Restaurateur(s)**"). Pour éviter tout doute, TheFork considérera comme individu adéquatement informé des droits et obligations en vertu du présent Contrat, et habilité à conclure le présent Contrat en représentant le Restaurateur, toute personne qui interagit avec TheFork aux fins de l'exécution du présent Contrat, de l'utilisation de l'Application et de la gestion des Services. Tout engagement pris dans le cadre de ces interactions sera réputé lier le Restaurateur envers TheFork.
- 1.6. En cas de conflit entre les dispositions des Conditions Particulières et celles des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation, les dispositions des Conditions Particulières prévalent. En cas de conflit entre les dispositions du Bon de commande et celles des Conditions Particulières et/ou des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation, les dispositions du Bon de commande prévalent.
- 1.7. TheFork se réserve le droit de modifier tout ou partie des documents contractuels constituant le Contrat à tout moment, moyennant un préavis d'au moins quinze (15) jours au Restaurateur, un courriel à l'adresse électronique du Restaurateur telle que soumise dans le Bon de commande étant suffisant. Aucun préavis ne sera toutefois nécessaire si une modification (i) est exigée par la loi, ou (ii) concerne le développement ou l'introduction de nouveaux Services ou caractéristiques qui complètent les Services existants, ou (iii) est matériellement avantageuse pour le

new services or features that complement existing Services, or (v) is materially beneficial to the Restaurateur and does not reduce the scope of the Restaurateur's rights or the scope of its rights or increase its liabilities under the Agreement. 1.8. Use of the Services after the amended Agreement had entered into force, constitutes the Restaurateur's unreserved acceptance of the new contractual terms and conditions. If the Restaurateur does not agree with the amended Agreement, the Restaurateur must terminate said amended Agreement before the date it enters into force. 2. LINKED AGREEMENTS 2.1. La Fourchette SAS, 70 rue Saint-Lazare 75009 Paris, RCS Paris 494 447 949 ("LAF"), a company incorporated under the laws of France, acts as provider of the Platform and Data Controller for the purposes detailed in the TheFork Privacy Policy available here ("Privacy Policy"). In using the Platform and making a Restaurant listing available to be booked on the Platform, Restaurateur hereby expressly accepts the LAF's Terms of Use, incorporated in this Agreement by reference ("Terms of Use"). The Terms of Use are entered into with LAF and constitute a separate agreement with the Restaurateur for the purposes of using the Platform, interacting with Diners, and everything else described under the Terms of Use. Unless otherwise expressly defined herein, the terms defined in the Terms of Use shall have the same meanings whenever used in this Agreement. The most updated version of the Terms of Use is made available here. 2.2. TheFork DPA governs the collection and processing of personal data for the provision of the Services pursuant to or in connection with the Agreement. For clarification purposes, the Restaurateur and TheFork each act as independent data controllers with regard to the processing of personal data of individuals who are parties to the Agreement (including the documents referred to in clause 1.2) for the purposes of signing and performing it. The legal basis is the performance of a contract to which the individuals are party (Article 6(1)(b) of the GDPR). Personal data will be kept for the time strictly necessary for the performance of the Agreement. After the termination of the Agreement, this personal data will be duly blocked to comply with the corresponding legal obligations in each case. Personal data will only be accessible by third parties to whom TheFork and the Restaurateur are legally or contractually obligated to provide it, as well as by companies to whom TheFork or the Restaurateur have entrusted the provision of consultancy and advisory services in connection with the management of the Services. Individuals may exercise their rights of access, rectification or erasure, as well as restrict the processing of their data, object to its processing, or request the portability of their data by writing an email to contact@thefork.fr, or to the Restaurateurs' respective email address indicating the right they wish to exercise. In the event that they are not satisfied with the attention received after exercising any of the aforementioned rights, they may submit a claim to the competent data protection authority. 2.3. Restaurateur is hereby made aware, and Restaurateur acknowledges and accepts, that the listed Restaurants will also be visible on a network of TheFork affiliate or partner websites and application to enhance the booking opportunities (such as TripAdvisor, Google, Facebook, Instagram, Apple, Mastercard, etc.) (the "Partner Sites"). 3. ACCESS AND USE OF THE APPLICATION AND THE PLATFORM 3.1. Subscription to the Application implies that the Restaurateur consents to the Restaurant being featured on the online listing and reservation service on the Platform and Partner Sites, provided that the Restaurateur (i) meets minimum pricing and quality standards set by TheFork, (ii) is located in a country where the Platform is made available to domestic Users, (iii) complies with Terms of Use and Privacy Policy. 3.2. The fact that a Restaurateur has subscribed to the Application does not, however, constitute either a condition or a guarantee of listing on the Platform or Partner Sites, as further detailed in the Terms of Use. TheFork cannot under any circumstances be held responsible if the Restaurant is not listed. 3.3. If the Restaurateur opts not to subscribe to the online listing and reservation service on the Platform, rates and fees charged by TheFork may vary, as stipulated in the special conditions of a dedicated Order Form, as expressly and separately accepted by the Restaurateur. 4. INSTALLATION AND USE OF THE RESERVATION MODULE ("WIDGET")	Restaurateur et ne réduit pas l'étendue de ses droits ou l'étendue de ses droits ou n'augmente pas ses responsabilités en vertu du Contrat. 1.8. L'utilisation des Services après l'entrée en vigueur du Contrat modifié constitue l'acceptation sans réserve par le Restaurateur des nouvelles conditions contractuelles. Si le Restaurateur n'est pas d'accord avec le Contrat modifié, il doit résilier ledit Contrat modifié avant la date de son entrée en vigueur. 2. ACCORDS LIÉS 2.1. TheFork agit en tant que fournisseur de la Plateforme et contrôleur de données aux fins détaillées dans la Politique de confidentialité de TheFork disponible ici ("Politique de confidentialité"). En utilisant la Plateforme et en mettant à disposition une liste de Restaurants à réserver sur la Plateforme, le Restaurateur accepte expressément les Conditions d'Utilisation de TheFork, incorporées dans le présent Contrat par référence ("Conditions d'Utilisation"). Les Conditions d'Utilisation sont conclues avec TheFork et constituent un accord distinct avec le Restaurateur aux fins d'utilisation de la Plateforme, d'interaction avec les convives et de tout ce qui est décrit dans les Conditions d'Utilisation. Sauf définition expresse dans les présentes, les termes définis dans les Conditions d'Utilisation ont la même signification lorsqu'ils sont utilisés dans le présent Contrat. La version la plus récente des Conditions d'Utilisation est disponible ici. 2.2. Le DPA de TheFork régit la collecte et le traitement des données à caractère personnel pour la fourniture des Services conformément au Contrat ou en relation avec celui-ci. Par souci de clarté, le Restaurateur et TheFork agissent chacun en tant que responsables de traitement indépendants en ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel des personnes physiques qui sont parties au Contrat (y compris les documents visés à la clause 1.2) aux fins de la signature et de l'exécution de celui-ci. La base juridique est l'exécution d'un contrat auquel les personnes physiques sont parties (article 6, paragraphe 1, point b), du RGPD). Les données à caractère personnel seront conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'exécution du Contrat. Après la fin du Contrat, ces données à caractère personnel seront dûment bloquées afin de respecter les obligations légales correspondantes dans chaque cas. Les données à caractère personnel ne seront accessibles qu'aux tiers auxquels TheFork et le Restaurateur sont légalement ou contractuellement tenus de les fournir, ainsi qu'aux sociétés auxquelles TheFork ou le Restaurateur ont confié la fourniture de services de consultation et de conseil en rapport avec la gestion des Services. Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification ou d'effacement, ainsi que restreindre le traitement de leurs données, s'opposer à leur traitement ou demander la portabilité de leurs données en envoyant un courrier électronique à contact@thefork.fr, ou à l'adresse électronique respective des Restaurateurs en indiquant le droit qu'elles souhaitent exercer. S'ils ne sont pas satisfaits de l'attention reçue après avoir exercé l'un des droits susmentionnés, ils peuvent introduire une réclamation auprès de l'autorité compétente en matière de protection des données. 2.3. Le Restaurateur est informé par les présentes, et le Restaurateur reconnaît et accepte, que les Restaurants listés seront également visibles sur un réseau de sites Internet et d'applications affiliés ou partenaires de TheFork afin d'améliorer les opportunités de réservation (tels que TripAdvisor, Google, Facebook, Instagram, Apple, Mastercard, etc.) (les "Sites Partenaires"). 3. L'ACCÈS ET L'UTILISATION DE L'APPLICATION ET DE LA PLATEFORME 3.1. L'abonnement à l'Application implique que le Restaurateur consent à ce que le Restaurant soit référencé sur le service en ligne de référencement et de réservation sur la Plateforme et les Sites Partenaires, à condition que le Restaurateur (i) réponde aux critères minimaux de prix et de qualité fixés par TheFork, (ii) soit situé dans un pays où la Plateforme est mise à la disposition des Utilisateurs nationaux, (iii) soit conforme aux Conditions d'Utilisation et à la Politique de Confidentialité. 3.2. La souscription par un Restaurateur à une version de l'Application ne constitue toutefois ni une condition, ni une garantie de référencement sur la Plateforme ou sur les Sites Partenaires, tel que détaillé dans les Conditions d'Utilisation. La responsabilité de TheFork ne peut en aucun cas être recherchée si le Restaurant n'est pas référencé. 3.3. Dans le cas où le Restaurateur choisit de ne pas souscrire au service en ligne de référencement et de réservation sur la Plateforme, les tarifs et frais facturés par TheFork peuvent varier, comme stipulé dans les Conditions Particulières d'un Bon de Commande dédié, tel qu'accepté expressément et séparément par le Restaurateur. 4. L'INSTALLATION ET L'UTILISATION DU MODULE DE RÉSERVATION
--	--

ON THE RESTAURANT'S WEBSITE

- 4.1. A Widget can be installed on the proprietary website of the Restaurant (the "Restaurant Website") so that Diners can book a table at the Restaurant directly on the Restaurant Website.
- 4.2. Two types of Widgets are made available to the Restaurant by TheFork depending on the Application subscription fee they choose and confirm in the dedicated Order Form:
- A "Standard" Widget, which allows Diners to make reservations via an interface displaying TheFork trademarks and/or logos.
 - A "Personalised" Widget, which allows Diners to make reservations via an interface that does not display TheFork trademarks and/or logos.
- 4.3. Use of the Widget by the Restaurateur is subject to the terms, liabilities, representations and warranties set forth in these General Conditions, the [Terms of Use](#) and the DPA. Specific rules may apply to pre-payment and credit card imprint Services, as specified from time to time in the Special Conditions.

5. REPRESENTATIONS AND WARRANTIES OF THE RESTAURATEUR

- 5.1. **Compliance with terms, Application system integrity.** The Restaurateur agrees to use the Application in accordance with the terms of this Agreement. The Restaurateur may not reproduce, retrieve, extract, decompile or re-use the architecture, content or data of or contained in the Application by any means whatsoever, including by using or permitting others to use a robot, a spider, a scraper, spyware, keystroke recorder or any other program or automatic device, in any form whatsoever and on any media whatsoever.
- 5.2. **Compliance with applicable laws.** The Restaurateur agrees to use the Application in compliance with applicable laws, in particular in respect of consumer protection laws (specifically regarding the prohibition of misleading business practices and unfair or aggressive business practices), personal data protection, intellectual property rights, image right (right of publicity) and e-commerce laws.
- 5.3. **Equipment.** In order for the Restaurateur to sign up to the Application and correctly use it throughout the term of this Agreement, the Restaurateurs warrants and represents that the Restaurant will be equipped with a state-of-the-art, appropriate computer hardware or adequate mobile device. The Restaurateur warrants that its computer hardware will be equipped with Chrome with a version of less than 2 years old and that its mobile device will be equipped to support the last version of the app available on the stores, either from the Apple store or the Android app store. TheFork shall not be held liable for any issues relating to the use of the Application in absence of fully functioning hardware or mobile devices in use to the Restaurateur.
- 5.4. **Correct and up-to-date Availability.** The Restaurateur warrants and accepts that s/he will be solely responsible for the real-time management of available seating at the Restaurants ("Cover(s)"). The Restaurateur also agrees to provide on the Platform and the Widget the minimum of Covers availability specified in the Order Form. The Restaurateur agrees to include all reservations in the Application, in real time, that were not taken directly via the Application. The Restaurateur shall at any time ensure that in case of lack of Cover availability or Restaurant closure, the Application shall be updated in real time to avoid overbooking or otherwise frustrating experiences for Diners.
- 5.5. **Acceptance of reservations.** The Restaurateur agrees to accept all reservations for available Covers as indicated by the Restaurateur in the Application. In the event of abuse, such as repeated instances where reservations are canceled or not honored by the Restaurateur, TheFork reserves the right to take the measures described in Article 9 below.
- 5.6. **Use of Application Credentials.** The Restaurateur is solely responsible for the use of its login credentials (username and password) and shall not disclose them to any third party. In the event of login credentials being lost or disclosed to third parties, the Restaurateur agrees to immediately notify TheFork through the communication channels made available by TheFork, typically a dedicated staff representative (Account Manager) or via email at support@thefork.fr. The Restaurateur agrees to apply all necessary security measures, in particular where login credentials are concerned, specifically to prevent their disclosure to third parties. In particular, the Restaurateur shall not disclose its login credentials to any third-party reservation services or insert the email or telephone number of a third party reservation service in any field of the Application.

("WIDGET") SUR LE SITE INTERNET DU RESTAURANT

- 4.1. Un Widget peut être installé sur le site Internet du Restaurant (le "Site Internet du Restaurant") afin que les convives puissent réserver une table dans le Restaurant directement sur le Site Internet du Restaurant.
- 4.2. Deux types de Widgets sont mis à la disposition du Restaurant par TheFork en fonction de l'abonnement qu'il choisit et confirme dans le Bon de Commande dédié :
- Un Widget "Standard", qui permet aux convives de faire des réservations via une interface affichant les marques et/ou les logos de TheFork.
 - Un Widget "Personnalisé", qui permet aux convives de faire des réservations via une interface qui n'affiche pas les marques et/ou les logos de TheFork.
- 4.3. L'utilisation du Widget par le Restaurateur est soumise aux conditions, responsabilités, déclarations et garanties énoncées dans les présentes Conditions Générales, les [Conditions d'Utilisation](#) et le DPA. Des règles spécifiques peuvent s'appliquer aux Services de prépaiement et d'empreintes bancaires, comme indiqué dans les Conditions Particulières.

5. DÉCLARATIONS ET GARANTIES DU RESTAURATEUR

- 5.1. **Respect des Conditions, intégrité du système de l'Application.** Le Restaurateur s'engage à utiliser l'Application conformément aux conditions définies dans le présent Contrat. Le Restaurateur s'interdit de reproduire, récupérer, extraire, décompiler ou réutiliser l'architecture, du contenu ou des données de ou contenues dans l'Application par quelque moyen que ce soit, y compris en utilisant ou en permettant à d'autres d'utiliser un robot, une araignée, un scraper, un logiciel espion, un enregistreur de frappe clavier ou tout autre programme ou dispositif automatique ou procédé manuel, sous quelque forme que ce soit et sur quelque support que ce soit.
- 5.2. **Respect des lois applicables.** Le Restaurateur s'engage à utiliser l'Application en conformité avec les lois applicables, notamment en ce qui concerne l'interdiction des pratiques commerciales trompeuses et des pratiques commerciales déloyales ou agressives, la protection des données personnelles, les droits de propriété intellectuelle, le droit à l'image (droit de publicité) et les lois sur le commerce électronique.
- 5.3. **Équipement.** Afin que le Restaurateur puisse souscrire à l'Application et l'utiliser correctement pendant toute la durée du présent Contrat, le Restaurateur garantit et déclare que le Restaurant sera équipé d'un matériel informatique de pointe et approprié ou d'un appareil mobile adéquat. Le Restaurateur garantit que son matériel informatique sera équipé de Chrome avec une version datant de moins de 2 ans et que son appareil mobile sera équipé pour supporter la dernière version de l'application disponible sur les boutiques, qu'il s'agisse de l'Apple Store ou du Google Play Store. TheFork ne sera pas tenue responsable des problèmes liés à l'utilisation de l'Application en l'absence d'un matériel informatique ou d'un appareil mobile en parfait état de fonctionnement utilisé par le Restaurateur.
- 5.4. **Disponibilité correcte et à jour.** Le Restaurateur garantit et accepte qu'il sera seul responsable de la gestion en temps réel des places disponibles dans les Restaurants ("Couvert(s)"). Le Restaurateur accepte également de fournir sur la Plateforme et le Widget le minimum de disponibilité de Couverts spécifié dans le Bon de Commande. Le Restaurateur s'engage à intégrer dans l'Application, en temps réel, l'ensemble des réservations qui n'ont pas été prises directement via l'Application. Le Restaurateur doit à tout moment s'assurer qu'en cas de manque de disponibilité de Couverts ou en cas de fermeture du Restaurant, l'Application sera mise à jour en temps réel afin d'éviter toute surréservation ou toute autre expérience frustrante pour les convives.
- 5.5. **Acceptation des réservations.** Le Restaurateur s'engage à accepter toutes les réservations pour les Couverts disponibles tels qu'indiqués par le Restaurateur dans l'Application. En cas d'abus, tels que des cas répétés où les réservations sont annulées ou ne sont pas honorées par le Restaurateur, TheFork se réserve le droit de prendre les mesures décrites à l'article 9 ci-dessous.
- 5.6. **Utilisation des identifiants de l'Application.** Le Restaurateur est seul responsable de l'utilisation de ses identifiants de connexion (nom d'utilisateur et mot de passe) et ne doit pas les divulguer à des tiers. En cas de perte ou de divulgation des identifiants de connexion à des tiers, le Restaurateur accepte s'engager à en informer immédiatement TheFork par le biais des canaux de communication mis à disposition par TheFork, généralement un représentant du personnel dédié (Account Manager) ou par courrier électronique à l'adresse suivante: support@thefork.fr. Le Restaurateur s'engage à appliquer toute mesure de sécurité nécessaire, en particulier lorsque les identifiants de connexion sont concernés, afin d'empêcher leur divulgation à des tiers. En particulier, le Restaurateur ne doit pas divulguer ses identifiants de connexion à des services de réservation tiers.

5.7. Special Menus. Where a special menu is made available to Diners on certain exceptional days, such as New-Year Eve, Valentine Day, etc., the Restaurateur agrees to promptly provide details of such menu and any special conditions via the Application. The Restaurateur is fully responsible for the content relating to its Restaurant and for regularly updating it via the Application. 6. INTELLECTUAL PROPERTY, LICENSE AND COPYRIGHT 6.1. By using the Application, the Restaurateur grants TheFork a royalty-free, non-exclusive, worldwide right of use, to display, reproduce, sub-license, prepare derivative work, run, adapt, translate, distribute, publicly perform, promote, create marketing material with, all content provided by the Restaurateur to TheFork on any known and upcoming communication, advertising and media channels online and offline ("Restaurant Content"). Restaurant Content may include but not be limited to pictures, video content, Restaurant or Restaurateur name and image, graphic / figurative and descriptive trademarks, artwork, claims, quotes. 6.2. TheFork shall be entitled, for the entire duration of the Agreement, and for six (6) months after its termination, to use the Restaurant Content for the above purpose and for sharing and sub-licensing Restaurant Content to TheFork affiliated entities within the TheFork Group, grant sub-licenses to the TripAdvisor Group and all TheFork Partner Sites. The Restaurateur also authorizes TheFork, the companies in TheFork Group and all Partner Sites to list accolades and awards obtained from third-parties. 6.3. Finally, the Restaurateur authorizes TheFork to use Restaurant Content to promote TheFork's own Services and to highlight that its Restaurant(s) is available on the Platform for reservation purposes, to create wishlists, or otherwise manage the Restaurant Contents displayed on the Platform, as TheFork deems appropriate to enhance and optimize the usage of its Services. Restaurateur agrees that in case TheFork creates video, still images and/or other materials for marketing and other efforts related to the Platform ("TheFork Marketing Materials"), which may include certain Restaurant Content, TheFork Marketing Materials (including, without limitation, all intellectual property rights therein) are and will remain the sole and exclusive property of TheFork. 6.4. Restaurateur acknowledges and agrees that, through advertising and marketing and creation of TheFork Marketing Materials, TheFork may seek to attract new Restaurants to the Platform and to increase existing Users of the Platform. Restaurateur acknowledges and agrees such advertising or marketing does not entitle Restaurateur to any additional monetary amount beyond the amounts expressly agreed between the parties in writing. 6.5. Restaurateur warrants that the Restaurant Contents do not infringe any intellectual property rights of third parties, and that Restaurateur is authorized to reproduce Restaurant Content and/or to disseminate it to the public and that all necessary rights have been obtained prior to license them to TheFork under the conditions of this Agreement. Where Restaurant Content images of Restaurant staff are concerned, the Restaurateur declares that all authorizations have been obtained by the individuals photographed or filmed with a goal of publishing and disseminating these as part of Restaurant Contents. For Restaurant Content showing customers, the Restaurateur shall use photographs where people are not identifiable. If that is not the case, TheFork shall be entitled to reject Restaurant Content representing diners, or to blur the faces of the relevant individuals. 6.6. TheFork grants the Restaurateur: 6.6.1. a limited, non-transferable, personal, royalty-free, non-exclusive software license to use its Services. The foregoing license is non-sublicensable, with the limited exception that the Restaurateur may sub-license its rights to third-party website designers, webmasters and other providers of similar services, for the sole purpose of enabling such providers to assist the Restaurateur in activating and displaying the Widget on the Restaurant Website and provided that such providers will be subject to the same obligations as the Restaurateur under this Agreement, and 6.6.2. a limited, non-transferable, personal, royalty-free, non-exclusive license to use TheFork Marks only for performing activities strictly related to and allowed under the terms of the Agreement and always subject to prior, express, written consent of TheFork. All uses of TheFork Marks by the Restaurateur shall be in the form and format specified or approved by TheFork. For the purposes of these General	ou renseigner l'adresse électronique ou le numéro de téléphone d'un service de réservation tiers dans un champ quelconque de l'Application. 5.7. Menus spéciaux. Lorsqu'un menu spécial est mis à la disposition des convives certains jours exceptionnels, tels que la veille du Nouvel An, la Saint-Valentin, etc., le Restaurateur s'engage à fournir rapidement les détails de ce menu et les conditions particulières via l'Application. Le Restaurateur est entièrement responsable du contenu relatif à son Restaurant et de sa mise à jour régulière via l'Application. 6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LICENCE ET DROITS D'AUTEUR 6.1. En utilisant l'Application, le Restaurateur concède à TheFork un droit d'utilisation gratuit, non exclusif et mondial, pour afficher, reproduire, accorder des sous-licences, préparer des travaux dérivés, exploiter, adapter, traduire, distribuer, exploiter publiquement, promouvoir, créer du matériel de marketing avec, tout le contenu fourni par le Restaurateur à TheFork sur tous les canaux de communication, de publicité et de médias connus et à venir en ligne et hors ligne ("Contenu du Restaurant"). Le Contenu du Restaurant peut inclure, sans s'y limiter, des images, du contenu vidéo, le nom et l'image du Restaurant ou du Restaurateur, des marques graphiques / figuratives et descriptives, des œuvres d'art, des citations. 6.2. TheFork a le droit, pendant toute la durée du Contrat, et pendant six (6) mois après son terme pour quelque raison que ce soit, d'utiliser le Contenu du Restaurant dans le but susmentionné, pour le partager et concéder des sous-licences du Contenu du Restaurant aux entités affiliées à TheFork au sein du Groupe TheFork, de concéder des sous-licences au Groupe TripAdvisor et à tous les Sites Partenaires de TheFork. Le Restaurateur autorise également TheFork, les sociétés du Groupe TheFork et tous les Sites Partenaires à référencer les récompenses et distinctions obtenues auprès d'organismes tiers. 6.3. Enfin, le Restaurateur autorise TheFork à utiliser le Contenu du Restaurant pour promouvoir les Services de TheFork et pour mettre en avant le fait que son (ses) Restaurant(s) est (sont) disponible(s) sur la Plateforme à des fins de réservation, pour créer des listes de souhaits, ou pour gérer de toute autre manière le Contenu du Restaurant affiché sur la Plateforme, comme TheFork le juge approprié pour améliorer et optimiser l'utilisation de ses Services. Le Restaurateur accepte que dans le cas où TheFork crée des vidéos, des images fixes et/ou d'autres matériaux pour le marketing et d'autres initiatives liés à la Plateforme ("Matériaux de marketing de TheFork"), qui peuvent inclure certains Contenus de Restaurant, les Matériaux de marketing de TheFork (y compris, sans limitation, tous les droits de propriété intellectuelle y afférents) sont et resteront la propriété unique et exclusive de TheFork. 6.4. Le Restaurateur reconnaît et accepte que, par le biais de la publicité et du marketing et de la création de Matériaux de marketing de TheFork, TheFork peut chercher à attirer de nouveaux Restaurants sur la Plateforme et à augmenter le nombre d'Utilisateurs existants de la Plateforme. Le Restaurateur reconnaît et accepte que cette publicité ou ce marketing ne lui donne droit à aucune rémunération supplémentaire au-delà des montants expressément convenus par écrit entre les parties. 6.5. Le Restaurateur garantit que les Contenus du Restaurant ne violent aucun droit de propriété intellectuelle de tiers, et que le Restaurateur est autorisé à reproduire les Contenus du Restaurant et/ou à les diffuser au public et que tous les droits nécessaires ont été obtenus avant de les concéder à TheFork dans les conditions du présent Contrat. En ce qui concerne les images du personnel du Restaurant, le Restaurateur déclare avoir recueilli l'accord des personnes photographiées ou filmées dans le but de la publication et de la diffusion des images dans le cadre des Contenus du Restaurant. Pour les Contenus du Restaurant montrant la clientèle, le Restaurateur utilisera des photographies où les personnes ne sont pas identifiables. Dans le cas contraire, TheFork sera en droit de refuser les Contenus du Restaurant représentant des convives, ou de flouter les visages des personnes concernées. 6.6. TheFork concède au Restaurateur : 6.6.1. une licence logicielle limitée, incessible, personnelle et non exclusive pour l'utilisation de ses Services. La licence susmentionnée ne peut faire l'objet d'une sous-licence, à la seule exception du fait que le Restaurateur peut sous-lLicencier ses droits à des concepteurs de sites Internet tiers, à des webmasters et à autres prestataires de services similaires, dans le seul but de permettre à ces fournisseurs d'aider le Restaurateur à activer et à afficher le Widget sur le site Internet du Restaurant et à condition que ces prestataires soient soumis aux mêmes obligations que le Restaurateur en vertu du présent Contrat, et 6.6.2. une licence limitée, non transférable, personnelle et non exclusive pour utiliser les Marques TheFork uniquement dans le cadre d'activités strictement liées et autorisées par les termes du Contrat et toujours sous réserve du consentement préalable, exprès et écrit de
--	---

Conditions, "TheFork Marks" means the trademarks, trade names, copyrights, logos, slogans and other identifying symbols and indicia of TheFork. 6.7. Except as permitted above, the Restaurateur agrees not to sell, assign, rent, lease, lend, distribute, export, act as an intermediary or provider, or otherwise grant rights to third parties with regard to the Widget or any part thereof, whether by operation of law or otherwise. The Restaurateur will not cause, permit or authorize any modification of the Services, which includes separation into component parts or creation of derivative works. Except for the personalization options, the Restaurateur may not directly or indirectly change, edit, add to, copy or extract content from or produce summaries of the Widget. 6.8. All right, title, and interest in and to the Services, including all intellectual property rights therein, shall remain the exclusive property of TheFork and/or its licensors. The Restaurateur acknowledges and agrees that the Services are licensed, not sold. 7. FINANCIAL CONDITIONS - PAYMENT - DEBT RECOVERY 7.1. TheFork typically charges Restaurateurs with two different fees: (i) a monthly subscription fee linked to the use of the Application ("Subscription Fee") and (ii) cover fees calculated either on a per-person (per-Diner) basis or as a percentage of the total bill paid by Diners who honor a reservation placed via the Platform, Partner Sites or otherwise linked to TheFork intervention ("Cover Fees"). The initial rates for Subscription Fees and Cover Fees are as set out in the Order Form and/or on the insertion order for special offers, as applicable. TheFork may also make available to the Restaurateur, at any time during the term of this Agreement, new features on the Application allowing the Restaurateur to access specific Services and special offers which may be subject to different additional fees. TheFork will issue an invoice to the Restaurateur for the use of the Application according to the Subscription Fee structure applicable at the date of use of the Application. The cadence for invoicing shall be set out according to the relevant Order Form. TheFork will determine the Cover Fees to be invoiced for the relevant period based on the number of reserved Covers, deducting User-initiated cancellations made via the Platform and those manually recorded in the Application by the Restaurateur acting in good faith during the relevant period. Restaurateur may dispute invoices issued by TheFork within a period not exceeding ten (10) days from the date the invoice is sent to the Restaurateur. Failing this, the Restaurateur is deemed to have validated said invoice. No-shows recorded in the Application by the Restaurateur shall also be deducted from any other applicable fees in accordance with the terms of Article 8 below. 7.2. Restaurateur is hereby made aware that, and hereby acknowledges and accepts, that applicable Cover Fees relating to received and honored bookings, as recorded in the relevant Order Form, shall also be subject to annual inflation adjustments determined in strict accordance with the Eurostat periodic reporting, used by TheFork as an objective, transparent and public source of reliable information. 7.3. On top of the periodic inflation adjustment provided for in article 7.2, TheFork may update or adjust its plans and fees, including but not limited to Subscription Fees and Cover Fees, as well as introduce new fees relating to additional or newly developed Services, from time to time. TheFork will use all reasonable efforts to provide Restaurateurs with adequate prior notice and visibility (via email, or notice on the Application, or otherwise adequate methodology) about any plans and fees adjustments. Continuous use of the Services beyond such advance notice shall constitute acceptance of the plans, fees or price amendment. 7.4. The Restaurateur accepts to receive all relevant and payable invoices in electronic format. Unless otherwise agreed by the parties in writing in the relevant and fully executed Order Form, TheFork and Restaurateur agree that invoices are payable by means of bank transfer, direct debit or other payment methods available on the Application. Parties agree that cash payments and payments by means of cheque shall specifically be excluded from acceptable means of payment for any fees charged by TheFork in relation to the use of its products or Services. 7.5. In case of non-payment or delay in payment, any incurred bank charges will	TheFork. Toutes les utilisations des Marques TheFork par le Restaurateur doivent se faire sous la forme et le format spécifiés ou approuvés par TheFork. Pour les besoins des présentes Conditions Générales, les " Marques TheFork " désignent les marques, noms commerciaux, droits d'auteur, logos, slogans et autres symboles et éléments d'identification de TheFork. 6.7. Sauf dans les cas autorisés ci-dessus, le Restaurateur s'engage à ne pas vendre, céder, louer, prêter, distribuer, exporter, agir en tant qu'intermédiaire ou fournisseur, ou accorder des droits à des tiers en ce qui concerne le Widget ou toute partie de celui-ci, que ce soit en vertu de la loi ou d'une autre manière. À l'exception des options de personnalisation, le Restaurateur ne peut pas, directement ou indirectement, modifier, éditer, ajouter, copier ou extraire le contenu du Widget ou produire des résumés de celui-ci. 6.8. Tous les droits, titres et intérêts relatifs aux Services, y compris tous les droits de propriété intellectuelle, restent la propriété exclusive de TheFork et/ou de ses concédants de licence. Le Restaurateur reconnaît et accepte que les Services sont concédés sous licence et non vendus. 7. CONDITIONS FINANCIÈRES - PAIEMENT - RECouvreMENT DES CRÉANCES 7.1. TheFork facture généralement aux Restaurateurs deux types de frais : (i) un abonnement mensuel lié à l'utilisation de l'Application (" Frais d'abonnement ") et (ii) des commissions par couverts calculées soit par personne (par convive), soit comme un pourcentage de l'addition totale payée par les convive qui honorent une réservation effectuée via la Plateforme, les Sites Partenaires ou autrement liés à l'intervention de TheFork (" Commission par Couverts "). Les tarifs initiaux pour les Frais d'Abonnement et les Commissions par Couverts sont tels que définis dans le Bon de Commande et/ou sur l'ordre d'insertion des Promotions le cas échéant. TheFork peut également mettre à la disposition du Restaurateur, à tout moment pendant la durée du présent Contrat, de nouvelles fonctionnalités sur l'Application permettant au Restaurateur d'accéder à des Services spécifiques et à des Promotions qui peuvent faire l'objet de différents frais supplémentaires. TheFork émettra une facture au Restaurateur pour l'utilisation de l'Application selon le barème des Frais d'Abonnement applicable à la date d'utilisation de l'Application. L'échéancier de facturation sera établi conformément au Bon de Commande concerné. TheFork déterminera les Commissions par Couvert à facturer pour la période concernée sur la base du nombre de Couverts réservés, diminué des annulations à l'initiative des Utilisateurs effectuées via la Plateforme et celles enregistrées manuellement dans l'Application par le Restaurateur de bonne foi pendant la période concernée. Le Restaurateur peut contester les factures émises par TheFork dans un délai n'excédant pas dix (10) jours à compter de la date d'envoi de la facture au Restaurateur.. A défaut, le Restaurateur est réputé avoir validé ladite facture. Les "No-shows" enregistrés dans l'Application par le Restaurateur seront également déduits conformément aux conditions de l'article 8 ci-dessous. 7.2. Le Restaurateur est informé que, et reconnaît et accepte par la présente, que les Commissions par Couverts applicables relatives aux réservations reçues et honorées, telles qu'indiquées dans le Bon de Commande correspondant, seront également soumises à des ajustements annuels correspondant à l'inflation et déterminés en stricte conformité avec les rapports périodiques d'Eurostat, utilisés par TheFork comme source objective, transparente et publique d'informations fiables. 7.3. En plus de l'ajustement périodique à l'inflation prévu à l'article 7.2, TheFork peut actualiser ou ajuster ses offres et frais, y compris, mais sans s'y limiter, les Frais d'Abonnement et les Commissions par couverts, ainsi qu'introduire de nouveaux frais relatifs à des Services supplémentaires ou nouvellement développés, de temps à autre. TheFork fera tous les efforts raisonnables pour fournir aux Restaurateurs une notification préalable adéquate et une visibilité (par email, ou notification sur l'Application, ou toute autre méthode adéquate) concernant tout ajustement des offres et frais. L'utilisation des Services après une telle notification préalable constituera une acceptation des offres, frais ou des modifications de prix. 7.4. Le Restaurateur accepte de recevoir toutes les factures en format électronique. Sauf accord contraire des parties par écrit dans un Bon de Commande dédié et entièrement exécuté, TheFork et le Restaurateur conviennent que les factures sont payables par virement bancaire, prélèvement automatique ou autres méthodes de paiement disponibles sur l'Application. Les Parties conviennent que les paiements en espèces et les paiements par chèque sont expressément exclus des moyens de paiement acceptables pour tous les frais facturés par TheFork en relation avec l'utilisation de ses produits ou Services. 7.5. En cas de non-paiement ou de retard de paiement, les frais bancaires
---	---

be borne by the Restaurateur.

- 7.6. Late payment interests become due upon failure to make payment the day after the payment date shown on the invoice, without the need to issue a reminder. After the due date, TheFork shall contact the Restaurateur to recover the debt. If attempts at amicable recovery fail, a debt collection company shall be appointed. On any amounts unpaid by the due date, the Restaurateur shall, from when the overdue sum became due until it is paid, incur a late-payment penalty of three (3) times the applicable legal interest rate as well as being liable for the payment of a fixed compensation of forty (40) euros as recovery fees.

- 7.7. TheFork reserves the right to invoice the Restaurateur in advance and to collect payment in advance before continuing to provide the Services, as well as to collect the amount due by way of deduction from any amount that may be paid by the Diners using TheFork PAY.

8. CANCELLATION MANAGEMENT – CORRECTIVE INVOICING

- 8.1. In the event that a reservation made on the Platform or Partner Sites is canceled by the User or in case the Diner does not honor a confirmed reservation by not showing up at Restaurant at the expected time ("no-show"), the Restaurateur must notify TheFork via the Application as soon as possible and in any case in the timeframe set out in the Application.

- 8.2. Without prejudice to any other statutory or contractual rights or remedies that TheFork may be entitled to, writing fake reviews, falsely reporting a no-show, a cancellation, or any artificial modification of the reservation as made by a User, will be considered a material breach of the Agreement by the Restaurateur and may result in TheFork issuing a corrective invoice to the Restaurateur, who undertakes to pay it promptly and in any event no later than 60 calendar days upon receipt, for Cover fees due for reservations falsely reported as canceled, affected by a no-show, or modified, as well as an administrative fee up to €5000 (five thousand euros), equal to the sum of (i) the disputed amount of reservations and (ii) the staff and technology investment needed to investigate the case, to be quantified at the time of the dispute settlement and billed at an hourly rate of €150/h (hundred and fifty euros per hour). Restaurateur will have the right to ask for evidence of the recorded violation, and TheFork will use its best endeavors to provide such evidence subject to its compliance with Data Protection Laws.

9. TERM - SUSPENSION - TERMINATION

- 9.1. **Term.** This Agreement is concluded for a minimum term stated on the relevant Order Form and it shall automatically renew at the end of such a term until terminated pursuant to this article. If no fixed termination date is set out in the Order Form, the Agreement shall be deemed as having an indefinite term, unless terminated by either party according to this article.

9.2. Termination for Convenience.

- 9.2.1. The Agreement may be terminated by TheFork at any time for convenience, by registered letter with acknowledgement of receipt giving not less than thirty (30) days' notice to the Restaurateur.

- 9.2.2. The Agreement may be terminated at any time by the Restaurateur for convenience, by registered letter with acknowledgement of receipt giving not less than thirty (30) days' notice to TheFork provided that the termination can be effective only after the expiry of the minimum term set out in the Order Form and should that be the case, any fees due by the Restaurateur in the minimum term, including Cover Fees and Subscription Fees, will be considered as immediately due and payable to TheFork. Should the termination be served by Restaurateur during a "billing cycle", which refers to the time window over a given month in between one invoice and the following one, the entire Subscription Fees for that billing cycle shall also be considered due and payable.

- 9.3. **Alteration of Application subscription plan.** Upon expiration of the minimum term, the Restaurateur may at its discretion change its subscription plan at any time without prior notice and without incurring any costs, subject to accepting the new Order Form. If the Restaurateur switches from a free or lower price plan to a paying or higher price plan, the due Subscription Fees will be calculated pro rata to the number of days of the billing cycle remaining using the paying or higher price plan. If the Restaurateur switches

encourus sont à la charge du Restaurateur.

- 7.6. Les intérêts de retard sont dus à défaut de paiement le jour suivant la date de paiement indiquée sur la facture, et sans qu'un rappel ne soit nécessaire. Passée la date d'échéance, TheFork contactera le Restaurateur pour recouvrer sa créance. En cas d'échec de la démarche de recouvrement amiable, une société de recouvrement de créances interviendra. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité entraînera pour le Restaurateur une pénalité de retard égale à trois (3) fois le taux d'intérêt légal applicable de ladite date d'exigibilité jusqu'à la date effective du paiement ainsi que le paiement d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros due au titre des frais de recouvrement.

- 7.7. TheFork se réserve le droit de facturer le Restaurateur à l'avance et de percevoir les paiements en avance avant de continuer à fournir les Services, ainsi que de percevoir le montant dû par le biais d'une déduction sur tout montant qui pourrait être payé par les convives utilisant TheFork PAY.

8. GESTION DES ANNULATIONS - FACTURATION CORRECTIVE

- 8.1. Dans le cas où une réservation effectuée sur la Plateforme ou sur les Sites Partenaires est annulée par l'Utilisateur ou dans le cas où le convive n'honore pas une réservation confirmée en ne se présentant pas au Restaurant à l'heure prévue ("no-show"), le Restaurateur, agissant de bonne foi, doit en informer TheFork via l'Application dans les plus brefs délais et en tout état de cause dans les délais prévus dans l'Application.

- 8.2. Sans préjudice de tout autre droit ou recours légal ou contractuel auquel TheFork peut prétendre, le fait d'effectuer une fausse déclaration de "no-show", de rédiger de faux avis, d'annulation ou de toute fausse modification de la réservation, sera considéré comme un manquement à une obligation essentielle du Contrat par le Restaurateur et pourra entraîner l'émission par TheFork d'une facture rectificative au Restaurateur, qui s'engage à la payer promptement et en tout état de cause au plus tard dans les 60 jours calendaires suivant sa réception, pour les Commissions par Couverts dues au titre des réservations faussement déclarées comme annulées, affectées d'un no-show de l'Utilisateur, ou modifiées, ainsi que des frais administratifs jusqu'à 5000 € (cinq mille euros), correspondant à la somme (i) du nombre contesté de réservations et (ii) de l'investissement en personnel et en technologies nécessaire à l'instruction du dossier, à quantifier au moment du règlement du litige et facturés au taux horaire de 150 €/h (cent cinquante euros de l'heure). Le Restaurateur aura le droit de demander des preuves de la violation enregistrée, et TheFork fera ses meilleurs efforts pour fournir ces preuves, sous réserve du respect des lois sur la protection des données.

9. DURÉE - SUSPENSION - RÉSILIATION

- 9.1. **Durée.** Le présent Contrat est conclu pour une durée minimale indiquée dans le Bon de Commande correspondant et se renouvelle automatiquement à la fin de cette durée pour une durée indéterminée jusqu'à ce qu'il soit résilié conformément au présent article. Si aucune durée n'est précisée dans le Bon de Commande, le Contrat est réputé être conclu pour une durée indéterminée, sauf s'il est résilié par l'une ou l'autre des parties conformément au présent article.

9.2. Résiliation pour convenance.

- 9.2.1. Le Contrat peut être résilié à tout moment par TheFork pour convenance, par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis d'au moins trente (30) jours au Restaurateur.

- 9.2.2. Le Contrat peut être résilié à tout moment par le Restaurateur pour convenance, par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis d'au moins trente (30) jours à TheFork, étant précisé que la résiliation ne peut prendre effet qu'après l'expiration de la durée minimale fixée dans le Bon de Commande et, si la résiliation intervient avant la fin de la durée minimale, tous les montants dus par le Restaurateur au titre de la durée minimale, y compris les Commissions par Couverts et les Frais d'Abonnement, seront considérés comme immédiatement exigibles et payables à TheFork. Si la résiliation est signifiée par le Restaurateur au cours d'un "cycle de facturation", qui se réfère à la fenêtre temporelle sur un mois donné entre une facture et la suivante, l'ensemble des Frais d'abonnement pour ce cycle de facturation sera également considéré comme dû et payable.

- 9.3. **Modification du plan d'abonnement à l'Application.** À l'expiration de la durée minimale, le Restaurateur peut, à sa discrétion, changer d'offre d'abonnement à tout moment, sans préavis et sans frais, sous réserve d'accepter le nouveau Bon de Commande. Si le Restaurateur passe d'une offre sans frais ou au prix moindre à une formule payante ou au prix plus élevé, les Frais d'abonnement dus par le Restaurateur seront calculés au prorata du nombre de jours du cycle de facturation restant à courir en

from a paying or higher price plan to the free or lower price plan, the Restaurateur remains liable for the payment of the Subscription Fees for the higher price plan for the entire billing cycle.

9.4. Effect of termination on existing reservations. The Restaurateur acknowledges that Diners may reserve tables in the Restaurant up to the termination date of this Agreement and that such reservations may be for dates subsequent to the termination of this Agreement. Therefore, unless such reservations for meal dates subsequent to the termination of this Agreement are canceled by TheFork for one of the reasons laid out in this Agreement, the Restaurateur must keep the details of those reservations and must honor them. TheFork will invoice the Restaurateur for such reservations and the Restaurateur agrees to pay these invoices in accordance with the terms of this Agreement.

9.5. Termination for cause, suspension, delisting, downgrading. If the Restaurateur is in breach this Agreement, or if TheFork suspects that the Restaurateur is engaging in disloyal, fraudulent or illegal conduct, TheFork reserves the right to suspend or limit its access to the Application or any other Service offered by TheFork for the time required by the Restaurateur to cure the breach and/or comply with its obligations. TheFork will notify Restaurateurs if its Restaurant listing on the Platform has been suspended, canceled, or the fact that the Restaurant was rendered unbookable on the Platform or Partner Sites, by letter or by email, directly on the Application, or as otherwise stated in the Terms of Use. TheFork also requires minimum publication criteria for the Restaurant listing to be made available on the Platform or remain available such as minimum score, minimum number of reservations, minimum number of pictures, completion of a dedicated training with TheFork personnel, valid VAT number provided, valid IBAN & direct debit coordinates. In case those criteria are not met, TheFork also reserves the right to delist the Restaurant and to downgrade or render it unbookable. Restaurateurs shall have the right to appeal the decision from TheFork and/or require additional details from TheFork about its breach by contacting the dedicated account manager via email or by contacting TheFork at the email address support@thefork.fr. The Complaints and Mediation procedure described under Art. 12.8 below will also find application to the benefit of Restaurateur. TheFork reserves the right not to disclose certain information that may be considered proprietary or necessary to defend its rights in Court.

9.6. In addition to its right to delist, suspend or restrict access to the Application, if the Restaurateur fails to comply with the provisions of this Agreement, TheFork may issue a formal written notice (which may be by email) of default to the Restaurateur requesting compliance with the relevant contractual provisions and Restaurateur shall have thirty (30) days to cure the breach. If, upon expiry of the 30-days term, the Restaurateur will have not cured the notified breach of the Agreement, and received confirmation from TheFork of its acceptance of the remedy, TheFork will have the right to terminate the Agreement without further notice or compensation by written notice (which may be by email). In the event of a serious breach by the Restaurateur (for example dissemination of illicit content, non-payment of subscription fees or other fees due after several reminders, fraud, serious misconduct towards either Diners or TheFork employees, etc.), TheFork reserves the right to terminate this Agreement immediately in writing (which may be by email) without prior notice and cancel all current reservations with the relevant Restaurant.

9.7. The rights and obligations set out in Articles 5, 6 and 7 above shall survive upon expiry of this Agreement. Any remedy available to TheFork under this Article 9, including termination of the Agreement, are without prejudice to any other rights or remedies that TheFork may have.

10. QUALITY ASSURANCE

10.1. Equal treatment. The Restaurateur agrees to offer Diners reservation through the Platform or the Partner Sites strictly the same choice, the same meal quality and quantity and the same eventual benefits and rates (before any discounts, if applicable) as reserved to any other customers not attracted and welcomed thanks to TheFork Services. While the Restaurateur is free to determine the price list for its Restaurant(s), it is hereby agreed and accepted by the Restaurateur that in no circumstances the TheFork Diners will be offered a different or more onerous price list for the same meal or dishes offered to other diners. For Restaurants featured on the Platform or the Partner Sites, it is imperative for TheFork to ensure that the services offered by the Restaurateur and the quality thereof are consistent with the

utilisant l'offre payante ou à prix plus élevé. Si le Restaurateur passe d'une offre payante ou au prix plus élevé à une offre sans frais ou au prix moindre, il reste redevable du paiement des Frais d'abonnement au titre de l'offre payante ou au prix plus élevé pour toute la durée du cycle de facturation.

9.4. Effet de la résiliation sur les réservations existantes. Le Restaurateur reconnaît que les convives peuvent réserver des tables dans le Restaurant jusqu'à la date de résiliation du présent Contrat et que ces réservations peuvent concerner des dates postérieures à la résiliation du présent Contrat. Par conséquent, à moins que ces réservations pour des dates de repas postérieures à la date de résiliation effective du présent Contrat ne soient annulées par TheFork pour l'une des raisons énoncées dans le présent Contrat, le Restaurateur doit conserver les détails de ces réservations et doit les honorer. TheFork facturera au Restaurateur ces réservations et le Restaurateur s'engage à payer ces factures dans les conditions prévues au présent Contrat.

9.5. Résiliation pour manquement, suspension, déréférencement, déclassement. En cas de non-respect par le Restaurateur d'une ou plusieurs dispositions importantes du présent Contrat, ou si TheFork suspecte que le Restaurateur adopte une conduite déloyale, frauduleuse ou illégale, TheFork se réserve le droit de suspendre ou de limiter son accès à l'Application ou à tout autre Service offert par TheFork le temps nécessaire au Restaurateur pour remédier à la violation et/ou se conformer à ses obligations. TheFork informera les Restaurateurs de la suspension du référencement, du déréférencement de leur Restaurant sur la Plateforme, ou du fait que le Restaurant a été rendu non réservable sur la Plateforme ou les Sites Partenaires, par lettre ou par email, directement sur l'Application, ou selon les modalités prévues dans les Conditions d'Utilisation. TheFork exige également des critères minimaux de publication pour que l'annonce du Restaurant soit mise à disposition sur la Plateforme ou reste disponible, tels qu'un score minimum, un nombre minimum de réservations, un nombre minimum de photos, l'achèvement d'une formation dédiée avec le personnel de TheFork, la fourniture d'un numéro de TVA valide, des coordonnées IBAN et de domiciliation bancaire valides. Si ces critères ne sont pas remplis, TheFork se réserve également le droit de retirer le Restaurant de la liste et de le déclasser ou de le rendre non réservable. Les Restaurateurs ont le droit de faire appel de la décision de TheFork et/ou de demander des détails supplémentaires à TheFork concernant sa violation en contactant le Chargé de compte dédié par e-mail ou en contactant TheFork à l'adresse e-mail suivante : support@thefork.fr. La procédure de plainte et de médiation décrite à l'Art. 12.8 ci-dessous trouvera également à s'appliquer au bénéfice du Restaurateur. TheFork se réserve le droit de ne pas divulguer certaines informations qui peuvent être considérées comme exclusives ou nécessaires à la défense de ses droits devant les tribunaux.

9.6. Outre son droit de déréférencer, suspendre ou restreindre l'accès à l'Application, si le Restaurateur ne se conforme pas aux dispositions du présent Contrat, TheFork peut émettre une mise en demeure écrite (qui peut être faite par email) au Restaurateur lui demandant de se conformer aux dispositions contractuelles concernées et le Restaurateur disposera de trente (30) jours pour remédier au manquement. Si à l'expiration du délai de trente (30) jours, le Restaurateur n'a pas remédié au manquement notifié, et reçu la confirmation de TheFork de son acceptation de la réparation, TheFork aura le droit de résilier le Contrat sans autre avis ou compensation par notification écrite (qui peut être faite par email). En cas de manquement grave de la part du Restaurateur (par exemple diffusion de contenu illicite, non-paiement des Frais d'abonnement ou d'autres frais dus après plusieurs rappels, fraude, faute grave envers les convives ou les employés de TheFork, etc.), TheFork se réserve le droit de résilier le présent Contrat immédiatement par écrit (qui peut être par email) sans préavis et d'annuler toutes les réservations en cours avec le Restaurant concerné.

9.7. Les droits et obligations énoncés aux articles 5, 6 et 7 ci-dessus survivent à l'expiration du Contrat. Tout recours dont dispose TheFork en vertu du présent article 9, y compris la résiliation du Contrat, est sans préjudice de tout autre droit ou recours dont TheFork peut disposer.

10. L'ASSURANCE QUALITÉ

10.1. Égalité de traitement. Le Restaurateur s'engage à offrir aux convives réservant via la Plateforme ou les Sites Partenaires strictement le même choix, la même qualité et quantité de repas et les mêmes avantages et tarifs (avant toute réduction, le cas échéant) que ceux réservés à tous les autres clients non attirés et accueillis grâce aux Services de TheFork. Bien que le Restaurateur soit libre de déterminer la grille tarifaire de son (ses) Restaurant(s), il est convenu et accepté par le Restaurateur qu'en aucun cas les convives TheFork ne se verront proposer une grille tarifaire différente ou plus onéreuse pour le même repas ou les mêmes plats proposés à d'autres convives. Pour les Restaurants présentés sur la Plateforme ou les Sites Partenaires, il est impératif pour TheFork de s'assurer que les services offerts

undertakings of the Restaurateur as set out in this Agreement. To this end, TheFork, including its directors, officers, employees, agents or any of its otherwise appointed representatives, may anonymously test and audit the Restaurateur's services while the Agreement is in force. The Restaurateur will be informed upon completion of any audits or tests being conducted and, should a discrepancy or a disparaging behavior towards Diners be identified, TheFork shall apply all reasonable remedies against the Restaurateur, including, but not limited to, notify the Restaurateur of a breach of the Agreement and ask for the Restaurateur to cure it, refund Diners, and termination for cause. 10.2. Ratings and reviews. In addition, the Restaurateur shall have access to the Platform ratings and review system as regulated under the separate Terms of Use . Any remedy available to TheFork under this Article 10, including termination of the Agreement, are without prejudice to any other rights or remedies that TheFork may have under the Terms of Use.	par le Restaurateur et la qualité de ceux-ci sont conformes aux engagements du Restaurateur tels qu'énoncés dans le présent Contrat. A cette fin, TheFork, y compris ses administrateurs, dirigeants, employés, agents ou tout autre représentant désigné par elle, peut tester et auditer de manière anonyme les services du Restaurateur pendant la durée de validité du Contrat. Le Restaurateur sera informé à la fin de tout audit ou test effectué et, si une anomalie ou un comportement désobligeant envers les convives est identifié, TheFork appliquera tous les recours raisonnables contre le Restaurateur, y compris, mais sans s'y limiter, notifier le Restaurateur d'un manquement au Contrat et demander au Restaurateur d'y remédier, rembourser les convives, et la résiliation pour manquement. 10.2. Évaluations et commentaires. En outre, le Restaurateur aura accès au système de notation et d'évaluation de la Plateforme, tel que réglementé dans les Conditions d'Utilisation séparées. Tout recours dont dispose TheFork en vertu du présent article 10, y compris la résiliation du Contrat, est sans préjudice de tout autre droit ou recours dont TheFork peut disposer en vertu des Conditions d'utilisation.
11. WARRANTY, INDEMNITY 11.1. The Application is provided on an 'as is' and 'as available' basis. To the extent permitted by law, neither TheFork nor any company in TheFork Group may on any account be held liable if, in case of unavailability due to (i) maintenance operations, (ii) Internet network or (iii) any other reason beyond its control, the Restaurateur cannot access the Application, or Users cannot access the Platform or Partner Sites. 11.2. Each party (the "Indemnifying Party") will indemnify, defend and hold harmless the other party, its affiliates and their respective directors, officers, employees and agents (the "Indemnified Party") from and against any and all claims, damages, liabilities, causes of action, and losses (including reasonable attorney's fees) (collectively, "Losses") with respect to any third party claim arising out of or related to: (i) the negligence or willful misconduct of the Indemnifying Party or its employees or agents in their performance of their obligations under the Agreement; (ii) a breach of any of the Indemnifying Party's representations, warranties or covenants under the Agreement; and (iii) any claims that the Indemnifying Party's intellectual property infringe a third party's intellectual property rights. 11.3. In addition; Restaurateur will indemnify, defend and hold harmless TheFork from and against any and all Losses with respect to any third party claim arising out of or related to: (i) Restaurateur's violation or alleged violation of any applicable food, restauration or other health and safety code, rule or regulation, (ii) Restaurateur copying, storing, retaining, removing from the Platform or the Application or otherwise processing the Personal Data, except as expressly permitted under the Agreement or the DPA, (iii) any third party claim arising out of or in connection with the manufacture, production, distribution, handling, advertising, consumption or use of, or otherwise relating to, any Special Offer run by the Restaurateur using the Platform and the Application or any other communication made by the Restaurateur using the CRM accounts in the Application. 11.4. In any case, the amount of damages that may be claimed from TheFork or a company in TheFork Group will be limited to the amount of subscription fees effectively received by TheFork (excluding commission on reservations) from the Restaurateur for the previous twelve (12) months of performance of this Agreement with the Restaurateur.	11. GARANTIE, INDEMNISATION 11.1. L'Application est fournie "en l'état" et "telle que disponible". Dans la mesure permise par la loi, ni TheFork ni aucune société du Groupe TheFork ne pourra en aucun cas être tenue responsable si, en cas d'indisponibilité liée (i) à des opérations de maintenance, (ii) au réseau Internet ou (iii) à toute autre raison qui lui est indépendante, le Restaurateur ne peut accéder à l'Application, ou les Utilisateurs ne peuvent accéder à la Plateforme ou aux Sites Partenaires. 11.2. Chaque partie (la "partie indemnissante") indemnifiera, défendra et dégage de toute responsabilité l'autre partie, ses sociétés affiliées et leurs administrateurs, dirigeants, employés et agents respectifs (la "partie indemnisée") contre toute réclamation, tout dommage, toute responsabilité, toute cause d'action et toute perte (y compris les honoraires raisonnables d'avocat) (collectivement, les "Pertes") en ce qui concerne toute réclamation d'un tiers découlant de ou liée à : (i) la négligence ou la faute intentionnelle de la partie indemnissante ou de ses employés ou agents dans l'exécution de leurs obligations au titre du Contrat ; (ii) une violation de toute déclaration, garantie ou engagement de la partie indemnissante au titre du Contrat ; et (iii) toute réclamation selon laquelle la propriété intellectuelle de la partie indemnissante porte atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers. 11.3. En outre, le Restaurateur indemnifiera, défendra et dégage TheFork de toute Perte liée à une réclamation d'un tiers découlant de ou liée à : (i) la violation ou la prétendue violation par le Restaurateur de tout code, règle ou réglementation applicable en matière d'alimentation, de restauration ou de santé et de sécurité, (ii) la copie, le stockage, la conservation, le retrait de la Plateforme ou de l'Application par le Restaurateur ou tout autre traitement des Données à caractère personnel, sauf si cela est expressément autorisé dans le cadre du Contrat ou du DPA, (iii) toute réclamation de tiers découlant de ou en rapport avec la fabrication, la production, la distribution, la manipulation, la publicité, la consommation ou l'utilisation de, ou autrement liée à, toute Promotion gérée par le Restaurateur à l'aide de la Plateforme et de l'Application ou toute autre communication faite par le Restaurateur à l'aide des comptes CRM dans l'Application. 11.4. Dans tous les cas, le montant des dommages et intérêts qui peuvent être réclamés à TheFork ou à une société du groupe TheFork sera limité au montant des Frais d'abonnement effectivement perçus par TheFork (hors commission sur les réservations) de la part du Restaurateur pour les douze (12) mois précédents d'exécution du présent Contrat avec le Restaurateur.
12. MISCELLANEOUS 12.1. Evidence. The parties expressly agree that the data stored on electronic media within the computer system belonging to TheFork or a company in TheFork Group have conclusive force between the parties. In the event that such data should be produced in any litigation or other proceedings, the data will be deemed admissible, valid and enforceable on the parties and in the same way, under the same conditions and with the same conclusive force as any document that may be drawn up, received or stored in writing, unless where there is an obvious error by TheFork. 12.2. Relationship. No joint venture, partnership, employment or agency relationship exists between the Restaurateur (or the Restaurant) and TheFork. 12.3. No assignment. The Restaurateur may not assign its rights under this Agreement to a third party, unless TheFork has given its express, prior, written consent. 12.4. Survival. If one of the provisions of this Agreement is deemed to be or becomes invalid, unlawful, unenforceable or inapplicable in any way, the validity, legality or application of the other provisions of this Agreement shall	12. DIVERS 12.1. Éléments de preuve. Les parties conviennent expressément que les données conservées sur des supports électroniques dans le système informatique appartenant à TheFork ou à une société du groupe TheFork ont force probante entre les parties. Dans l'hypothèse où ces données devraient être produites dans le cadre de toute procédure contentieuse ou autre, elles seront considérées comme recevables, valables et opposables aux parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui pourrait être établi, reçu ou conservé par écrit, sauf en cas d'erreur manifeste de la part de TheFork. 12.2. Relation. Il n'existe aucune relation de joint-venture, de partenariat, d'emploi ou d'agence entre le Restaurateur et TheFork. 12.3. Absence de cession. Le Restaurateur ne peut pas céder ses droits dans le cadre du présent Contrat à un tiers, à moins que TheFork n'ait donné son consentement exprès, préalable et écrit. 12.4. Survie. Si l'une des dispositions du présent accord est jugée ou devient nulle, illégale, inopposable ou inapplicable de quelque manière que ce soit, la

not be affected or altered in any way and the provision in question shall be considered to have been modified within the limits required to render it valid, compliant with law, enforceable and/or applicable.

- 12.5. Confidentiality.** TheFork and the Restaurateur agree not to disclose and to request that their respective agents and service providers do not disclose any information and knowledge that is shared and identified by the issuing party as proprietary and/or confidential or which, given the nature of the circumstances of disclosure, must be treated as proprietary or confidential. The provisions of the Order Form must be considered as confidential and must not be disclosed (except to a company in TheFork Group and the parties' respective attorneys and accountants) without the other party's prior written consent.
- 12.6. Execution and entire agreement.** The parties acknowledge and agree that the Agreement may be executed and stored in electronic format. Unless where otherwise mentioned. The Agreement constitutes the entire agreement between the parties on its subject matter and replaces any earlier contracts and/or agreements between the parties.
- 12.7. Notices.** All notices sent to TheFork concerning a claim or a legal matter must be made in writing to TheFork at the address stated on page 1, with a copy to legal@thefork.com. All notices sent to the Restaurateur may be sent by letter to the address listed in the Order Form or by electronic mail to the designated recipient indicated in the Order Form.
- 12.8. Complaint procedure and mediation.** Throughout the term of this Agreement, TheFork will operate an internal complaints procedure. If the Restaurateur has a complaint in connection with this Agreement, they should notify TheFork by email at support@thefork.fr. On receipt of a complaint, TheFork will investigate and provide the Restaurateur with a response and decision as soon as reasonably practicable. If the Restaurateur is established in the European Union (an "EU Restaurateur") and believes that the dispute is not wholly resolved through TheFork's complaints procedure, then the dispute may be referred at the EU Restaurateur's discretion to the Centre for Effective Dispute Resolution ("CEDR") for mediation: details can be found at <https://www.cedr.com/>. Although mediation is a voluntary process, TheFork and the EU Restaurateur both agree to engage in good faith throughout any mediation attempts, and to do so in accordance with the CEDR Model Mediation Procedure. Unless the EU Restaurateur and TheFork agree otherwise within fourteen (14) days of notice of the dispute, the mediator will be nominated by CEDR. To initiate the mediation, the EU Restaurateur must give TheFork notice by email at support@thefork.fr (with "Mediation initiated" in the subject line) that they are referring the dispute to mediation. A copy of the referral should be sent to CEDR. Any attempt to reach an agreement through mediation on the settlement of a dispute will not affect the EU Restaurateur's or TheFork's right to initiate court proceedings at any time before, during or after the mediation process.
- 12.9. Governing law and jurisdiction.** This Agreement and the Restaurateur's use of the Platform and/or the Application, as well as any claims between the Restaurateur and TheFork are governed and must be interpreted according to French law, notwithstanding the applicable rules of conflict of law. By accessing or using the Application and/or the Platform, the Restaurateur waives any claims that may arise under the laws of other countries or territories. In case of a dispute, the Restaurateur must lodge all claims, legal actions or disputes that it may have against TheFork or that are related to this Agreement, exclusively with the courts of Paris, France. Nothing in this Agreement limits the right of TheFork to bring any claim, action or dispute against the Restaurateur in order to fight fraud, recover unpaid invoices or protect any intellectual property rights or any obligation of confidence in connection with this Agreement in any other court of competent jurisdiction.

SPECIFIC CONDITIONS OF PUBLICATION OF SPECIAL OFFERS

1. PURPOSE

- 1.1.** These Specific Conditions (the "Conditions of the Special Offer(s)") supplement the General Conditions and apply to the special offer publication service provided by TheFork to the Restaurateur on the Platform and on

validité, la légalité ou l'application des autres dispositions du présent Contrat ne seront en aucune manière affectées ou altérées et la disposition en question sera considérée comme ayant été modifiée dans les limites nécessaires pour la rendre valide, conforme à la loi, opposable et/ou applicable.

- 12.5. Confidentialité.** TheFork et le Restaurateur s'engagent à ne pas divulguer et à exiger de leurs agents et prestataires de services respectifs qu'ils ne divulguent pas toute information et savoir transmis qui sont identifiés par la partie émettrice comme étant exclusifs et/ou confidentiels ou qui, compte tenu de la nature des circonstances de la divulgation, doivent être traités comme étant exclusifs ou confidentiels. Les dispositions du Bon de Commande doivent être considérées comme confidentielles et ne doivent pas être divulguées (sauf à une société du groupe TheFork ainsi qu'aux avocats et comptables concernés des parties) sans le consentement écrit préalable de l'autre partie.
- 12.6. Exécution et intégralité du Contrat.** Les parties reconnaissent et acceptent que la conclusion et la conservation du Contrat soit sous forme dématérialisée. Sauf indication contraire, le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties sur son objet et remplace tout contrat et/ou accord antérieur entre les parties.
- 12.7. Notification.** Toutes les notifications adressées à TheFork concernant une réclamation ou une question juridique doivent être adressées par écrit à La Fourchette SAS à l'adresse indiquée à la page 1, avec copie à legal@thefork.com. Toutes les notifications adressées au Restaurateur peuvent être envoyées par lettre à l'adresse indiquée dans le Bon de Commande ou par courrier électronique au destinataire désigné indiqué dans le Bon de Commande.
- 12.8. Procédure de plainte et médiation.** Pendant toute la durée du présent Contrat, TheFork appliquera une procédure de réclamation interne. Si le Restaurateur a une plainte à formuler en rapport avec le présent Contrat, il doit en informer TheFork par courrier électronique à l'adresse suivante: support@thefork.fr. Dès réception d'une plainte, TheFork ouvrira une enquête interne et fournira au Restaurateur une réponse et une décision dans les meilleurs délais. Si le Restaurateur est établi dans l'Union européenne (un " Restaurateur de l'UE ") et estime que le litige n'est pas entièrement résolu par la procédure interne de plainte de TheFork, le litige peut être soumis, à la discrétion du Restaurateur de l'UE, au Centre for Effective Dispute Resolution (" CEDR ") en vue d'une médiation : les détails sont disponibles sur <https://www.cedr.com/>. Bien que la médiation soit un processus volontaire, TheFork et le Restaurateur de l'UE s'accordent tous deux à participer de bonne foi à toute tentative de médiation, et de le faire conformément au modèle de procédure de médiation du CEDR. Sauf accord contraire entre le Restaurateur de l'UE et TheFork dans les quatorze (14) jours suivant la notification du litige, le médiateur sera nommé par le CEDR. Pour initier la médiation, le Restaurateur de l'UE doit informer TheFork par courrier électronique à l'adresse suivante : support@thefork.fr (avec la mention "Médiation initiée" dans l'objet) qu'il soumet le litige à la médiation. Une copie de cette demande doit être envoyée au CEDR. Toute tentative de parvenir à un accord par le biais de la médiation relativement au règlement d'un litige est sans préjudice au droit du Restaurateur de l'UE ou de TheFork d'engager une procédure judiciaire à tout moment avant, pendant ou après le processus de médiation.
- 12.9. Droit applicable et juridiction.** Le présent Contrat et l'utilisation de la Plateforme et/ou de l'Application par le Restaurateur, ainsi que toute réclamation entre le Restaurateur et TheFork sont régis et doivent être interprétés selon le droit français, nonobstant les règles de conflits de lois applicables. En accédant ou en utilisant l'Application et/ou la Plateforme, le Restaurateur renonce à toute réclamation qui pourrait résulter de la législation d'autres pays ou territoires. En cas de litige, le Restaurateur doit porter toute réclamation, action ou contestation qu'il aurait à l'égard de TheFork ou relative au présent Contrat, exclusivement devant les tribunaux de Paris, France. Aucune disposition du présent Contrat ne limite le droit de TheFork d'introduire toute réclamation, action ou litige contre le Restaurateur afin de lutter contre la fraude, de recouvrer des factures impayées ou de protéger tout droit de propriété intellectuelle ou toute obligation de confidentialité en rapport avec le présent Contrat devant tout autre tribunal compétent.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PUBLICATION DES PROMOTIONS

1. OBJET

- 1.1.** Les présentes Conditions Particulières(les " Conditions des Promotions ") complètent les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation et s'appliquent à la fourniture par TheFork au Restaurateur d'un service de publication de

Partner Sites ("**Special Offers**"). Special Offers conditions vary and may cover different component of the meal (food and/or drinks) as detailed in the Order Form, an order for insertion, or documented by any other means, including by email exchanged between the Restaurateur and the dedicated TheFork personnel (typically the assigned Account Managers), by and between the Restaurateur and TheFork.

2. OBLIGATION OF COMPLIANCE, QUALITY, VALUE AND EQUAL TREATMENT OF DINERS

- 2.1.** The parties acknowledge that meeting consumers' (Diners) expectations is a material Restaurant's obligation under this Agreement. In this spirit, the Restaurateur commits to ensure that the quality of the Restaurateur's catering, compliance of its service with TheFork's range of Special Offers, description of the Special Offer in the Order Form and on the Platform, the equal treatment of Diners making use of a Special Offer, are material elements of this Agreement. If the Restaurateur's service quality is unsatisfactory, if the Special Offer is restricted or amended during the dining experience, in case of a partial service or a service not complying with the details of the Special Offers or in case of unfair treatment of Diners making use of a Special Offer (e.g. cancellation of reservations made with a Special Offer, different quantities, special menu with Special Offers excluded), TheFork may without notice, cancel and withdraw the Restaurateur's access to Special Offers.
- 2.2.** Repeated breaches of the obligations of compliance, quality and equal treatment under Article 2.1 above shall entitle TheFork to unpublish the Restaurant from the Platform without further notice, notwithstanding the statutory rights of the Restaurateur and the contractual remedies set out in Article 12 of the General Conditions (complaints procedure and mediation) which remain available to the Restaurateur. The Restaurateur will be notified of the reasons for the unpublishing by email.
- 2.3.** Special Offers must match those set out in TheFork's special offers catalog offered to the Restaurateur, or otherwise made available to the Restaurateur on the Application, and reflected in the Order Form. These Special Offers must have a material and tangible value.
- 2.4.** TheFork also reserves the right to refuse or cancel a Special Offer if the Restaurateur does not correctly use the Application to manage reservations, and/or if the Restaurateur does not meet its obligations under the General Conditions of Sale and Use.

3. WARRANTY

- 3.1.** The Restaurateur acknowledges that the role of TheFork and any company in TheFork Group is limited to that of a mere platform. Accordingly, the Restaurateur undertakes to comply with current applicable legislation in all circumstances and to indemnify and hold TheFork and any other company in TheFork Group harmless against any complaints, claims, legal action or demands for compensation by a User, a third party or a public authority in relation to information, content or acts of the Restaurateur that are not consistent with a Special Offer, compliant with a legal provision or that would cause harm to a User or a third party.

4. ADJUSTMENTS

- 4.1.** The Restaurateur acknowledges that, at any time, TheFork may need to change its business strategy in order to adapt to market changes and fairly compete with third-party providers. Accordingly, TheFork reserves the right to request that the Restaurateur change any of its Special Offers that do not meet new criteria set by TheFork and communicated to the Restaurateur with adequate advanced notice. If the Restaurateur refuses to adjust its Special Offer according to TheFork's new criteria, TheFork will be entitled to unpublish the Restaurateur's Special Offer without the Restaurateur being entitled to any compensation.
- 4.2.** The conditions for displaying a Special Offer on the Platform may vary, depending on the attractiveness of said Special Offer and TheFork shall use its reasonable best efforts to communicate with Restaurateurs and describe the reason for a Special Offer removal based on tracked lack of effectiveness and return.

5. DURATION OF THE SPECIAL OFFER

- 5.1.** The Restaurateur may choose to publish a Special Offer for a fixed or indefinite term. The minimum duration of a Special Offer is thirty-two (32)

Promotions sur la Plateforme et sur les Sites Partenaires ("**Promotions**"). Les conditions des Promotions varient et peuvent couvrir différentes composantes du repas (nourriture et/ou boissons) telles que détaillées dans le Bon de Commande, un ordre d'insertion, ou documentées par tout autre moyen, y compris par email échangé entre le Restaurateur et le personnel dédié de TheFork (typiquement les Account Managers assignés), par et entre le Restaurateur et TheFork.

2. OBLIGATION DE CONFORMITÉ, DE QUALITÉ, DE VALEUR ET D'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DES CONVIVES

- 2.1.** Les parties reconnaissent que la satisfaction des attentes des consommateurs (Convives) est une obligation essentielle du Restaurateur dans le cadre du présent Contrat. Dans cet esprit, le Restaurateur s'engage à ce que la qualité de sa restauration, la conformité de son service avec la gamme de Promotions de TheFork, la description de la Promotion dans le Bon de Commande et sur la Plateforme, l'égalité de traitement des Convives bénéficiant d'une Promotion, constituent des éléments déterminant dans le cadre du présent Contrat. Si la qualité du service du Restaurateur n'est pas satisfaisante, si la Promotion est restreinte ou modifiée pendant le repas, en cas de prestations partielles ou non conformes aux détails de la Promotion ou en cas de traitement non équitable des Convives bénéficiant de la Promotion (par exemple, annulation des réservations effectuées avec une Promotion, quantités différentes, menu spécial avec des Promotions exclues), TheFork peut, sans préavis, annuler et retirer l'accès du Restaurateur aux Promotions.
- 2.2.** Les manquements répétés aux obligations de conformité, de qualité et d'égalité de traitement visées à l'article 2.1 ci-dessus autorisent TheFork à dépublier le Restaurant de la Plateforme sans autre notification, nonobstant les droits statutaires du Restaurateur et les recours contractuels visés à l'article 12 des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (procédure de réclamation et de médiation) qui restent à la disposition du Restaurateur. Le Restaurateur sera informé des motifs de la dépublication par courrier électronique.
- 2.3.** Les Promotions doivent correspondre à celles figurant dans le catalogue de promotions de TheFork proposé au Restaurateur, ou autrement mises à la disposition du Restaurateur sur l'Application, et doivent être reflétées dans le Bon de Commande. Ces Promotions doivent avoir une valeur matérielle et tangible.
- 2.4.** TheFork se réserve également le droit de refuser ou d'annuler une Promotion si le Restaurateur n'utilise pas correctement l'Application pour gérer les réservations, et/ou si le Restaurateur ne respecte pas ses obligations au titre des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation.

3. GARANTIE

- 3.1.** Le Restaurateur reconnaît que le rôle de TheFork et de toute société du Groupe TheFork est limité à celui d'une simple plateforme. En conséquence, le Restaurateur s'engage à respecter en toutes circonstances la législation applicable en vigueur et à indemniser et garantir TheFork et toute autre société du Groupe TheFork contre toute plainte, réclamation, action ou demande d'indemnisation de la part d'un Utilisateur, d'un tiers ou d'une autorité publique en relation avec une information, un contenu ou acte du Restaurateur qui ne serait pas conforme à une Promotion, conforme à une disposition légale ou qui causerait un préjudice à un Utilisateur ou à un tiers.

4. ADAPTATION

- 4.1.** Le Restaurateur est informé du fait que TheFork peut être amenée à modifier à tout moment sa stratégie commerciale aux fins de s'adapter à l'évolution du marché et de concurrencer équitablement les prestataires tiers. En conséquence, TheFork se réserve le droit de demander au Restaurateur de modifier toute Promotion qui ne répondrait pas aux nouveaux critères définis par TheFork et communiqués au Restaurateur moyennant un préavis suffisant. Si le Restaurateur refuse d'adapter sa Promotion aux nouveaux critères de TheFork, TheFork sera en droit de dépublier la Promotion du Restaurateur sans que ce dernier ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation.
- 4.2.** Les modalités d'affichage d'une Publication sur la Plateforme peuvent varier, en fonction de l'attractivité de ladite Promotion et TheFork fera ses efforts raisonnables pour communiquer avec les Restaurateurs et décrire la raison de la suppression d'une Promotion basée sur le manque d'efficacité et de rendement constaté.

5. DURÉE DE LA PROMOTION

- 5.1.** Le Restaurateur peut choisir de publier une Promotion pour une durée

consecutive days or, in the case of special events, such as the TheFork Festival, the minimum duration set for such an event as communicated to the Restaurateur by TheFork. If the Special Offer was published for an indefinite duration, each party may terminate the Special Offer in writing (including by email) at any time after the expiration of the applicable minimum duration subject to seven (7) days' prior notice. If the Special Offer was published for a fixed term, the Restaurateur is entitled to renew it multiple times unless a Special Offer is no more offered as an option by TheFork in accordance with the above Article 4 of the Conditions of the Special Offer(s).

6. ADDITIONAL RESTAURATEUR'S OBLIGATIONS

6.1. In order to publish and maintain a Special Offer and benefit from its return, Restaurateur must also comply with the following conditions:

- 6.1.1. For the benefit of consumers (Diners) and to ensure effectiveness and fairness of a Special Offer, Restaurateur shall be prohibited from enforcing a price increase on the Restaurant's menu in the ten (10) days before the launch of Special Offers, or during the term of Special Offers validity.
- 6.1.2. A Special Offer must be applied to a Diner who arrives at its Restaurant at the booked time and up to 15 minutes thereafter, provided that the reserving Diner meets the Conditions of the Special Offer. If a Diner books a table at Restaurant with a Special Offer for two or more Diners, the Restaurateur shall apply the Special Offer to all Diners of the party who meet the Conditions for Special Offer including, but not limited to, all Diners who arrive at the Restaurant at the time of the reservation and up until fifteen (15) minutes thereafter. If the Diner and all components of the party will not have arrived at the Restaurants within fifteen (15) minutes from the expected booked and arrival time, the Restaurateur shall be entitled to refuse to apply the Special Offer to all Diners in such a group, including the Diner who booked the Special Offer.
- 6.1.3. If a Diner complies with all Conditions of the Special Offer, but the Special Offer is not correctly applied for any reason whatsoever, the Restaurateur shall refund the Diner (or TheFork, if TheFork under its own discretion will have refunded the Diner upon a complaint) the difference between the amount the Diner paid for the meal and the amount that the Diner would have paid had the Special Offer been applied correctly. When TheFork refunds a Diner for a Special Offer not being correctly applied by the Restaurateur, TheFork will invoice the relevant amount to the Restaurateur in the next available invoice issued after the meal date.
- 6.1.4. The Restaurateur must comply with all provisions of these Specific Conditions while the Special Offer is available on the Platform and the Partner Sites as well as when the offer is renewed.
- 6.1.5. Unless otherwise agreed, the Restaurateur agrees that TheFork may publish the Special Offer on the Platform and all Partner Sites and affiliated sites that TheFork has a distribution agreement in place with. Restaurateur shall have no right to exclude any website or channels from the range of channels where the Special Offer will be made available to Diners.

SPECIFIC CONDITIONS OF THE CREDIT CARD IMPRINT AND PRE-PAYMENT

1 - GENERAL

These Specific Conditions of the Credit Card Imprint and Pre-payment ("Specific Conditions") apply to the functionalities of Credit Card Imprint ("CCI") and Pre-payment ("PPT") (together: "CCI&PPT") available on TheFork platform. CCI&PPT are discrete services on the TheFork platform used by diners and are made available by TheFork in cooperation with the payment service provider Stripe Payments Europe Ltd. and its regulated group entities, or for the territory of the United Kingdom, Stripe Payments UK Ltd. ("PSP").

CCI&PPT are made available in two options: "Standard" and "Custom". These Specific Conditions apply on both of these options, but if the Restaurateur is using the Custom option, the [CCI&PPT T&Cs](#) apply to the extent they do not contradict these Specific Conditions.

The Restaurateur has the possibility to activate the CCI and/or PPT only if (i) it is

déterminée ou indéterminée. La durée minimale d'une Promotion est de trente-deux (32) jours consécutifs ou, dans le cas d'événements spéciaux, tels que le TheFork Festival, la durée minimale fixée pour un tel événement, telle que communiquée au Restaurateur par TheFork. Si la Promotion a été publiée pour une durée indéterminée, chaque partie peut mettre fin à la Promotion par écrit (y compris par e-mail) à tout moment après l'expiration de la durée minimale applicable, moyennant un préavis de sept (7) jours. Si la Promotion a été publiée pour une durée déterminée, le Restaurateur a le droit de la renouveler plusieurs fois, à moins qu'une Promotion ne soit plus proposée en option par TheFork conformément à l'article 4 ci-dessus des Conditions des Promotions.

6. OBLIGATIONS SUPPLÉMENTAIRES DU RESTAURATEUR

6.1. Pour publier et maintenir une Promotion et bénéficier de son retour, le Restaurateur doit également respecter les conditions suivantes :

- 6.1.1. Dans l'intérêt des consommateurs (Convives) et pour garantir l'efficacité et l'équité d'une Promotion, il est interdit au Restaurateur d'appliquer une augmentation de prix sur le menu du Restaurant dans les dix (10) jours précédant le lancement des Promotions, ou pendant la durée de validité des Promotions.
- 6.1.2. Une Promotion doit être appliquée à un convive qui arrive au Restaurant à l'heure réservée et jusqu'à 15 minutes plus tard, à condition que le convive réservant remplisse les conditions de la Promotion. Si un convive réserve une table au Restaurant avec une Promotion pour deux convives ou plus, le Restaurateur appliquera la Promotion à tous les convives du groupe qui remplissent les Conditions des Promotions, y compris, mais sans s'y limiter, à tous les convives qui arrivent au Restaurant à l'heure de la réservation et jusqu'à quinze (15) minutes après. Si le convive et tous les membres du groupe ne sont pas arrivés au Restaurant dans les quinze (15) minutes suivant l'heure prévue de la réservation et de l'arrivée, le Restaurateur est en droit de refuser d'appliquer la Promotion à tous les convives de ce groupe, y compris au convive qui a réservé la Promotion.
- 6.1.3. Si un convive respecte toutes les Conditions des Promotions, mais que la Promotion n'est pas correctement appliquée pour quelque raison que ce soit, le Restaurateur remboursera au convive (ou à TheFork, si TheFork, selon sa propre appréciation, a remboursé le convive suite à une réclamation) la différence entre le montant que le convive a payé pour le repas et le montant que le convive aurait payé si la Promotion avait été correctement appliquée. Lorsque TheFork rembourse un convive pour une Promotion qui n'a pas été correctement appliquée par le Restaurateur, TheFork facturera le montant correspondant au Restaurateur dans la prochaine facture émise après la date du repas.
- 6.1.4. Le Restaurateur doit se conformer à toutes les dispositions des présentes Conditions Particulières pendant toute la durée pendant laquelle la Promotion est disponible sur la Plateforme et les Sites Partenaires ainsi que lors du renouvellement de la Promotion.
- 6.1.5. Sauf accord contraire, le Restaurateur accepte que TheFork publie la Promotion sur la Plateforme et sur tous les Sites Partenaires et sites affiliés avec lesquels TheFork a conclu un accord de distribution. Le Restaurateur n'a pas le droit d'exclure un site Internet ou des canaux de la gamme de canaux où la Promotion sera mise à la disposition des convives.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU SERVICE D'EMPREINTES BANCAIRES ET DU PRÉPAIEMENT

1 - GÉNÉRALITÉS

Les présentes Conditions Particulières du service d'Empreintes Bancaires et du Prépaiement ("Conditions Particulières") s'appliquent aux fonctionnalités d'Empreintes Bancaires ("EB") et du prépaiement ("PPT") (ensemble : "EB&PPT") disponibles sur la plateforme TheFork. Les EB&PPT sont des services sur la plateforme TheFork utilisés par les convives et sont mis à disposition par TheFork en coopération avec le prestataire de services de paiement Stripe Payments Europe Ltd. et les entités agréées de son groupe, ou pour le territoire du Royaume-Uni, Stripe Payments UK Ltd. ("PSP").

Les EB&PPT sont disponibles en deux options : "Standard" et "Sur mesure". Les présentes Conditions Particulières s'appliquent à ces deux options, mais si le Restaurateur utilise l'option "sur mesure", les [Conditions Générales de EB&PPT](#) s'appliquent dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux présentes Conditions

using the Application TheFork Manager as a reservation tool and (ii) the "Personalised" Widget in HTML mode that is available to the Pro and Pro+ Restaurateur subscribers. TheFork reserves the right to modify these criteria according to the evolution of the service.

CCI&PPT are provided to the diner by the Restaurateur and not by TheFork.

2 - DESCRIPTION OF THE FUNCTIONALITIES

2.1 Credit Card Imprint

CCI is a functionality that serves to protect the Restaurateurs from all the consequences of no-shows and reservation cancellations, or amendments of the reservations after the permitted cancellation window.

If not specifically requested otherwise, the CCI enables the diners' card details to be saved without an initial payment at the time of the reservation. The Restaurateur has the option to activate the CCI Pre-authorisation feature that (i) saves the diners' card details without an initial payment at the time of the reservation, and also (ii) puts a temporary hold on diners' card that reduces its balance, which will either be released or converted into a charge (the "Pre-authorisation").

In both of these cases, if a diner makes a reservation, and either (i) does not show at the restaurant at all ("No-show"), or (ii) cancels or amends the reservation after the permitted cancellation window, CCI also allows the Restaurateur to instruct the PSP (through TheFork system) to charge a specific amount on diners' card; in the described cases, the Restaurateur has also the right not to charge the diner, according to its own discretion.

Unless otherwise agreed between TheFork and the Restaurateur, the maximum amount that can be withdrawn when using CCI is limited to eight hundred (800) euros per cover. In case of diners' behavior described in the paragraph above, (i) when the Restaurateur has seven (7) days from the date of the meal (the day of the meal included in these seven days) to request via the Application that the amount communicated to the Diner should be debited and (ii) when the Restaurateur uses Pre-authorisation, he has between two (2) and three (3) days from the date of the meal (the day of the meal included) to request via the Application that the amount communicated to the Diner should be debited. Any debit request made by the Restaurateur after this deadline could be rejected. TheFork cannot be held liable if the Restaurateur is late in submitting a debit request.

In the Standard CCI option, the parties agree that the diner may cancel its reservation without cost up to twenty four (24) hours before the date of the meal in the (local time of the city where the restaurant is located (the "Cancellation Window"). It may become necessary to change this 24-hour deadline in the future, but this will be discussed between TheFork and the Restaurateur. In the Custom CCI option, the Restaurateur has the right to set the Cancellation Window for a period between six (6) and 96 (ninety-six) hours.

CCI verifies that the diner's card details are valid at the time such details are provided as part of the diners' reservation flow. Unless the Pre-authorisation is activated, credit limits or account balances are not checked and therefore TheFork does not guarantee that the diner's card will have sufficient funds when the Restaurateur decides to charge it.

2.2 Pre-payment

PPT is a functionality that serves to protect the Restaurateurs and reduce the Restaurateurs' risk of financial loss in case of no-shows and cancellations, or amendments of the reservations after the permitted cancellation window, by obliging the Diner to pay the whole or a part of the restaurant invoice at the time of the reservation.

Once the Diner finalises his reservation, the amount indicated in the reservation flow will be immediately charged from his bank account using the card details the diner provided during the reservation flow. This pre-paid amount will be deducted from the restaurant invoice.

The Restaurateur sets a fixed amount to be charged per reserved Cover. That amount is specified at the time of reservation and presented to the diner during the reservation flow. The amount to be charged represents the fixed amount per reservation, multiplied by the number of reserved Covers (1 Cover per person; for example, if a Diner makes a reservation for 4 persons, this amount will be multiplied by 4).

Particulières.

Le Restaurateur a la possibilité d'activer le EBet/ou le PPT uniquement s'il utilise (i) l'Application TheFork Manager comme outil de réservation et (ii) le Widget "Personnalisé" en mode HTML qui est disponible pour les abonnés Restaurateurs Pro et Pro+. TheFork se réserve le droit de modifier ces critères en fonction de l'évolution du Service.

Les EB&PPT sont fournis au convive par le Restaurateur et non par TheFork.

2 - DESCRIPTION DES FONCTIONNALITÉS

2.1 Empreinte bancaire

L'EB est une fonctionnalité qui sert à protéger les Restaurateurs de toutes les conséquences des non-présentations et des annulations de réservation, ou des modifications des réservations après la fenêtre d'annulation autorisée.

Sauf demande spécifique contraire, l'EB permet d'enregistrer les données de la carte du convive sans paiement initial au moment de la réservation. Le Restaurateur a la possibilité d'activer la fonction de Pré-autorisation par EB qui (i) sauvegarde les données de la carte du convive sans paiement initial au moment de la réservation, et (ii) effectue une retenue temporaire sur la carte du convive réduisant son solde, laquelle sera soit libérée, soit convertie en un débit (la "Pré-autorisation").

Dans les deux cas, si un convive fait une réservation et (i) ne se présente pas du tout au Restaurant ("No-show"), ou (ii) annule ou modifie la réservation après la fenêtre d'annulation autorisée, l'EB autorise également le restaurateur à demander au PSP (par l'intermédiaire du système TheFork) de débiter un montant spécifique de la carte du convive ; dans les cas décrits, le Restaurateur a également le droit de ne pas débiter le convive, à sa propre discrétion.

Sauf accord contraire entre TheFork et le Restaurateur, le montant maximum pouvant être retiré lors de l'utilisation de l'EB est limité à huit cents (800) euros par couvert. En cas de comportement des convives décrit au paragraphe ci-dessus, (i) lorsque le Restaurateur dispose d'un délai de sept (7) jours à compter de la date du repas (le jour du repas étant compris dans ces sept jours) pour demander via l'Application que le montant communiqué au convive soit débité, et (ii) lorsque le Restaurateur utilise la Pré-autorisation, il dispose d'un délai de deux (2) à trois (3) jours à compter de la date du repas (le jour du repas compris) pour demander via l'Application que le montant communiqué au convive soit débité. Toute demande de débit effectuée par le Restaurateur après ce délai pourra être rejetée. TheFork ne peut être tenue responsable si le Restaurateur tarde à soumettre une demande de débit.

Dans le cadre de l'option EB standard, les parties conviennent que le convive peut annuler sa réservation sans frais jusqu'à vingt-quatre (24) heures avant la date du repas, à l'heure locale de la ville où se trouve le Restaurant (la "fenêtre d'annulation"). Il peut s'avérer nécessaire de modifier ce délai de 24 heures à l'avenir, mais cela fera l'objet d'une discussion entre TheFork et le Restaurateur. Dans l'option EB personnalisée, le Restaurateur a le droit de fixer la fenêtre d'annulation à une période comprise entre six (6) et quatre-vingt-seize (96) heures.

L'EB vérifie que les détails de la carte du convive sont valides au moment où ces détails sont fournis dans le cadre du processus de réservation du convive. Sauf si la Pré-autorisation est activée, les limites de crédit ou les soldes des comptes ne sont pas vérifiés et, par conséquent, TheFork ne garantit pas que la carte du convive disposera de fonds suffisants lorsque le Restaurateur décidera de la débiter.

2.2 Prépaiement

Le PPT est une fonctionnalité qui sert à protéger les Restaurateurs et à réduire le risque de perte financière en cas de non-présentation, d'annulation ou de modification des réservations après la fenêtre d'annulation autorisée, en obligeant le convive à payer la totalité ou une partie de la facture du Restaurant au moment de la réservation.

Une fois que le convive a finalisé sa réservation, le montant indiqué dans le flux de réservation sera immédiatement débité de son compte bancaire en utilisant les détails de la carte que le convive a fournis lors du flux de réservation. Ce montant prépayé sera déduit de la facture du Restaurant.

Le Restaurateur fixe un montant fixe à facturer par couvert réservé. Ce montant est spécifié au moment de la réservation et présenté au convive lors du processus de réservation. Le montant à facturer représente le montant fixe par réservation, multiplié par le nombre de couverts réservés (1 couvert par personne ; par exemple, si un convive réserve pour 4 personnes, ce montant sera multiplié par 4).

3 - PAYMENT CONDITIONS, RESPONSIBILITY AND LIABILITY

CCI&PPT are secure functionalities and are provided with a form hosted on a secure web page and a banking security protocol controlled by the PSP. The reservations made using CCI&PPT are confirmed in TheFork's system only after the PSP has received a confirmation of the existence of the Diner's bank card used, its validity and the fraud score assigned by the PSP. The Diner receives the confirmation of the reservation by email containing the consumer conditions of CCI or PPT.

Banking or card details provided by the Diners are stored directly by the PSP Partner who encrypts such data for processing and who processes it in accordance with applicable regulations. Neither TheFork nor the Restaurateur collects or stores the Diner's banking or card details.

TheFork cannot under any circumstances be held liable, in any way whatsoever, whether directly or indirectly, for the cancellation of any reservation decided by the Restaurateur or for any dispute between the Diner and the Restaurateur related to a cancellation.

To the fullest extent permitted by law, TheFork has no liability or responsibility towards the Restaurateur for any amounts the Restaurateur charges to the Diner, or any related disputes, including Stripe, any third party and administrative or public authorities. All CCI's or charges on diners' cards are between the Restaurateur and the Diner directly, and are processed by the PSP. TheFork is not a part of any such transaction. TheFork acts upon the Restaurateur's instruction to TheFork, which the Restaurateur will transmit to TheFork through his technical integration to TheFork's systems.

4 - RESTAURATEUR'S OBLIGATIONS

The Restaurateur is obliged to provide relevant "KYC" (know your customer) documentation to the PSP in order to activate the CCI and/or PPT. The Restaurateur undertakes to use secure "https" protocol for all pages of its online services where the CCI and/or PPT are integrated.

The Restaurateur is responsible for managing any litigation arising with a diner (card cancelled, card refused, insufficient funds, etc.). TheFork shall not be involved in dispute management between a diner and the Restaurateur in any way whatsoever.

5 - ANTI-FRAUD MEASURES

All transactions executed via CCI&PPT functionality are verified by a fraud-prevention system and the PSP has the right to block any transaction if it is reasonably believed to be fraudulent, improper, or which involves any illicit activity. PSP also reserves the discretionary right to cancel any fraudulent transactions or any transactions that involve another potentially criminal activity even if the fraud-prevention system did not block the transaction. The Restaurateur acknowledges that the PSP's fraud control tool as well as the additional security control procedures implemented by the PSP and/or TheFork cannot guarantee complete fraud prevention.

In the event of a dispute relating to a CCI and/or PPT transaction that involves fraud, the Restaurateur acknowledges that the card holder may, via a "chargeback" obtain a refund from its bank or card company for fraudulently paid amounts provided it is within the legally provided deadline.

6 - SUSPENSION AND TERMINATION

TheFork or the Restaurateur may terminate the provision of the CCI and/or PPT at any time, subject to prior notice of not less than thirty (30) days. This termination does not terminate the Agreement, but the termination of the Agreement triggers the termination of the CCI and/or PPT.

TheFork reserves the right to suspend the Solution if the monthly charge-back rate (number of disputed and refunded transactions compared to the total number of transactions made on behalf of the Restaurateur) exceeds zero point five percent (0.5%) of the total volume of transactions made for the Restaurateur. This charge-back rate can be adjusted at any time to reflect any changes implemented by the PSP Partner.

In case TheFork or PSP reasonably believe the Restaurateur is committing fraud, is in breach of applicable law or the Restaurateur's agreements with Stripe and/or any of Stripe's technical documentation, TheFork reserves the right to suspend or

3 - CONDITIONS DE PAIEMENT, RESPONSABILITÉ

EB&PPT sont des fonctionnalités sécurisées et sont fournies avec un formulaire hébergé sur une page web sécurisée et un protocole de sécurité bancaire contrôlé par le PSP. Les réservations effectuées à l'aide de EB&PPT ne sont confirmées dans le système de TheFork qu'après que le PSP a reçu une confirmation de l'existence de la carte bancaire utilisée par le convive, de sa validité et du score de fraude attribué par le PSP. Le convive reçoit la confirmation de la réservation par courrier électronique contenant les conditions d'utilisation de l'EB ou PPT.

Les coordonnées bancaires ou de carte fournies par les convives sont stockées directement par le partenaire PSP qui crypte ces données pour le traitement et qui les traite conformément aux réglementations applicables. Ni TheFork ni le Restaurateur ne collectent ou ne stockent les coordonnées bancaires ou de carte du convive.

TheFork ne peut en aucun cas être tenue responsable, de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, de l'annulation d'une réservation décidée par le Restaurateur ou de tout litige entre le client et le Restaurateur lié à une annulation.

Dans toute la mesure permise par la loi, TheFork n'a aucune responsabilité envers le Restaurateur pour tout montant facturé par le Restaurateur au convive, ou tout litige y afférent, y compris Stripe, tout tiers et les autorités administratives ou publiques. Tous les EB ou les frais sur les cartes des convives sont entre le Restaurateur et le convive directement, et sont traités par le PSP. TheFork ne fait pas partie de ces transactions. TheFork agit selon les instructions du Restaurateur à TheFork, que le Restaurateur transmettra à TheFork par le biais de son intégration technique aux systèmes de TheFork.

4 - OBLIGATIONS DU RESTAURATEUR

Le Restaurateur est tenu de fournir au PSP les documents "KYC" (know your customer) nécessaires à l'activation de l'EB et/ou du PPT. Le Restaurateur s'engage à utiliser le protocole sécurisé "https" pour toutes les pages de ses services en ligne où la EB et/ou le PPT sont intégrés.

Le Restaurateur est responsable de la gestion de tout litige avec un convive (carte annulée, carte refusée, fonds insuffisants, etc.) TheFork n'est pas impliquée dans la gestion des litiges entre un convive et le Restaurateur, de quelque manière que ce soit.

5 - MESURES ANTI-FRAUDE

Toutes les transactions exécutées via la fonctionnalité EB&PPT sont vérifiées par un système de prévention des fraudes et le PSP a le droit de bloquer toute transaction s'il a des raisons de penser qu'elle est frauduleuse, inappropriée ou qu'elle implique une activité illicite. Les PSP se réservent également le droit discrétionnaire d'annuler toute transaction frauduleuse ou toute transaction impliquant une autre activité potentiellement criminelle, même si le système de prévention des fraudes n'a pas bloqué la transaction. Le Restaurateur reconnaît que l'outil de contrôle de la fraude du PSP ainsi que les procédures de contrôle de sécurité supplémentaires mises en œuvre par le PSP et/ou TheFork ne peuvent pas garantir une prévention complète de la fraude.

En cas de litige relatif à une transaction EB et/ou PPT comportant une fraude, le Restaurateur reconnaît que le titulaire de la carte peut, par le biais d'une rétro facturation ("chargeback"), obtenir de sa banque ou de la société émettrice de la carte le remboursement des sommes payées frauduleusement, à condition que ce soit dans les délais légaux prévus.

6 - SUSPENSION ET RÉSILIATION

TheFork ou le Restaurateur peut mettre fin à la fourniture de l'EB et/ou du PPT à tout moment, moyennant un préavis d'au moins trente (30) jours. Cette résiliation ne met pas fin au Contrat, mais la résiliation du Contrat entraîne la résiliation de l'EB et du PPT.

TheFork se réserve le droit de suspendre la solution si le taux de rétrofacturation mensuel (nombre de transactions contestées et remboursées par rapport au nombre total de transactions effectuées pour le compte du Restaurateur) dépasse zéro virgule cinq pour cent (0,5%) du volume total des transactions effectuées pour le Restaurateur. Ce taux de refacturation peut être ajusté à tout moment pour refléter les changements mis en œuvre par le Partenaire PSP.

Si TheFork ou le PSP estime raisonnablement que le Restaurateur commet une fraude, enfreint la loi applicable ou les accords du Restaurateur avec Stripe et/ou

terminate the provision of the CCI and/or PPT with immediate effect.

In the event of the termination of the agreement between TheFork and the PSP, CCI&PPT will no longer be available to the Restaurateur and TheFork will have no further obligations under these Specific Conditions.

SPECIFIC CONDITIONS OF THE YUMS LOYALTY PROGRAMS

1. PURPOSE

TheFork runs a loyalty program (the "YUMS Program") by which Diners accumulate points ("YUMS") that they can later redeem against price reductions on the bill in Restaurants that participate in the YUMS Program ("Loyalty Discount"). TheFork may also run additional loyalty programs that provide extra generosity consisting in the grant of a greater number of YUMS (the "Super Yums Programs"). The YUMS Program and the Super Yums Programs are together referred to as the "YUMS Loyalty Programs". The number of YUMS granted under a YUMS Loyalty Program depends on the concerned YUMS Loyalty Program as further described in the dedicated pages on the Platform.

2. MEMBERSHIP OF THE YUMS PROGRAMS

Restaurateurs may join the YUMS Loyalty Programs. Membership of the YUMS Program creates a commercial cooperation relationship between TheFork and the Restaurateur, pursuant to which the parties provide each other with the services set out below with a view to mutually develop their activities.

To become a member of a YUMS Program, the Restaurateur must contact its Account Manager at TheFork by email, who will enroll it into the chosen YUMS Loyalty Program. Upon subscribing to a YUMS Program, the Restaurant will be tagged on the Platform as a participating Restaurant. Participation in a YUMS Loyalty Program is optional for the Restaurateur.

3. THEFORK OBLIGATIONS

By subscribing to a YUMS Loyalty Program, the Restaurateur receives from TheFork reservations to which a Loyalty Discount applies. The Restaurateur is notified of reservations with a Loyalty Discount ("Reservation(s) with a Loyalty Discount") and of the amount of the Loyalty Discount both in the Application in the list of reservations and in the confirmation email for each Reservation with a Loyalty Discount sent by TheFork.

4. OBLIGATIONS OF A RESTAURATEUR WITH A YUMS LOYALTY PROGRAM MEMBERSHIP

For each Reservation with a Loyalty Discount sent by TheFork to a Restaurateur who participates in the YUMS Program, the participating Restaurateur warrants to TheFork that it shall accept YUMS in payment of Reservations with a Loyalty Discount made on the Platform and the Partner Sites and shall deduct the Loyalty Discount amount from the bill for Reservations with a Loyalty Discount. The Participating Restaurateur must not request any supporting document from Users when they have a Reservation with a Loyalty Discount.

If the reservation was made with a Special Offer that may be combined with the Loyalty Discount, the Restaurateur undertakes first to apply the Special Offer to the bill and then to deduct the amount of the Loyalty Discount from the bill.

If the total amount of the bill is lower than the Loyalty Discount, the Restaurateur only deducts the bill amount from the bill.

5. FINANCIAL CONDITIONS

For the duration of its membership of a YUMS Loyalty Program, the Restaurateur agrees to pay TheFork the specific Cover fees described and accepted in the Order Form. Restaurateur acknowledges and accepts that Cover fees shall be higher for Yums Programs granting a greater number of YUMS to the Diners, in consideration for additional visibility, advertising content and expected conversion rate triggered by such Programs, as further described in the dedicated pages on the Platform. TheFork shall issue a credit note corresponding to the remainder of the cost of each Loyalty Discount amount applied by the Restaurateur to any honored Reservation with a Loyalty Discount.

TheFork reserves the right to invoice the Restaurateur by compensation (i.e. net of the amount for the part of the Loyalty Discounts accepted by the Restaurateur during the month that is chargeable to TheFork).

toute documentation technique de Stripe, TheFork se réserve le droit de suspendre ou de mettre fin à la fourniture de l'EB et/ou du PPT avec effet immédiat.

En cas de résiliation du Contrat entre TheFork et le PSP, EB&PPT ne sera plus disponible pour le Restaurateur et TheFork n'aura plus d'obligations en vertu des présentes Conditions Particulières.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DES PROGRAMMES DE FIDÉLITÉ YUMS

1. OBJECTIF

TheFork gère un programme de fidélité (le "Programme YUMS") par lequel les convives accumulent des points ("YUMS") qu'ils peuvent ensuite échanger contre des réductions de prix sur l'addition dans les Restaurants qui participent au Programme YUMS ("Remise Fidélité"). TheFork peut également gérer des programmes de fidélité additionnels qui offrent une générosité supplémentaire consistant en l'octroi d'un plus grand nombre de YUMS (les "Programmes Super Yums"). Le Programme YUMS et les Programmes Super Yums sont désignés collectivement comme les "Programmes de Fidélité YUMS". Le nombre de YUMS accordés dans le cadre d'un Programme de Fidélité YUMS dépend du Programme de Fidélité YUMS concerné, tel que décrit dans les pages dédiées de la Plateforme.

2. ADHÉSION AUX PROGRAMMES YUMS

Les Restaurateurs peuvent adhérer aux Programmes de Fidélité YUMS. L'adhésion au Programme YUMS crée une relation de coopération commerciale entre TheFork et le Restaurateur, aux termes de laquelle les parties se rendent mutuellement les services visés ci-dessous aux fins de développer mutuellement leurs activités.

Pour devenir membre d'un Programme YUMS, le Restaurateur doit contacter son Account Manager à TheFork par email, qui l'inscrira au Programme de Fidélité YUMS choisi. En adhérant à un Programme YUMS, le Restaurant sera identifié sur la Plateforme en tant que Restaurant participant au moyen d'un tag. L'adhésion à un Programme de Fidélité YUMS est optionnelle pour le Restaurateur.

3. OBLIGATIONS DE THEFORK

En adhérant à un Programme de Fidélité YUMS, le Restaurateur reçoit de TheFork des réservations auxquelles sont associées des Remises Fidélités. Le Restaurateur est informé des réservations avec Remises Fidélités ("Réservation(s) avec Remise Fidélité") ainsi que du montant de la Remise Fidélité, à la fois dans l'Application dans la liste des réservations et dans l'email de confirmation de chaque Réservation avec Remise Fidélité envoyé par TheFork.

4. OBLIGATIONS DU RESTAURATEUR ADHÉRANT AU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ YUMS

Pour chaque Réservation avec Remise Fidélité transmise par TheFork à un Restaurateur adhérent au Programme YUMS, le Restaurateur adhérent s'engage auprès de TheFork à accepter les YUMS en paiement des Réservations avec Remise Fidélité effectuées sur la Plateforme et les Sites Partenaires et à déduire le montant de la Remise Fidélité de l'addition des Réservations avec Remise Fidélité. Le Restaurateur adhérent ne doit demander aucun justificatif aux Utilisateurs lorsqu'ils bénéficient d'une Réservation avec Remise Fidélité.

Si la réservation a été faite avec une Promotion cumulable avec la Remise Fidélité, le Restaurateur s'engage à déduire de l'addition correspondant à cette réservation, en premier lieu la réduction correspondant à la Promotion sur et en second lieu, la réduction concernant la Remise Fidélité.

Dans le cas où le montant total de l'addition est inférieur au montant de la Remise Fidélité, le Restaurateur ne déduit de l'addition que le montant de l'addition.

5. CONDITIONS FINANCIÈRES

Pendant la durée de son adhésion à un Programme de Fidélité YUMS, le Restaurateur accepte de payer à TheFork les Commissions par Couverts spécifiques décrites et acceptées dans le Bon de Commande. Le Restaurateur reconnaît et accepte que les Commissions par Couverts soient plus élevées pour les Programmes YUMS accordant un plus grand nombre de YUMS aux convives, en raison de la visibilité supplémentaire, du contenu publicitaire et du taux de conversion attendu généré par de tels Programmes, comme décrit plus en détail sur les pages dédiées de la Plateforme. TheFork émettra un crédit correspondant au solde du prix de chaque montant de Remise Fidélité appliquée par le Restaurateur à toute Réservation honorée avec une Remise Fidélité.

TheFork se réserve le droit de facturer le Restaurateur par compensation

6. DURATION AND TERMINATION

Membership of a YUMS Loyalty Program is for an indefinite duration. The Restaurateur can terminate its membership to a YUMS Loyalty Program at any time with thirty (30) days' notice, by contacting its Account Manager by email at TheFork.

The Restaurateur joins a Super Yums Program for a minimum duration of thirty (30) days. Thereafter, the Restaurateur may suspend its membership of such Super Yums Program, re-activate its membership (for a new minimum duration of thirty (30) days), or terminate its membership at any time with seven (7) days' prior notice by contacting its Account Manager at TheFork by email.

TheFork reserves the right to amend, suspend or terminate any YUMS Loyalty Program at any time with thirty (30) days' prior notice.

Termination of the Agreement between TheFork and the Restaurateur for whatever reason automatically terminates the Restaurateur's membership of YUMS Programs.

If TheFork becomes aware that, on two (2) occasions, a Restaurateur who is a member of the YUMS Loyalty Program has not performed its obligations as set out in clause 4 of these Specific Conditions, TheFork reserves the right to terminate its YUMS Loyalty Program membership without prior notice or compensation.

CRM AND USER COMMUNICATION POLICY

The fight against spam and fraud concerns all companies in the relevant sector (internet service providers, email service providers and anti-spam organizations). Spam laws have been set up in certain Countries and as an additional measure, TheFork has created its own set of rules to protect its reputation and the reputation of Restaurateurs using its systems. Not only these rules help TheFork identify spammers, but they also help increase email deliverability and build a strong sending reputation.

Defined below are core statistics used to review the use of CRM accounts in the Application and sending practices. Restaurateurs must stay below these acceptable thresholds. CRM accounts with statistics above these numbers may face penalties such as rate limitation of emails, CRM module account and in some cases, CRM module account termination. Prior warning of such actions will be given unless the risk is deemed to be critical to the security of the infrastructure of TheFork and/or its sub-contractors.

Statistic Thresholds	Acceptable levels*	Additional details
Bounces	≤ 8%	Calculated on the number of messages that have bounced
Unsubscribes	≤ 1.4%	or 1% if unsubs > clicks
Blocks	≤ 30%	
Spam Complaints	≤ 0.08%	When sending over 1000 but never more than 50 complaints per day
Spamtrap hits & unjustified abuse complaints	≤ 1	

**TheFork reserves the right to update the parameters of the acceptable sending threshold without prior notice.*

Core Statistics defined:

(c'est-à-dire net du montant imputable à TheFork sur les Remises Fidélité acceptées par le Restaurateur au cours du mois).

6. DURÉE ET RÉSILIATION

L'adhésion à un Programme de Fidélité YUMS est pour une durée indéterminée. Le Restaurateur peut mettre fin à son adhésion au Programme de Fidélité YUMS à tout moment avec un préavis de trente (30) jours, en contactant son Chargé de Compte commercial à TheFork par e-mail.

Le Restaurateur adhère à un Programme Super Yums pour une durée minimale de trente (30) jours. Par la suite, le Restaurateur peut suspendre son adhésion au Programme Super Yums, réactiver son adhésion (pour une nouvelle durée minimale de trente (30) jours), ou résilier son adhésion à tout moment avec un préavis de sept (7) jours en contactant son Chargé de Compte commercial à TheFork par email.

TheFork se réserve le droit de modifier, de suspendre ou de mettre fin à tout Programme de Fidélité YUMS à tout moment avec un préavis de trente (30) jours.

La fin du Contrat entre TheFork et le Restaurateur, pour quelque cause que ce soit, met automatiquement fin à l'adhésion du Restaurateur aux Programmes YUMS.

Si TheFork constate qu'à deux (2) reprises, un Restaurateur adhérent au Programme de Fidélité YUMS n'a pas respecté ses obligations telles que définies à l'article 4 des présentes Conditions Particulières, TheFork se réserve le droit de mettre fin à son adhésion au Programme de Fidélité YUMS, sans préavis ni indemnité.

CRM ET POLITIQUE DE COMMUNICATION AVEC LES UTILISATEURS

La lutte contre les emails non désirés (spam) et les fraudes réunit l'ensemble des acteurs du secteur (opérateurs, prestataires de service en ligne, prestataires de service d'emailing et organisations anti-spam). Des lois de lutte contre le spam ont été mises en place dans certains pays et TheFork a érigé ses propres règles pour protéger sa réputation et celle des Restaurateurs qui utilisent ses systèmes. Ces règles permettent à THEFORK d'identifier les « spammeurs » et contribuent à améliorer la délivrabilité et à construire une solide réputation en matière d'envoi.

Les statistiques de base définies ci-dessous sont utilisées pour examiner l'utilisation des comptes CRM dans l'Application et les pratiques d'envoi. Les Restaurateurs doivent rester en dessous de ces seuils acceptables. Les comptes CRM dont les statistiques sont supérieures à ces chiffres peuvent faire l'objet de sanctions telles que la limitation du taux d'envoi d'e-mails, la suspension du compte du module CRM et, dans certains cas, la résiliation du compte du module CRM. Un avertissement préalable de telles actions sera donné, sauf si le risque est jugé critique pour la sécurité de l'infrastructure de TheFork et/ou de ses sous-traitants.

Seuils statistiques	Niveaux acceptables*	Détails complémentaires
"Bounces"	≤ 8%	Calculé en fonction du nombre de messages qui ont été rejetés
Désabonnements	≤ 1.4%	ou 1% si désabonnements > taux de clics
Blocages	≤ 30%	
Plaintes pour spam	≤ 0.08%	En cas d'envoi de plus de 1000 emails, avec un maximum de 50 plaintes par jour
Détections « spamtrap » & plaintes d'utilisation injustifiées	≤ 1	

**TheFork se réserve le droit de mettre à jour les paramètres du seuil d'envoi acceptable sans préavis.*

- Bounces – Much like traditional snail mail, when a destination address cannot accept the incoming package and it gets returned to sender, bounced messages are returned to sender because the recipient address is incorrect or inactive.
- Unsubscribes – Recipients who opt out of receiving communication because they no longer want to receive communication. There are many reasons why recipients choose to unsubscribe; some might no longer be interested in the emails' content, others have an overflowing inbox, and others still expected a different content from the emails.
- Blocks – Messages that do not leave servers due to a permanent error. These are email addresses that bounced in the past because they are either non-existent or invalid, or they had previously reported your message as spam. This also includes email addresses that resulted in complaints from recipients or that did not pass through spam filters.
- Spam Complaints – Number of recipients that marked the message from a Restaurateur as spam.
- Spamtrap Hits – After a certain amount of inactivity, webmail providers turn email addresses into spam traps to catch senders that are using outdated lists or lists purchased, and/or obtained from third-party companies.
- Unjustified Abuse Complaint – When a recipient reports a Restaurateur for messaging without their consent.

THE 7 COMMANDMENTS

Below are 7 commandments that Restaurateurs must comply with to maximise their deliverability rates and to avoid any rate limitation or suspension of their CRM module account, and ultimately help TheFork combat spam.

1 – ALL SENDING METRICS TO REMAIN WITHIN STATISTIC THRESHOLDS

Regular maintenance of the Restaurateur's contact list will ensure that the Restaurateur is emailing an engaged audience with active email addresses. While it can vary from business to business, a good benchmark for an engaged customer is someone who has opened or clicked on an email in the past 3 to 6 months. Maintaining a list of customers who regularly read email content and find value in the messaging will result in fewer bounced or blocked emails. While the process of removing inactive or incorrect email addresses may make a contact list look smaller, it will significantly improve deliverability in the long-run. Other good practices are: writing subject lines that reflect the content of the emails & avoiding promotional terms or common spam words.

2 – ACQUIRING OR SENDING TO THIRD-PARTY MAILING LISTS IS PROHIBITED

Sending campaigns to contact lists that have been acquired (bought, exchanged or rented) from a third party company is strictly prohibited. Targeted email addresses must always be collected in a way where the recipient has explicitly opted in to receive communication from the Restaurateur. Use of lists that are bought, rented or scraped from third-parties is prohibited by law in most countries, and is absolutely prohibited in the Application.

3 – EMAILS (UNLESS TRANSACTIONAL) CAN ONLY BE SENT WHERE PERMISSION HAS BEEN EXPRESSLY OBTAINED

All contacts in the Restaurateur's list should have granted clear and explicit consent to receive communications and the Restaurateur must be able to evidence this. This consent should be granted through an existing relationship or an opt-in where the topic of the subscription was clearly explained in an online (booking module) or offline form via a tick-box. This tick-box must not be pre-ticked. Consent to the sending of emails must not be bundled with consent to other purposes such as processing a booking. If the Restaurateur ticks the 'opt-in' box in the Application, it warrants & represents to TheFork that it has obtained the express consent from the relevant customer.

4 – PROOF OF CONSENT MUST BE PROVIDED IN THE EVENT OF AN ESCALATED ABUSE COMPLAINT

TheFork takes complaints about spam very seriously.

At any given moment, the Restaurateur must be able to provide information regarding all email addresses that the Restaurateur has collected directly (by phone, via a white-label booking module, at the Restaurant, etc.) to which they have sent

Les statistiques de base sont définies :

- Bounces - A l'instar du courrier postal, lorsqu'un message ne peut pas être remis à l'adresse d'un destinataire, il est retourné à l'expéditeur. Ces emails dits « bounces » sont retournés à l'expéditeur lorsque l'adresse email du destinataire est incorrecte ou inactive.
- Désabonnements - Destinataires qui se désabonnent, car ils ne souhaitent plus recevoir de communication. De nombreuses raisons expliquent que les destinataires puissent vouloir se désabonner : certains ne sont plus intéressés par le contenu des emails, d'autres ont une boîte de réception surchargée d'emails différents, et d'autres encore attendaient un contenu différent de celui qui leur est adressé.
- Blocages - Emails qui restent sur les serveurs à cause d'une erreur permanente. Il s'agit d'adresses email qui ont renvoyé des emails auparavant car elles n'existent plus, ne sont plus valides ou qui ont signalé le message en tant que spam. Cela inclut également toutes les adresses email d'où proviennent des plaintes de destinataires ou qui ont été détectées comme spam par les filtres en place.
- Plaintes pour spam - Nombre de destinataires qui ont signalé le message d'un Restaurateur comme étant du spam.
- Détections de « Spamtrap » – Après une certaine période d'inactivité, les fournisseurs de messagerie utilisent les adresses email pour en faire des pièges à spam qui détectent les auteurs de mails utilisant des listes obsolètes ou des listes achetées et/ou obtenues auprès des sociétés tierces.
- Plainte pour utilisation injustifiée - Lorsqu'un destinataire signale un Restaurateur comme lui ayant envoyé un message sans son consentement.

LES 7 COMMANDEMENTS

Voici 7 commandements que les Restaurateurs doivent respecter pour optimiser leurs taux de délivrabilité et éviter toute limitation du taux d'envoi d'emails ou la suspension de leur compte du module CRM, et finalement aider TheFork à lutter contre les spams.

1 - TOUS LES INDICATEURS D'ENVOI DOIVENT RESTER DANS LES LIMITES DES SEUILS FIXES

L'entretien régulier de la liste de contacts gérée par le Restaurateur est l'assurance d'un échange avec un public intéressé et dont les adresses email sont actives. Bien que ce critère puisse varier selon les sociétés, un client est identifié comme intéressé lorsqu'il a ouvert ou cliqué sur un email dans les 3 à 6 derniers mois. Entretenir une liste de clients qui lisent régulièrement les contenus et s'intéressent à aux messages réduira le nombre d'emails du Restaurateur marqués comme « bounce » ou bloqués. Même si la suppression d'adresses email inactives ou incorrectes raccourcira une liste de contacts, elle augmentera considérablement sa délivrabilité à long terme. D'autres consignes à garder en tête sont : donner à l'email un objet qui en reflète le contenu réel et éviter les termes promotionnels ou des mots associés aux spams.

2 - L'ACQUISITION OU L'ENVOI À DES LISTES DE DIFFUSION DE TIERS SONT INTERDITS

Il est strictement interdit d'envoyer des campagnes à des listes de contacts acquises (achetées, échangées ou louées) auprès d'une société tierce. Les adresses électroniques ciblées doivent toujours être collectées de manière à ce que le destinataire ait explicitement choisi de recevoir des communications de la part du Restaurateur. L'utilisation de listes achetées, louées ou récupérées auprès de tiers est interdite par la loi dans la plupart des pays et est absolument interdite dans l'Application.

3 - LES COURRIERS ÉLECTRONIQUES (SAUF S'ILS SONT TRANSACTIONNELS) NE PEUVENT ÊTRE ENVOYÉS QU'À DES DESTINATAIRES AYANT EXPLICITEMENT AUTORISÉ LEUR RÉCEPTION

Tous les contacts de la liste du Restaurateur doivent avoir accepté de manière claire et explicite de recevoir les communications du Restaurateur et le Restaurateur doit être à tout moment en mesure d'en apporter la preuve. Cette permission doit être donnée via une relation préexistante ou un système d'opt-in qui décrit clairement le sujet de l'abonnement sur un formulaire en ligne (module de réservation) ou hors ligne contenant une case à cocher. Cette case ne doit pas être cochée par défaut. Le consentement à l'envoi d'email doit toujours être donné indépendamment du traitement possible pour d'autres finalités, comme la gestion des réservations. Si le Restaurateur coche la case 'd'opt-in' dans l'Application, il garantit à TheFork avoir obtenu le consentement express du client concerné.

4 - LES RESTAURATEURS DOIVENT POUVOIR APPORTER LA PREUVE DE CONSENTEMENT DE LEURS DESTINATAIRES EN CAS DE PLAINTE

TheFork prend très au sérieux les plaintes pour spam.

A tout moment, le Restaurateur doit être en mesure de fournir des informations concernant toutes les adresses électroniques qu'il a collectées directement (par

emails from the CRM module of the Application, including:

- When and how has this email address been collected?
 - Date and time
 - Lottery/competition participation?
 - Newsletter subscription?
 - Existing customer relationship?
 - Other
- In case of online data collection:
 - URL of the data collection site
 - IP used by the email address owner
 - Type of opt-in (single, confirmed or double opt-in)
 - Additionally, in case of a double opt-in: date and time of confirmation
- Is there an explicit statement of consent/opt-in for the email address? (may be provided as a screenshot)
 - Wording of the statement
 - Was the customer able to give the consent explicitly and separately?
- If there was no explicit consent/opt-in, but there was an existing customer relationship:
 - Nature of customer relationship (e.g. dined at the Restaurant on X date)
 - How was the customer informed when obtaining the email address (what message was given informing that the email address may be used for marketing purposes and that they are able to unsubscribe any time)?

Note that the Restaurateur's full compliance is required when dealing with such matters. Restaurateurs who are unable to provide proof of legal permission to contact recipients in the event of an escalated abuse complaint can face account suspension and in some cases, termination of their use of the CRM module.

5 – AN UNSUBSCRIBE LINK MUST BE INCLUDED IN EVERY MARKETING CAMPAIGN

All marketing campaigns must include a clear and concise link for recipients to easily opt-out of receiving future communication. The link must be easy for anyone to recognize, read, and understand. Restaurateurs must act to effect this un-subscription immediately, with no further emails being sent to this recipient from that moment forward.

6 – SENDER NAME AND STATUS MUST BE CLEARLY COMMUNICATED IN EVERY MESSAGE

"From", "To" and "Reply-To" fields must accurately and clearly identify the Restaurateur's domain name and email address. It is important to send from domains that are at least one month old, with a transparent public domain record that redirects to the Restaurateur's legal pages.

7 – ONLY LEGITIMATE INFORMATION CAN BE SENT

The Restaurateur must not: a) send messages that contain, promote, reference, or link to unlawful, illegal, libellous, defamatory content or activities, or violence against any individual or group and more generally affecting human rights. or b) send emails in the name and on behalf of third-parties (including their own customers). The Restaurateur's email must be about the Restaurant's activities. In general, the Restaurateur's emails must not contain any information or content that TheFork deems unsuitable or harmful to the reputation of TheFork, its group companies, partners, customers and users.

SPECIFIC CONDITIONS OF THEFORK PAY

1. TheFork provides a functionality (TheFork Pay) that allows Restaurateurs to accept payment from Diners who use the App (Diners) to pay for their meal in the Restaurant.

téléphone, via un module de réservation en marque blanche, au Restaurant, etc.) et auxquelles il a envoyé des courriels depuis le module CRM de l'Application, y compris :

- Quand et comment cette adresse électronique a-t-elle été collectée ?
 - Date et heure
 - Participation à un tirage au sort ou à un concours ?
 - Inscription à une newsletter ?
 - Relation client préexistante avec le destinataire ?
 - Autres
- En cas de collecte de données en ligne :
 - URL du site de collecte des données
 - Adresse IP utilisée par le propriétaire de l'adresse électronique
 - Type d'opt-in (simple, confirmé ou double)
 - En outre, dans le cas d'un double opt-in : date et heure de la confirmation.
- Existe-t-il une déclaration explicite de consentement/opt-in pour l'adresse électronique ? (cette information peut être fournie sous forme de capture d'écran)
 - Texte de la déclaration
 - Est-ce que l'utilisateur a la possibilité de donner son consentement explicitement et séparément de toute autre finalité de traitement?
- S'il n'y a pas eu de consentement explicite/opt-in, mais qu'il y avait une relation client pré-existante :
 - Nature de la relation avec le client (par exemple, dîner au Restaurant à la date X)
 - Comment le client a-t-il été informé lors de l'obtention de l'adresse électronique (quel message a été donné pour l'informer que l'adresse électronique peut être utilisée à des fins de marketing et qu'il peut se désinscrire à tout moment) ?

Notez que la totale coopération du Restaurateur sera demandée dans la fourniture de ces informations. Les Restaurateurs incapables de fournir à TheFork les preuves d'agrément légal de leurs destinataires, dans le cas où ces derniers feraient remonter aux équipes TheFork des plaintes pour abus, risquent de voir compte « Module CRM » suspendu voire, dans certains cas, clôturé.

5 - UN LIEN DE DÉSABONNEMENT DOIT ÊTRE INCLUS DANS CHAQUE CAMPAGNE DE MARKETING

Toutes les campagnes de marketing doivent inclure un lien clair et concis permettant aux destinataires de s'opposer facilement à la réception de futures communications. Ce lien doit être facile à reconnaître, à lire et à comprendre. Les restaurateurs doivent prendre les mesures nécessaires pour se désinscrire immédiatement et ne plus envoyer de courriels à ce destinataire à partir de ce moment.

6 - LE NOM ET LE STATUT DE L'EXPÉDITEUR DOIVENT ÊTRE CLAIREMENT INDIQUÉS DANS CHAQUE MESSAGE

Les champs "De", "A" et "Répondre à" doivent identifier clairement et précisément le nom de domaine et l'adresse électronique du Restaurateur. Il est important d'envoyer des messages à partir de domaines datant d'au moins un mois, avec un nom de domaine public et identifiable qui redirige vers les pages légales du Restaurateur.

7 - SEULES LES INFORMATIONS LÉGITIMES PEUVENT ÊTRE ENVOYÉES

Le Restaurateur ne doit pas : a) envoyer des messages contenant, promouvant, référençant ou établissant un lien avec un contenu ou des activités illicites, illégales, diffamatoires ou violentes à l'encontre d'un individu ou d'un groupe et plus généralement portant atteinte aux droits de l'homme ; ou b) envoyer des courriers électroniques au nom et pour le compte de tiers (y compris de ses propres clients). Le courrier électronique du Restaurateur doit porter sur les activités de son/ses Restaurant(s). D'une manière générale, les emails du Restaurateur ne doivent pas contenir d'informations ou de contenus que TheFork juge inappropriés ou nuisibles à la réputation de TheFork, des sociétés de son groupe, de ses partenaires, de ses clients et de ses utilisateurs.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU SERVICE THEFORK PAY

1. TheFork fournit une fonctionnalité (TheFork Pay) qui permet aux Restaurateurs d'accepter le paiement des convives qui utilisent l'Application (les Convives) pour

2. TheFork PAY's activation is mandatory for Restaurateurs unless otherwise agreed in writing with TheFork (in an Order Form or otherwise in writing with a TheFork legal representative). Once TheFork PAY is activated, the Restaurateur agrees to accept TheFork PAY as a payment method to settle Diner's bills in the Restaurant and the Restaurateur undertakes to accept TheFork PAY's notification of payment via email and/or within the Application as sufficient evidence of such payment by a Diner.

3. TheFork PAY's Conditions of Use are displayed [here](#), are a supplement to and form part of this Agreement, and must be read together with these Specific Conditions of TheFork PAY.

4. Payment processing services

Payment processing services for the Restaurateur on TheFork PAY are provided by Stripe Payments Europe Ltd ("Stripe") and are subject to the separate Stripe Connected Account Agreement that can be accessed by clicking on <https://stripe.com/en-it/connect-account/legal>, which includes the Stripe Service Agreement that can be accessed by clicking on <https://stripe.com/en-it/legal> (collectively, the "Stripe Agreements"). Unless otherwise agreed in writing with TheFork (in an Order Form or otherwise), by agreeing to this agreement or continuing to use TheFork's services, the Restaurateur agrees to be bound by the Stripe Agreements, as the same apply to payment services.

The Restaurateur agrees to provide TheFork accurate and complete information about themselves and their business, and the Restaurateur authorises TheFork to share that information and transaction information related to the Restaurateur's use of the payment processing services provided by Stripe.

DATA PROCESSING ADDENDUM

TheFork and the Restaurateur, collectively referred to as the "Parties", have agreed to enter into the following:

Data Processing Addendum

This Data Processing Agreement ("DPA"), forms part of, and is subject to, the Conditions (the "Agreement"). By signing the Agreement, the Parties enter into this DPA on behalf of themselves and, to the extent required under applicable Data Protection Laws, in the name and on behalf of their affiliates, and this DPA shall be effective on the date of its publication ("Effective Date"). If the Parties entered into a data processing addendum or other similar agreement before (any "Prior DPA"), the Parties acknowledge and agree that this DPA shall supersede and replace the Prior DPA as of the Effective Date. All capitalized terms not defined in this DPA shall have the meanings set forth in the Agreement.

1. Definitions

The terms, "Restaurateur", "User", "Portal", "Application", "Reservation Module", "Personalised Widget", "Standard Widget", and "Services" have the meaning set forth in the Agreement.

For the purposes of this DPA, the term "TheFork" shall include LaFourchette SAS and TheFork affiliated entities.

"GDPR" shall be understood as the Regulation (EU) 2016/679, on the protection of natural persons with regard to the processing of personal data and on the free movement of such data, and any future laws that may amend it or complement it in the future.

"Data Protection Laws" means, in each case to the extent applicable, (i) the GDPR and laws implementing or supplementing the GDPR; (ii) Directive 2002/58/EC concerning the processing of personal data and the protection of privacy in the electronic communications sector; (iii) in respect of the United Kingdom, the GDPR as it forms part of UK law by virtue of section 3 of the UK European Union (Withdrawal) Act 2018 and the UK Data Protection Act 2018 (together, "UK Data Protection Laws"); and (iv) the Swiss Federal Data Protection Act 2020 and its Ordinance; in each case, as may be amended, superseded or replaced.

"Sub-processor" means a third party to which a Data Processor subcontracts the Processing of Personal Data pursuant to this DPA.

The terms, "Data Controller", "Data Processor", "Joint Controller", "Data Subject", "Personal Data", "Processing", "Personal Data Breach", "Data Protection Impact

payer leur repas dans le Restaurant.

2. L'activation de TheFork PAY est obligatoire pour les Restaurateurs, sauf accord écrit contraire avec TheFork (dans un Bon de Commande ou autrement par écrit avec un représentant légal de TheFork). Une fois que TheFork PAY est activé, le Restaurateur s'engage à accepter TheFork PAY comme méthode de paiement pour régler les notes des Convives dans le Restaurant et le Restaurateur s'engage à accepter la notification de paiement de TheFork PAY par email et/ou dans l'Application comme preuve suffisante d'un tel paiement par un Convive.

3. Les Conditions d'Utilisation de TheFork PAY sont affichées [ici](#); elles complètent, font partie intégrante de ce Contrat, et doivent être lues conjointement avec les présentes Conditions Particulières du Service TheFork PAY.

4. Services de traitement des paiements

Les services de traitement des paiements pour le Restaurateur sur TheFork PAY sont fournis par Stripe Payments Europe Ltd ("Stripe") et sont soumis à l'Accord sur le Compte Connecté Stripe séparé qui peut être consulté en cliquant sur <https://stripe.com/en-fr/connect-account/legal>, qui comprend le "Stripe Service Agreement" qui peut être consulté en cliquant sur <https://stripe.com/en-fr/legal> (collectivement, les "ContratsStripe"). Sauf accord contraire écrit avec TheFork (dans un Bon de Commande ou autre), en concluant le présent Contrat ou en continuant à utiliser les services de TheFork, le Restaurateur accepte d'être lié par les Contrats Stripe, dans la mesure où ceux-ci s'appliquent aux services de paiement.

Le Restaurateur s'engage à fournir à TheFork des informations exactes et complètes sur lui-même et sa société, et le Restaurateur autorise TheFork à partager ces informations et toutes les informations de transaction liées à l'utilisation par le Restaurateur des services de traitement des paiements fournis par Stripe.

ADDENDUM SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES

TheFork et le Restaurateur, désignés collectivement "Parties", sont convenus de conclure l'accord suivant :

Addendum sur le traitement des données

Le présent accord sur le traitement des données ("DPA") fait partie des Conditions de Vente et d'Utilisation (le "Contrat") et y est soumis. En signant le Contrat, les Parties concluent le présent DPA en leur nom propre et, dans la mesure requise par les lois applicables en matière de protection des données, au nom et pour le compte de leurs affiliés, et le présent DPA entre en vigueur à la date de sa publication ("Date d'Entrée en Vigueur"). Si les Parties ont conclu un accord relatif au traitement des données ou un autre accord similaire auparavant ("DPA Antérieur"), les Parties reconnaissent et acceptent que le présent DPA annule et remplace le DPA Antérieur à compter de la Date d'Entrée en Vigueur. Tous les termes en majuscules qui ne sont pas définis dans le présent DPA ont la signification qui leur est donnée dans le Contrat.

1. Définitions

Les termes " Restaurateur ", " Utilisateur ", " Portail ", " Application ", " Module de réservation ", " Widget personnalisé ", " Widget standard " et " Services " ont la signification qui leur est donnée dans le Contrat.

Aux fins du présent DPA, le terme "TheFork" comprend LaFourchette SAS et les entités affiliées à TheFork.

"RGPD" s'entend comme le règlement (UE) 2016/679, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi que toute loi future qui pourrait le modifier ou le compléter à l'avenir.

"Lois sur la protection des données" désigne, dans chaque cas, dans la mesure où elles sont applicables, (i) le RGPD et les lois mettant en œuvre ou complétant le RGPD; (ii) la directive 2002/58/CE concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques; (iii) en ce qui concerne le Royaume-Uni, le RGPD tel qu'il fait partie du droit britannique en vertu de l'article 3 de la loi britannique de 2018 sur l'Union européenne (retrait) et de la loi britannique de 2018 sur la protection des données (ensemble, les "lois britanniques sur la protection des données"); et (iv) la loi fédérale suisse de 2020 sur la protection des données et son ordonnance; dans chaque cas, tel qu'il peut être modifié, annulé ou remplacé.

Assessment", and "Supervisory Authority" will have the meaning set forth in the GDPR, and their cognate terms shall be construed accordingly.

2. Scope and Applicability of this DPA

This DPA applies where and only to the extent the Agreement is in force.

Part A: Details of the Processing

3. Roles and Scope of the Processing

3.1 Role of the Parties. The Parties acknowledge that for the purposes of the Data Protection Laws, the nature of the activity carried out by each of them in relation to their respective obligations under the Agreement dictates the status of each party under the DPA. A Party may act as:

- (a) "Controller" in respect of the other Party who is "Processor";
- (b) "Processor" in respect of the other Party who is "Controller";
- (c) "Joint Controller" with the other Party;
- (d) "Independent Data Controller" of the Personal Data where there other Party is also "Controller".

In respect of the data processing activities under the Agreement, the scenarios that shall apply in each situation are the following:

3.2 Reservations made on the Portal or the Standard Widget. When using the services provided by TheFork, and exclusively for the purpose of taking, managing and monitoring reservations made on the Portal or the Standard Widget, the Restaurateur and TheFork are Joint Controllers. They may therefore process Personal Data or have access to it for this purpose.

3.3 Reservations made directly with the Restaurateur or the Personalised Widget. When using the services provided by TheFork, the Restaurateur is Data Controller for the purpose of taking, managing and monitoring of reservations taken directly by him or via the Personalised Widget. TheFork is Data Processor and, in this capacity, may process Personal Data or have access to it on behalf of the Restaurateur.

3.4 Managing of User relations (including direct marketing). When using the services provided by TheFork, the Restaurateur and TheFork are each an Independent Data Controller in relation to the exchange of Personal Data for the purpose of managing customer relations with Users, including organising promotions, sending commercial communications, business development, direct marketing and other marketing activities.

3.5 Managing of Restaurateur's information. When Restaurateurs use the TheFork Manager app, TheFork is the controller for the purpose of monitoring the activity within the app, allowing the release of new features, and helping to improve the product.

Part B: Processing of data for taking, managing and monitoring reservations

4. Reservations made on the Portal or the Standard Widget

4.1 Processing of Personal Data. The Parties acknowledge and agree that with regard to the Processing of Personal Data made on the Portal or the Standard Widget, and exclusively for the purpose of taking, managing and monitoring reservations, the Restaurateur and TheFork are Joint Controllers. Accordingly, as per Article 26 GDPR, TheFork and the Restaurateur agree to process the Personal Data within the limits of their respective roles and responsibilities, as set out below.

The Restaurateur and TheFork are responsible for and undertake:

- a) that each of them will only process Personal Data lawfully and for the purposes set out in TheFork's Privacy and Cookies Statement displayed on the Portal and in this DPA and that it shall not further process Personal Data for any purpose that is incompatible with these; and
- b) that each of them shall only retain Personal Data in a format permitting identification of the data subjects for a period not exceeding that required for the purposes set out in this DPA.

"Sous-traitant" : un tiers auquel un responsable de traitement des données sous-traite le traitement des données à caractère personnel conformément au présent DPA.

Les termes "Responsable de Traitement", "Sous-Traitant", "Responsable Conjoint", "Personne Concernée", "Données à Caractère Personnel", "Traitement", "Violation de Données à Caractère Personnel", "Analyse d'Impact Relative à la Protection des Données" et "Autorité de Contrôle" ont le sens qui leur est donné dans le RGPD, et leurs équivalents doivent être interprétés en conséquence.

2. Champ d'application et applicabilité du présent DPA

Le présent DPA s'applique lorsque et uniquement dans la mesure où le Contrat est en vigueur.

Partie A : Détails du Traitement

3. Rôles et champ d'application du Traitement

3.1 Rôle des Parties. Les Parties reconnaissent qu'aux fins des Lois sur la Protection des Données, la nature de l'activité exercée par chacune d'elles en relation avec leurs obligations respectives en vertu du Contrat détermine le statut de chaque Partie en vertu du DPA. Une Partie peut agir en tant que :

- (a) "Responsable de Traitement", en ce qui concerne l'autre Partie qui est "Sous-Traitant";
- (b) "Sous-Traitant" pour l'autre Partie qui est "Responsable de Traitement";
- (c) "Responsable conjoint" avec l'autre Partie;
- (d) "Responsable indépendant du Traitement" des Données à Caractère Personnel lorsque l'autre Partie est également "Responsable de Traitement".

En ce qui concerne les activités de Traitement des Données à Caractère Personnel dans le cadre du Contrat, les scénarios qui s'appliquent dans chaque situation sont les suivants :

3.2 Réservations effectuées sur le Portail ou le Widget Standard. Dans le cadre de l'utilisation des services fournis par TheFork, et exclusivement aux fins de la prise, de la gestion et du suivi des réservations effectuées sur le Portail ou le Widget Standard, le Restaurateur et TheFork sont des Responsables de Traitement conjoints. Ils peuvent donc traiter les Données à Caractère Personnel ou y avoir accès à cette fin.

3.3 Réservations effectuées directement auprès du Restaurateur ou du Widget personnalisé. Lors de l'utilisation des services fournis par TheFork, le Restaurateur est le Responsable de Traitement pour la prise, la gestion et le suivi des réservations effectuées directement par lui ou via le Widget personnalisé. TheFork est Sous-Traitant et, à ce titre, peut traiter les Données à Caractère Personnel ou y avoir accès pour le compte du Restaurateur.

3.4 Gestion des relations avec les utilisateurs (y compris le marketing direct). Lors de l'utilisation des services fournis par TheFork, le Restaurateur et TheFork sont chacun un Responsable de Traitement indépendant en ce qui concerne l'échange de Données à Caractère Personnel dans le but de gérer les relations clients avec les Utilisateurs, y compris l'organisation d'opérations marketing, l'envoi de communications commerciales, la prospection, le marketing direct et d'autres activités de marketing.

3.5 Gestion des informations du Restaurateur. Lorsque les Restaurateurs utilisent l'application TheFork Manager, TheFork est le Responsable de Traitement dans le but de surveiller l'activité au sein de l'application, de permettre le déploiement de nouvelles fonctionnalités et d'aider à améliorer le produit.

Partie B : Traitement des Données à Caractère Personnel pour la prise, la gestion et le suivi des réservations

4. Réservations effectuées sur le portail ou le widget standard

4.1 Traitement des Données à Caractère Personnel. Les Parties reconnaissent et acceptent qu'en ce qui concerne le Traitement des Données à Caractère Personnel effectué sur le Portail ou le Widget Standard, et exclusivement dans le but de prendre, gérer et suivre les réservations, le Restaurateur et TheFork sont des Responsables de Traitement conjoints. En conséquence, conformément à l'article 26 RGPD, TheFork et le Restaurateur acceptent de traiter les Données à Caractère Personnel dans les limites de leurs rôles et responsabilités respectifs, comme indiqué ci-dessous.

Le Restaurateur et TheFork sont responsables et s'engagent :

- a) que chacun d'entre eux ne traitera les Données à Caractère Personnel que de manière licite et aux fins énoncées dans la Déclaration de Confidentialité et de cookies de TheFork affichée sur le portail et dans

The Restaurateur shall be solely responsible for and undertakes to ensure: - that the Personal Data collected and processed by the Restaurateur is adequate, relevant, not excessive, objective and limited to what is necessary for the purposes for which it is processed, and that the collection of such data is not unlawful. In particular, the Restaurateur undertakes not to collect and/or process financial data such as credit cards numbers. Likewise, it undertakes not to collect and/or process, except where strictly necessary for the purposes for which it is processed and only after having obtained the prior express specific and informed consent of data subject, sensitive Personal Data, such as religious, political opinions, health data or data on sexual life or orientation; - the quality, validity, updating and accuracy of this Personal Data in the Application; and - that access to the Personal Data by it is justified by and proportionate to the purpose for which it is processed. The Restaurateur indemnifies against and holds TheFork harmless from any claim by data subjects relating to any act or omission of the Restaurateur and/or its personnel with regards data processing undertaken for the purpose of taking, managing and monitoring reservations made on the Portal or via the Standard Widget. 4.2 Security and confidentiality. TheFork warrants that it implements all appropriate technological and organisational measures to preserve the security and in particular the confidentiality of the Personal Data to which it may have access, or which may be disclosed to it, or more generally, which it may process as part of the performance of this DPA. TheFork represents that the measures implemented to ensure the security and confidentiality of Personal Data conform to the state of the art, and include (without limitation) those measures set out in Article 32 of the GDPR, as described in Annex B to this DPA. Reciprocally, the Restaurateur undertakes to implement all appropriate technological and organisational measures to ensure the same level of security and confidentiality for the Personal Data. 4.3 Processors. TheFork may engage processors to carry out specific processing of Personal Data collected for the purpose of taking, managing and monitoring reservations. The Restaurateur may not engage processors to carry out any specific or general processing of Personal Data collected for the purpose of taking, managing and monitoring reservations. 4.4 Cooperation. Each of the Parties undertakes to assist the other party with its obligations under this DPA, to ensure: - the respect by the other party of their own obligations relating to the security and confidentiality of the Personal Data processed under this DPA; - cooperation on performing Data Protection Impact Assessments of the processing on the protection of Personal Data if the nature of the processing requires it and the prior consultation of the supervisory authority that may be required. Thus, each party undertakes to communicate to the other any information in its possession that may be required for this; - the information of data subjects about the processing of their Personal Data. To this end, TheFork displays a data collection notice for the attention of data subjects when Personal Data is collected; - the handling of requests for the exercise of data subjects' rights under the GDPR (right of access, rectification, right to erasure, right to restrict processing, right to data portability, right to object and the right not to be subject to an automatic decision-making process, including profiling) if such requests are addressed to both Parties. When such requests are directed to the Restaurateur, the latter notifies TheFork by email at support@thefork.fr immediately and in any case within 72 hours of the request together with all the information in its possession that may be useful. Furthermore, the Restaurateur undertakes to implement the consequences of a request directed to it in all the tools, applications and databases it uses; and	le présent DPA, et qu'il ne traitera pas les Données à Caractère Personnel à des fins incompatibles avec celles-ci ; et - que chacun d'entre eux ne conserve les Données à Caractère Personnel sous une forme permettant l'identification des Personnes Concernées que pendant une période n'excédant pas celle requise aux fins énoncées dans le présent DPA. Le Restaurateur est seul responsable et s'engage à assurer : - que les Données à Caractère Personnel collectées et traitées par le Restaurateur sont adéquates, pertinentes, non excessives, objectives et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées, et que la collecte de ces Données n'est pas illicite. En particulier, le Restaurateur s'engage à ne pas collecter et/ou Traiter des données financières telles que les numéros de cartes de crédit. De même, il s'engage à ne pas collecter et/ou Traiter, sauf lorsque cela est strictement nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées et uniquement après avoir obtenu le consentement préalable, exprès, spécifique et éclairé de la personne concernée, des Données à Caractère Personnel sensibles, telles que les opinions religieuses, politiques, les données de santé ou les données relatives à la vie ou à l'orientation sexuelle ; - la qualité, la validité, la mise à jour et l'exactitude de ces données personnelles dans l'application ; et - que l'accès aux Données à Caractère Personnel est justifié et proportionné à la finalité du Traitement. Le Restaurateur garantit TheFork contre toute réclamation de la part des Personnes Concernées en raison d'un acte ou d'une omission du Restaurateur et/ou de son personnel en ce qui concerne le Traitement des Données effectué dans le but de prendre, de gérer et de suivre les réservations effectuées sur le Portail ou via le Widget Standard. 4.2 Sécurité et confidentialité. TheFork garantit qu'elle met en œuvre toutes les mesures technologiques et organisationnelles appropriées pour préserver la sécurité et notamment la confidentialité des Données à Caractère Personnel auxquelles elle peut avoir accès, ou qui peuvent lui être communiquées, ou plus généralement, qu'elle peut traiter dans le cadre de l'exécution du Contrat. TheFork déclare que les mesures mises en œuvre pour assurer la sécurité et la confidentialité des Données à Caractère Personnel sont conformes à l'état de l'art, et comprennent (sans limitation) les mesures énoncées à l'article 32 du GDPR, telles que décrites à l'annexe B du présent DPA. Réciproquement, le Restaurateur s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer le même niveau de sécurité et de confidentialité des Données à Caractère Personnel. 4.3 Sous-traitants. TheFork peut faire appel à des sous-traitants pour effectuer un Traitement spécifique des Données à Caractère Personnel collectées dans le but de prendre, de gérer et de suivre les réservations. Le Restaurateur ne peut pas faire appel à des sous-traitants pour effectuer un traitement spécifique ou général des Données à Caractère Personnel collectées aux fins de la prise, de la gestion et du suivi des réservations. 4.4 Coopération. Chacune des Parties s'engage à aider l'autre Partie à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du présent DPA, afin de garantir : - le respect par l'autre Partie de ses propres obligations relatives à la sécurité et à la confidentialité des Données à Caractère Personnel traitées en vertu du présent DPA ; - la coopération pour la réalisation d'Analyses d'Impact du Traitement sur la protection des Données à Caractère Personnel si la nature du Traitement l'exige et la consultation préalable de l'Autorité de Contrôle si elle est requise. Ainsi, chaque Partie s'engage à communiquer à l'autre toute information en sa possession qui pourrait être requise à cet effet ; - l'information des Personnes Concernées sur le Traitement de leurs Données à Caractère Personnel. À cette fin, TheFork affiche une mention de collecte de Données à l'attention des Personnes Concernées lorsque des Données à Caractère Personnel sont collectées ; - le traitement des demandes d'exercice des droits reconnus aux Personnes Concernées par le RGPD (droit d'accès, de rectification, d'effacement et à la portabilité desdites données, droit d'opposition et droit à la limitation du Traitement, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée, y compris le profilage) si de telles demandes concernent les deux Parties. Lorsque de telles demandes
--	---

e) compliance with the obligation to notify the supervisory authority and to inform data subjects in the case of a breach of Personal Data, in other words any breach of security leading to the accidental or unlawful destruction, loss, alteration, disclosure or unauthorised access to Personal Data being processed. TheFork will handle these obligations of notification and information. The Restaurateur shall not notify the supervisory authority or inform the data subject. However, it undertakes to notify TheFork, by email at support@thefork.fr, immediately after becoming aware of any Personal Data breach. This notification must contain all the information and documentation in the possession of the Restaurateur that may be useful to TheFork when preparing the above notification and information. In any event, the Restaurateur undertakes to provide to TheFork, immediately on first request, by email at support@thefork.fr any information in its possession that may be useful to TheFork when preparing the above notification and information. 4.5 Verifications. TheFork may carry any checks, including without limitation in the Application, that it may consider useful to ascertain the Restaurateur's compliance with its data protection obligations when using the Application. 5. Reservations made directly with the Restaurateur or the Personalised Widget 5.1 Processing of Personal Data. The Parties acknowledge and agree that with regard to the Processing of Personal Data made directly with the Restaurateur or the Personalised Widget, and solely for the purpose of taking, managing and monitoring reservations, the Restaurateur is a Data Controller and TheFork is a Data Processor. Accordingly, as per Article 28 GDPR, the Parties' rights and obligations in relation to this particular Processing of Personal Data are set below. The Restaurateur shall be solely responsible for and undertakes to ensure: a) the lawful, fair and transparent nature of the collection and processing of Personal Data (including without limitation the provision of information to data subjects, and obtaining consent when required, in particular due to the purpose and methods of processing or the nature of the data collected and processed). In this respect, the Restaurateur shall configure via the Application the data collection notice for the attention of data subjects when collecting Personal Data via the Personalised Widget; b) that this data is only processed for the purposes set out in this DPA, and that it is not further processed for any purpose incompatible with these; c) that the Personal Data collected and processed for the purpose of taking, managing and monitoring reservations is suitable, relevant, not excessive, objective and limited to that which is necessary with regard to the purpose for which it is processed and that the collection of such data is not unlawful. The Restaurateur undertakes not to collect and/or process financial data such as credit card numbers. Likewise, it undertakes not to collect and/or process, except where strictly necessary for the purposes for which it is processed and only after having obtained the prior express specific and informed consent of data subject, sensitive Personal Data, such as religious, political opinions, health data, or data on sexual life or orientation; d) the quality, validity, updating and accuracy of this data in the Application; to this end the Restaurateur undertakes to carry out the updates, corrections, or deletion of Personal Data processed in the Application; e) that Personal Data will not be retained in a format permitting the identification of the data subject for a period exceeding what is necessary for the purposes set out in this DPA; and f) that access to Personal Data is strictly limited on a strict need-to-know basis. The Restaurateur indemnifies and holds TheFork harmless against any claim by data subjects relating to any act or omission of the Restaurateur and/or its personnel with regards to data processing undertaken for the purpose of taking, managing and monitoring reservations taken directly by the Restaurateur or via the Personalised Widget. As Data Controller, the Restaurateur undertakes to provide TheFork with all of the information and elements necessary for TheFork to comply with its own data protection obligations.	sont adressées au Restaurateur, ce dernier en informe TheFork par email à support@thefork.fr immédiatement et en tout état de cause dans les 72 heures de la demande avec toutes les informations en sa possession qui peuvent être utiles. En outre, le Restaurateur s'engage à mettre en œuvre les conséquences d'une demande qui lui est adressée dans tous les outils, applications et bases de données qu'il utilise ; et e) le respect de l'obligation de notifier l'Autorité de Contrôle et d'informer les Personnes Concernées en cas de Violation des Données à Caractère Personnel, c'est-à-dire toute violation de la sécurité entraînant accidentellement ou illégalement la destruction, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisé aux Données à Caractère Personnel faisant l'objet du Traitement. TheFork se chargera de ces obligations de notification et d'information. Le Restaurateur ne notifiera pas l'Autorité de Contrôle et n'informer pas la Personne Concernée. Cependant, il s'engage à notifier à TheFork, par email à support@thefork.fr, immédiatement après avoir pris connaissance d'une violation de Données à Caractère Personnel. Cette notification doit contenir toutes les informations et la documentation en possession du Restaurateur qui peuvent être utiles à TheFork lors de la préparation de la notification et de l'information susmentionnées. En tout état de cause, le Restaurateur s'engage à fournir à TheFork, immédiatement à la première demande, par e-mail à support@thefork.fr toute information en sa possession qui pourrait être utile à TheFork lors de la préparation de la notification et de l'information susmentionnées. 4.5 Vérifications. TheFork peut procéder à toutes les vérifications, notamment dans l'Application, qu'elle estime utiles pour s'assurer du respect par le Restaurateur de ses obligations en matière de protection des Données lors de l'utilisation de l'Application. 5. Réservations effectuées directement auprès du restaurateur ou du Widget personnalisé 5.1 Traitement des Données à Caractère Personnel. Les Parties reconnaissent et acceptent qu'en ce qui concerne le Traitement des Données à Caractère Personnel effectué directement avec le Restaurateur ou le Widget Personnalisé, et uniquement dans le but de prendre, gérer et suivre les réservations, le Restaurateur est un Responsable de Traitement et TheFork est un Sous-Traitant. En conséquence, conformément à l'article 28 du RGPD, les droits et obligations des Parties en relation avec ce Traitement particulier de Données à Caractère Personnel sont définis ci-dessous. Le Restaurateur est seul responsable et s'engage à assurer : a) du caractère licite, loyal et transparent de la collecte et du Traitement des Données à Caractère Personnel (notamment information des Personnes Concernées, voire recueil du consentement desdites Personnes Concernées lorsque celui-ci est requis en particulier en raison de la finalité ou des modalités du traitement ou encore des Données collectées et traitées). A cet égard, le Restaurateur configure via l'Application la mention de recueil de consentement qu'il jugera utile à porter à la connaissance des personnes concernées lors d'opérations de collecte de Données à Caractère Personnel, via le Widget Personnalisé ; b) que ces Données ne soient traitées qu'aux fins énoncées dans le présent DPA et qu'elles ne soient pas traitées ultérieurement à des fins incompatibles avec celles-ci ; c) que les Données à Caractère Personnel collectées et traitées aux fins de la prise, de la gestion et du suivi des réservations sont adéquates, pertinentes, non excessives, objectives et limitées à ce qui est nécessaire au regard de la finalité pour laquelle elles sont traitées et que la collecte de ces Données n'est pas illicite. Le Restaurateur s'engage à ne pas collecter et/ou traiter de données d'ordre financier telles que des numéros de carte bancaire. Il s'engage de même à ne pas collecter et/ou traiter, sauf en cas de stricte nécessité pour les finalités poursuivies et après avoir recueilli le consentement préalable, exprès, spécifique et informé de la Personne Concernée, de Données à Caractère Personnel nécessitant une protection particulière, telles que des opinions ou activités religieuses ou politiques, des données sur la santé, ou encore des données concernant la vie ou l'orientation sexuelle des personnes concernées ; d) la qualité, l'actualité, la mise à jour et l'exactitude de ces données dans l'Application ; à cette fin, le Restaurateur s'engage à effectuer les mises à jour, corrections ou suppressions des Données à Caractère Personnel traitées dans l'Application ; e) que les Données à Caractère Personnel ne seront pas conservées sous une forme permettant l'identification de la Personne Concernée
--	--

- pendant une période excédant ce qui est nécessaire aux fins énoncées dans le présent DPA ; et
- f) que l'accès aux Données à Caractère Personnel est limité sur la base du strict besoin d'en connaître.

Le Restaurateur garantit TheFork contre toute réclamation de la part des Personnes Concernées en raison d'un acte ou d'une omission du Restaurateur et/ou de son personnel en ce qui concerne le Traitement des Données effectué dans le but de prendre, de gérer et de suivre les réservations prises directement par le Restaurateur ou via le Widget Personnalisé.

En tant que Responsable de Traitement, le Restaurateur s'engage à fournir à TheFork l'ensemble des informations et éléments nécessaires au respect par TheFork de ses propres obligations en matière de protection des Données.

5.2 Security and confidentiality. TheFork warrants that it implements all appropriate technological and organisational measures necessary to preserve the security and in particular the confidentiality of the Personal Data to which it may have access, or which may be disclosed to it, or more generally, which it may process as part of the performance of the Agreement. TheFork shall therefore take all appropriate technical and organisational measures, taking into account the state of the art, the costs of implementation and the nature, scope, context and purposes of processing, that are necessary for it to comply with such security obligations, and shall in particular:

- not process or access such Personal Data for purposes other than the performing services on behalf of the Restaurateur under this DPA;
- not process or access such Personal Data except under the lawful and documented instructions of the Restaurateur (and the Parties acknowledge that the notion of documented instruction is fulfilled when TheFork performs its obligations under this DPA) including with regards to transfer of Personal Data to a third party country or an international organisation, unless such transfer is required under European Union law or the applicable law of a Member State; in this case, TheFork shall inform the Restaurateur of this obligation before processing the Personal Data, except where applicable law prevents such information for significant reasons of public interest; and
- ensure that those authorised to process Personal Data are bound by a suitable contractual or legal obligation of confidentiality.

The measures implemented by TheFork to ensure the security and confidentiality of Personal Data comply with the state of the art. Reciprocally, the Restaurateur undertakes to implement all appropriate technological and organisational measures to ensure the same level of security and confidentiality for the Personal Data. TheFork and the Restaurateur undertake to maintain these measures throughout the duration of the Agreement and, if failing this, to inform the other party of this immediately. TheFork and the Restaurateur undertake, if changing the measures to ensure the security and confidentiality of this Personal Data, to replace these by measures of equivalent performance.

5.3 Processors and Sub-processors. TheFork may engage sub-processors to carry out specific processing of Personal Data collected for the purpose of taking, managing and monitoring reservations. TheFork shall provide the Restaurateur with a list of sub-processors on reasonable request. The Restaurateur will then have a period of thirty (30) days from the date of display of this information to present its objections, which shall be on the basis of privacy or security concerns. TheFork undertakes that its sub-processors will comply with TheFork's obligations under this DPA and TheFork undertakes to enter into a written agreement to this effect with each of its processors.

The Restaurateur may also engage processors to carry out specific processing of Personal Data collected in performance of the Agreement for the purpose of taking, managing and monitoring reservations, provided that these processors are not competitors of TheFork, to be determined by TheFork in its sole discretion, and provided that such processors are not allowed by the Restaurateur to access the Application or communications from TheFork, which are intended for the Restaurateur only. The Restaurateur shall inform TheFork by email at support@thefork.fr of any intended appointment or replacement of processors. The Restaurateur undertakes that its processors will comply with the Restaurateur's obligations under this DPA. The Restaurateur undertakes to enter into an agreement to this effect with each of its processors, and in the event of Personal Data breach by a processor, the Restaurateur will be fully liable for this breach.

5.2 Sécurité et confidentialité. TheFork garantit qu'elle met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées nécessaires pour préserver la sécurité et notamment la confidentialité des Données à Caractère Personnel auxquelles elle peut avoir accès, ou qui peuvent lui être communiquées, ou plus généralement, qu'elle peut Traiter dans le cadre de l'exécution du Contrat. TheFork prend donc toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées, en tenant compte de l'état de l'art, des coûts de mise en œuvre ainsi que de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du Traitement, qui lui sont nécessaires pour se conformer à ces obligations de sécurité, et notamment:

- ne pas Traiter ces Données à Caractère Personnel ni y accéder à des fins autres que l'exécution des prestations de services pour le compte du Restaurateur en vertu du présent DPA ;
- ne traiter, consulter ces Données à Caractère Personnel que dans le cadre des instructions licites et documentées du Restaurateur (étant précisé que les Parties reconnaissent la notion d'instruction documentée comme étant acquise lorsque TheFork agit dans le cadre de l'exécution du Contrat), y compris en ce qui concerne les Transferts de Données à Caractère Personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, à moins qu'elle ne soit tenue d'y procéder en vertu du droit de l'Union européenne ou d'un Etat membre auquel elle est soumise ; dans ce cas, TheFork informera le Restaurateur de cette obligation avant le Traitement des Données à Caractère Personnel, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ; et
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données à Caractère Personnel soient liées par une obligation contractuelle ou légale de confidentialité appropriée.

Les moyens mis en œuvre par TheFork pour assurer la sécurité et la confidentialité des Données à Caractère Personnel sont conformes à l'état de l'art. Réciproquement, le Restaurateur s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer le même niveau de sécurité et de confidentialité des Données à Caractère Personnel. TheFork et le Restaurateur s'engagent à maintenir ces moyens pendant toute la durée du Contrat et, à défaut, à en informer immédiatement l'autre Partie. TheFork et le Restaurateur s'engagent, en cas de modification des moyens visant à assurer la sécurité et la confidentialité des Données à Caractère Personnel, à les remplacer par des moyens d'une performance équivalente.

5.3 Sous-Traitants et sous-traitants ultérieurs. TheFork est autorisée à faire appel à des sous-traitants pour mener des activités de Traitement spécifique sur les Données à Caractère Personnel collectées en vue de la prise, la gestion et le suivi des réservations. TheFork fournira au Restaurateur une liste de ses sous-traitants sur demande raisonnable. Le Restaurateur disposera alors d'un délai de trente (30) jours à compter de la date de cette information pour présenter ses objections, qui devront porter sur des points de vie privée ou de sécurité. TheFork s'engage à ce que ses sous-traitants se conforment aux obligations de TheFork en vertu du présent DPA et TheFork s'engage à conclure un accord écrit à cet effet avec chacun de ses sous-traitants.

Le Restaurateur est également autorisé à avoir recours à des sous-traitants pour mener des activités de Traitement spécifiques sur les Données à Caractère Personnel collectées dans le cadre de l'exécution du Contrat en vue de la prise, la gestion et le suivi des réservations, sous réserve que ces sous-traitants n'exercent pas une activité concurrente de TheFork, à l'appréciation de TheFork, et sous réserve que le Restaurateur ne permette pas à ses sous-traitants d'accéder à l'Application ou aux communications émanant de TheFork destinées au seul Restaurateur. Le Restaurateur informera TheFork par e-mail à l'adresse support@thefork.fr de tout recours ou changement envisagé concernant l'ajout ou remplacement de

5.4 Cooperation. TheFork, as Data Processor, undertakes to assist the Restaurateur with its obligations under this DPA to ensure:

- a) the Restaurateur's compliance with its respective obligations related to the security and confidentiality of Personal Data;
- b) the undertaking of Data Protection Impact Assessments of the processing on the protection of Personal Data if the nature of the processing requires it and the prior consultation of the supervisory authority that may be required. Such obligation to carry out such Data Protection Impact Assessments or to consult the supervisory authority where required under applicable law does not fall on TheFork. However, TheFork will provide the Restaurateur, on written request and for a reasonable fee, with any information in its possession that the Restaurateur may request that is necessary for the Restaurateur to comply with these obligations;
- c) the handling of requests for the exercise of data subjects' rights under the GDPR (right of access, rectification, right to erasure, right to restrict processing, right to data portability, right to object and the right not to be subject to an automatic individual decision, including profiling). Replying to such requests is not the responsibility of TheFork. It shall not therefore handle any such request. TheFork will however provide to the Restaurateur, on written requests and for a reasonable fee, any information in its possession that the Restaurateur may request that is necessary for the handling of such requests by data subjects wishing to exercise their rights; and
- d) compliance with the obligation to notify the supervisory authority and to inform data subjects in the case of a breach of Personal Data, in other words any breach of security leading to the accidental or unlawful destruction, loss, alteration, disclosure or unauthorised access to Personal Data being processed. These obligations are not the responsibility of TheFork. It will therefore not notify the supervisory authority or inform data subjects. However, it will notify the Restaurateur, by email at the address provided in the Restaurateur's account, as soon as possible after becoming aware of any Personal Data breach. TheFork will also provide to the Restaurateur on written request, any information in its possession that the Restaurateur may request that is necessary for the Restaurateur to carry out the notification and information above where required.

TheFork undertakes to notify the Restaurateur if, in its opinion, an instruction amounts to a breach of any provision of European Union law or applicable Member State law on Personal Data protection that TheFork is required to comply with.

5.5 Audits. The Restaurateur may conduct any inspections permitted under Data Protection Laws in order to ensure TheFork's compliance with its obligations on Personal Data protection, including by way of audits at the costs of the Restaurateur, which shall include internal costs incurred by TheFork to comply with the request, including but not limited to working time of its personnel. These audits may be carried out by an independent certified third-party mandated for this purpose, who shall not be a competitor of TheFork ("Auditor"), such Auditor to be mutually agreed-upon by the Parties. TheFork will provide to the Auditor the information necessary to enable the audit.

The following principles shall apply to the audit:

- a) the Restaurateur will only request one (1) audit per year, unless TheFork is in serious material breach of its obligations, in which case the Restaurateur may request an additional audit. The Restaurateur shall give notice that it is requesting an audit to TheFork by recorded letter with proof of delivery at least sixty (60) days and will include full details of its request in this notice.

The following principles shall apply in all circumstances:

- a) the following will not be subject to audit: any financial data or Personal Data that is not linked to the Restaurateur, any information the disclosure of which would be likely to affect the security of the systems and/or data

sous-traitants. Le Restaurateur s'engage à ce que ses sous-traitants se conforment aux obligations du Restaurateur en vertu du présent DPA. Le Restaurateur s'engage à conclure à cette fin un contrat écrit avec chacun de ses sous-traitants, étant précisé qu'en cas de non-respect par un sous-traitant de ses obligations en matière de protection des Données à Caractère Personnel, le Restaurateur demeurera pleinement responsable.

5.4 Coopération. TheFork, en qualité de Sous-Traitant, s'engage à prêter assistance au Restaurateur, dans le cadre des obligations lui incombant aux termes du présent DPA afin de garantir :

- a) le respect par le Restaurateur de ses propres obligations en matière de sécurité et de confidentialité des Données à Caractère Personnel ;
- b) la réalisation des analyses d'impact des traitements sur la protection des Données à Caractère Personnel si la nature des traitements l'exige et de l'éventuelle consultation préalable de l'Autorité de Contrôle qui peut être nécessaire le cas échéant. A cet égard, il est précisé que l'obligation de réalisation de telles analyses d'impact ou encore de consultation de l'Autorité de Contrôle dans les hypothèses prévues par les dispositions applicables n'incombe pas à TheFork. Toutefois, TheFork communiquera au Restaurateur, sur demande écrite de celui-ci et moyennant des frais raisonnables, toute information en sa possession demandée par le Restaurateur et qui serait nécessaire pour le Restaurateur au respect par ce dernier desdites obligations ;
- c) la gestion des demandes d'exercice des droits reconnus aux Personnes Concernées par la réglementation en matière de Protection des Données à Caractère Personnel (droit d'accès, de rectification, d'effacement et à la portabilité desdites données, droit d'opposition et droit à la limitation du Traitement, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée, y compris le profilage). La réponse à de telles demandes n'est pas de la responsabilité de TheFork. Aussi, celle-ci ne répondra pas elle-même à ce type de demandes. TheFork communiquera au Restaurateur, sur demande écrite de celui-ci et moyennant des frais raisonnables, toute information en sa possession demandée par le Restaurateur et qui serait nécessaire en vue du traitement des demandes d'exercice de leurs droits par les Personnes Concernées ; et
- d) le respect de l'obligation de notification à l'Autorité de Contrôle et d'information de la Personne Concernée en cas de Violation de Données à Caractère Personnel, à savoir toute violation de la sécurité entraînant accidentellement ou de manière illicite la destruction, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisé à des Données à Caractère Personnel faisant l'objet d'un Traitement. Ces obligations ne sont pas de la responsabilité de TheFork. Aussi, celle-ci ne procédera pas elle-même à cette notification à l'Autorité de Contrôle ni à l'information des Personnes Concernées. Toutefois, elle informera le Restaurateur, par email à l'adresse renseignée dans le compte du Restaurateur, dans les meilleurs délais après qu'il en a eu connaissance, de toute Violation de Données à Caractère Personnel. THEFORK communiquera également au Restaurateur, sur demande écrite de celui-ci, toute information en sa possession demandée par le Restaurateur et qui serait nécessaire pour lui en vue de procéder à la notification et à l'information précitées lorsqu'elles sont requises.

TheFork s'engage à notifier le Restaurateur si, selon elle, une instruction constitue une violation des dispositions du droit de l'Union européenne ou d'autres dispositions du droit des Etats membres relatives à la protection des Données à Caractère Personnel auquel THEFORK serait soumise.

5.5 Audits. Le Restaurateur peut effectuer toutes les inspections autorisées par les Lois sur la Protection des Données pour constater le respect par THEFORK de ses obligations en matière de protection des données à caractère personnel, notamment au moyen d'audits aux frais du Restaurateur, en ce compris les frais internes à THEFORK encourus afin de répondre à cette demande, notamment les journées de travail de son personnel. Ces audits pourront être réalisés par un tiers indépendant certifié mandaté à cette fin, non concurrent de THEFORK et désigné d'un commun accord entre les parties (ci-après l'« Auditeur »). Dans ce cadre, THEFORK mettra à la disposition de l'Auditeur les informations nécessaires pour permettre la réalisation de l'audit.

Les principes suivants s'appliquent à l'audit :

- a) le Restaurateur ne demandera qu'un (1) audit par année contractuelle, sauf si THEFORK manque gravement à ses obligations, auquel cas le Restaurateur pourra demander un audit supplémentaire. Le Restaurateur donnera à THEFORK par lettre recommandée avec avis de

of TheFork (for example risk to the confidentiality of information) or other customers of TheFork (in particular, other Restaurateurs), the source code of IT programs used as part of the provision of services; b) no audit shall exceed three (3) business days in duration; c) the Auditor shall not copy any document, files, data or information, in full or in part, or take photos, scan or make sound, video or digital recordings; nor can the Auditor request that all or part of these elements be provided or sent to them; d) TheFork may organise the audit of sensitive documents in a secure room (black room); e) the Auditor may only be admitted to TheFork's premises after notification of the Auditor's identity from the Restaurateur; f) the Restaurateur shall ensure the probity of the Auditor, and the Restaurateur warrants to TheFork that the Auditor will comply with the obligations of confidentiality set out in this DPA, and more generally will treat any information that they may come across as part of the audit with the highest degree of confidentiality; g) audits shall take place during TheFork's normal office hours and will be conducted in such a way as not to impede the provision of services by TheFork or any other of its activities for the benefit of its other customers, who will, in any case retain priority over the completion of any inspection; and h) TheFork may at any time suspend an audit if the provision of services or any other of its activities carried out for the benefit of its other customers requires that resources and/or measures deployed for the audits be redirected to business activities. Part C. Further data processing 6. Managing of User relations (including direct marketing) 6.1 Respective obligations of the Parties as Independent Data Controllers. The Parties acknowledge and agree that each is an Independent Data Controller in relation to the exchange of Personal Data between TheFork and the Restaurateur for purposes other than taking, managing and monitoring reservations. Accordingly, each party is subject to the data protection obligations relating to its own processing of Personal Data. In particular: a) the Restaurateur undertakes and warrants that it shall comply with all applicable regulations regarding direct marketing targeted at data subjects, including with the conditions for data collection, information, or obtaining consent, from data subjects. The Restaurateur shall indemnify and hold harmless TheFork against any claim from data subjects whose Personal Data is processed by the Restaurateur for the purpose of managing customer relations with Users, including, in particular, direct marketing. b) where Personal Data was collected via the Standard Widget or on the Portal, the Restaurateur undertakes to comply with TheFork's Privacy and Cookies Statement displayed on the Portal. c) where Personal Data was collected via the Personalised Widget or directly by the Restaurateur, the Restaurateur shall not use any of TheFork's brands or logos in its commercial communications sent to its clients and/or prospects. In no circumstances can either party be held liable for the processing of Personal Data carried out by the other party for the purpose of managing customer relations with Users, including organising promotions, sending commercial communications, business development, direct marketing and other marketing activities. 6.2 Use of the Application by the Restaurateur acting on its own account for the management of User relations. For the purposes of clarity, the Restaurateur is the Data Controller for the processing of Personal Data when using the services provided by TheFork to manage customer relations with Users, including, but not limited to commercial communications and marketing (including direct marketing). If the Restaurateur uses the Application for this purpose, TheFork is a Data Processor and may, in this capacity, be able to process or access such data on behalf of the	réception un préavis d'au moins soixante (60) jours et inclura un plan détaillé de sa demande dans cette notification. Les principes suivants s'appliquent en toutes circonstances : a) ne feront pas l'objet d'un audit : les données financières ou les Données à Caractère Personnel qui ne sont pas liées au Restaurateur, les informations dont la divulgation serait susceptible d'affecter la sécurité des systèmes et/ou des données de TheFork (par exemple risque de confidentialité des informations) ou d'autres clients de TheFork (notamment d'autres Restaurateurs), ou encore le code source des programmes informatiques utilisés dans le cadre de la fourniture des services ; b) aucun audit ne doit durer plus de trois (3) jours ouvrables ; c) l'auditeur ne peut copier tout ou partie d'un document, d'un fichier, d'une donnée ou d'une information, ni prendre des photos, numériser, ou capter des enregistrements sonores, vidéo ou informatiques ; l'Auditeur ne pourra pas non plus demander que tout ou partie de ces éléments lui soient fournis ou envoyés ; d) TheFork peut organiser une monnaie des documents sensibles dans une salle sécurisée (black room) ; e) l'Auditeur ne peut être admis dans les locaux de TheFork qu'après notification de l'identification de l'Auditeur par le Restaurateur ; f) le Restaurateur s'assurera de la probité de l'Auditeur, et le Restaurateur garantit à TheFork que l'Auditeur respectera les obligations de confidentialité énoncées dans le présent DPA, et plus généralement traitera toute information dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de l'audit avec le plus haut degré de confidentialité ; g) les audits ont lieu pendant les heures de bureau normales de TheFork et sont menés de manière à ne pas gêner la fourniture des services par TheFork ou toute autre de ses activités effectuées au bénéfice de ses autres clients, lesquels resteront en tout état de cause prioritaires sur la réalisation de toute inspection ; et h) TheFork peut à tout moment interrompre l'audit si la fourniture de services ou toute autre de ses activités effectuées au bénéfice de ses autres clients exige que les ressources et/ou les moyens occupés par les audits soient réaffectées aux activités commerciales. Partie C. Autres Traitement de Données à Caractère Personnel 6. Gestion des relations avec les Utilisateurs (y compris le marketing direct) 6.1 Obligations respectives des Parties en tant que Responsables de Traitement Indépendants. Les Parties reconnaissent et acceptent que chacune d'entre elles est un Responsable de Traitement Indépendant en ce qui concerne l'échange de Données à Caractère Personnel entre TheFork et le Restaurateur à des fins autres que la prise, la gestion et le suivi des réservations. En conséquence, chaque Partie est soumise aux obligations de protection des données relatives à son propre Traitement des Données à Caractère Personnel. En particulier : a) le Restaurateur s'engage et garantit qu'il se conformera à toutes les réglementations applicables en matière de prospection directe ciblant les Personnes Concernées, notamment s'agissant des modalités de collecte des données, d'information voire de recueil du consentement des Personnes Concernées. Le Restaurateur indemnifera et libérera TheFork de toute réclamation de la part des Personnes Concernées dont les Données à Caractère Personnel sont traitées par le Restaurateur dans le but de gérer les relations clients avec les Utilisateurs, y compris, en particulier, les opérations de marketing direct. b) lorsque les Données à Caractère Personnel ont été collectées via le Widget Standard ou sur le Portail, le Restaurateur s'engage à se conformer à la Déclaration de Confidentialité et de Cookies de TheFork affichée sur le Portail. c) lorsque les Données à Caractère Personnel ont été collectées via le Widget Personnalisé ou directement par le Restaurateur, le Restaurateur n'utilisera aucune des marques ou logos de TheFork dans ses communications commerciales envoyées à ses clients et/ou prospects. En aucun cas, l'une ou l'autre des Parties ne peut être tenue responsable du Traitement des Données à Caractère Personnel effectué pour son propre compte par l'autre Partie aux fins de gestion de la relation avec les Utilisateurs, en ce incluant notamment la réalisation d'opérations commerciales, l'envoi de communications commerciales, de sollicitation, de marketing direct et d'autres activités de marketing.
---	---

Restaurateur. The responsibilities of the Parties in these circumstances are allocated as follows: a) Processing of Personal Data: Strictly limited to where TheFork acts as Data Processor, the Restaurateur shall be solely responsible for and undertakes to ensure the compliance with the principles relating to the processing of Personal Data set forth in Clause 5.1. Additionally, the Restaurateur indemnifies and holds TheFork harmless against any claim by data subjects whose Personal Data is processed for the purpose of managing customer relations. As data controller, the Restaurateur undertakes to provide TheFork with all of the information and elements necessary for TheFork to comply with its own data protection obligations. b) Security and confidentiality: Strictly limited to where TheFork acts as Data Processor, the security and confidentiality obligations of TheFork and the Restaurateur are as set out in Clause 5.2. c) Processors and sub-processors: Strictly limited to where TheFork acts as Data Processor, and obligations of TheFork and the Restaurateur are as set out in Clause 5.3. d) Cooperation: Strictly limited to where TheFork acts as Data Processor, the rights and obligations of TheFork and the Restaurateur with regard to cooperation are as set out in Clause 5.4. e) Audits: Strictly limited to where TheFork acts as Data Processor, and in connection with processing for the purpose of managing customer relations with Users, including organising promotions sending commercial, communications, business development, direct marketing and other marketing activities, the rights and obligations of TheFork and the Restaurateur with regards to inspections and audits are as set out in Clause 5.5. 7. Managing of Restaurateur's information 7.1 TheFork may use vendors and cookies to monitor the activity carried out by Restaurateurs within the app, to allow the release of new features, and to help improve the product. To do so, the following cookies are collected: a) Essential cookies: These cookies are necessary to enable the Restaurateurs to access the website and applications, browse it and use all their features. Without them, the website and applications may not function properly and the Restaurateur may not be able to use some of its most important functions. For example, TheFork uses a cookie that maintains the Restaurateur's connection throughout their visit, so that they do not have to enter their login details each time they access a new page. TheFork may also use basic cookies for fraud prevention and detection purposes. The Restaurateurs cannot deactivate basic cookies using the cookie management tool, insofar as they are necessary for the Restaurateurs to be able to access and use the functionalities of the website. b) Analytics & Customisation cookies: These cookies enable TheFork to understand how the website and applications are used and help TheFork improve it. These cookies can provide TheFork with information that helps to know which elements of the website are of interest to TheFork's visitors and to detect any errors during navigation. TheFork uses them to test different page layouts and functionalities, and to find out how visitors get to the website. TheFork also uses cookies to save the Restaurateur's settings and preferences on the website, such as preferred language and information previously entered when searching for travel options. 8. International Transfers 8.1 Model Clauses. In the event that a party is neither subject to the GDPR, nor located in the EEA, nor the transfer can be legally performed in accordance with the GDPR (because such transfer falls under an adequacy decision passed by the European Commission or can be otherwise performed under the GDPR on the basis of BCR, a certification mechanism or under a legally binding instrument), the Restaurateur and TheFork will enter into the Standard Contractual Clauses ("SCCs"), as a mechanism to ensure the adequate protection of personal data being transferred outside the EEA.	6.2 Utilisation de l'Application par le Restaurateur agissant pour son propre compte pour la gestion des relations avec les Utilisateurs. Par souci de clarté, le Restaurateur est le Responsable de Traitement des Données à Caractère Personnel lorsqu'il utilise les services fournis par TheFork pour gérer les relations clients avec les Utilisateurs, y compris, mais sans s'y limiter, les communications commerciales et le marketing (y compris le marketing direct). Si le Restaurateur utilise l'Application à cette fin, TheFork est un Sous-Traitant et peut, à ce titre, être en mesure de Traiter ou d'accéder à ces Données à Caractère Personnel pour le compte du Restaurateur. Les responsabilités des Parties dans ces circonstances sont réparties comme suit : a) Traitement des Données à Caractère Personnel : Strictement limité au cas où TheFork agit en tant que Sous-Traitant, le Restaurateur est seul responsable et s'engage à assurer le respect des principes relatifs au Traitement des Données à Caractère Personnel énoncés dans la Clause 5.1. En outre, le Restaurateur garantit et dégage TheFork de toute responsabilité en cas de réclamation de la part des Personnes Concernées dont les Données à Caractère Personnel sont traitées dans le but de gérer les relations avec les Utilisateurs. En tant que Responsable de Traitement, le Restaurateur s'engage à fournir à TheFork toutes les informations et tous les éléments nécessaires pour que TheFork puisse se conformer à ses propres obligations en matière de protection des données. b) Sécurité et confidentialité : Strictement limitées au cas où TheFork agit en tant que Sous-Traitant, les obligations de sécurité et de confidentialité de TheFork et du Restaurateur sont telles que définies dans la Clause 5.2. c) Sous-Traitants et sous-traitants ultérieurs : Strictement limité au cas où TheFork agit en tant que Sous-Traitant, et les obligations de TheFork et du Restaurateur sont définies dans la clause 5.3. d) Coopération : Strictement limités au cas où TheFork agit en tant que Sous-Traitant, les droits et obligations de TheFork et du Restaurateur en ce qui concerne la coopération sont définis dans la clause 5.4. e) Audits : Strictement limité au cas où TheFork agit en tant que Sous-Traitant, et en relation avec le Traitement dans le but de gérer les relations clients avec les Utilisateurs, y compris l'organisation d'opérations commerciales, de communication, de développement commercial, de marketing direct et d'autres activités de marketing, les droits et obligations de TheFork et du Restaurateur en ce qui concerne les inspections et les audits sont tels que décrits dans la Clause 5.5. 7. Gestion des informations du Restaurateur 7.1 TheFork peut faire appel à des fournisseurs et utiliser des cookies afin de surveiller l'activité des Restaurateurs au sein de l'application, de permettre le déploiement de nouvelles fonctionnalités et d'aider à améliorer le produit. À cette fin, les cookies suivants sont collectés : a) Cookies essentiels : Ces cookies sont nécessaires pour permettre aux Restaurateurs d'accéder au site web et aux applications, de naviguer et d'utiliser l'ensemble de leurs fonctionnalités. Sans eux, le site web et les applications pourraient ne pas fonctionner correctement et le Restaurateur pourrait ne pas être en mesure d'utiliser certaines de ses fonctionnalités essentielles. Par exemple, TheFork utilise un cookie qui maintient la connexion du Restaurateur tout au long de sa visite, afin qu'il n'ait pas à saisir ses identifiants de connexion chaque fois qu'il accède à une nouvelle page. TheFork peut également utiliser des cookies basiques à des fins de prévention et de détection des fraudes. Les Restaurateurs ne peuvent pas désactiver ces cookies basiques en utilisant l'outil de gestion des cookies, dans la mesure où ils sont nécessaires pour permettre aux Restaurateurs d'accéder et d'utiliser les fonctionnalités du site web. b) Cookies d'analyse et de personnalisation : Ces cookies permettent à TheFork de comprendre comment le site web et les applications sont utilisés et de contribuer à les améliorer. Ces cookies peuvent fournir à TheFork des informations permettant d'identifier quels éléments du site web intéressent les visiteurs et de détecter d'éventuelles erreurs de navigation. TheFork les utilise pour tester différentes mises en page et fonctionnalités, et pour savoir comment les visiteurs accèdent au site web. TheFork utilise également des cookies pour sauvegarder les paramètres et les préférences du Restaurateur sur le site web, tels que la langue préférée et les informations précédemment saisies lors de la recherche d'options de voyage.
---	---

8.2 United Kingdom. The Parties declare that the transfer of data from the United Kingdom to the European Union or from the European Union to the United Kingdom will not be construed as an international transfer of personal data, considering the adequacy decisions passed on this subject.

8.3 Alternative Transfer Mechanism. If the mechanism used by the Parties for the transfer of Personal Data to third countries should become invalid, the Parties will promptly put in place an alternative mechanism for the transfer of Personal Data to third countries.

9. Termination

9.1 On termination of this DPA the Restaurateur may export client data, including Personal Data for which it is the data controller by using the 'Export' function of the Application. TheFork shall delete the data processed on behalf of the Restaurateur within a reasonable period unless Data Protection Laws or national law requires that TheFork retain such Personal Data. To this end, the Restaurant acknowledges that a request to cancel the subscription to the Application will be understood as a request to delete Personal Data under this Section 9.

9.2 The Restaurateurs' cancellation of his paid subscription shall not result in a termination of the Services and, therefore, a termination of this DPA. While the Restaurateur may still be able to keep using our Services under a free plan, some of the functionalities offered may not be fully available, such as the 'Export' function of the Application. For clarification purposes, the Restaurateur will still be able to ask TheFork to download and send a copy of the Personal Data for which the Restaurateur is the data controller, provided that this can be done in a secure manner.

10. Contacts

All notifications according to this DPA shall be in writing. All notifications shall be sent to each Parties' nominated contact person as stated in the Agreement.

11. Other

11.1 This DPA shall prevail over other agreements in relation to the processing of Personal Data (and other related obligations) between the Parties. Any other provisions of the Agreement shall remain in effect.

11.2 The Restaurateur confirms that he has the ability and competence to fulfill the obligations set out in this DPA.

Annex A to the Data Processing Addendum

Security Measures

TheFork is committed to the protection of Personal Data and employs industry standards of technological internet and web application security to prevent security incidents from occurring. TheFork also maintains organizational and physical policies and procedures to enforce these standards. The security measures TheFork implements to protect Restaurateur Personal Data are:

Technical measures

Endpoint Detection and Response

We use CrowdStrike that provides machine learning, artificial intelligence, behavioural analytics and proactive threat hunting capabilities in combination with threat intelligence to protect specifically against malware, but also all other types of attacks.

Network Security

We have implemented DDOS protection(Fastly) and WebApplication Firewall(DataDome) with bot, scraping and credential stuffing protection.The Fork maintains separate environments for development, UAT, Staging and production. Access to each environment and within each environment is strictly controlled, requires TheFork's VPN with multi-factor authentication, TripAdvisor issued and controlled hardware.The networks are built on a multi-tier principle, public and private subnets are segregated, no instances are directly exposed to the internet, with all traffic going through application load balancers only on encrypted ports.

Vulnerability Management

We use a selection of tools to detect and manage vulnerability in our infrastructure

8. Transferts internationaux

8.1 Clauses types. Dans le cas où une Partie n'est ni soumise au RGPD, ni située dans l'EEE, et que le transfert ne peut pas être légalement effectué conformément au RGPD (parce que ce transfert relève d'une décision d'adéquation adoptée par la Commission européenne ou peut être autrement effectué en vertu du RGPD sur la base de Règles d'entreprises Contraignantes (BCR), d'un mécanisme de certification ou d'un instrument juridiquement contraignant), le Restaurateur et TheFork concluront les Clauses Contractuelles Types ("CCT"), en tant que mécanisme garantissant la protection adéquate des Données à Caractère Personnel transférées en dehors de l'EEE.

8.2 Royaume-Uni. Les Parties déclarent que le Transfert de Données à Caractère Personnel du Royaume-Uni vers l'Union européenne ou de l'Union européenne vers le Royaume-Uni ne sera pas considéré comme un Transfert international de Données à Caractère Personnel, compte tenu des décisions d'adéquation prises à ce sujet.

8.3 Mécanisme de Transfert alternatif. Si le mécanisme utilisé par les Parties pour le Transfert de Données à Caractère Personnel vers des pays tiers devient caduc, les Parties mettront rapidement en place un mécanisme alternatif pour le Transfert de Données à Caractère Personnel vers des pays tiers.

9. Cessation d'activité

9.1 A la fin de ce DPA, le Restaurateur peut exporter les Données de ses clients, y compris les Données Personnelles pour lesquelles il est le Responsable de Traitement en utilisant la fonction 'Export' de l'Application. TheFork supprimera les Données traitées au nom du Restaurateur dans un délai raisonnable, à moins que les Lois sur la protection des données ou le droit national n'exigent que TheFork conserve ces Données Personnelles. À cette fin, le Restaurateur reconnaît qu'une demande d'annulation de l'abonnement à l'Application sera comprise comme une demande de suppression des Données Personnelles en vertu de la présente Section 9.

9.2 L'annulation par le Restaurateur de son abonnement payant n'entraîne pas la résiliation des Services et, par conséquent, la résiliation du présent DPA. Bien que le Restaurateur puisse continuer à utiliser nos Services dans le cadre d'un plan gratuit, certaines des fonctionnalités offertes peuvent ne pas être entièrement disponibles, telles que la fonction " Exportation " de l'Application. À des fins de clarification, le Restaurateur pourra toujours demander à TheFork de télécharger et d'envoyer une copie des Données à Caractère Personnel pour lesquelles le Restaurateur est le Responsable de Traitement, à condition que cela puisse être fait de manière sécurisée.

10. Contacts

Toutes les notifications au titre du présent DPA se font par écrit. Toutes les notifications sont envoyées au contact désigné par chacune des Parties, comme indiqué dans le Contrat.

11. Autres

11.1 Le présent DPA prévaut sur les autres accords relatifs au Traitement des Données à Caractère Personnel (et autres obligations connexes) conclus entre les Parties. Toutes les autres dispositions du Contrat restent en vigueur.

11.2 Le Restaurateur confirme qu'il a la capacité et la compétence nécessaires pour remplir les obligations énoncées dans le présent DPA.

Annexe A à l'Addendum sur le Traitement des Données

Mesures de sécurité

TheFork s'engage à protéger les Données à Caractère Personnel et utiliser les normes de l'industrie en matière de sécurité technologique de l'Internet et des applications Web afin de prévenir les incidents de sécurité. TheFork maintient également des politiques et des procédures organisationnelles et physiques pour appliquer ces normes. Les mesures de sécurité mises en œuvre par TheFork pour protéger les Données à Caractère Personnel des Restaurateurs sont les suivantes :

Mesures techniques

Détection et réponse au niveau des points finaux

Nous utilisons CrowdStrike qui fournit des capacités d'apprentissage automatique, d'intelligence artificielle, d'analyse comportementale et de chasse proactive aux menaces en combinaison avec des renseignements sur les menaces pour se protéger

and applications. These tools receive feeds from common vulnerability and exposure data sources to identify potential vulnerabilities. All the tools are integrated into a central vulnerability management platform, where vulnerabilities are tracked and remediation is monitored against SLA's. Performance of such remediations is reported in realtime to director level.

Security Event Management

As The Fork is hosted in AWS, we use Amazon GuardDuty threat detection service, that continuously monitors AWS accounts and workloads for malicious activity and delivers detailed security findings for visibility and remediation, based on anomaly detection, ML, behavioural modelling, and threat intelligence feeds.

Penetration Testing

We have an ongoing Bugcrowd bug bounty program that covers all infrastructure & services allowing over 300 researchers to report any type of security weakness. Additionally, the internal pentesting team of our parent company, TripAdvisor, conducts tests yearly.

Cloud Workload Protection

We use Orca cloud security platform that identifies, prioritises, and remediates security risks and compliance issues across your cloud estate. Orca cloud detection and response identify cloud attacks by continuously collecting and analysing intelligence from cloud feeds, workloads and configurations. Our cloud infrastructure is specifically audited against Orca Best Practice standard & CIS 1.5 Controls standard.

Open Source Intelligence

We use various tools to collect, analyse and validate data gathered from open sources, to produce actionable intelligence.

Encryption

Data is encrypted in transit (TLS 1.3) and at rest (CMK SYMMETRIC_DEFAULT AES-256-GCM).

Backups

All datastores are back-up daily through instance level back-ups stored for 30 days. Additionally point in time restores are supported on a 5 minute basis. Lastly full back-ups are also stored offline, but immediately recoverable for 90 days.

3rd Party Risk Management

We use BitSight to ensure the performance of the security program with evidence-based cyber risk monitoring, continuous measuring of security control effectiveness, remediation of gaps and vulnerabilities, and effective assurance.

Organisational

Information security policy

TheFork is part of TripAdvisor Media Group, and falls under the group Information security policy with all other group companies.

Vendor due diligence

All vendors are security assessed to ensure they comply with The Fork's security standards. They are required to submit a security and privacy vendor questionnaire, as part of the assessment by the security and Legal teams.

Staff Training

When employees join TheFork they receive 2 weeks of onboarding training that specifically includes training with the security team. All employees undergo yearly cyber security and privacy training. Furthermore phishing tests are conducted continuously with related training where needed. Software Developers are specifically trained in application security topics such as OWASP TOP10 and secure coding.

Certifications and audits

The Fork is certified against PCI DSS for our payment services managed by Stripe. As part of TripAdvisor Media Group, The Fork is audited yearly by independent auditors

spécifiquement contre les logiciels malveillants, mais aussi contre tous les autres types d'attaques.

Sécurité du réseau

Nous avons mis en place une protection DDOS (Fastly) et un WebApplication Firewall (DataDome) avec une protection contre les robots, le scraping et le credential stuffing. The Fork maintient des environnements séparés pour le développement, UAT, Staging et la production. L'accès à chaque environnement et à l'intérieur de chaque environnement est strictement contrôlé, nécessite le VPN de TheFork avec une authentification multi-facteurs, du matériel émis et contrôlé par TripAdvisor. Les réseaux sont construits sur un principe multi-tiers, les sous-réseaux publics et privés sont séparés, aucune instance n'est directement exposée à l'internet, avec tout le trafic passant par des équilibrateurs de charge d'application uniquement sur des ports cryptés.

Gestion des vulnérabilités

Nous utilisons une sélection d'outils pour détecter et gérer les vulnérabilités dans notre infrastructure et nos applications. Ces outils sont alimentés par des sources de données communes sur les vulnérabilités et l'exposition afin d'identifier les vulnérabilités potentielles. Tous les outils sont intégrés dans une plateforme centrale de gestion des vulnérabilités, où les vulnérabilités sont suivies et où les mesures correctives sont contrôlées par rapport aux accords de niveau de service. La performance de ces remédiations est rapportée en temps réel au niveau du directeur.

Gestion des événements de sécurité

TheFork étant hébergée sur AWS, nous utilisons le service de détection des menaces Amazon GuardDuty, qui surveille en permanence les comptes AWS et les charges de travail à la recherche d'activités malveillantes et fournit des résultats de sécurité détaillés pour la visibilité et la remédiation, sur la base de la détection d'anomalies, de la modélisation comportementale et des flux d'informations sur les menaces.

Tests de pénétration

Nous disposons d'un programme permanent de Bugcrowd qui couvre l'ensemble de l'infrastructure et des services et qui permet à plus de 300 chercheurs de signaler tout type de faille de sécurité. En outre, l'équipe interne de pentesting de notre société mère, TripAdvisor, effectue des tests chaque année.

Protection des Cloud Workload

Nous utilisons la plateforme de sécurité en Cloud Orca qui identifie, hiérarchise et corrige les risques de sécurité et les problèmes de conformité dans l'ensemble de votre domaine cloud. La détection et la réponse d'Orca identifient les attaques dans le cloud en collectant et en analysant en permanence les informations provenant des flux, des charges de travail cloud et des configurations du cloud. Notre infrastructure cloud fait l'objet d'un audit spécifique par rapport à la norme Orca Best Practice et à la norme CIS 1.5 Controls.

Renseignements sur les sources ouvertes

Nous utilisons divers outils pour collecter, analyser et valider les données recueillies à partir de sources ouvertes, afin de produire des renseignements exploitables.

Chiffrement

Les données sont chiffrées en transit (TLS 1.3) et au repos (CMK SYMMETRIC_DEFAULT AES-256-GCM).

Sauvegardes

Toutes les banques de données sont sauvegardées quotidiennement par le biais de sauvegardes au niveau de l'instance stockées pendant 30 jours. En outre, les restaurations ponctuelles sont prises en charge sur une base de 5 minutes. Enfin, les sauvegardes complètes sont également stockées hors ligne, mais sont immédiatement récupérables pendant 90 jours.

Gestion des risques par une tierce partie

Nous utilisons BitSight pour assurer la performance du programme de sécurité avec une surveillance des cyber-risques basée sur des preuves, une mesure continue de l'efficacité des contrôles de sécurité, une remédiation des lacunes et des vulnérabilités, et une assurance efficace.

Organisation

Politique de sécurité de l'information

TheFork fait partie du groupe TripAdvisor Media et se relève de la Politique de sécurité de l'information avec toutes les autres sociétés du groupe.

Contrôle préalable des fournisseurs

Tous les fournisseurs font l'objet d'une évaluation de sécurité afin de s'assurer qu'ils respectent les normes de sécurité de TheFork. Ils sont tenus de soumettre un questionnaire sur la sécurité et la protection de la vie privée, dans le cadre de

for SOX compliance. Furthermore, TripAdvisor Internal Audit team conducts their own internal yearly audits.

Development practices

All TheFork services and infrastructure is managed as code, with changes requiring peer review by a minimum of 2 approvers. No customer data is used for any development or testing purposes.

Access Management

Access to TheFork system & service is granted on a role based and least privilege basis, with business justification and management sign off required. Business justification is re-validated on a 6 monthly basis.

Incident Response

As part of TripAdvisor Media Group, The Fork follows the TripAdvisor incident response plan. The plan includes key business stakeholders, system administrators, managers of information systems, security personnel responsible for information resources, Legal, and privacy functions.

Ongoing Evaluation

TheFork reassesses its security processes on a periodic basis. Any changes will be documented.

l'évaluation effectuée par les équipes chargées de la sécurité et des affaires juridiques.

Formation du personnel

Lorsque les employés rejoignent TheFork, ils bénéficient d'une formation d'intégration de deux semaines qui comprend notamment une formation avec l'équipe de sécurité. Tous les employés suivent une formation annuelle sur la cybersécurité et la protection de la vie privée. En outre, des tests d'hameçonnage sont effectués en permanence et une formation correspondante est dispensée si nécessaire. Les développeurs de logiciels sont spécifiquement formés à la sécurité des applications, notamment à l'OWASP TOP10 et au codage sécurisé.

Certifications et audits

TheFork est certifiée PCI DSS pour nos services de paiement gérés par Stripe. En tant que membre du TripAdvisor Media Group, TheFork fait l'objet d'un audit annuel par des auditeurs indépendants pour vérifier la conformité à la loi SOX. En outre, l'équipe d'audit interne de TripAdvisor effectue ses propres audits annuels.

Pratiques de développement

Tous les services et l'infrastructure de TheFork sont gérés en tant que code, les modifications devant être examinées par un minimum de deux personnes. Aucune donnée client n'est utilisée à des fins de développement ou de test.

Gestion de l'accès

L'accès au système et au service TheFork est accordé sur la base d'un rôle et d'un moindre privilège, avec une justification commerciale et l'approbation de la direction. La justification commerciale est revalidée tous les six mois.

Réponse aux incidents

En tant que membre du TripAdvisor Media Group, The Fork suit le plan de réponse aux incidents de TripAdvisor. Ce plan inclut les principales parties prenantes de l'entreprise, les administrateurs de système, les gestionnaires des systèmes d'information, le personnel de sécurité responsable des ressources d'information, les fonctions juridiques et les fonctions de protection de la vie privée.

Évaluation continue

TheFork réévalue périodiquement ses processus de sécurité. Tout changement sera documenté.